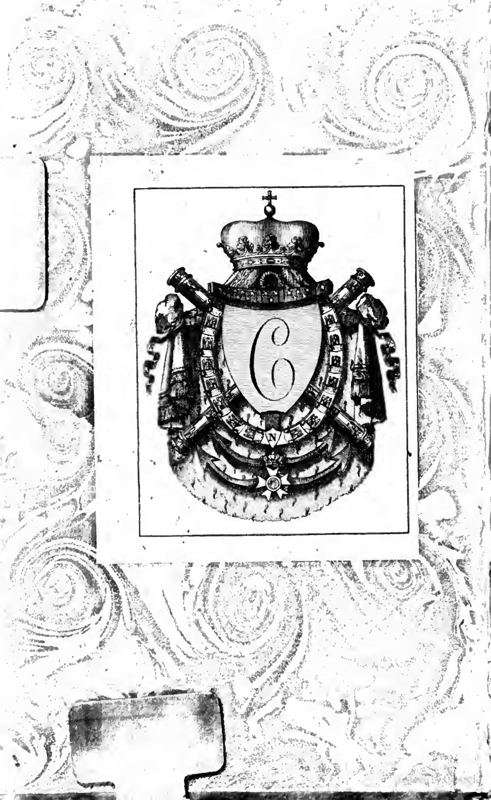
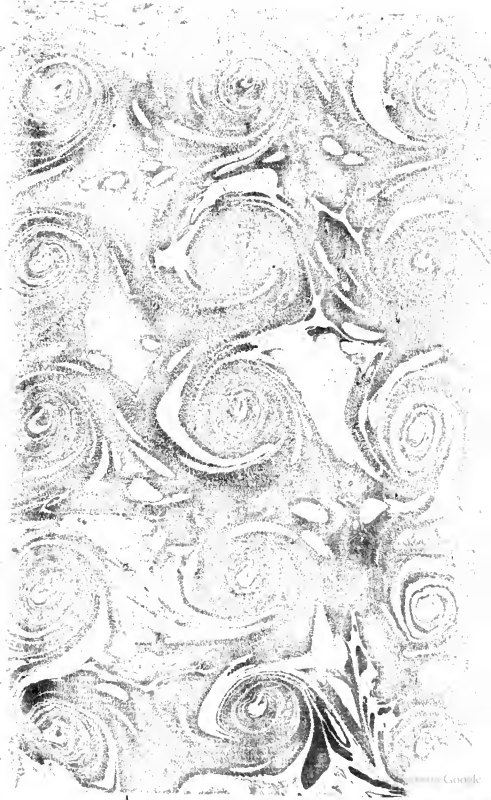
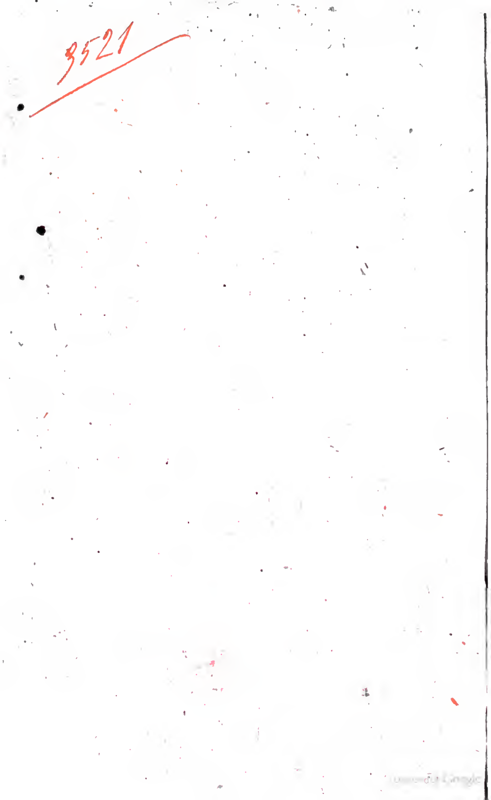



C
N




3521

ÉLÉMENS D'HISTOIRE GÉNÉRALE.

SECONDE PARTIE.

TOME SIXIÈME.

NOTICE

Des Ouvrages qui composent les Œuvres complètes de MILLOT, *18 vol. in-12, et qui se vendent séparément.*

	₶	ſ
Élémens d'Histoire Ancienne, 4 vol. in-12. . . .	10	
——— d'Histoire Moderne, 5 vol. in-12.	12	10
——— d'Histoire d'Angleterre, augmentés des règnes de GEORGES II et de GEORGES III, par CH. MILLON; 3 vol. in-12.	7	10
——— de l'Histoire de France, augmentés d'un Supplément sur le règne de LOUIS XV, continués jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH. MILLON; 3 vol. in-12.	7	10
Histoire littéraire des TROUBADOURS; 3 vol. in-12.	7	10

Les mêmes Ouvrages, beau papier; 15 vol. in-8.° . 60

Idem sur carré fin d'Angoulême. 90

L'in-8.° ne se vend pas séparément.

ÉLÉMENS
D'HISTOIRE MODERNE,

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

NOUVELLE ÉDITION.

Tome II.



A PARIS,

Chez la veuve DURAND, rue de l'Hirondelle, n.° 30, hôtel Salamandre.

1800.



ÉLÉMENS D'HISTOIRE GÉNÉRALE.

SUITE DE LA IVᵉ. ÉPOQUE.

CHAPITRE IV.

Pontificat d'Urbain II. — Il pourſuit l'affaire des inveſtitures. — Il ne ménage que les Normands.

GRÉGOIRE VII ſembloit régner encore dans la perſonne de ſes ſucceſſeurs. L'abbé du Mont-Caſſin, qu'il avoit déſigné en mourant, élu ſous le nom de Victor III, renouvela d'abord le décret contre les inveſtitures, & dépoſa tout

Victor III déclare les ſimoniaques hérétiques.

empereur, roi, duc, marquis, &c. réfractaire à cette ordonnance. Il désigna expressément comme hérétiques les simoniaques, c'est-à-dire, & les princes qui donnoient l'investiture, & les bénéficiers qui la recevoient. Cette prétendue hérésie va rendre la querelle plus atroce. Victor mourut en 1088, dans le concile où son décret fut publié. Un autre moine, né en France, & devenu évêque d'Ostie, désigné aussi par Grégoire VII, comme digne du pontificat, y parvint alors, & prit le nom d'Urbain II. Il écrivit d'abord de tous côtés, qu'il suivroit fidèlement les maximes de Grégoire. Ainsi l'on doit s'attendre à voir éclater de nouveaux orages.

Sa mort.

Urbain II prend pour modèle Grégoire VII.

1092.

Divorce scandaleux de Philippe I, roi de France.

Philippe I s'en attira un terrible en France, par son divorce scandaleux avec la reine Berthe, de laquelle il avoit eu plusieurs enfans. Amoureux de Bertrade, troisième femme du comte d'Anjou, il fit valoir contre la reine les prétextes ordinaires de parenté; chose d'autant plus facile, qu'on avoit renouvelé depuis peu la défense des mariages entre parens, jusqu'à la septième génération. Malgré les remontrances du célèbre Ives, évêque de Chartres, non-seulement il la répudia, mais il épousa bientôt sa maîtresse, qu'il avoit enlevée.

Urbain II ſe mêle d'abord de l'affaire. Il menace par une lettre, en cas que le roi perſiſte dans le crime, *de percer les Madianites adultères d'un glaive plus terrible que celui de Phinées.* Son légat fulmine en effet l'anathême, dans un concile d'Autun, où l'empereur Henri IV & l'antipape Guibert ſont excommuniés avec Philippe. Le roi ſe ſoumet à l'excommunication, ſans vouloir ſe ſéparer de Bertrade. La mort de Berthe lui donna quelque eſpérance. Bertrade ſoutenoit, de l'aveu même du comte d'Anjou, que ſon premier mariage étoit nul. On pouvoit remédier au mal avec douceur; mais le pape vouloit des coups de tonnerre.

Un légat du pape l'excommunie.

Occupé du grand projet des croiſades, dont nous parlerons ailleurs, il vient en France pour exciter l'enthouſiaſme des François, qui n'étoient que trop diſpoſés à de telles entrepriſes. Il tient le concile de Clermont dans cette vue; & là, après avoir défendu aux princes de donner l'inveſtiture, & aux évêques & aux prêtres de leur faire hommage, il excommunie de nouveau Philippe. Il donne hardiment ſes ordres, forme une ligue, lève des troupes, ſans le conſentement du prince dont il étoit né ſujet. Enſuite il parcourt les provinces, prêchant ou commandant au nom de Dieu la guerre ſainte, dépoſant

1095. Urbain l'excommunie encore dans le concile de Clermont.

Il commande en ſouverain.

Privilèges prodigués aux moines.

des évêques, & prodiguant aux moines des priviléges; car Grégoire VII & ses successeurs mirent une partie de leur politique à exalter ces derniers, dont le zèle étoit si utile à la cour de Rome. Le concile de Nîmes, tenu par le pape, transforma les moines en chérubins, & taxa de folie ceux qui ne les croyoient pas destinés au ministère public, & à l'administration des sacremens. Il n'en est pas moins certain que leur institut les dévouoit à la solitude. Mais il faut avouer que les autres prêtres se montroient en général indignes des fonctions de leur état.

Décret qui fait un crime de porter des cheveux longs.

L'influence des idées monastiques étoit si forte, qu'un concile de Rouen de la même année fit ce canon remarquable: *Tout homme sera tondu, comme il convient à un chrétien, sans quoi il sera chassé de l'église, aucun prêtre ne lui sera de service, & n'assistera à son enterrement.* Le moine Anselme, successeur de Lanfranc au siège de Cantorbéry, célèbre par ses disputes avec les rois d'Angleterre au sujet de l'hommage qu'il refusoit, ordonna que tous les laïques eussent les cheveux coupés, de manière que l'oreille fût découverte. Henri I se les fit couper lui-même pour avoir la paix.

Décrets bizarres contre l'investiture & contre l'hommage

On ne peut trop remarquer combien un faux tour d'esprit, une idée bizarre, combien le seul abus des mots est dangereux, quand il s'agit en

apparence de religion. Tous les conciles tonnoient contre les investitures, & traitoient d'abomination sacrilège l'hommage rendu au souverain par des gens d'église; *car*, dit Urbain II, dans un nouveau concile de Rome, en 1099, *c'est une chose exécrable que des mains élevées à faire ce qui n'a été accordé à aucun ange, de créer le Dieu créateur, & de l'offrir à Dieu son père, pour le salut de tous les hommes, soient réduites à cette indigne bassesse, d'être esclaves de mains souillées jour & nuit d'impuretés, de rapines & de sang.* En rendant hommage, on mettoit ses mains entre celles du seigneur. Voilà ce crime si déshonorant pour le sacerdoce. De semblables raisonnemens, soutenus par les anathêmes, ne souffroient point de réplique.

dû aux couronnes.

La crosse, disoient aussi les évêques & les moines, est le symbole de l'autorité pastorale; l'anneau désigne le mariage spirituel du prélat avec son église; donc ceux qui donnent l'investiture par la crosse & l'anneau, prétendent donner le Saint-Esprit; donc ils sont simoniaques & hérétiques.

Raisonnemens absurdes sur lesquels on les fondoit.

Mais, pour quiconque examine le fond des choses, & perce l'enveloppe de ces mots trompeurs, il est évident que l'intérêt du haut clergé, & sur-tout des papes, étoit l'ame d'une si odieuse

L'intérêt des papes & du haut clergé en étoit le principal motif.

querelle. Les évêques vouloient ſe rendre indépendans de la couronne : les papes vouloient que les évêques dépendiſſent uniquement de la cour Romaine. Les uns & les autres ſe diſſimuloient peut-être ce motif, & le couvroient d'un voile de religion. Le ſeul Ives de Chartres, prélat éclairé, qui dans plus d'une occaſion s'étoit montré complaiſant pour la cour de Rome, s'attachoit alors aux vrais principes, en écrivant que les rois ne prétendoient rien donner de ſpirituel par l'inveſtiture; qu'ils ne faiſoient que conſentir à l'élection, ou accorder à l'élu les terres dont l'égliſe étoit redevable à la libéralité des princes; qu'ainſi il importoit peu de quelle manière ſe fît la cérémonie ; par la main, par la bouche, par un ſigne de tête ou par une croſſe. Raiſonnement trop juſte pour être goûté.

Ives de Chartres raiſonnoit mieux ſur l'inveſtiture.

Une grande preuve du motif ſecret qui animoit tout, c'eſt la conduite du pape envers les princes Normands, dont la puiſſance croiſſoit tous les jours. Robert Guiſcard avoit marié ſa fille au fils de Michel Ducas, empereur de Conſtantinople, après avoir enlevé à l'empire preſque tout ce qu'il poſſédoit en Italie. Il avoit enſuite porté la guerre juſques dans la Grèce. Il avoit fait trembler l'empereur Alexis Comnène, & il étoit mort à Corfou en 1085. Ses talens &

Les Normands devenus très-puiſſans en Italie.

ſa valeur revivoient dans Boémond, ſon fils, un des plus célèbres héros de la croiſade. La Sicile appartenoit déja aux Normands. Elle avoit été conquiſe par Roger, le cadet de cette famille tranſplantée d'un bout de la France, pour fonder des états en Italie. Les Saraſins & les Grecs établis dans l'île s'étoient ſoumis, en conſervant leur religion & leurs lois. Robert Guiſcard, chef de l'expédition, avoit donné l'inveſtiture de l'île à Roger, avec le titre de comte.

Ils avoient conquis la Sicile.

1098.

Urbain II y envoie un légat *à latere*.

Quoique les princes Normands ſe reconnuſſent feudataires du ſaint-ſiège, ils étoient moins que perſonne eſclaves de la cour Romaine. Urbain II voulut avoir en Sicile, comme ailleurs, un légat *à latere* qui commandât en ſon nom. Depuis Nicolas I, ces miniſtres du pape envoyés partout, faiſoient la loi aux ſouverains, opprimoient le clergé & ruinoient les peuples. Ils jugeoient, commandoient, puniſſoient arbitrairement, avec un deſpotiſme que le préjugé rendoit reſpectable. Hildebrand avoit agravé le joug, & Rome dominoit réellement par l'opinion, comme elle avoit dominé autrefois par les armes. Ce que les rois de France ſupportoient, un gentilhomme Normand ne voulut point le ſouffrir. Urbain ayant envoyé ſon légat, le comte Roger l'empêcha d'exercer les pouvoirs de la légation;

Le comte Roger n'en veut point, &

le pape lui donne à lui-même l'autorité du légat.

& montra tant de vigueur, que le pontife, sentant le besoin de le ménager, donna au comte lui-même & à ses héritiers l'autorité de légat en Sicile, c'est-à-dire, la juridiction ecclésiastique.

Bulle de la monarchie de Sicile.

Sa bulle, monument célèbre, conservée par le moine Geoffroi de Maleterre, historien du temps, porte : *Nous n'établirons dans vos états aucun légat de l'église Romaine, sans votre consentement; & nous voulons que ce que nous ferions faire par un légat, soit fait par votre ministère, comme si vous étiez notre légat* à latere. Ce droit singulier, qu'on appelle *la monarchie de Sicile*, a été constamment soutenu, malgré les efforts de la cour de Rome pour l'abolir. Au fond, qu'est-ce que le pape accordoit? Le pouvoir dont les empereurs Romains, & dont Charlemagne avoient joui, par rapport à la police ecclésiastique. Ce qui étonne dans un temps, étoit coutume dans un autre.

Pascal II imite Urbain II son prédécesseur.

Urbain II, mort l'année suivante 1099, eut pour successeur Pascal II, moine de Cluni, que Grégoire VII avoit fait cardinal; aussi fier, aussi entreprenant que Grégoire lui-même, dont l'esprit sembloit alors inhérent à la papauté.

Mot de Guillaume le Roux contre le pape.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, entendant dire que le nouveau pape ressembloit à Anselme,

cet archevêque de Cantorbéry avec lequel il avoit tant de disputes : *Il ne vaut donc rien*, s'écria-t-il ; *mais qu'il soit ce qu'il voudra, sa papauté ne s'étendra pas jusqu'à moi.* Le violent monarque ne ménageoit ni les ecclésiastiques ni les moines ; aussi les soupçonne-t-on de l'avoir peint de couleurs trop odieuses, quoiqu'il fût digne de grands reproches.

Le roi Philippe excommunié de nouveau.

Des légats de Pascal excommunient de nouveau le roi Philippe, dans un concile de Poitiers, malgré Guillaume, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui s'efforça en vain de parer le coup. Une partie des assistans se soulève dans le concile ; les pierres pleuvent sur les légats & les évêques ; un prêtre en a la tête cassée. De pareils scandales auroient dû servir de leçon. Bertrade, se moquant de l'anathême qu'elle partageoit avec le roi, voulut entendre la messe à Sens, où toutes les églises leur étoient fermées. Elle fit enfoncer une porte, & un prêtre qui lui étoit attaché célébra pour elle.

Violences.

Il s'humilie & se fait absoudre avec Bertrade.

Cependant Philippe sollicitoit ardemment l'absolution. Il fléchit enfin le pape. Il alla nuds pieds dans un concile de Paris faire serment, avec Bertrade, de renoncer à un commerce qu'on refusoit toujours de légitimer. Absous

par un légat, ils continuèrent de vivre ensemble, & leurs enfans furent déclarés capables de succéder à la couronne. On conjecture de-là que leur mariage fut approuvé ; on pourroit conjecturer aussi que Pascal dissimula, parce qu'il avoit des affaires plus sérieuses.



CHAPITRE V.

Nouvelles entreprises des papes contre l'empereur Henri IV. — Sa fin malheureuse. — Henri V qui l'a détrôné, suit son exemple. — Fin de la querelle des investitures.

Le pape avoit soulevé contre Henri IV son fils Conrad.

L'EMPEREUR Henri IV, toujours en butte aux anathêmes de Rome, étoit un exemple effroyable des maux enfantés par l'abus de la puissance ecclésiastique. Urbain II & la comtesse Mathilde avoient engagé son fils Conrad à une révolte : l'Italie avoit soutenu ouvertement le rebelle. En 1097, l'empereur engagea une diète à priver Conrad du droit de succession, en faveur de Henri, son second fils, qui jura de ne point se révolter. Ce serment fut regardé comme nécessaire, tant les lois de la nature étoient effacées par la superstition dominante. Conrad mourut bientôt après. Henri IV se flatta de remédier aux abus, en publiant des lois pour soumettre les grandes affaires ecclésiastiques à un tribunal de la nation, composé d'évêques & de seigneurs, & pour empêcher que le pape n'exerçât les droits de juge suprême. Ces lois

Henri punit le rebelle, & fait des lois pour restreindre l'autorité du pape.

ne servirent qu'à irriter la haine de ses ennemis.

1105. Pascal II fait révolter contre lui son autre fils.

Pascal II, qui l'avoit déja excommunié, selon l'usage, pousse artificieusement le jeune Henri à s'armer contre son père, sous prétexte de défendre la cause de l'église. Il l'absout de son serment, comme si le serment seul devoit empêcher un crime atroce. Le père invite ce rebelle au repentir, par la lettre la plus touchante. Celui-ci répond qu'il ne reconnoît point un père ni un roi excommunié. On convient cependant d'une entrevue, mais elle consomme la trahison. L'empereur, arrêté prisonnier, est forcé de renoncer à la couronne; le jeune Henri est couronné à Mayence devant les ministres du pape; Henri IV ne peut même obtenir l'absolution. Il s'évade, lève des troupes: il est vaincu & sans ressources.

Le fils trahit & détrône le père.

Henri IV réduit à demander une prébende pour vivre.

Réduit à la misère, il demande à l'évêque de Spire une prébende pour subsister; il représente, pour l'obtenir, qu'il est capable de faire l'office de chantre ou de lecteur. On lui refuse encore cette grace. Enfin il meurt à Liège en 1106, après avoir envoyé au rebelle son épée & sa couronne. Pour comble d'horreur, le fils dénaturé fit exhumer son cadavre par l'ordre même du pontife; car il falloit poursuivre jusqu'au

Sa mort.

On exhume son cadavre.

tombeau un prince excommunié. Ce prince avoit des vices & des vertus. Peut-être auroit-il régné glorieusement, si les papes s'étoient comportés à son égard en pasteurs & non en despotes. On raconte qu'il combattit dans soixante-six batailles.

Un fait digne d'attention, c'est que les évêques de Cambrai & de Liège lui demeurant attachés, Pascal II excita le comte de Flandre à prendre les armes contr'eux, & fut secondé par les invectives des moines. Mais le clergé de Liège, dans une lettre *aux hommes de bonne volonté*, justifia l'obéissance des sujets, en faisant voir l'injustice du pape. « Si l'empereur est hérétique, » dit-il sagement, nous en sommes affligés; mais » quand il le seroit, nous croirions devoir lui » obéir & prier pour sa conversion, au lieu » de nous révolter contre sa puissance. D'où » vient cette autorité au pape, de tirer un » glaive meurtrier? de dire au comte de Flan- » dre : *Nous vous ordonnons cette guerre pour* » *la rémission de vos pechés?* &c. ». Les Liégeois étoient excommuniés ; on les livroit aux calamités de la guerre. Pour condamner, avec le P. Longueval, leur apologie comme une insulte, (*Hist. de l'Égl. Gallic.*) ne faut-il pas croire que le pape avoit raison?

Fidélité courageuse du clergé de Liège.

Henri V devenu empereur par son parricide, soutient l'investiture.

Henri V, après avoir si bien profité de l'excommunication contre son père, ne craignit pas, quand il se vit triomphant par un parricide, de soutenir contre le pape ce même droit d'investiture qu'on jugeoit digne des plus horribles anathêmes. Pascal II, prévoyant de nouveaux orages, passa en France : les papes étoient accoutumés à braver les rois en y trouvant des ressources. Philippe I, malgré tant de sujets de ressentiment, & son fils Louis associé à la couronne, lui promirent tout ce qu'il voulut. Ils ordonnèrent aux évêques de le suivre à Châlons-sur-Marne, pour une conférence avec les ambassadeurs de Henri V. La nation Françoise, il faut l'avouer, étoit, comme les autres, l'esclave du pontificat.

Pascal II va exiger du secours en France.

1107.

Conférence avec les ambassadeurs de Henri.

Faux raisonnemens du pape.

On disputa beaucoup dans la conférence, mais inutilement. Selon la manière commune de raisonner sans principes, le pape soutint que l'église, rachetée par le sang de Jésus-Christ, ne devoit plus retomber en servitude ; qu'elle seroit esclave des princes, si elle ne pouvoit élire un prélat sans leur agrément ; que c'étoit un attentat contre Dieu de donner l'investiture par l'anneau & la crosse qui appartiennent à l'autel ; & que des mains consacrées se déshonoreroient en se mettant dans les mains ensanglantées d'un laïque.

Les ambassadeurs Allemands avoient dit de meilleures raisons. Ils ne daignèrent pas répondre à ces sophismes. Transportés de colère: *C'est à Rome*, s'écrièrent-ils, *que l'épée décidera la dispute*. Après leur départ, Pascal foudroya de nouveau les investitures dans un concile de Troyes.

Les ambassadeurs en appellent à l'épée.

Il paroît qu'on y avoit renoncé en France. Le roi d'Angleterre, Henri I, troisième fils de Guillaume le Conquérant, y renonça de même, parce que le pontife Romain consentit à l'hommage des évêques, hommage condamné auparavant, ainsi que l'investiture. Ce prince ménageoit le clergé par politique. Il s'étoit emparé de la couronne au préjudice de Robert, duc de Normandie, son frère aîné, un des héros de la croisade; il lui avoit enlevé la Normandie même; il le retenoit en prison. Combien de raisons pour le dévouer à l'anathême, s'il n'avoit eu la prudence de s'accommoder avec le pape!

Henri I, roi d'Angleterre usurpateur, renonce à l'investiture par politique.

IIII.

Cependant Henri V arrive avec une armée en Italie, résolu de s'y faire couronner & de maintenir ses droits par la force. Pascal s'adresse trop tard aux princes Normands, ses vassaux. Le secours n'arrivant point, il entre en négociation. On convient à Sutri, d'une part, que

L'empereur passe en Italie avec une armée.

Pascal fait

un accommodement, qui ne peut s'exécuter.

le roi d'Allemagne renoncera aux investitures, laissera la liberté des élections, restituera les domaines de saint Pierre, ne fera rien contre la vie & la liberté du pontife; de l'autre, que le pontife lui fera restituer les *régales*, c'est-à-dire, les terres, les fiefs, tous les droits régaliens, usurpés sur la couronne ou obtenus de la libéralité des princes; qu'il couronnera Henri, & lui donnera du secours. L'exécution de ce traité paroît évidemment impossible. De part & d'autre il n'y avoit ni bonne foi ni confiance.

On se brouille de nouveau; & il accorde enfin les investitures.

Henri est reçu à Rome: Pascal le déclare empereur; mais les évêques étoient bien éloignés de consentir à la restitution des régales. L'empereur ne voulant renoncer qu'à ce prix aux investitures, le pape refusant de le couronner, s'il n'y renonçoit absolument; les prélats & les seigneurs de la suite du prince soutenant la nullité des conventions de Sutri; on se brouille d'abord & le pape est arrêté prisonnier. Il accorde enfin authentiquement les investitures; il couronne Henri, & lui présentant la moitié de l'hostie pendant la messe: *Comme cette partie du corps vivifiant*, dit-il, *est séparée de l'autre, que celui de nous qui rompra le traité soit séparé du royaume de Jésus-Christ.* Henri demanda la permission d'enterrer son père, dont il avoit

Henri IV enterré enfin.

exhumé

exhumé le cadavre par ordre de Rome. Il l'obtint; mais ce ne fut que sur l'atteftation des évêques, que Henri IV étoit mort pénitent.

1112. *Pafcal déclare bientôt fon traité nul.*

A peine eft-il parti pour s'acquitter de ce devoir, que les plaintes s'élèvent de tous côtés contre Pafcal. Le pontife fe repentoit déja de fon traité, & faifit avec ardeur l'occafion de le rompre. Il le déclare nul dans un concile de Rome; il protefte de fon attachement éternel aux décrets de Grégoire VII & d'Urbain II. Le concile anathématife les inveftitures. Un fanatifme violent fe déchaîne contre l'empereur. On l'excommunie à Vienne en Dauphiné, ville de fon domaine. Le légat Conon l'excommunie même à Jérufalem, & vient tenir des conciles en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France, pour fulminer de nouvelles fentences. Un moine, abbé de Vendôme, porte le zèle jufqu'à reprocher au pape fa prévarication; & dans la lettre qu'il lui écrit à ce fujet, il taxe l'inveftiture d'héréfie, *fuivant la tradition des pères;* il foutient qu'en l'accordant, *on détruit la foi, la chafteté, la liberté de l'églife.* L'archevêque de Lyon, Jofceram, écrivant avec la même chaleur, avoue qu'à proprement parler, l'inveftiture n'eft point héréfie; mais il ajoute que c'en eft une certainement de la croire

Fanatifme contre l'empereur & contre les inveftitures.

légitime. A quoi n'expoſoit-on pas la religion, en liant aux dogmes les préjugés de l'ignorance & de l'eſprit de parti!

Excommunication & guerres civiles.

Les révoltes, la guerre civile & les maſſacres ſe renouvellent. Les décrets de l'égliſe ſemblent devenir des lois de ſang. Paſcal craignoit de ſe parjurer en excommuniant lui-même l'empereur. Ses légats & les conciles le faiſoient aſſez pour lui; les Saxons & d'autres rebelles ſervoient aſſez ſa vengeance.

Mort de la comteſſe Mathilde.

Tandis que l'Allemagne étoit en feu, mourut la célèbre comteſſe Mathilde, qui depuis Grégoire VII, étoit l'eſclave & l'appui de la cour Romaine. Elle poſſédoit la Toſcane, Parme, Plaiſance, preſque toute la Lombardie, Spolète, &c. Elle étoit unique héritière du duc & marquis Boniface ſon père, & de la ducheſſe Béatrix, de la maiſon de Charlemagne, ſa mère. Veuve de Godefroi le Boſſu, duc de Lorraine, elle avoit épouſé Welf, duc de Bavière, & s'en étoit ſéparée par un divorce. La donation de ſes états au ſaint ſiège, renouvelée avant ſa mort, devoit cauſer de nouveaux troubles. La plupart étant des fiefs de l'empire, elle n'avoit pas droit d'en diſpoſer; mais il n'eſt point ſurprenant que Grégoire VII les crût bien acquis. Cependant l'empereur vint prendre poſſeſſion de ſes états.

Sa donation au pape.

La plupart de ſes états étoient des fiefs de l'empire.

Il arrive à Rome, d'où Pascal II s'étoit enfui pour se jeter entre les bras des Normands. Il se fait couronner de nouveau par Maurice Bourdin, légat dévoué à ses intérêts. Pascal meurt après avoir excommunié ce légat, & avoir tenté de se rendre maître de Rome. On lui donne pour successeur Gélase II, ancien moine de Cluni. L'empereur ne pouvant faire approuver l'investiture à Gélase, lui oppose un antipape dans la personne de Bourdin. Gélase, quoique soutenu d'abord par les Normands d'Italie, est forcé de se réfugier en France. Il y meurt, & l'archevêque de Vienne le remplace sous le nom de Calixte II.

1117. Henri V maître dans Rome.

Bourdin antipape.

Celui-ci, parent de Henri V, souhaitoit fort de terminer la querelle, sans renoncer au systême de ses prédécesseurs. Pendant qu'il tenoit un concile à Reims, Henri vint conférer en personne près de Mouzon. La conférence fut bientôt rompue, parce qu'on ne s'accordoit point. Nouvelle excommunication fulminée contre le prince; nouvelle sentence qui délie les sujets du serment de fidélité. La foi des sermens n'étoit plus rien, depuis qu'une parole des pontifes les annulloit.

Calixte II délie du serment de fidélité les sujets de l'empereur.

Calixte auroit dû sentir combien cet abus étoit odieux, par la réponse du roi d'Angleterre,

Mot du roi d'Angleterre sur le respect

dû aux fermens. Henri I, qu'il pressoit de rétablir un prélat brouillé avec la couronne. Henri s'excusant sur ce qu'il avoit juré de ne pas le rétablir: *Je suis pape*, dit Calixte, *je vous absoudrai de votre serment.* Le roi répondit : *Et quelle foi aura-t-on aux sermens, si l'on voit par mon propre exemple qu'une absolution les anéantit ?*

Le pape triomphe fastueusement de Bourdin. Le principal objet du pontife étoit de chasser l'antipape Bourdin, qui régnoit en Italie. Les princes Normands lui en fournirent les moyens. Il assiège Bourdin dans Sutri; les habitans le livrent entre ses mains; on accable d'opprobre ce malheureux; on le conduit en triomphe à Rome, monté à rebours sur un chameau, exposé aux insultes d'une populace furieuse; on le jette ensuite dans une prison pour le reste de ses jours. Le pape annonça par tout sa victoire, & se fit peindre ayant Bourdin à ses pieds. La modération lui auroit fait plus d'honneur. Mais qui connoissoit alors cette vertu?

1121. L'empereur, en danger, s'accommode pour l'investiture. Enfin l'empereur fut aussi contraint de céder. Les Saxons, toujours rebelles, venoient de lui arracher un traité honteux; l'archevêque de Mayence avoit une armée sur pied pour combattre les investitures & le souverain; les excommunications alloient renverser le trône.

Henri chercha prudemment sa sûreté dans la paix, qui fut conclue dans une diète de Worms. Il abandonna non-seulement l'investiture *par la crosse & l'anneau*, mais toute nomination aux bénéfices, & même les *régales de saint Pierre*, c'est-à-dire, la suzeraineté sur les terres de l'église Romaine. Le pape lui accorda que les élections des évêques & des abbés se fissent en sa présence librement, & que les élus fussent investis des régales *par le sceptre*.

Cet accommodement même prouve l'absurdité de la querelle.

Ainsi en substituant le sceptre à la crosse & à l'anneau, on finit une des plus affreuses querelles qui ait déchiré le genre humain. Rien ne prouve mieux combien la superstition est atroce tout à la fois & absurde ; car si c'étoit une hérésie, comme on l'avoit plusieurs fois jugé, de donner ou de recevoir l'investiture, qu'importoit au fond que ce fût avec un sceptre ou une crosse?

Jugement de Muratori sur cette affaire.

« Il n'en falloit pas moins, dit cependant » Muratori, pour déraciner un abus qui s'étoit » insensiblement établi dans l'église, contre » tous les usages de l'antiquité, lesquels avoient » toujours maintenu la liberté des élections, en » foudroyant avec éclat la simonie ». Cet auteur respectable oublioit-il que les usages de l'antiquité dégénéroient eux-mêmes en abus, depuis que les passions & l'ignorance avoient changé

la face de l'église ? Comment se faisoient les élections ? comment se font-elles encore dans quelques pays ? D'ailleurs, élus selon les règles, ou nommés par le prince, les prélats recevoient également l'investiture ; ainsi la réflexion de Muratori semble porter à faux.

1123. Concile général de Latran.

Un concile général de Latran, où se trouvèrent plus de trois cents évêques, cimenta la paix du sacerdoce & de l'empire. On y prononça l'anathême contre les infracteurs de la *trève de Dieu*, toujours subsistante par le droit, & toujours violée par les mœurs. On excommunia aussi quiconque envahiroit Bénévent ; précaution qui prouve que le temporel n'étoit pas perdu de vue. Les prélats s'élevèrent avec chaleur contre la puissance des moines. « Il ne reste plus, » disoient-ils, qu'à nous ôter la crosse & l'anneau, & qu'à nous soumettre à eux, puisqu'ils » possèdent les églises, les terres, les châteaux, » les dixmes, les oblations & des vivans & des » morts : les chanoines & les clercs sont avilis, » depuis que les moines, au lieu de vivre dans » un saint repos, selon la règle de saint Benoît, » recherchent nos droits avec une ambition » insatiable ». En conséquence, on défendit aux abbés & aux moines de donner la pénitence, de visiter les malades, de chanter même des messes

Les évêques s'y élèvent contre les moines.

publiques. Voilà une contradiction ſingulière avec les décrets d'Urbain II & d'autres papes. Mais le pouvoir des moines n'en ſouffrit pas : leur nombre, leur crédit & leurs richeſſes augmentèrent de jour en jour : ils avoient pour eux l'eſprit du ſiècle & la cour de Rome. Toute l'hiſtoire démontre que l'énorme puiſſance des pontifes étoit principalement leur ouvrage ; elle devoit donc être leur ſoutien.

Démarche ſans effet.

1124.

Entrepriſe de Henri V contre Louis le Gros.

Henri V penſoit à rétablir ſon autorité, & à tirer vengeance de ſes ennemis. Il ne pardonnoit pas au roi de France, Louis VI, ſurnommé le Gros, ſucceſſeur de Philippe I, d'avoir reçu & favoriſé le pape ; il lui attribuoit en partie l'opprobre dont il avoit été flétri par le concile de Reims ; il vouloit humilier la France, pour dompter enſuite les princes d'Allemagne, devenus indépendans. S'étant donc uni avec Henri I, roi d'Angleterre, ſon gendre, alors en guerre avec Louis au ſujet de quelques places de Normandie, il marche à la tête d'une armée nombreuſe ; mais le zèle de la nation françoiſe ſe ſignale en cette occaſion. Les vaſſaux, quoique très-peu ſoumis à la couronne, s'empreſſent de prendre les armes contre un ennemi étranger : Louis a deux cents mille hommes. D'un autre côté, l'empereur, en s'avançant vers

Le zèle des François la rend inutile.

la Champagne, reçoit la nouvelle d'une révolte. Il repaſſe le Rhin ſans avoir rien fait. Pourquoi Louis, avec cette grande armée, n'alla-t-il pas fondre ſur la Normandie? C'eſt que les vaſſaux vouloient bien le défendre, mais non augmenter ſon pouvoir. On conçoit aiſément qu'un duc de Normandie, roi d'Angleterre, étoit un vaſſal formidable pour un roi de France; qu'il devoit y avoir entre eux une rivalité ſouvent meurtrière; que les autres vaſſaux en profitoient pour ſe maintenir dans l'indépendance; & qu'ils n'avoient garde de rompre l'équilibre en faveur du ſuzerain. Tel étoit le fond de la politique féodale.

Politique des vaſſaux.



CHAPITRE VI.

Schisme d'Anaclet. — Pontificat d'Innocent II. — Saint Bernard, maître des esprits.

L'EMPEREUR Henri V étant mort en 1125, les ducs de Souabe & de Franconie, ses neveux, aspirèrent à la couronne, car il n'avoit point laissé de fils. Les suffrages du plus grand nombre des princes étoient pour Conrad, duc de Franconie; mais l'archevêque de Mayence, par ses intrigues, entraînant la petite noblesse, fit élire & proclama Lothaire, comte de Suplenbourg, malgré l'opposition de la plupart des princes. Conrad passa en Italie, fut couronné roi à Monza, ensuite à Milan. Honorius II venoit de succéder à Calixte. Lothaire lui annonça son élection par une ambassade. Les papes profitoient si bien de tout, qu'ils changèrent depuis cet acte de civilité en un devoir indispensable.

1125. Conrad & Lothaire, élus empereurs.

Ambassade de Lothaire au pape. Elle tire à conséquence.

La guerre s'alluma bientôt en Italie, & Honorius ne manqua pas d'excommunier le concurrent de Lothaire. Un plus grand mal, qui mit le feu à toute l'Europe, fut le schisme qu'occasionna la mort du pontife en 1130. La moindre partie des cardinaux, assemblée clan-

1130. Schisme dans l'église, entre Innocent II & Anaclet.

destinement, élut le cardinal Grégoire, ancien moine : c'est Innocent II. Les autres cardinaux s'étant assemblés le même jour, à l'heure ordinaire, élurent publiquement Pierre de Léon, petit-fils d'un Juif baptisé, dont la famille étoit considérable par ses richesses. Il avoit été moine de Cluni. On lui donne le nom d'Anaclet. Vingt-sept cardinaux, les évêques suffragans de Rome, les archiprêtres & plusieurs abbés écrivirent à l'empereur Lothaire que l'élection d'Anaclet étoit la seule canonique, & que l'autre s'étoit faite par une demi-douzaine de simoniaques. Le chef des cardinaux de son parti écrivit à ceux d'Innocent : *Est-ce ainsi que vous savez élire un pape, dans un coin, dans les ténèbres, en cachette, sans nous consulter, sans nous appeler, &c.?* L'autre faction peignit Anaclet comme un infâme, qui auroit déshonoré le saint-siège. De part & d'autre il y avoit sans doute de la partialité.

Le premier avoit été élu clandestinement.

Anaclet s'attache les Normands, & donne à Roger le titre de roi de Sicile.

Cette dispute annonçoit des guerres; & le plus fort, selon toute apparence, devoit jouir du pontificat. Anaclet s'assura des Normands, si redoutables en Italie. Il donna le titre de roi de Sicile au comte Roger II, duc de Pouille & de Calabre, avec la souveraineté sur Naples & sur Capoue, moyennant l'hommage & le

tribut ordinaire. Honorius avoit excommunié ce prince, qui s'agrandiſſoit ſans ſa permiſſion. La conduite des papes envers les Normands, & de ceux-ci envers les papes, dépendoit toujours des conjonctures.

Innocent avoit pour lui un homme capable de le faire triompher de tous ſes ennemis. Je parle du fameux ſaint Bernard, abbé de Clairvaux, moine Bourguignon du nouvel ordre de Cîteaux; génie ardent, auſtère & invincible; dont l'eſprit, l'éloquence, les vertus, la réputation, ſubjuguoient tellement les ames, qu'il devint l'arbitre des plus importantes affaires, l'oracle des peuples, & en quelque ſorte le maître des évêques, des papes & des rois. Cet homme extraordinaire, diſtingué par ſa naiſſance & ſes talens, dévoré de zèle pour ce qu'il croyoit intéreſſer la religion; mais imbu des préjugés du cloître, parce qu'il avoit rapporté toutes ſes études aux maximes de ſon état, va remuer l'Europe au gré de ſes opinions & de ſes pieux deſſeins. Le reſpect dû à ſa ſainteté ne doit pas nous aveugler ſur les défauts qu'il tenoit de ſon ſiècle & de la nature.

Mais Innocent avoit un grand appui dans ſaint Bernard.

On balançoit en France entre les deux papes. Louis le Gros, qui penchoit pour Anaclet, convoque un concile où l'affaire doit être décidée. Le concile s'en rapporte au jugement de ſaint

Bernard le fait reconnoître en France.

Bernard : celui - ci nomme Innocent, qui eſt auſſi-tôt reconnu par acclamation. Gérard d'Angoulême, légat ſous Honorius, eſpérant conſerver ce titre, avoit repréſenté Anaclet comme un uſurpateur & un débauché. Le ſaint moine l'avoit cru ſans doute. Mais Gérard démentit bientôt ſon propre témoignage; car n'ayant pas reçu d'Innocent la légation qu'il briguoit, il ſe déclara en faveur de l'autre compétiteur, & excita un ſchiſme dans le royaume.

& par le roi d'Angleterre;

Innocent, chaſſé de Rome, s'étoit réfugié à Piſe. Il ſe hâte de venir en France; il y reçoit tous les honneurs imaginables; il y trouve des tréſors dans la prodigalité de la nation. Le roi d'Angleterre étoit prévenu contre lui, regardoit ſon titre comme très-douteux. Bernard va diſſiper le ſcrupule. *Que craignez-vous*, dit-il à Henri ? *expiez vos autres péchés ; je prends celui-là ſur moi.* Henri n'héſite plus & vient rendre ſes devoirs au pape.

& par l'empereur Lothaire, qui redemande en vain les inveſtitures.

L'empereur Lothaire étoit à Liége. Innocent y arrive. Lothaire le reçoit, le conduit avec un profond reſpect, tenant la bride de ſon cheval, & faiſant les fonctions d'écuyer; mais il profite de l'occaſion pour redemander les inveſtitures. Le pape alors ſe trouve dans un embarras extrême. Bernard, qui l'avoit accompagné,

combat hautement la prétention de l'empereur, le terrasse par son éloquence hardie, & l'oblige de renoncer à sa demande. Régnant sur les esprits, il sembloit donner la loi aux souverains.

Il invective contre Anaclet & ses partisans.

Ses lettres, monument très-curieux par leur rapport avec les mœurs & les affaires du temps, sont pleines de la chaleur qui animoit sa conduite. *La bête de l'Apocalypse, à laquelle il a été donné de blasphémer contre les saints & de leur faire la guerre, a envahi le saint-siège, comme un lion furieux prêt à dévorer sa proie. Vous avez près de vous une autre bête qui siffle dans le secret. Celle-là est plus féroce, celle-ci plus artificieuse.* Ce sont les termes d'une lettre à Geoffroi de Lorron, depuis archevêque de Bordeaux. Les deux bêtes étoient l'antipape & l'évêque d'Angoulême, son légat. Ces traits me paroissent importans pour caractériser l'esprit du siècle, dont l'empreinte est marquée sur les vertus comme sur les vices.

Innocent II donne la Corse & la Sardaigne.

Lothaire, avec une petite armée, avoit introduit Innocent II à Rome, tandis que le roi de Sicile réprimoit une révolte dans la Pouille. Il avoit reçu de lui la couronne impériale *, &

* Quelques années après, on fit à Rome un tableau où la cérémonie du couronnement étoit représentée,

l'usufruit des domaines de la comtesse Mathilde, à condition d'en faire hommage au saint-siège. Le pape donna en même temps la Corse aux Génois & la Sardaigne aux Pisans, à condition d'en chasser les Sarasins. Il étoit facile aux pontifes de donner ainsi ce qui ne leur appartenoit point. Mais Innocent fut bientôt contraint de sortir de Rome. Réfugié à Pise, il y tint un concile pour excommunier de nouveau Anaclet & ses fauteurs. Saint Bernard fut l'ame de ce concile, & le pape lui dut encore la soumission des Milanois qui passèrent alors dans son parti. Bernard refusa l'archevéché de Milan & d'autres sièges : il jouoit un plus grand rôle sous le froc que le pape même ; mais il méprisoit les honneurs par humilité.

1134. Il est forcé de se retirer à Pise, où il tient un concile.

Guerre contre l'empereur & le roi de Sicile, à cause du schisme.

Ce malheureux schisme fit encore répandre beaucoup de sang. Le roi de Sicile rendoit Anaclet triomphant en Italie. L'empereur vint rétablir Innocent avec une armée. Il enleva la

avecces deux méchans vers sous les figures :
Rex venit ante fores, jurans priùs urbis honores ;
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

La cour de Rome a fait valoir l'*homo papæ* (l'*homme du pape*) comme une preuve que l'empire est un fief du saint siège. On prouveroit mieux que l'état du saint siège est un fief de l'empire, si les anciens titres décidoient en pareille matière.

Pouille au roi de Sicile. Il voulut en inveſtir le comte Rainulf, non ſans oppoſition du pape, qui prétendoit devoir donner l'inveſtiture. Ils s'accordèrent en mettant tous deux la main à l'étendard de la Pouille, lorſque la cérémonie s'exécuta. Une révolte en Allemagne ſuſpendit les conquêtes de Lothaire: le roi Roger n'eut pas de peine à reprendre ce qu'il avoit perdu; enfin, la mort d'Anaclet annonça l'extinction prochaine du ſchiſme. Grégoire, nouvel antipape, ſe rendit après deux mois aux ſollicitations de ſaint Bernard, qui le mena aux pieds d'Innocent II. Le ſaint ſe félicita de ce que le triomphe de l'égliſe étoit *ſa gloire & ſa couronne*.

1138. Mort d'Anaclet. Bernard ſoumet l'antipape Grégoire.

Dans un concile général de Latran, tenu l'année ſuivante, Innocent, ſelon un auteur contemporain, harangua en ces termes: *Vous ſavez que Rome eſt la capitale du monde, que l'on reçoit les dignités eccléſiaſtiques de la permiſſion du pontife Romain, comme par droit de fief; & qu'on ne peut les poſſéder légitimement ſans ſa permiſſion, &c.* Voilà où conduiſoit la grande affaire des inveſtitures.

Le pape prétend donner en fief des bénéfices.

Le vingtième canon porte: *Nous ne refuſons pas aux rois & aux princes le pouvoir de faire juſtice, en conſultant les évêques.*

Canon ſur l'autorité des princes.

On défendit non-ſeulement les tournois, ſage

On défend les

tournois & les arbalêtes.

défenſe qui fut ſouvent renouvelée en vain ; mais l'*art meurtrier & odieux* des arbalétriers & des archers, excepté contre les infidèles. Il valoit autant défendre la guerre entre les chrétiens. Et qu'auroit-on fait ſi les armes à feu avoient été connues & en uſage ?

Innocent, priſonnier de Roger, lui donne l'inveſtiture du royaume de Sicile.

Le roi de Sicile ayant été excommunié, parce qu'il ne vouloit ſe ſoumettre qu'à des conditions avantageuſes, prit encore les armes. Innocent marcha en perſonne contre lui. Le pape tombe dans une embuſcade, eſt fait priſonnier. Roger profite de l'occaſion : il obtient l'inveſtiture du nouveau royaume de Sicile, comme il l'avoit obtenue d'Anaclet. Le traité conclu, il va baiſer les pieds d'Innocent, lui demande pardon, & lui rend l'hommage. Alors, d'uſurpateur chargé d'anathêmes, il devient, aux yeux de la cour de Rome, un roi reſpectable & vertueux. Saint Bernard, qui l'avoit fort maltraité, lui écrivit des lettres affectueuſes, & lui envoya une colonie de ſes moines.

Influence de la religion dans toutes les affaires.

On ne voit preſque aucune affaire intéreſſante ſous cette époque, où la puiſſance eccléſiaſtique ne lutte contre la civile ; où du moins des préjugés de religion ne ſoient le premier mobile des hommes. Quels biens ne feroit donc pas la religion, ce reſſort puiſſant & univerſel, ſi,

dégagée

dégagée de tous les preſtiges de l'ignorance, elle ne ſervoit qu'à imprimer, avec les vérités divines, le ſentiment & l'amour de la vertu? Malheureuſement ſes miniſtres étant, les uns trop ambitieux, les autres trop peu éclairés, troubloient les états ou égaroient les peuples, en ſe méprenant ſur les principes.

1142.

Démêlé de Louis le Jeune avec le pape.

Ce fut la cauſe d'un orage qui éclata en France. Louis VII, ſurnommé le Jeune, avoit ſuccédé, en 1137, à Louis le Gros ſon père. Il étoit dévot, bon, facile, mais vif, jaloux de ſes droits & de ſon honneur. Le chapitre de Bourges ayant élu un archevêque déſagréable à la cour, il ordonna d'en élire un autre, & n'exclut que ce ſeul ſujet. Celui-ci, qui étoit protégé par Innocent II, fut bientôt à Rome. Le pape le ſacra, & parla du roi comme d'un jeune homme qu'il falloit inſtruire & réprimer; ajoutant qu'exclure un ſeul ſujet, c'étoit détruire la liberté des élections. Louis défendit de recevoir l'archevêque. Sur le champ, le pape & le prélat mirent le royaume en interdit. Sentence injuſte & odieuſe; car toute fonction eccléſiaſtique ceſſoit alors, tout inſpiroit la terreur & portoit au fanatiſme. Rien n'étoit plus propre à ſoulever un peuple ſuperſtitieux contre ſon maître.

Interdit ſur la France.

Thibaut.

Thibaut, comte de Champagne, hypocrite

comte de Champagne, factieux & rebelle.

turbulent, livré aux moines par ambition; étroitement uni à saint Bernard, que sa fausse vertu avoit ébloui, se déclara pour cet archevêque, cabala, & fit naître la guerre civile. L'abbé de Clairvaux étoit à Rome. Il se mêla de l'affaire en ami du comte, & en partisan de la cour Romaine. Il écrivit au roi: *Vous renversez tellement les idées d'honneur & de sagesse, qu'il ne reste avec vous ni règle ni principe....... Vos excès me rebutent; je commence à me repentir d'avoir eu pour votre jeunesse trop de ménagement. Si j'ai quelque pouvoir, je l'emploierai désormais tout entier à défendre la vérité.* Il écrivit aux ministres, Josselin, évêque de Soissons, & Suger, abbé de saint Denis: *Comment osez-vous manier des affaires de cette nature? Ce qu'un jeune roi fait de mal, on a raison de l'imputer aux membres les plus éclairés de son conseil.* Un préjugé fâcheux contre le saint, est que les deux ministres étoient des hommes d'état également habiles & vertueux. Quand ils ne l'auroient pas été, la remontrance passe les bornes. Le zèle s'égare aisément au milieu des factions.

Lettres de saint Bernard en sa faveur.

Le roi ordonne le massacre de Vitri.

Mais il faut remarquer aussi que l'emportement de Louis le Jeune fournit matière à de justes plaintes. S'étant rendu maître de Vitri, une des places du comte de Champagne, & les habitans

réfugiés dans une église osant encore s'y défendre; transporté de colère, il ordonna d'y mettre le feu. Treize cents personnes périrent dans les flammes. Le roi, saisi de remords, se reprocha vivement sa cruauté, & se livra aux sentimens de pénitence : la croisade en fut le fruit, comme nous le verrons bientôt.

Arnaud de Brescia soulevoit le peuple contre le clergé.

Tandis que l'autorité pontificale se déployoit avec hauteur dans les monarchies, elle s'affoiblissoit dans le centre même de la papauté. Arnaud de Brescia, moine fanatique, avoit soulevé les peuples contre la puissance temporelle des ministres de la religion. Le clergé, selon lui, ne pouvoit posséder ni terres ni seigneuries; il devoit vivre des offrandes volontaires qu'on lui feroit; & les princes devoient le dépouiller de ses biens pour le service de l'état. L'orgueil & le faste des ecclésiastiques, la misère & les souffrances du peuple, donnoient du poids à ses violentes déclamations. Chassé d'Italie, il alla prêcher en Allemagne. Rien n'est plus contagieux qu'un fanatisme qui flatte les penchans de la multitude. Le clergé devint odieux; l'esprit de liberté ou de licence se ranima : les papes en sentirent les effets.

1143.

Les Romains rétablissent le

Une haine cruelle divisoit les Romains & les habitans de Tivoli. Innocent II, après avoir

sénat, & se révoltent contre le pape. excommunié les derniers, les assiégea en personne, les força; mais il ne permit point à ses troupes de démanteler leur ville. Ce fut pour les Romains une occasion de révolte. Ils rétablirent le sénat & recommencèrent la guerre. Innocent mourut de chagrin. Son successeur, Célestin II, ne gouverna que cinq mois. Après lui, Lucius II, voulant chasser du capitole les sénateurs, fut assommé à coups de pierre.

Eugène III se réfugie en France. Eugène III, auparavant moine de Clairvaux & disciple de saint Bernard, éprouva, comme les autres, l'insolence des Romains. Arnaud de Brescia vint exciter leur audace par ses discours. Ils forcèrent les nobles de jurer l'obéissance à un patrice. Le pape enfin s'éloigna de Rome, erra dans quelques villes d'Italie, & prit, en 1146, le chemin de la France, asyle ordinaire des pontifes qui n'étoient plus maîtres chez eux. *Bernard, qu'on regardoit comme le pape, plutôt qu'Eugène*, (lui-même le dit dans une lettre,) avoit déja fait résoudre une croisade, & mettoit tout en mouvement pour l'exécuter.



CHAPITRE VII.

Origine & commencement de la guerre ſainte ou des Croiſades.

REVENONS ſur nos pas pour raconter le commencement de ces guerres, appelées *ſaintes* à cauſe de leur objet, inſpirées d'abord par un motif de religion, auquel ſe mêlèrent des motifs moins reſpectables ; qui enfin, conſidérées dans leurs ſuites, furent certainement funeſtes à la religion comme aux états de l'Europe. La première croiſade, placée ici, conduira plus naturellement à la ſeconde. Première croiſade.

Grégoire VII avoit formé le grand projet d'armer l'Europe pour la conquête de la Paleſtine. On voit dans une de ſes lettres, qu'il avoit déja plus de cinquante mille hommes prêts à marcher ſous ſes ordres. Il fut retenu par ſes guerres avec l'empereur Henri IV. Outre le motif religieux d'affranchir Jéruſalem de la domination des Turcs, des motifs d'ambition pouvoient intéreſſer la cour de Rome à ce projet. C'étoit le moyen d'étendre ſon autorité en Aſie, d'y avoir des princes tributaires, de ſoumettre enfin l'égliſe Projet de Grégoire VII de délivrer Jéruſalem.

Grecque, ſoit par force, ſoit par politique. L'occaſion ſe préſenta : on la ſaiſit avec ardeur ; & nous allons voir quels reſſorts pouvoient ébranler le genre humain.

L'ermite Pierre inſpire l'enthouſiaſme ſur cet objet.

Un ermite Picard, nommé Pierre, enthouſiaſte hardi, revenant de Jéruſalem, où il avoit été en pélerinage, dépeignit d'une manière ſi vive l'oppreſſion de la ville ſainte, & les mauvais traitemens qu'y eſſuyoient les chrétiens, qu'Urbain II le jugea propre à mettre en mouvement les peuples & les rois. L'ermite, d'une figure hideuſe, couvert de haillons, marchant nuds pieds, parlant en prophète, écouté comme tel, répandit par-tout ſon enthouſiaſme. Le pape indiqua un concile à Plaiſance (1095) pour décider l'expédition. Des milliers de perſonnes y accoururent. Les Italiens approuvèrent beaucoup cette entrepriſe ; mais ſoit attachement à leur patrie, ſoit foibleſſe ou circonſpection, ils s'en tinrent à de ſtériles applaudiſſemens ; en cela, ils ſe montrèrent plus ſages que les autres peuples.

Urbain II tient pour cela le concile de Plaiſance, en l'an 1095.

Il réuſſit mieux dans le concile de Clermont.

Dans le concile de Clermont en Auvergne, tenu la même année, Urbain entraîna ſans peine la vivacité Françoiſe. L'anathême lancé ſur le roi Philippe, n'empêcha point la nation de ſuivre les vues ou plutôt les ordres du pontife

Romain. Il prêcha la guerre comme un moyen de racheter tous les crimes qu'on avoit commis ; il mit sous la protection de l'église quiconque prendroit les armes ; il promit que Dieu donneroit la victoire & les dépouilles des Musulmans. *Dieu le veut*, s'écria-t-on de toutes parts. On s'empressa de recevoir des mains du pape ou des évêques une croix d'étoffe rouge qu'on attachoit à son habit. De-là les noms de *croisade* & de *croisés*, pour désigner ce nouveau genre d'expédition & de milice. La croix rouge dispensa de toute pénitence ; mais une fois prise, elle obligeoit de partir sous peine d'excommunication.

La croisade s'y forme.

Quelque imprudent que fût le projet, les goûts dominans & les préjugés du siècle le firent adopter sans examen. Depuis long-temps le pèlerinage de Jérusalem étoit à la mode, comme un grand acte de piété & un grand moyen de salut. On abhorroit les Sarasins, les sectateurs de Mahomet. Leurs entreprises en Europe, leurs vexations en Asie, irritoient le zèle de religion, qui alors n'excitoit que trop à la guerre ; car il suffisoit de n'être pas chrétien ou catholique, pour paroître digne d'être exterminé. On n'imaginoit rien de plus agréable à Dieu, que la délivrance du saint sépulcre ; & quoique l'on adorât Jesus-Christ présent sur l'autel, on aimoit

Motifs des croisés.

Le premier, haine pour les Mahométans.

Le second, dévotion aux saints lieux de Jérusalem.

mieux adorer en Paleſtine les veſtiges de ſes pas & les monumens de ſes myſtères. (Voyez *les Diſcours de Fleury.*)

Le troiſième, paſſion des armes.

D'ailleurs, la paſſion des armes abſorboit toutes les autres paſſions; les aventures avoient des charmes infinis; la gloire & la fortune attiroient les braves. Si un petit nombre de Normands avoient conquis des principautés en Italie, que ne feroit pas la valeur d'une infinité de guerriers, combattant ſous l'étendard de la croix? Que de conquêtes à eſpérer en Aſie! C'étoit déja un grand avantage pour des hommes accablés de dettes, expoſés aux pourſuites de leurs créanciers, aux violences de leurs ennemis, de mettre leurs biens & leur perſonne en ſûreté ſous la ſauve-garde puiſſante de l'égliſe.

Le quatrième, eſpérance des conquêtes.

Le cinquième, privilèges conſidérables.

Le ſixième, indulgence plénière.

Enfin des milliers de débauchés & de ſcélérats que les canons ſoumettoient à une longue & dure pénitence, trouvoient dans l'indulgence plénière l'expiation de leurs crimes, d'autant plus facile qu'on changeoit pour eux en devoir ce qu'il y avoit de plus conforme à leurs deſirs, la guerre & les conquêtes. S'ils réuſſiſſoient, leur fortune ſembloit aſſurée en ce monde; s'ils mouroient, on leur promettoit la couronne du martyre en l'autre. La dévotion & les paſſions, les préjugés & les habitudes, conſpirent

Le ſeptième, en cas de mort, la couronne du martyre.

ici pour le même effet. Tant de caufes réunies avoient une force prefque infurmontable; & leur mélange eft un phénomène des plus curieux dans l'hiftoire.

Hugues, frère du roi Philippe; Robert, duc de Normandie; Godefroi de Bouillon, duc de la baffe Lorraine & du Brabant; Euftache & Baudouin, fes deux frères; Raimond, comte de Touloufe; Robert, comte de Flandre, furent du nombre des croifés. Évêques, prêtres, moines, femmes, enfans, s'enrôlèrent dans la fainte milice. On vendoit fes biens pour les frais de l'expédition; on ne regardoit point au prix. Les églifes & les monaftères s'enrichirent en achetant. Le duc de Normandie engagea fon duché au roi d'Angleterre, Henri I, fon cadet, qui lui avoit enlevé ce royaume. Le comte de Touloufe fe dépouilla en faveur d'un bâtard de fa maifon. Godefroi vendit Bouillon au chapitre de Liége. On ne doutoit pas que les richeffes de l'Afie ne dédommageaffent au centuple de ces pertes.

Principaux chefs de la croifade.

On vend fes biens pour cette expédition.

Des auteurs contemporains font monter à plus de fix millions le nombre des premiers croifés. Les meilleurs hiftoriens en comptent environ treize cents mille. Aucun roi cependant ne prit part à l'entreprife. Malgré l'émigration prodigieufe des fujets, ce fut un avantage pour

Plus d'un million de croifés, mais aucun roi.

les couronnes, que les vassaux puissans portassent ailleurs la fougue martiale qui les rendoit si dangéreux.

Armée de l'ermite Pierre, exterminée en chemin.

L'ermite Pierre, en sandales, ceint d'une grosse corde, faisant le général comme l'inspiré, croyant que Dieu suppléeroit à tout par des miracles, part le premier à la tête de quatre-vingt mille hommes, sans provisions, sans discipline. Un pauvre gentilhomme, Gautier *sans-avoir*, aussi ignorant que lui, partage le commandement. Cette armée de bandits commet d'horribles violences en Hongrie, en Bulgarie, & se fait exterminer presque tout-entière sur la route de Constantinople. Godescald, prêtre Allemand, marche ensuite avec un corps de pareilles troupes. Leur zèle s'acharne sur les Juifs, dont plusieurs, hommes & femmes, égorgent leurs propres enfans, dans le désespoir où les réduisent ces furieux. Les Hongrois taillent encore ceux-ci en pièces. Les croisés n'ont paru jusqu'ici que comme des bêtes féroces qu'on s'empresse d'exterminer. Mauvais augure pour la guerre sainte.

Violences affreuses contre les Juifs.

Alexis Comnène régnoit depuis 1081 à Constantinople; prince capable de réparer les brèches de l'empire, si les fondemens n'en avoient été minés. Battu à Dyrrachium par Robert Guiscard, un des héros de Normandie, ensuite à Larisse,

par Boémond, fils de Guiscard, il s'étoit vengé de cette double défaite, en sauvant Larisse & éloignant les ennemis. Dans un besoin extrême d'argent, il convertit en monnoie les ornemens superflus de quelques églises. Le faux zèle s'enflamma; les séditions éclatèrent: il fut assez souple alors pour s'avouer coupable, & pour promettre une restitution. Toujours exposé à des complots, toujours en guerre avec les Turcs, il avoit sollicité le secours des Latins, contre ces ennemis redoutables. Il reçut fort bien l'ermite & les débris de son armée. Mais il ne tarda point à les connoître. Les croisés pilloient, ravageoient, sans respecter même les églises. Il hâta leur départ, en leur fournissant des vivres & des vaisseaux. Les chrétiens d'Asie éprouvèrent bientôt leurs violences; & les Turcs les détruisirent sans peine. Pierre revint à Constantinople attendre les héros de la croisade. Son enthousiasme se soutenoit dans le malheur; & les crimes de ses soldats fanatiques ne diminuoient pas même à ses yeux le mérite de son expédition.

Comment l'ermite est reçu à Constantinople.

Il passe en Asie sans succès.

Enfin les princes François arrivèrent avec leurs troupes. Boémond se joignit à eux, dans l'espérance de fonder en Asie quelque royaume, comme son père & ses oncles en Europe. Alexis Comnène, à qui il avoit long-temps fait la guerre,

Arrivée des princes François, & de Boémond, fils de Robert Guiscard.

Ils n'inspirent que de la défiance à l'empereur Alexis Comnène ; craignoit son ambition & son audace. Tout inspiroit la défiance à cet empereur ; les brigandages des premiers croisés, les forces & l'arrogance des autres. Sa fille Anne Comnène raconte qu'un seigneur François eut l'audace de s'asseoir à côté de lui sur son trône, & porta l'insolence jusqu'à dire : *Ce Grec est un plaisant rustre, de s'asseoir devant nous !* Il y eut bientôt des disputes, des brouilleries. Adhémar, évêque du Puy, légat & général de la croisade, vouloit qu'on assiégeât Constantinople ; mais on sentit qu'il seroit honteux de commencer la croisade par attaquer les chrétiens. Alexis se débarrassa enfin de ces hôtes dangereux. Il leur fournit tout ce qui leur étoit nécessaire, & les fit passer en Asie, après les avoir engagés à lui faire hommage des états qu'ils enleveroient aux Turcs. Les Grecs vantent sa prudence ; les Latins l'accusent de perfidie. Ses défiances étoient-elles bien ou mal fondées ? c'est à quoi se réduit la question. On verra mieux dans la suite, si les croisades menaçoient Constantinople.

qui se débarrasse d'eux.

Les Turcs étant divisés pouvoient être vaincus.

Les Turcs, divisés entre eux, avoient beaucoup affoibli l'empire mahométan. Un sultan ou soudan régnoit à Nicée en Bithinie, un autre en Perse, un autre à Antioche, un autre à Damas ; & l'Asie, comme l'Europe, renfermoit une foule

de petits états, compris dans les grands, formés par l'usurpation, & en proie à la discorde. Plus de six cents mille combattans, sous des princes belliqueux, alloient attaquer ces ennemis du nom chrétien. Une telle armée pouvoit faire d'immenses conquêtes. Mais il lui manquoit ce qui assure les victoires, l'union des chefs, la prudence & la discipline.

Cependant Nicée fut prise sur Soliman en 1097, & les troupes du sultan battues deux fois. Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, pénétra jusques dans la Mésopotamie, s'empara d'Édesse, y fonda une principauté. On assiége Antioche. Boémond, le plus politique des croisés, demande qu'on lui cède cette place: le comte de Toulouse s'y oppose. La mésintelligence retarde le succès des armes; la famine & les maladies consument l'armée. Déja le zèle est refroidi, & plusieurs reprennent la route d'Europe. Enfin Boémond obtient sa demande, & Antioche succombe après un long siège, en 1098.

Nicée & Édesse conquises.

Siège d'Antioche.

Mésintelligence des croisés.

Mais les chrétiens y furent assiégés à leur tour par deux cents mille hommes. Pour ranimer leur courage, on fait jouer les ressorts du merveilleux. Un prêtre assure qu'il a eu révélation de l'endroit où étoit enfouie la lance qui avoit percé le côté de Jésus-Christ. On le suit, on fouille,

Le merveilleux employé utilement pour animer les troupes.

on trouve un fer de lance, on crie au miracle. Auſſi-tôt la bataille eſt réſolue. La ſainte lance, portée par le légat, inſpire des efforts héroïques, & les infidèles ſont vaincus.

Mort du légat Adhémar.

Peu de temps après, mourut le légat Adhémar du Puy, vaillant capitaine, & ſeul capable de contenir le clergé, dont la licence augmentoit de jour en jour. Les généraux écrivirent au pape pour l'inviter à ſe mettre à leur tête. « Nous avons vaincu les Turcs & les païens, » diſoient-ils; venez vaincre les hérétiques, » Grecs, Arméniens, Syriens, Jacobites: vous » aurez la gloire de réunir le monde entier ſous » votre obéiſſance ». Cela prouve que, tôt ou tard, les croiſés devoient tourner leurs armes contre les Grecs. Urbain II n'avoit point le courage de Grégoire VII. Il envoya ſeulement un nouveau légat, Daimbert, archevêque de Piſe, fort ardent pour l'intérêt de la cour de Rome, qui avoit ſur-tout à cœur d'étendre ſa domination en orient.

On invite le pape à venir commander lui-même.

Priſe de Jéruſalem en 1099.

Maîtres d'Antioche, les croiſés s'avancèrent vers Jéruſalem. Selon la plupart des hiſtoriens, ils étoient réduits au nombre de vingt mille hommes de pied & de quinze cents chevaux, & la garniſon étoit de quarante mille hommes; ce qui paroît incroyable. Au bout de cinq ſe-

maines, la ville fut emportée d'aſſaut, en 1099. Rien n'échappa au carnage. Dès que les vainqueurs ſont raſſaſiés de ſang, ils ne ſe montrent que des pélerins dévots. Ils courent nu-pieds viſiter le ſaint ſépulcre, avec des tranſports de religion. Ce contraſte de barbarie & de piété peint au naturel les mœurs du ſiècle, & explique les évènemens.

Godefroi fut élu roi ou duc de Jéruſalem, quelqu'effort que fît le clergé ſéditieux pour faire élire d'abord un patriarche. Le légat ayant été revêtu enſuite de la dignité patriarchale, ſoutint que Godefroi avoit donné la conquête à Dieu, & que par conſéquent elle appartenoit à l'égliſe. Ce prince pieux & crédule lui céda tout, ſe réſervant la jouiſſance d'une ou deux places, & déclarant que, s'il mouroit ſans poſtérité, le patriarche reſteroit abſolument le maître. Un ancien hiſtorien anglois appelle cette conquête *un royaume infiniment petit & preſque honteux*. Tel fut le fruit de la première croiſade.

Godefroi de Bouillon eſt élu roi ou duc.

mais il cède preſque tout au légat.

On exagéra le ſuccès en Europe. Hugues, frère du roi de France, y raſſembla de nouvelles troupes, & alla chercher la mort dans l'orient. Les Vénitiens aidèrent Bertrand, fils du comte de Toulouſe, à former la petite principauté de Tripoli en Syrie, dont ils exigèrent leur part.

Les Vénitiens s'intéreſſent à la croiſade, quand ils eſpèrent d'en profiter.

Venise avoit refusé d'abord de pourvoir aux besoins des croisés. « Elle s'enrichissoit plus que » jamais, dit Voltaire, par son commerce avec » les mahométans, & craignoit de perdre les » privilèges qu'elle avoit chez eux. Les Génois, » les Pisans & les Grecs équipèrent des vaisseaux » chargés de provisions, qu'ils vendoient aux » croisés, en côtoyant l'Asie-mineure. La for- » tune des Génois s'en accrut, & on fut étonné » bientôt après de voir Gènes devenue une » puissance. » Ainsi les Vénitiens attendirent, pour s'intéresser aux croisades, qu'elles pussent leur être utiles. Ces villes commerçantes rapportoient tout à leur intérêt : elles profitèrent seules de la manie dont l'Europe étoit agitée. C'est ici l'époque d'un grand commerce, qui doit influer sur les mœurs & les gouvernemens.

Venise, Gènes & Pise y gagnent beaucoup.

Les Italiens se raffinent sur l'intérêt.

Nous observerons que les Italiens, en acquérant des richesses par le commerce, se raffinèrent de jour en jour sur les affaires d'intérêt. Ils firent bientôt de l'art de s'enrichir une science compliquée & mystérieuse. Ils devinrent les financiers de presque toute l'Europe : on les attira dans les cours comme les seuls qui sussent le secret de procurer de l'argent aux princes : tout leur secret fut souvent de ruiner les peuples,

peuples, & de s'enrichir les premiers de leurs dépouilles.

Trois ordres monastiques & militaires établis à Jérusalem.

Trois ordres monastiques & militaires, les Hospitaliers, les Templiers & les chevaliers Teutoniques, naquirent à Jérusalem, pour la défense des pélerins exposés aux attaques des Turcs. Cette institution étoit digne d'un siècle où le sacré & le profane se confondoient tellement, qu'on croyoit pouvoir allier les vertus d'un moine avec les qualités d'un soldat. Les nouveaux religieux, comblés de biens & de privilèges, devinrent peu de temps après des guerriers avides, licentieux, arrogans, ennemis les uns des autres ; & leurs haines mutuelles affoiblirent les chrétiens.

La discorde affoiblit les chrétiens d'Asie.

Il arriva d'ailleurs en Asie ce qui s'étoit vu en Europe. Tout seigneur entreprenant voulut se rendre souverain. Les principautés se subdivisèrent en fiefs. La discorde régna, & les Turcs auroient bientôt tout détruit, s'ils n'avoient été eux-mêmes trop divisés. Les nouveaux princes furent d'autant moins fidèles aux engagemens contractés avec Alexis Comnène, qu'ils l'accusoient de fourberie & de trahison. Le fougueux Boémond lui fit la guerre. L'empereur également guerrier & politique, la termina par un traité glorieux en 1108. Dix ans après, il

laissa par sa mort l'empire grec à Jean, son fils, plus digne encore de le gouverner. La célèbre Anne Comnène, sœur de Jean, voulut placer son mari sur le trône ; elle fut l'ame d'une conspiration infructueuse, & reçut un pardon généreux. Quant aux croisés, leur établissement menaçoit ruine.



CHAPITRE VIII.

Seconde croisade prêchée par S. Bernard.

1146.

La seconde croisade proposée dans l'assemblée de Vézelai.

Déja les Turcs avoient pris Édesse, & l'on craignoit pour Jérusalem, lorsque Eugène III, cinquante ans après le commencement des croisades, reçut des députés d'orient qui en sollicitoient une seconde. Louis le jeune, se reprochant le sac de Vitry, saisit avec ardeur, par le conseil de saint Bernard, ce moyen de l'expier. Dans une assemblée de Vézelai en Bourgogne, le roi & l'abbé, sur un échafaud, exhortèrent à la guerre sainte contre les *adorateurs des idoles ;* car les préjugés de l'ignorance représentoient comme idolâtres les Musulmans, ennemis mortels de l'idolâtrie. Louis prend la croix avec la reine Éléonore. Les croix qu'on avoit préparées ne suffisant point pour la foule qui en demande, Bernard en fait d'une partie de sa robe, & permet à chacun d'en faire. Une autre assemblée le nomme général de la croisade. Trop habile pour accepter cet emploi, il se borne à prêcher; & après avoir ébranlé tout le royaume, il court déployer son zèle en Allemagne.

Saint Bernard y donne la croix à Louis le Jeune & à la reine.

Il refuse le commandement de l'armée.

Il détermine à la croisade l'empereur Conrad III.

Les historiens le représentent parcourant les villes, se faisant écouter par-tout, quoiqu'il ignorât la langue du pays; opérant une infinité de miracles, encore plus éloquens que ses discours. Le *miracle des miracles*, selon lui, fut de persuader Conrad III, premier empereur de la maison de Souabe, peu disposé à prendre la croix. Dans un entretien particulier, Bernard insista sur les avantages d'une pénitence *si legère, si courte & si glorieuse*, sans obtenir d'autre réponse, sinon qu'on en délibéreroit dans le conseil, & que le lendemain il seroit instruit de la résolution. Impatient de finir sa conquête, il prêcha le même jour avec tant de feu, que l'empereur se croisa sur le champ. Le saint moine exerçoit en tout lieu un empire, dont il n'y avoit point d'exemple. Mais le succès ne répondit point à ses espérances & à ses vœux.

Grandes forces des deux armées.

Chacune des deux armées avoit, dit-on, soixante & dix mille *gendarmes*. C'étoit la noblesse pesamment armée, suivie d'une cavalerie légère, beaucoup plus nombreuse; un gendarme ou *homme d'armes* avoit toujours à sa suite plusieurs chevaux. L'infanterie ne se comptoit point. De telles armées réunies, agissant de concert, dirigées avec prudence, auroient, sans doute, exécuté de grandes choses. Elles vont

périr honteusement. Une sorte de délire sembloit entraîner les princes dans le précipice.

L'empereur Conrad partit le premier. Il étoit beau-frère de Manuel Comnène, qui régnoit à Constantinople depuis la mort de Jean son père, en 1143. Cependant les Grecs eurent les mêmes alarmes qu'au temps d'Alexis, soit que les croisés commissent les mêmes violences, soit que le passé fît craindre pour l'avenir. Quand Louis le jeune arriva ensuite, un évêque françois proposa d'attaquer Constantinople; & certainement les Latins n'avoient guère moins d'aversion pour les Grecs schismatiques, que pour les mahométans qu'ils supposoient idolâtres. Si Manuel Comnène les trahit, comme on l'en accuse; s'il leur donna de faux guides, & concourut à leur perte; ce prince, d'ailleurs généreux, magnanime, célèbre par ses victoires, ne peut du moins être soupçonné de les avoir haïs sans raison.

1147. Manuel Comnène accusé d'avoir trahi les Occidentaux.

Avoit il tort de les craindre?

Conrad s'enfonce imprudemment dans l'Asie-mineure parmi des rochers. Le Sultan d'Icone, meilleur capitaine, taille son armée en pièces. Il s'enfuit vers Antioche, fait le pélerinage de Jérusalem, & repasse en Europe avec une poignée de soldats. Louis a le même succès dans son expédition. Vaincu par les Turcs, fugitif à

Conrad & Louis, vaincus par les Turcs, l'un après l'autre.

Antioche, pélerin à Jérusalem, il ne rapporte en France que l'avantage d'avoir visité le saint sépulcre, & la douleur de se croire déshonoré par sa femme, qui l'accompagnoit.

1149. Ils reviennent sans gloire.

Tous deux revinrent sans gloire, presque sans suite, & sans que leur infortune servît de leçon. Ils avoient assiégé Damas en 1148. Des chrétiens de Palestine les trahirent, & sauvèrent la place. Si les chrétiens se haïssoient ainsi mutuellement; s'ils étoient ennemis les uns des autres; si tous les crimes s'allioient avec la dévotion des croisades, faut-il s'étonner des malheurs inévitables qu'on essuyoit? L'abbé Suger, sage ministre de France, les avoit prévus, en s'opposant à cette funeste entreprise. Saint Bernard auroit pu les prévoir, puisqu'ils tenoient aux mœurs, & que l'expérience les annonçoit. Il auroit épargné beaucoup de sang; il se seroit épargné à lui-même de grands reproches. Il crut faire son apologie, en rejetant tout sur les crimes des croisés; mais de pareilles apologies peuvent se faire avant l'événement.

L'abbé Suger avoit mieux jugé que saint Bernard de cette entreprise.

Sagesse de Suger dans le ministère.

Tandis qu'on perdoit tant de guerriers dans une vaine expédition, la France fut paisible sous le gouvernement de Suger. Pieux sans enthousiasme, il jugeoit des choses, non par de trompeuses apparences, mais par le bien ou le mal

réel que l'on devoit en attendre ; & ne pouvant être tout-à-fait exempt de préjugés, du moins il n'en avoit presqu'aucun qui ne cédât à la raison. Bernard, dont le zèle vif & inquiet s'agitoit quelquefois sur des soupçons peu solides, comme dans ses disputes avec Abélard, avec Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, & avec le vénérable Pierre, abbé de Cluni ; Bernard s'étoit aussi élevé contre Suger, dans un temps où les mœurs de cet abbé lui paroissoient trop mondaines. Suger répondit en réformant son monastère de Saint-Denis, & en donnant l'exemple de la régularité. Devenu ministre de Louis le Gros, ensuite de Louis le Jeune, il mania toujours les affaires en homme d'état, au lieu que l'abbé de Clervaux les traitoit en moine mystique ou prévenu. Admirons les vertus du saint; mais ne craignons pas de dire que ses préjugés furent quelquefois dangereux hors du cloître.



CHAPITRE IX.

*Henri Plantagenet, roi d'Angleterre très-puissant.
----Ses querelles avec Thomas Becket.*

1152. Divorce imprudent de Louis le Jeune avec Éléonore de Guienne.

APRÈS la mort de Suger, Louis exécuta un projet auquel ce grand ministre avoit opposé les conseils de la prudence. La reine Éléonore, héritière de la Guienne & du Poitou, avoit eu des liaisons suspectes avec le prince d'Antioche & avec un jeune Turc. Elle ne pouvoit souffrir son époux, qu'elle disoit être un moine plutôt qu'un roi. L'époux haïssoit encore plus sa femme, dont les galanteries lui empoisonnoient le cœur. Il la répudia enfin sous le prétexte ordinaire de parenté. Elle épousa bientôt le duc de Normandie, Henri Plantagenet, qui avoit hérité de son père l'Anjou & le Maine, & à qui elle porta en dot deux grandes provinces, dont la couronne fut privée par ce divorce. Le trône d'Angleterre mit le comble à la fortune de Henri. Voyons de quelle manière il y parvint.

Elle épouse Henri Plantagenet déja puissant.

Étienne, roi d'Angleterre, est forcé de le reconnoître pour son successeur.

Sa mère Matilde, veuve de l'empereur Henri V, mariée en secondes noces au comte d'Anjou, étoit fille unique & héritière de Henri I, mort en 1135. Étienne comte de Boulogne,

petit-fils du côté maternel de Guillaume le conquérant, se fit couronner roi d'Angleterre: il gagna au commencement la noblesse par des concessions dangereuses; mais il souleva le clergé, en voulant lui ravir ses forteresses, qui le rendoient plus indépendant. Le clergé se déclara pour Matilde, la couronna, la trahit ensuite. Le jeune Henri, qu'elle avoit déja fait duc de Normandie, parut sur la scène avec tant de forces & de courage, qu'Étienne fut obligé (en 1153) de le déclarer son successeur, aux dépens de son propre fils. Ce roi, étant mort l'année suivante, la maison de Plantagenet prit possession du trône, & forma une puissance d'autant plus considérable, que Henri II joignoit de grandes qualités à de grands états. Maître de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, du Poitou, de la Saintonge, de la Guienne, du Périgord, de l'Angoumois, du Limousin, & ensuite de la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritière de ce duché; il avoit de quoi faire trembler le roi de France, son foible suzerain.

Henri II succède en effet à Étienne.

Déja l'Angleterre jouissoit des avantages d'un bon gouvernement; les lois y étoient en vigueur, & les crimes réprimés. On ne voyoit plus ces forteresses, où une foule de petits tyrans s'étoient établis par la faute d'Étienne; ni les troupes

Il gouverne sagement.

mercenaires qu'Étienne avoit levées pour les réduire, & qui ne fervoient qu'à multiplier les brigandages. Henri II vouloit réformer un autre abus; le pouvoir exceſſif du clergé, l'impunité que lui aſſuroient des privilèges contraires aux lois civiles, la juridiction énorme qu'il s'arrogeoit fur preſque toutes les affaires, en les liant aux canons & à la conſcience. Cette entrepriſe fut l'écueil de ſa tranquillité, de ſa gloire, & lui attira des malheurs auxquels tout autre prince auroit ſuccombé.

Il veut reſtreindre le pouvoir exceſſif du clergé.

1162.

Dans cette vue il donne le ſiège de Cantorbéry à Thomas Becket.

Il ſe flatta témérairement d'applanir les obſtacles, par le moyen de Thomas Becket, ſon chancelier. C'étoit un clerc plein de talens & de courage, juſqu'alors courtiſan adroit, zélé, magnifique, voluptueux & guerrier; poſſédant l'art de ſe conformer à tous les goûts de ſon maître. Le roi l'éleva au ſiège de Cantorbéry, la plus grande place du royaume, où les droits de primat & de premier pair donnoient une autorité ſouvent dangereuſe, parce qu'elle étoit alors exceſſive. Becket, en changeant d'état, change tout-à-coup de conduite. On le voit évêque rigide, retiré de la cour, livré à la pénitence & aux bonnes œuvres; il acquiert la réputation d'un ſaint, & par-là ſe fait adorer du peuple. Il avoit puiſé à Bologne, dans ſes études, les

Becket change de conduite.

maximes d'Italie ſur la puiſſance eccléſiaſtique. Cette réforme préſageoit un deſſein formé de les ſoutenir.

Le principal ſujet des brouilleries prouve aſſez que le roi n'avoit pas tort dans le fond de la querelle. Un prêtre commet un aſſaſſinat. Henri veut qu'il ſoit jugé par les tribunaux ordinaires, & qu'il ſubiſſe la peine de mort. Becket s'y oppoſe, réclame les immunités cléricales, & ſoutient qu'on ne peut infliger que les peines canoniques. Cet abus régnoit par-tout depuis long-temps : il ſuffiſoit d'appartenir à l'égliſe, pour être à l'abri de la ſévérité des lois ; & de légères pénitences expioient des crimes, d'autant plus atroces, qu'ils ſouilloient des mains conſacrées par la religion.

Il ſe brouille avec le roi au ſujet des immunités eccléſiaſtiques.

Alors, dans une aſſemblée d'évêques & de ſeigneurs à Clarendon, le roi fait recevoir pluſieurs articles, comme étant les anciennes coutumes d'Angleterre ; entre autres, « Que les » eccléſiaſtiques criminels ſeroient jugés par les » tribunaux civils ; qu'aucun vaſſal immédiat » de la couronne ne pourroit être excommunié » ſans ſon conſentement ; qu'on ne pourroit » appeler au pape, ni ſortir ſans permiſſion du » royaume. » Le primat, entraîné par l'exemple de tout le monde, promit lui-même d'obſerver

1164. Articles de Clarendon, auxquels il ſe ſoumet comme les autres.

ces articles *sans réserve*. Mais le jugement du pape Alexandre III le fit bientôt changer de systême, ou plutôt l'affermit dans ses premiers sentimens.

Alexandre III, réfugié en France, condamne ces articles.

Ce pontife, chassé de Rome par l'antipape Victor, en 1159, s'étoit réfugié en France selon la coutume. Louis le Jeune & Henri II étoient allés au-devant de lui, & ayant mis pied à terre pour le recevoir, avoient tenu de part & d'autre les rênes de son cheval. Si les papes vouloient que les souverains leur servissent d'écuyers, à plus forte raison devoient-ils casser des lois qu'ils jugeoient injurieuses pour l'église. Alexandre condamne les articles de Clarendon. Becket fait pénitence d'y avoir souscrit, & s'interdit les fonctions de sa dignité jusqu'à ce qu'il ait été absous par le pape. Irrité de cette conduite, Henri ne se contient plus. Il persécute le primat, il le dépouille de ses biens, il le condamne au bannissement. Becket se retire en France; sûr de la protection d'un roi dévot, qui étoit intéressé aux troubles d'Angleterre, & de celle d'un pape altier, dont il défendoit la cause autant que la sienne. Là, il excommunie les ministres de Henri II, & en général tous les défenseurs des fameux articles.

Becket les condamne aussi, & excommunie les ministres de Henri II.

Louis le

Il y avoit eu presque toujours de la brouil-

lerie entre les deux rois. Un traité conclu entre eux fournit l'occasion de négocier l'accommodement de cette querelle. Henri dit au roi de France : *Que Becket m'accorde seulement la soumission que le plus saint de ses prédécesseurs a eue pour le moindre des miens. Je serai content.* Le primat s'opiniâtroit à ne rien céder sans la clause, *sauf l'honneur de Dieu & les libertés de l'église.* Toutes les conférences furent inutiles. Jeune tâche en vain d'accommoder la querelle.

Enfin, quelque temps après, le calme parut rétabli. On convint de ne plus agiter la question. Mais la condescendance du prince n'adoucit point l'humeur altière du prélat. Becket ne fut pas plutôt rentré dans le royaume, qu'il excommunia l'archevêque d'Yorck, pour avoir sacré en son absence le fils aîné de Henri, associé à la couronne. Ses démarches violentes arrachèrent au roi, dans un mouvement de colère, les paroles funestes dont il eut tant de sujets de repentir : *Aucun de mes serviteurs ne me vengera-t-il d'un prêtre ingrat qui trouble tout mon royaume ?* Il ne prévoyoit pas les suites d'un mot si capable d'inspirer le crime. L'effet en fut prompt & affreux. Quatre gentilshommes assassinèrent Becket dans son église. 1170. Accommodement sans effet. Meurtre du primat.

Si Henri n'avoit pas eu la prudence de fléchir le pape, en se soumettant à son jugement ; si le Henri prévient avec prudence les

orages que le meurtre pouvoit exciter.

fanatiſme avoit été enflammé par les excommunications ; la couronne riſquoit d'autant plus, que ſaint Thomas de Cantorbéry, honoré comme un martyr, comme un thaumaturge, attiroit à ſon tombeau les grands & le peuple. Henri jura qu'il étoit innocent du meurtre : il promit de ne point faire obſerver les *nouvelles* coutumes contraires aux immunités eccléſiaſtiques, de ne point empêcher l'appel au ſaint-ſiège, & d'exiger ſeulement des ſûretés ſuffiſantes de ceux qui ſortiroient du royaume. Pour effacer toute impreſſion ſiniſtre, il alla nu-pieds (en 1174) au tombeau du ſaint ; il reçut des coups de verges de chaque moine de l'abbaye. C'étoit beaucoup de ſe retirer à ce prix d'une telle affaire. Dans le fond, il maintenoit les fameux articles, comme étant les *anciennes* coutumes du royaume ; il pouvoit rendre les appels preſque impoſſibles, par les ſûretés qu'il exigeroit ; & en échappant ainſi à la colère du pape, il diſſipoit encore les dangereuſes préventions de ſes ſujets.

Sa pénitence au tombeau de ſaint Thomas de Cantorbéry.

Révolte de ſes enfans, malgré l'accroiſſement de ſa puiſſance.

Ce prince habile & ambitieux avoit conquis l'Irlande, en vertu d'une bulle d'Adrien IV, prédéceſſeur d'Alexandre III ; il venoit de forcer Guillaume, roi d'Écoſſe, à ſe reconnoître ſon vaſſal. Mais, quoique bon père, il ne pouvoit

contenir dans le devoir trois fils ingrats, toujours prêts à la révolte. Louis le Jeune s'étoit déclaré pour eux en 1173. Henri ayant levé une armée de bandits, qu'on appeloit *Brabançons*, *Routiers* ou *Cotteraux*, & qui vendoient leurs ſervices, quand on vouloit les payer, réduiſit les trois princes à ſe ſoumettre. Après la mort de Louis, ils ſe révoltèrent de nouveau, favoriſés par la politique du nouveau roi de France, Philippe-Auguſte. Henri II mourut en 1189, dévoré de chagrins, après avoir ſubi l'humiliation d'un traité, tel que l'exigeoit le roi de France, en faveur du rebelle Richard, ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur.

Sa mort en 1189.

Un nouveau projet de croiſade mettoit l'Europe en mouvement. Nous allons voir Philippe-Auguſte, Richard, & l'empereur Frédéric Barberouſſe, entraînés dans cette expédition. Le dernier avoit eu de grandes querelles en Italie, dont il faut tracer ici le tableau.

Nouveau projet de croiſade.



CHAPITRE X.

Règne de l'empereur Frédéric Barberousse — Troisième croisade où il meurt. — Philippe-Auguste. Richard. Henri VI empereur.

Frédéric Barberousse, empereur.

FRÉDÉRIC I, surnommé Barberousse, prince d'un génie élevé & intrépide, fut élu en 1152, pour succéder à Conrad III, son oncle, qui l'avoit lui-même désigné, n'ayant qu'un fils incapable par sa jeunesse de soutenir la couronne. Les peuples d'Italie, les Milanois sur-tout, aspiroient à l'indépendance ; & par-tout le nom de liberté excitoit à la révolte. Ce prince arrive dans le pays en 1154, punit des villes rebelles, se fait couronner à Pavie & à Monza, prend ensuite le chemin de Rome. C'est-là principalement que régnoit un esprit séditieux qu'on ne pouvoit réprimer. Les Romains lui envoient une députation, pour demander avec insolence qu'il rétablisse l'ancien gouvernement ; qu'il les délivre de celui des papes ; qu'il leur donne cinquante mille livres pour être couronné empereur. Il répond avec fierté qu'étant leur souverain, c'est à lui de prescrire des lois, & à eux de les recevoir.

Il vient soumettre l'Italie à l'obéissance.

Les Romains plus séditieux que les autres. Leur insolence.

Le

Le pape Adrien IV, fils d'un pauvre eccléſiaſtique anglois, va trouver Frédéric dans ſon camp près de Sutri. Alors s'élève une étrange conteſtation. Quelques empereurs avoient tenu la bride & l'étrier des papes. Adrien prétend que cette cérémonie eſt un devoir; il refuſe le baiſer de paix au prince, qui n'avoit pas jugé convenable de s'humilier ainſi. On diſpute avec chaleur. Enfin Frédéric conſent à faire les fonctions d'écuyer, & le pape fait le couronnement à Rome ſans conſulter les Romains. Ceux-ci s'ameutent, prennent les armes: la ſédition ne ſe calme qu'après qu'on a répandu beaucoup de ſang. Tout annonçoit des troubles & des révoltes en Italie.

Adrien IV exige que Frédéric lui tienne l'étrier.

Par ſon mariage avec Béatrix, héritière de Renaud, comte de Bourgogne, l'empereur rentra en poſſeſſion du royaume d'Arles, fort démembré depuis Henri V. Cette augmentation de puiſſance n'empêcha point Adrien de lui donner des ordres en qualité de ſuzerain; car il diſoit lui avoir conféré l'empire comme un *benéfice*. Ce mot ſignifioit ordinairement fief. On ne peut guère douter que le pape n'y attachât le même ſens. Son légat dit hautement à Beſançon: *Hé, de qui donc l'empereur tient-il l'empire, ſi ce n'eſt du ſeigneur pape?* Un comte

Il prétend avoir donné l'empire comme un fief.

palatin tira l'épée contre le téméraire légat. L'empereur appaisa le tumulte; mais il agit avec tant de vigueur, & fut si bien soutenu par les états d'Allemagne, qu'Adrien en 1158, déclara que *bénéfice*, dans son idée, signifioit un *bienfait* & non un *fief*. Il promit de faire disparoître le tableau du sacre de Lothaire II, dont l'inscription le supposoit vassal du pape. (*Post homo fit papæ.*)

Mais il est obligé de s'expliquer dans un autre sens.

Prétentions du pape sur l'Irlande & sur toutes les îles.

On peut juger si les prétentions de Grégoire VII subsistoient encore, par la manière dont s'exprima Adrien, en donnant, pour ainsi dire, l'Irlande à Henri II. *Il n'est pas douteux*, selon lui, *que l'Irlande & toutes les îles qui ont reçu la foi, n'appartiennent au saint siège.* Et il exigea le denier de saint Pierre pour cette conquête.

D'un autre côté, les jurisconsultes de Bologne supposent l'empereur souverain du monde.

Au reste, le systême de monarchie universelle, imaginé par des pontifes, & soutenu par des canonistes Italiens, n'est pas plus absurde que celui qu'inventèrent les jurisconsultes de Bologne, & qui fut adopté par Frédéric Barberousse. Ces docteurs, jugeant de tout d'après les lois de Justinien, comme les canonistes d'après les fausses décrétales, posèrent non-seulement en principe que *la volonté de l'empereur a force de loi*, mais lui donnèrent l'empire du monde entier. Dans

la ſuite, Bartole taxa d'héréſie l'opinion contraire, de même qu'on avoit taxé d'héréſie les inveſtitures. Voilà deux grandes leçons, pour apprendre aux hommes à ſe défier des opinions magiſtrales, ſur-tout quand elles ſont ſuſpectes de partialité & d'intérêt. Quelle ſorte de chimère contre les droits de la ſociété n'a pas eu de célèbres défenſeurs? Où en ſerions-nous, ſi l'on avoit toujours défendu de raiſonner?

On commençoit à enſeigner le droit romain.

Obſervons en paſſant que les *pandectes* de Juſtinien avoient été découvertes à Amalfi, au commencement du douzième ſiècle, & que le droit Romain s'enſeignoit dans l'académie de Bologne.

Révolte des Lombards. Milan raſé ſe relève.

L'empereur *du monde entier* trouvoit toujours en Lombardie des rebelles. Il prend & raſe Milan en 1162; il y fait paſſer la charrue & ſemer du ſel. Breſcia & Plaiſance ſont démantelées. Mais plus on accable d'impôts & de vexations ces peuples jaloux de la liberté, plus ils s'impatientent du joug. Les Milanois relèvent leurs murs. Pour inſulter l'empereur, ils bâtiſſent la ville d'Alexandrie * en l'honneur du pape Ale-

* On l'appela par dériſion Alexandrie *de la paille*, parce qu'une grande partie des maiſons fut couverte de paille, faute de matériaux & de temps.

xandre III, auquel Frédéric oppoſoit des antipapes, & qui ſe vengeoit en l'excommuniant, & le dépoſant par ſes bulles. Veniſe, dévouée au ſaint Père, reçut de lui, outre les graces ſpirituelles, l'empire de la mer Adriatique, rien n'empêchoit d'accorder une mer comme un royaume. On rapporte à cette époque la cérémonie annuelle par laquelle le doge épouſe la mer.

Alexandre III donne l'empire de la mer Adriatique à Veniſe.

Ligue de Lombardie.

De fréquentes révoltes en Allemagne favoriſoient les entrepriſes des Italiens. La ligue de Lombardie en 1168 comprenoit Milan, Mantoue, Breſcia, Bergame, Novare, Verceil, Crémone, Aſti, Come, Lodi, Bologne, Ferrare, Tortone, Modène, Reggio, Parme, Plaiſance & Alexandrie. Vérone avoit une ligue particulière. Quelques villes ſe détachoient, d'autres ſe liguoient au gré des conjonctures. Frédéric étoit venu pour la quatrième fois les réprimer. Battu près de Come, il ſe vit contraint de ſigner une trève de ſix ans avec les Lombards, d'abandonner l'antipape Calixte III, d'aſſurer au ſaint ſiège les biens de la comteſſe Matilde. Le traité ſe fit à Veniſe en 1177. L'empereur y baiſa les pieds du pape, lui tint l'étrier, & reçut de lui l'abſolution.

Frédéric eſt battu & ſigne une trève.

Guillaume I,

Guillaume I, roi de Sicile, étoit, ſelon la

coutume des princes Normands, l'allié des pontifes contre les rois d'Allemagne. Il fut compris dans le traité, pour une trève de dix ans. En guerre auparavant avec Adrien IV, au sujet de ses propres états, il l'avoit forcé de lui donner l'investiture de la Pouille & de la Calabre, de confirmer même la fameuse *légation* de Sicile, accordée par Urbain II.

roi de Sicile, allié du pape

Il avoit fait confirmer la légation de Sicile.

Frédéric eut encore des disputes avec deux papes, Lucius III & Urbain III. On ne vouloit pas consentir au sacre de son fils. On vouloit qu'il rétablît le duc de Saxe & de Bavière, justement puni de ses révoltes; qu'il dispensât le clergé de toutes charges féodales; qu'il renonçât au droit de main-morte; que toutes les dixmes inféodées fussent rendues à l'église, comme le concile de Latran l'avoit ordonné en 1179. * La querelle s'échauffoit, lorsque de fâcheuses nouvelles d'orient suscitèrent la troisième croisade. Ce fut une diversion, mais en même temps une source d'autres malheurs.

Ce que la cour de Rome exigeoit de Frédéric I.

La querelle est suspendue.

Tous les désordres régnoient en Asie, avec les chrétiens qui s'y étoient établis. Ennemis les

Désordres des chrétiens en Asie.

* C'est dans ce concile qu'il fut réglé que les deux tiers des voix des cardinaux suffiroient pour l'élection du pape.

uns des autres par intérêt, par férocité, par antipathie de nations, par la nature du gouvernement féodal, par une licence effrénée de mœurs; ils se rendoient exécrables aux Musulmans par leurs cruautés & leurs brigandages; ils y joignoient sans honte le parjure, persuadés que la foi des sermens n'oblige point à l'égard des infidèles. Le clergé n'autorisoit que trop cette infamie. Les religieux militaires étoient devenus eux-mêmes, en général, des brigands aussi corrompus que barbares. Ce beau zèle de religion, qui devoit consacrer les croisades, n'avoit guère produit que des crimes & des infortunes.

Ils étoient brigands & parjures.

Noradin & Saladin, grands princes parmi les Musulmans.

Cependant le mahométisme étoit encore soutenu par de grands princes, dont l'histoire célèbre les vertus. Noradin, sultan d'Alep, mort en 1173, fut un modèle d'humanité, de justice, de prudence & de courage. Saladin, persan d'origine, attaché à son service, le surpassa en générosité, après avoir satisfait une passion qui commet toujours des injustices, l'ambition. Le calife d'Égypte étant mort, ce général s'empara du trône; fit reconnoître le calife de Bagdad comme véritable pontife; & terminant ainsi un long schisme, il affermit la puissance souveraine que les querelles de religion avoient si fort ébranlée. Dès que Noradin eut cessé de vivre, Saladin

Saladin se rend très-redoutable.

étendit rapidement ses conquêtes. Il se rendit maître de la Syrie, de l'Arabie, de la Mésopotamie, de la Perse : il menaça bientôt Jérusalem, plus malheureuse depuis les croisades qu'auparavant.

Gui de Lusignan, roi de cette ville, dont le titre même étoit contesté, rassembla environ cinquante mille hommes ; marcha contre le sultan, qui assiégeoit Tibériade ; fut vaincu presque sans résistance en 1187 ; tomba entre les mains du vainqueur, & n'en reçut que des traitemens généreux. Mais Saladin abattit d'un coup de sabre la tête de Renaud de Châtillon, coupable de plusieurs perfidies envers les mahométans. Jérusalem s'étant rendue à discrétion, non-seulement il n'imita point les cruautés commises autrefois par les chrétiens qui s'en emparèrent, mais il renvoya sans rançon un grand nombre de prisonniers, il remit en liberté Gui de Lusignan, après lui avoir fait jurer de ne jamais prendre les armes contre lui. Ce serment fut violé avec permission des évêques.

1187. Il défait Gui de Lusignan.

Il s'empare de Jérusalem & signale sa générosité.

On ne parla bientôt en Europe que de la prise de Jérusalem ; & que d'une croisade pour délivrer la ville sainte. Grégoire VIII & son successeur Clément III raniment l'enthousiasme. Le vieux Henri II, roi d'Angleterre, & Phi-

Troisième croisade.

lippe-Auguſte, roi de France, oublient leurs querelles, ſe croiſent, impoſent une taxe appelée *la dixme ſaladine* ſur quiconque ne ſe croiſera point. C'eſt le premier exemple d'une contribution générale. Le clergé s'en prétendoit exempt, quoiqu'il s'agît d'une guerre de religion. Frédéric-Barberouſſe qui avoit pris la croix de ſon côté, partit le premier avec le duc de Souabe, ſon ſecond fils. Le courage entraînoit, mais la prudence ne combinoit rien.

Dixme ſaladine, première contribution générale.

Révolutions de Conſtantinople.

Les révolutions de Conſtantinople étoient favorables aux Muſulmans. Après la mort de Manuel-Comnène, le troiſième de ſa race, dont la valeur s'étoit ſignalée contr'eux, Alexis II, fils de Manuel, monta ſur le trône en 1180, dans ſa douzième année. Son plus dangereux ennemi fut Andronic-Comnène, ſon grand oncle, ſcélérat hypocrite, traître & féroce, qui fut ſon meurtrier, mais qui dans la ſuprême puiſſance, barbarement uſurpée & tyranniquement exercée, trouva le ſort qu'il méritoit. Iſaac-l'Ange le détrôna en 1185, le livra aux outrages, aux fureurs du peuple, & tout ce que la rage peut inventer devint la punition de ſes crimes. Iſaac-l'Ange, regardant les croiſés comme des ennemis, étoit l'allié du ſultan d'Icone & de Saladin. Frédéric combattit d'abord les Grecs. Il força

1190.

Frédéric Barberouſſe meurt en Aſie avec ſon fils aîné.

les paſſages. Il remporta deux victoires ſur les Turcs, prit Icone, pénétra en Syrie, & mourut pour s'être baigné dans le Salif, l'ancien Cydnus, célèbre par la maladie d'Alexandre. A peine reſtoit-il huit mille hommes, de cent cinquante mille qui compoſoient ſon armée. Son fils les conduiſit à Antioche, où Gui de Luſignan méditoit des entrepriſes contre Saladin, malgré le ferment qu'il lui avoit fait. Les chrétiens aſſiégèrent Ptolémaïs, aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre. Le duc de Souabe mourut à ce fameux ſiège.

1191. Philippe Auguſte & Richard, roi d'Angleterre, au ſiège d'Acre.

Philippe-Auguſte & Richard *Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre, rivaux ambitieux, unis en apparence pour la croiſade, s'étoient embarqués prudemment, afin d'éviter les Grecs. Ils arrivent, déja brouillés, au ſiège d'Acre. L'armée chrétiennne ſe trouve alors d'environ trois cents mille hommes, mais pleine de diviſions, de jalouſies & de haines qui empêchent le ſuccès des armes. Entre autres diſputes, Gui de Luſignan & Conrad, marquis de Tyr, ſe diſputoient le royaume de Jéruſalem, comme ſi la conquête en eût été infaillible. Chacun avoit ſon parti prêt à ſe battre contre l'autre. Faut-il s'étonner que le ſiège d'Acre ait duré trois ans? Saladin, qui avoit été tantôt malade, tantôt en guerre avec

Priſe de cette ville, après un ſiège de trois ans.

des rebelles, vint au secours; mais il ne restoit plus d'espérance. La ville capitula.

La discorde augmente encore parmi les croisés.

Philippe revient en France.

Au lieu de se porter de concert à la conquête de Jérusalem, les chrétiens se livrent plus que jamais à la discorde. Philippe-Auguste, jaloux de Richard & fatigué de cette vaine expédition, se remet en mer, ne laissant qu'un petit nombre de troupes. Richard, moins politique, continue la guerre avec des efforts de valeur aussi stériles que prodigieux. Après avoir remporté une victoire sur Saladin, il conclut avec lui une trève de trois ans pour revenir en Europe. Tout le fruit de cette grande expédition se réduisit à la prise d'Acre.

Trève de Richard avec Saladin.

Les chrétiens, on doit l'avouer, étoient des barbares en comparaison de ce Musulman, qu'ils espéroient de fouler aux pieds. Saladin devoit payer une somme pour la liberté des habitans d'Acre. Au premier terme du payement, il demanda des otages garans de la sûreté des prisonniers, & offrit d'en donner lui-même jusqu'au payement entier de la somme. Richard, prenant pour une insulte cette marque de défiance, fit massacrer cinq mille prisonniers. Le sultan se vengea à regret sur quelques chrétiens par le droit de représailles. Malgré les fréquentes perfidies de ses ennemis, il leur laissa fidellement

Bonne foi de Saladin, malgré les perfi-

les côtes de la mer, depuis Tyr jusqu'à Joppé, comme il l'avoit promis en signant la trève. Par son testament il ordonna des aumônes, que les chrétiens & les Juifs devoient partager avec les sectateurs de Mahomet. Il mourut en 1193. Ses enfans & les gouverneurs mirent en lambeaux son empire : ce qui étoit presque toujours arrivé après la mort des conquérans.

diers de ses ennemis.

Tandis qu'un légat, ministre en Angleterre, souleveroit la nation par son despotisme, & que Philippe-Auguste se préparoit à profiter de l'absence de son rival ; le malheureux Richard ayant fait naufrage, traversant l'Allemagne déguisé en pélerin, fut prit par le duc d'Autriche, qu'il avoit offensé au siège d'Acre, & qui le livra pour une somme à l'empereur Henri VI. Celui-ci avoit épousé l'héritière de Sicile. Tancrède, bâtard du dernier roi Roger III, s'étoit emparé de ce royaume ; Richard étoit allié de Tancrède, par conséquent ennemi de l'empereur. Henri, de concert avec le roi de France, n'eut pas honte de le retenir quinze mois en prison, de l'accuser d'un prétendu assassinat devant la diète de l'empire, d'exiger pour sa rançon cent cinquante mille marcs d'argent. Le héros de la croisade fut traité comme un corsaire !

1193.

Le roi Richard, à son retour, est arrêté prisonnier en Allemagne.

L'empereur Henri VI le traite indignement.

Déja Philippe avoit fait révolter le prince

Philippe-

Auguste avoit fait révolter le Prince Jean, frère de Richard.

Jean, frère du monarque anglois. Il lui avoit donné l'investiture des provinces de France, moyennant une partie considérable de la Normandie. Richard ne fut pas plutôt libre, qu'il s'abandonna aux transports de la vengeance & de la fureur. Les deux rois furent en guerre plusieurs années. C'étoient de petits combats, des sièges, des actions vives & meurtrières, sans événemens mémorables. Les peuples étant épuisés, & les croisades ayant absorbé les finances, comment faire de grandes entreprises ? On se battoit, on traitoit ensuite, on reprenoit bientôt les armes. Richard mourut en 1199 d'un coup de flèche, au siège d'un château de Limousin, où il croyoit trouver un trésor. Sa valeur venoit d'un caractère fougueux, qui ne fut jamais se modérer.

Guerre entre les deux rois.

1194.

Henri VI s'empare cruellement de la Sicile & de la Pouille.

Henri VI, qui l'avoit traité si indignement, profita de sa rançon pour conquérir la Sicile. Le mariage de cet empereur avec la princesse Constance, seule héritière légitime des princes Normands, lui donnoit des droits qu'il ne pouvoit réaliser que par les armes. Après la mort de Tancrède, auquel le saint siège & le peuple avoient assuré la couronne, il passe en Italie à la tête d'une armée nombreuse. Il soumet la Pouille & la Sicile; & comme si des barbaries étoient

propres à cimenter une puissance, qu'elles rendent détestable, il fait exhumer le cadavre de Tancrède, il fait crever les yeux au jeune Guillaume III, son fils, il fait périr dans les supplices ou persécute leurs partisans.

C'est ainsi que la maison de Souabe se mit en possession de ces états, que des gentilshommes de Normandie avoient conquis sur les Grecs & les Sarasins. « Ainsi, selon la remarque de Voltaire, » vingt provinces ont été sous la domination de » souverains, que la nature a placés à trois cents » lieues d'elles : éternel sujet de discorde, & » preuve de la sagesse d'une loi telle que la Sa- » lique ; loi qui seroit encore plus utile à un » petit état qu'à un grand. » Ne faudroit-il pas ajouter, si un petit état avoit la force de la soutenir, contre les prétentions de princes puissans, intéressés à la combattre ? Respecte-t-on l'intérêt des peuples ?

Ces révolutions prouvent l'utilité de la loi Salique.

L'empereur fut puni, dit-on, de ses cruautés par sa propre femme, dont il venoit d'assurer les droits. Cette princesse vengea ses parens & ses compatriotes en l'empoisonnant. Il avoit proposé aux Allemands d'unir la Sicile au domaine impérial, de rendre tous les fiefs héréditaires, & d'abandonner le droit de mainmorte, à condition que l'empire seroit déclaré *pleinement successif*

1197. Henri VI empoisonné par sa femme.

Sa tentative pour rendre l'empire héréditaire.

& héréditaire dans sa maison. Plus de cinquante princes & états, qui élisoient l'empereur, y consentirent sans peine; quelques-uns s'y opposèrent; le pape retira son consentement qu'il avoit donné en apparence : il craignoit, selon un auteur contemporain, *de préjudicier au droit qu'avoit le saint-siège de confirmer l'élection des empereurs.*

La cour de Rome va devenir plus puissante que jamais.

Voici le temps où les souverains pontifes porteront jusqu'aux derniers excès leurs entreprises sur les couronnes. L'histoire politique va se lier plus que jamais aux affaires de la cour Romaine. Innocent III & Frédéric II font une époque importante, qui rassemblera beaucoup de faits dignes d'être développés. Jetons auparavant un coup-d'œil sur les peuples qu'il importe de connoître, & voyons ce que leur état présente de remarquable jusqu'au treizième siècle.



CHAPITRE XI.

L'Allemagne & le Nord.—L'Italie.— L'Espagne.

I.

L'ALLEMAGNE ET LE NORD.

Affoibliffement de l'autorité royale en Allemagne.

SOUS les empereurs de la maifon de Franconie, l'autorité royale s'anéantit prefque en Allemagne. Elle étoit déja extrêmement déchue fous la maifon de Saxe, puifque le gouvernement féodal avoit jeté les plus profondes racines; puifque les Ottons avoient rendu le clergé trop riche pour qu'il reftât dépendant; puifque enfin les états jouiffoient du droit de guerre & de paix, faifoient les lois & jugeoient les différends dans les diètes, enfin exerçoient féparément des droits de fouveraineté. Mais les querelles de Henri IV & de Henri V avec les papes achevèrent de tout confondre. D'un côté les Normands d'Italie, que les empereurs avoient d'abord protégés pour s'en fervir contre les Arabes, ces Normands, liés par intérêt avec les pontifes, devinrent des ennemis très-redoutables. De l'autre côté, les princes & les prélats allemands profitèrent des conjonc-

Les querelles avec Rome y contribuèrent beaucoup, ainfi que les Normands & le clergé.

tures pour augmenter leur pouvoir : ils vendirent leur ſecours au prix de nouvelles conceſſions ; ils s'agrandirent & ſe fortifièrent par leurs révoltes. On avoit cru oppoſer aux grands une barrière, en élevant beaucoup le clergé. On auroit dû prévoir que le clergé voudroit ſecouer le joug comme les autres. Les fiefs étant héréditaires dans les familles, les prélats pouvoient dire aſſez naturellement : Pourquoi laiſſer au ſouverain la nomination des bénéfices ? pourquoi dépendre de ſon choix ? Cette idée donna lieu, ſans doute, à l'affaire des inveſtitures, qui détruiſit entièrement & le droit de nommer aux grands bénéfices, & celui de confirmer l'élection des papes.

Pouvoir qu'acquirent les états d'Allemagne.

A meſure que la couronne perdoit de ſes droits, les états augmentoient les leurs. Un contemporain de Henri IV dit expreſſément que toutes les affaires publiques devoient ſe régler par le conſeil & l'autorité des ducs. Le conſentement des états devint néceſſaire pour conférer un duché, pour élever au rang de prince, pour diſpoſer des biens du domaine, pour faire grace à ceux que les états avoient condamnés. La juridiction s'affoiblit à proportion. Les princes eccléſiaſtiques eurent la haute & la baſſe juſtice dans leurs terres ; & les princes ſéculiers ne ſouffrirent

souffrirent chez eux que le tribunal de l'empereur en personne. En un mot, les états s'emparèrent de tout le gouvernement public. Le droit qu'ils s'arrogèrent dans les diètes de déposer le souverain, prouve combien la souveraineté étoit foible. Est-il étonnant que la passion des anciens Germains pour l'indépendance subsistât en Germanie plus qu'ailleurs ?

Ils s'emparèrent de tout le gouvernement public.

Lorsque la maison de Souabe monta sur le trône, une partie de la France étoit comprise dans le royaume d'Allemagne, qui avoit pour limites de ce côté-là le Rhône, la Saône, la Meuse & l'Escaut. Si l'empereur avoit peu d'autorité dans le centre, que pouvoit-il dans la circonférence ? que pouvoit-il si loin ?

Une partie de la France appartenoit encore à l'empire.

On apperçoit du changement sous la maison de Souabe. Dès le règne de Conrad III, la jurisprudence romaine acquiert du crédit, quoique tout se juge encore selon les lois germaniques. Frédéric Barberousse, comme nous l'avons observé, sentit les avantages qui pouvoient en résulter pour le prince. Les jurisconsultes de Bologne, lui adjugeant l'empire du monde en vertu des principes de Justinien, l'animoient sans doute à prendre du moins de l'empire sur ses sujets. Il s'efforça d'introduire en Allemagne ces lois si avantageuses pour la couronne, aux-

Sous la maison de Souabe, l'autorité du prince se relève un peu.

Moyens dont se sert Frédéric ;

1°. Droit romain; quelles il joignoit les lois lombardes qui assujettissoient les vassaux à la dépendance. Il dépouilla, il punit ceux dont il eut lieu de se plaindre ; il mit en lambeaux les états de Henri le Lion, duc de Saxe & de Bavière, vassal infidèle & révolté ; il augmenta le nombre des princes & celui des villes libres, afin d'augmenter son pouvoir en divisant le corps de la Germanie. Il reconnut à la vérité que *l'empereur n'est que le ministre du gouvernement, & que l'autorité réside dans le conseil des princes*, mais il sut gouverner si bien les diètes, que sa volonté servoit de règle, sans qu'il parût y donner des ordres. Henri VI suivit ses traces. Il eut assez de vigueur pour défendre les appels à la cour de Rome. Après Frédéric II, fils de Henri, qu'on verra persécuté par cette cour, tout retombera dans l'anarchie.

2°. Plus grand nombre de princes & de villes libres.

Pologne & Bohême devenues royaumes tributaires.

Les empereurs donnoient le titre de roi. C'est ainsi que les duchés de Pologne & de Bohême étoient devenus des royaumes tributaires. La Hongrie avoit ses rois indépendans, & la valeur féroce des anciens Huns y respiroit encore. La Russie étoit encore plus barbare. Les royaumes de Suède & de Danemarck ne méritent guère plus d'attention. Ces pays d'où tant de peuples conquérans s'étoient répandus vers le midi de l'Europe, fournissent à peine quelques matériaux

Etats du nord dans la barbarie.

obſcurs à l'hiſtoire générale. Un Eric fait le premier code qu'ait eu la Suède. Waldemar I, roi de Danemarck, fonde la ville de Dantzick. Le Chriſtianiſme, prêché depuis long-temps aux peuples du Nord, n'avoit pris racine parmi eux que fort tard, & l'ignorance y entretenoit la barbarie.

II.

L'Italie.

En Italie plus qu'ailleurs, les petites factions, les petits états, l'anarchie & la violence, formoient un chaos de confuſion & de misères. Mais Gènes & Veniſe s'élevoient par le commerce. La première avoit enlevé la Corſe aux Arabes, & paya d'abord un tribut au pape pour cette conquête. Veniſe, moins ancienne & plus puiſſante, s'étoit affranchie de toute vaſſalité. L'Iſtrie, les côtes de la Dalmatie, Raguſe, étoient ſous ſa domination. Elle avoit remporté des victoires ſur les Grecs & ſur les Hongrois; elle avoit ſoutenu Adrien IV contre l'empereur Frédéric Barberouſſe. Ces deux républiques commerçantes, malheureuſement jalouſes l'une de l'autre, ſe feront la guerre au lieu de ſe tenir dans les bornes d'une ſage émulation. Lucques, Piſe,

Gènes & Veniſe, puiſſantes par le commerce;

ſur tout Veniſe, qui avoit fait des conquêtes.

Lucques, Piſe, Florence.

Florence, prennent auſſi le goût de l'induſtrie, & touchent à la liberté. Les arts doivent renaître en Italie, pendant que le métier des armes eſt ſeul honoré dans le reſte de l'Europe.

III.

L'ESPAGNE.

L'Eſpagne toujours déchirée.

Nous avons laiſſé l'Eſpagne, vers la fin du onzième ſiècle, déchirée par les Maures & par les chrétiens; les uns & les autres en proie aux guerres civiles; les derniers formant peu-à-peu de petits royaumes, qui avoient beſoin d'un chef unique pour devenir une puiſſance. Tant que la diviſion ſubſiſtera dans ce pays, nous n'en tirerons que quelques faits détachés, dont la connoiſſance peut ſuffire.

Le Cid, ſous Alphonſe VI, roi de Caſtille.

Sous Alphonſe VI, roi de Léon & de Caſtille, on voit Rodrigue Diaz ſurnommé le Cid, fameux capitaine, ſe ſignaler par des exploits, auxquels l'amour du merveilleux ajoute bien des fables. Sanche, roi de Caſtille, ayant été aſſaſſiné, Alphonſe, ſon frère, ſoupçonné de l'aſſaſſinat, ſe purge par le ferment entre les mains de ce héros. Le Cid veut lui faire répéter le ferment juſqu'à trois fois, & perd ſes bonnes graces. Il

eſt rappelé pour le ſiège de Tolède, expédition où le zèle religieux attira des guerriers étrangers, comme à une croiſade. Les Maures perdent cette ville importante en 1085. Alphonſe en fait ſa capitale, y laiſſe le libre exercice de la religion mahométane; mais il ne peut venir à bout de la repeupler, & de maintenir ſa ſplendeur. Elle avoit eu environ trois cents mille habitans ſous les Saraſins. Elle eſt devenue preſque déſerte. Le Cid fit encore la conquête de Valence en 1094.

Il enlève Tolède aux Maures, en 1085.

Bernard, moine de Cluni, devint archevêque de Tolède. Le conquérant lui donna des biens immenſes, parmi leſquels on compte dix villes ou châteaux. Ce n'étoit pas le moyen de faire fleurir un état. Urbain II, ancien confrère de Bernard, lui donna de ſon côté le titre de primat d'Eſpagne; titre que d'autres métropolitains ont conteſté. On a obſervé ailleurs combien les papes avoient à cœur d'étendre leur autorité, même temporelle, ſur cette partie de l'Europe.

Archevêché de Tolède.

Alphonſe s'empreſſa vivement à y établir l'office romain, au lieu de l'ancienne liturgie gothique ou *moſarabe*. L'affaire devint ſi ſérieuſe, qu'il ordonna la preuve du duel, pour décider entre les deux liturgies. Le champion de la romaine ayant été vaincu, Alphonſe ne laiſſa pas de perſiſter dans ſon deſſein, & voulut tenter

Alphonſe veut établir l'office romain.

Épreuves du duel & du feu pour cet objet.

l'épreuve du feu. Le feu respecta, dit-on, l'office gothique. Mais l'autorité fit prévaloir deux ans après le rit étranger, que la reine en particulier soutenoit avec chaleur. Cependant quelques églises conservèrent le mosarabe. Les Espagnols avoient de l'esprit, de la grandeur d'ame, de la probité, du courage ; mais les préjugés prenoient sur eux trop d'empire, pour ne pas offusquer ou enchaîner leurs talens & leurs vertus.

Cet Alphonse mal à propos surnommé le Grand.

On a honoré du nom de Grand cet Alphonse VI, qui avoit trahi & dépouillé son frère, qui avoit détrôné le fils de son protecteur, qui avoit persécuté le Cid son bienfaiteur. C'est ainsi qu'on a pris souvent pour grandeur, des succès souillés par le crime. Alphonse meurt en 1109. Henri, comte de Besançon, son gendre, fils d'un duc de Bourgogne, jouit après sa mort d'une principauté en Portugal, récemment conquise sur les Maures. Plusieurs François étoient venus s'établir en Espagne, après la conquête de Tolède. Ils y avoient obtenu des privilèges considérables, dont il reste encore des vestiges.

François établis en Espagne.

Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, prend Saragosse, en 1118.

Saragosse tombe au pouvoir des chrétiens. Prise en 1118 par Alphonse le *Batailleur*, roi d'Aragon & de Navarre, elle devient sa capitale, comme Tolède du royaume de Castille. Ce prince combattit sans cesse & chrétiens & musulmans.

Les derniers remportèrent ſur lui à Fraga en 1134 une victoire complette, qui coûta la vie à deux évêques & à une infinité de gentilshommes. Il mourut de chagrin huit jours après, laiſſant ſes états, par un teſtament inſenſé, à l'ordre des Templiers. Le teſtament fut eſtimé ce qu'il valoit. Mais on ſe diviſa pour le choix d'un ſucceſſeur. Les Aragonois élurent un frère du dernier roi, moine incapable de les gouverner; les Navarrois proclamèrent un autre prince. Cette diviſion expoſoit les deux états à devenir la proie des Maures. Alphonſe VIII, roi de Caſtille, les ſauva par un prompt ſecours; mais plus jaloux de ſon intérêt que de la gloire, il obligea les Aragonois de lui céder Saragoſſe, & le roi de Navarre de lui faire hommage. Le ſuccès l'avoit tellement enflé, qu'il affecta le titre d'*empereur d'Eſpagne;* vain titre que ſes ſujets lui donnèrent ſans fondement, & que les hiſtoriens lui ont conſervé de même.

Il donne ſes états aux Templiers, par teſtament.

Diviſion entre les Aragonois & les Navarrois.

Le roi de Caſtille en profite.

Les Templiers vinrent, en 1141, réclamer la couronne d'Aragon, en vertu du teſtament d'Alphonſe le Batailleur. Par un accord, que le pape & le patriarche de Jéruſalem confirmèrent, on leur céda des terres & d'autres biens en Aragon. Ils s'y établirent. Si les circonſtances avoient permis de faire valoir ce teſtament ridicule, ils

Accord avec les Templiers au ſujet de la couronne d'Aragon.

Ordres militaires d'Espagne.

auroient sans doute régné. C'est apparemment sur le modèle de leur institut, qu'on créa en 1158 l'ordre militaire d'Alcantara, auquel Alphonse VIII, roi de Léon & de Castille, donna en fief tout ce que les chevaliers pourroient conquérir sur les Maures. L'ordre militaire de Calatrava, soumis à l'observance de Cîteaux, naquit deux ans après; & celui de Saint-Jacques en 1161. Les fondations naissoient les unes des autres.

Royaume de Portugal en 1139.

Alphonse-Henriquès, comte de Portugal, reçut de ses soldats le titre de roi, après une bataille gagnée sur les Maures en 1139. Il leur enleva ensuite Lisbonne. Le pape Alexandre III, croyant qu'on ne pouvoit être roi de Portugal sans son aveu, saisissant d'ailleurs l'occasion de rendre un royaume tributaire de l'église, lui envoya une couronne en 1179, & le mit sous la protection du saint siège, à charge de payer un tribut annuel de deux marcs d'or. Depuis long-temps un légat avoit déja obtenu d'Alphonse, qu'il payeroit quatre onces d'or par an. La politique romaine n'étoit jamais endormie. Elle suivoit son systême. Les princes n'en avoient aucun. Comment, après Grégoire VII, pouvoient-ils ne rien prévoir?

Le pape Alexandre III le rend tributaire du saint siège.

Deux mariages de roi, cassés par les papes.

A la fin du douzième siècle, Alphonse, roi de Léon, ayant épousé la fille du roi de Portugal,

ſa couſine germaine, un légat de Céleſtin III vint caſſer le mariage, excommunier les évêques qui l'approuvoient, & jeter l'interdit ſur les deux royaumes. La ſuperſtition populaire s'échauffa. Des calamités naturelles parurent des preuves de la colère divine. Il fallut que les deux époux ſe ſéparaſſent, quoiqu'ils euſſent pluſieurs enfans. Peu de temps après, le même roi de Léon épouſa Bérengère de Caſtille. C'étoit encore une parente. Innocent III lança en 1202 l'excommunication & l'interdit. Le roi réſiſta quelque temps, mais quitta enfin ſa nouvelle épouſe, après que le pontife eut déclaré légitimes leurs enfans.

Cependant les cours d'Eſpagne regardoient l'empêchement de parenté, comme civil.

On lit que les cours eſpagnoles regardoient l'empêchement du mariage, pour cauſe de parenté, comme purement civil; & croyoient que les princes pouvoient en diſpenſer, ſur-tout entre perſonnes du ſang royal. Il n'eſt pas douteux que ce ne fût l'ancien droit des empereurs depuis Conſtantin : il eſt évident qu'un roi d'Eſpagne en particulier ne pouvoit guère épouſer que ſes parentes, à moins de chercher une femme ailleurs : il y a tout lieu de croire que pluſieurs mariages de cette eſpèce n'avoient excité aucune réclamation; mais depuis que les papes tournoient leurs yeux ſur l'Eſpagne, on devoit s'attendre

à des coups d'autorité arbitraire, auſſi dangereux que fréquens.

Pierre II, roi d'Aragon, alla ſe faire couronner à Rome.

La cour de Rome ſavoit tout mettre à profit; l'imprudence des princes ſembloit aller au-devant du joug. Pierre II, roi d'Aragon, ayant épouſé à Montpellier l'héritière du comté de cette ville, ſe rendit à Rome, ſe fit couronner par Innocent III, en 1204, & obligea ſa couronne à une redevance annuelle envers le ſaint ſiège. Les états d'Aragon proteſtèrent contre une obligation, qui ſeroit priſe infailliblement pour un tribut. Ils ſoutinrent que le roi n'avoit pu, ſans leur conſentement, s'y ſoumettre. Jamais prince ne s'étoit fait couronner à Rome, ſans expoſer les droits de la ſouveraineté. Le pape crut que le couronnement dépendoit de lui: du moins il agit comme ſi la choſe eût été certaine; car il permit aux rois d'Aragon de ſe faire ſacrer & couronner à Saragoſſe. Que ſignifie une pareille permiſſion?

Innocent III s'en fit des droits ſur cette couronne.

Il y avoit quatre royaumes chrétiens en Eſpagne.

Voilà ce que je trouve de remarquable dans l'hiſtoire d'Eſpagne juſques au treizième ſiècle. Elle ne ſe lie point encore avec les affaires générales. Tout eſt diviſé. Les Maures ont perdu beaucoup de terrain; mais il y a cinq royaumes chrétiens, Léon, Caſtille, Navarre, Aragon, Portugal; & ces petits royaumes, ſujets à de

fréquentes révolutions, ſouvent en guerre l'un contre l'autre, forment un mélange confus d'intérêts & d'événemens, où ni les vices ni les vertus ne peuvent avoir un grand éclat. Pour que les détails ſoient intéreſſans, il faut que la politique ait un théâtre élevé; que l'eſprit humain ſe développe, ou que ſes erreurs & ſes folies produiſent quelque phénomène extraordinaire.



CHAPITRE XII.

Observations generales.

Établissement des communes & du gouvernement municipal.

DEPUIS environ un siècle, se formoient des établissemens très-utiles aux souverains & aux peuples; aux premiers, par l'affoiblissement des vassaux qui se jouoient de l'autorité royale; aux autres, par un commencement de liberté qui adoucissoit les maux de l'oppression. Je parle des *communes* & du gouvernement municipal. Ces communes étoient une association des bourgeois pour leur défense. Elles avoient le droit d'élire un maire & des échevins, de se gouverner, de prendre les armes; à condition de fournir au prince un nombre d'hommes en cas de guerre, & de lui payer quelques redevances. Ce droit précieux s'achetoit à prix d'argent. Les croisades contribuèrent à l'établir, parce qu'elles obligeoient à chercher des ressources pécuniaires. Peu-à-peu la plupart des villes devinrent de petites républiques, turbulentes d'abord, mais où les seigneurs ne pouvant plus exercer leur tyrannie, les rois avec le temps devoient rendre leur domination respectable; où enfin la liberté devoit produire l'industrie.

Les intérêts opposés de la bourgeoisie & des seigneurs, sur-tout les oppositions du clergé, firent naître au commencement beaucoup d'orages. On voit, sous Louis le Gros, Gualdéric, évêque de Laon, après avoir vendu son consentement à la commune de cette ville, l'attaquer à force ouverte, & mourir victime d'une sédition que ses violences avoient excitée. L'archevêque de Reims déclame ensuite contre les communes. Il les accuse de servir de prétexte aux serfs, pour se soustraire à l'obéissance de leurs seigneurs. Il cite à ce sujet des passages de l'évangile; ne voyant pas que les serfs rentroient dans les droits de la nature, & payoient une liberté qu'ils n'avoient perdue que par les fléaux de la barbarie. Comme le clergé avoit une infinité d'esclaves, le nouvel établissement l'inquiétoit d'autant plus, qu'il s'occupoit moins alors du bien public. Le clergé s'y opposa vivement.

En Allemagne, les empereurs Franconiens, toujours exposés aux révoltes des grands vassaux, multiplièrent politiquement le nombre des villes libres, pour fortifier le parti de la bourgeoisie. Henri V accorda les droits de citoyens aux gens de métier, & aux habitans serfs de plusieurs villes; ce qui occasionna la distinction des tribus, *citoyens nobles*, *francs-bourgeois*, & *bourgeois-artisans*. Jusqu'alors les arts & les métiers, le Les empereurs Franconiens multiplièrent les villes libres. Alors le commerce fleurit

en Allemagne. commerce même, avoient été une flétrissure. » Ce n'étoit que chez les Slaves du Mecklenbourg » & de la Poméranie, que les manufactures & » le négoce étoient en quelque considération : » ils faisoient un très-grand commerce dans » les ports de Slefwik, de Rypen & de Julin, & » naviguoient jusqu'en Russie. Tout changea » de face, après que Henri V eut déclaré libres » les artisans & les négocians. Les fleuves » d'Allemagne se couvrirent de barques ; une » abondance inconnue jusqu'alors passa des villes » dans la campagne ; & les commerçans acqui- » rent en moins de cent cinquante ans une » puissance qui fit trembler plus d'une fois les » rois de Suède & de Danemarck. » (*Abrégé de l'Histoire d'Allem.*) Tels sont les fruits de la liberté : même en naissant, elle ouvre la carrière du bonheur.

La liberté anime les talens & le courage.

Les mêmes effets naquirent de la même cause dans la plupart des pays. La servitude abattoit l'ame, tenoit le génie captif, ôtoit tout aliment à l'industrie en étouffant l'émulation. Dès que la liberté commence à naître, de nouveaux sentimens font éclore des idées nouvelles, & donnent l'essor au courage & aux talens. Mais combien d'obstacles s'opposent presque par-tout au bonheur de la société ! & combien de temps

ne faudra-t-il pas pour les vaincre ! Les mœurs conservoient toujours leur barbarie, la superstition & l'ignorance faisoient toujours des maux infinis. On avoit sans cesse la religion à la bouche; mais on avoit des idées si fausses de religion, que ce nom respectable consacroit les plus grands abus.

Mais la superstition & l'ignorance gâtoient tout.

Il est bien étrange que le zèle de certaines personnes affecte de dissimuler ces abus, dont l'histoire conserve tant de monumens; comme s'il ne falloit pas, pour l'honneur même de la religion, découvrir aux hommes les abîmes où entraînent les prejugés superstitieux. Elle inspire la paix, la charité, le désintéressement, l'amour du bien public, la soumission aux lois & aux puissances, toutes les vertus qui font la base essentielle de la société, & qui sanctifient par l'accomplissement des devoirs. Voyez, au contraire, les effets de la superstition. Le ministère spirituel est devenu un despotisme odieux. Les pontifes, non contens d'avoir acquis des principautés, ont voulu se rendre souverains du monde, soumettre toutes les couronnes à leur empire; & avec des bulles & des excommunications, ils ont presque réalisé une chimère si révoltante. Le pouvoir de lier les pécheurs dans un tribunal de salut, a lié les mains aux puissances, qui doivent tenir le

Contraste de la religion & de la superstition.

Effets de la dernière.

1°. Abus du ministère spirituel.

2°. Troubles dans les états.

glaive & le gouvernail des états; a délié les fermens des fujets, qui doivent exécuter leurs ordres. Les membres du clergé, foumis aux lois comme citoyens, ont enchaîné la légiflation aux intérêts ou aux préjugés de leur corps. Parce que toute affaire peut avoir quelque rapport à la confcience, ils fe font crus en droit de juger de tout. Ainfi les mariages, l'objet le plus important des lois civiles, les mariages des rois comme ceux des particuliers, dépendent abfolument de leurs fentences. Ainfi les contrats les plus effentiels font caducs fans le fceau de leur autorité. Ainfi les teftamens n'ont plus de force, s'ils ne renferment des legs pour l'églife; & cette dévotion paroît un devoir fi indifpenfable, que mourir même fans teftament eft un crime qui fait priver de la fépulture. Ainfi le privilège clérical exempte de contributions, de charges publiques; & met à couvert des pourfuites de la juftice un nombre de fcélérats, qu'on devroit punir avec le plus de févérité, puifque l'abus du faint miniftère rend leurs forfaits plus atroces. Voilà le tableau que préfente cette époque.

3°. Mariages & teftamens affujettis au clergé.

4°. Privilèges de la cléricature.

La fuperftition éclate fur-tout dans les croifades.

Mais les croifades feules ne démontrent-elles pas tout ce que la fuperftition a de funefte, foit pour l'églife, foit pour la fociété politique, foit

ſoit pour les monarques & les grands, ſoit pour les ſimples citoyens? Une indulgence plénière aſſure la rémiſſion des péchés à quiconque s'enrôle pieuſement dans la milice que lèvent les papes. Auſſi-tôt l'Europe s'ébranle, l'enthouſiaſme s'empare des eſprits, chacun veut prendre la croix. Les princes abandonnent leurs états, les riches leurs poſſeſſions, les pères leurs familles, les prêtres leurs ouailles. Tout ſe croiſe à l'envi, juſqu'aux femmes & aux enfans. On envoie une quenouille avec inſulte à ceux qu'arrêtent la raiſon ou la crainte. *Les villes & les châteaux deviennent déſerts*, écrivoit ſaint Bernard au pape Eugène; *on voit par-tout des veuves dont les époux ſont vivans.*

C'eſt par la faute des croiſés qu'elles n'eurent point de ſuccès.

Ne ſemble-t-il pas que ces croiſés pleins de ferveur vont être, ſinon des conquérans, au moins des pélerins & des pénitens exemplaires? Cependant leur route eſt marquée par le meurtre & le brigandage; la fureur des paſſions ne les abandonne point; ils ſont ivres de ſang humain, lorſque leur dévotion s'exhale en tranſports au ſaint ſépulcre. Les croiſades bien dirigées auroient pu ſoumettre l'Aſie aux chrétiens. Elles ne ſervirent qu'à ruiner & dépeupler l'Europe, qu'à faire périr des millions d'hommes, qu'à rendre les papes plus deſpotiques, qu'à extirper

dans l'église les foibles restes de discipline & de pénitence ; parce que des idées superstitieuses en étoient le principal ressort, & que la vertu n'y avoit guère plus de part que la prudence.

Fanatisme né de la superstition.

La superstition conduit naturellement au fanatisme. C'est une matière extrêmement inflammable : il ne faut qu'une étincelle pour la mettre en feu. La France en fournit sous cette époque plusieurs exemples singuliers ; tantôt des convulsionnaires qui attribuent aux saints la vertu de les agiter de mouvemens frénétiques : tantôt des fous qui se croyent prophètes, & qui, entraînant le peuple, se font presque adorer comme Dieu même : tantôt des réformateurs ardens qui, sous prétexte de censurer les abus, attaquent l'autorité ecclésiastique, inspirent l'hérésie & la révolte, & donnent naissance aux sectes ennemies du clergé, dont le progrès deviendra un des fléaux du monde chrétien.

La doctrine d'Arnaud de Brescia devoit être contagieuse.

Des cendres d'Arnaud de Brescia, qu'Adrien IV fit brûler en 1155, sortirent de nombreux essaims de fanatiques, qu'on verra bientôt s'animer sous le glaive de la persécution. Les vices & les excès du clergé fournissoient par malheur trop de matière aux invectives. Le dogme est toujours en danger, lorsque ses dépositaires ne le soutiennent ni par la doctrine ni par les mœurs.

La haine & le mépris qu'ils s'attirent, ne peuvent manquer de s'étendre sur les vérités qu'ils enseignent, & par lesquelles ils dominent sur les esprits. Une curiosité audacieuse cherche à décrier leur enseignement pour dégrader leur ministère. Telle fut la source des nouvelles héréfies.

De nouveaux ordres monastiques, les Chartreux, Valombreuse, Prémontré, Cîteaux, Fontevraud, &c. renouvellent les spectacles de ferveur, qu'on ne trouvoit plus dans la réforme opulente de Cluni. Ils acquièrent par conséquent des terres, avec du crédit; & le relâchement s'introduira chez eux comme ailleurs. C'est ce que saint Bernard ne prévoyoit pas, sans doute, quand il censuroit aigrement la vie des Clunistes. Mais en obtenant pour son ordre, du pape Innocent II, toute exemption de dixmes, il parut suivre lui-même ce penchant trop naturel, qu'on a reproché aux moines, de courir après les priviléges qui distinguent & enrichissent le corps. L'abbé de Cluni, Pierre le Vénérable, avoit-il tort de se plaindre d'une concession obtenue au préjudice de son monastère? » Qui a jamais » ouï dire, écrivoit-il, que le pape ait dépouillé » de ses droits, non pas une église, mais une » femmelette, par sa seule volonté, sans connoif-

Nouveaux ordres monastiques.

Saint Bernard trop prévenu pour le sien, en attaquant les Clunistes.

» ſance de cauſe ; & que le bien des uns ait
» été donné aux autres, ſans le conſentement
» des propriétaires ? » Le privilége de Cîteaux
fut maintenu, malgré ces plaintes, comme les
anciennes exemptions de Cluni l'avoient été,
malgré les plaintes de l'épiſcopat. Un abus ſembloit autoriſer l'autre.

Aventure de Pierre Ignée à Florence.

Il y a peu de traits plus ſinguliers dans l'hiſtoire des nouveaux moines, que l'aventure de Pierre Ignée à Florence en 1067. Ceux de Valombreuſe & Jean Gualbert, leur fondateur, ſoupçonnant de ſimonie l'évêque de Florence, avoient cru par zèle devoir le diffamer. Ils crioient qu'on ne pouvoit recevoir de lui les ſacremens puiſque c'étoit un hérétique. Sourds aux remontrances de perſonnages ſages, & même du cardinal Pierre Damien, ils ſoulèvent les Florentins contre leur prélat, ſur-tout les femmes ; ils font demander l'épreuve du feu. Pierre Aldobrandin, moine de cette congrégation, la ſubit devant tout le monde. Deux bûchers longs de dix pieds, ſéparés par un très-petit eſpace, étoient preſque réduits en charbons, lorſqu'il paſſa dit-on, entre deux, nu-pieds, à pas meſurés, ſans aucune brûlure. De-là le ſurnom d'*Ignée* qu'on lui donna. Le miracle peut paroître d'autant plus ſuſpect, que le pape Alexandre II

avoit ordonné aux moines de se taire, & qu'ils avoient désobéi. Cependant le pape déposa l'évêque, qu'il auroit en vain soutenu. Aldobrandin fut élevé dans la suite au cardinalat.

Querelles entre les moines.

Avec les instituts se multiplièrent les querelles. Les chanoines réguliers disputoient aux moines la prééminence en fait de perfection : les moines blancs & gris vouloient l'emporter sur les noirs : les noirs, fiers de leur ancienneté, s'indignoient de l'arrogance des nouveaux venus. On ne s'épargnoit point les sarcasmes & les invectives. Les rivalités s'enflammèrent davantage, quand les religieux mendians attirèrent tous les regards, obscurcirent tous les ordres, régnèrent sur toutes les consciences, comme nous le verrons bientôt. Tout se ressent tôt ou tard des foiblesses de l'humanité. Ce qui doit paroître étrange, ce n'est pas que les instituts monastiques aient toujours dégénéré en s'agrandissant ; c'est qu'en les multipliant sans mesure, on n'ait jamais pensé qu'ils devoient subir le sort des choses humaines ; & que ceux qui cesseroient d'être utiles, deviendroient nuisibles par leur inutilité seule.

Folies que produisent l'ignorance & la superstition.

Je ne m'arrêterai point sur les traces de l'ignorance de ces temps-là. Presque tout étoit miracle, prophétie. On faisoit constater par des bulles l'authenticité d'une relique suspecte ; les

conciles décidoient ſur de faux actes, de l'antiquité d'un ſaint, du lieu où étoit ſon corps. Un impoſteur hardi ou un inſenſé enthouſiaſte n'avoit qu'à ouvrir la bouche, pour perſuader à la multitude ce qu'il vouloit. Juſqu'à ce que les prêtres ſoient éclairés, & qu'ils éclairent ſagement les peuples, nous verrons de funeſtes extravagances ſe perpétuer ſous un voile de religion. La *fête des foux*, la *fête des ânes*, déshonoroient le culte; mais du moins elles ne troubloient point la ſociété.

Péripatétiſme, ſource des diſputes ſcolaſtiques.

Les ouvrages d'Ariſtote, mal traduits & mal commentés par les Arabes, plus mal entendus encore par les chrétiens d'Occident, loin de répandre un goût de philoſophie, propre à diſſiper les erreurs, furent la ſource de toutes les diſputes ſcolaſtiques, non moins pernicieuſes que les effets de l'ignorance. Cette manie de diſputes, que nous avons vu naître avant l'époque de Grégoire VII, fit des progrès étonnans, à meſure que les eſprits ſe réveillèrent de leur léthargie. Les *univerſaux*, les *diſtinctions*; les futilités ridicules de l'école, devinrent des objets conſidérables, pour leſquels on ſe déchiroit avec fureur.

Elles s'étendent aux dogmes.

Malheureuſement on voulut traiter le dogme, comme on traitoit la métaphyſique. On enve-

loppa de mots sans idées les matières de foi, déja si obscures par elles-mêmes, & l'on crut les expliquer en les rendant plus inexplicables. C'est ce qui perdit Abélard, homme de génie, savant pour son siècle, vertueux après sa chûte avec Éloïse; mais théologien téméraire, & entêté de ses systêmes. Ses explications de la Trinité lui suscitèrent des accusateurs plus dangereux par leur crédit que par leur savoir. Un concile de Soissons le condamna sans daigner l'entendre. Saint Bernard tourna contre lui toute la vivacité de son zèle, & dès-lors ce théologien n'éprouva qu'inquiétudes & disgraces continuelles. S'il faut en croire son récit; dans le concile de Soissons, quelqu'un lui reprochant d'enseigner que le Père est seul tout-puissant, le légat Conon dit d'un air fort étonné: *Un enfant ne seroit pas capable d'une telle faute, puisque les élémens de la foi enseignent qu'il y a trois tout-puissans.* Sur quoi un professeur cita en riant les paroles du symbole: *Et cependant il n'y a qu'un seul tout-puissant.* Le grand crime d'Abélard fut d'éclipser des rivaux jaloux de sa gloire, & de ne pas être l'écho des opinions d'autrui. Les moines de Saint-Denis le regardèrent comme un impie, comme un criminel d'état, parce qu'il osa

Abélard persécuté.

Ignorance de ses accusateurs.

révoquer en doute la fable de Saint-Denis l'Aréopagite, leur prétendu patron.

Sciences des Arabes.

Toutes les idées qu'on avoit alors des ſciences venoient des Arabes, dont les plus fameux écrivains ſont Avicenne & Averroès. Ils s'étoient attachés aux mathématiques, à une apparence de philoſophie tirée d'Ariſtote, à la médecine mêlée d'aſtrologie judiciaire. L'école de Salerne leur devoit ſa célébrité, & dès le commencement du douzième ſiècle, cette école avoit publié ſon fameux ouvrage contenant les préceptes de la médecine en vers Léonins. Des clercs & des moines furent long-temps en poſſeſſion d'une faculté ſi peu convenable à leur état: eux ſeuls pouvoient en étudier les livres; eux ſeuls ſe rendoient capables de l'exercer.

École de Salerne.

Univerſités.

D'autres écoles embraſsèrent d'autres objets. Les académies ou univerſités prirent naiſſance. Nous avons vu la juriſprudence romaine enſeignée avec éclat à Bologne. Irnérius ou Wernérus eut la gloire d'y faire fleurir cette étude, ſous l'empereur Lothaire II. Son diſciple Aſon avoit, à ce qu'on prétend, dix mille auditeurs. Accurſe, qui vint enſuite, fut nommé *l'idole des juriſconſultes*. Les premiers auteurs ou reſtaurateurs de la ſcience excitent toujours une ſorte de

Juriſconſultes de Bologne.

vénération ſuperſtitieuſe. Attachés eux-mêmes ſuperſtitieuſement aux livres dont ils ſont les interprètes, ils en prennent la lettre plutôt que l'eſprit; ils en outrent les principes au lieu de les diſcuter; ils en ſoutiennent le faux comme le vrai, ſouvent avec plus d'enthouſiaſme. Le droit romain a eu ſes fanatiques, dont les préjugés ſe ſont introduits dans la légiſlation moderne.

Cependant, rien n'étoit au fond plus utile qu'un genre d'études où parmi des lois vicieuſes, on trouve les plus ſolides fondemens de la ſociété. On devoit ſur-tout y puiſer les connoiſſances néceſſaires pour fixer les limites des deux puiſſances, autant que la nature des choſes le permet; & pour reſtreindre les abus de la juridiction eccléſiaſtique. Mais la cour de Rome ne manquoit pas de reſſources. Gratien, moine Toſcan, publia ſous Eugène III ſon fameux *décret* ou recueil de canons, intitulé *Concorde des canons diſcordans;* ouvrage confus, informe, plein d'erreurs, tiſſu de fauſſes décrétales, tendant à établir ſur le ſaint ſiège un deſpotiſme ſans bornes, & à ſouſtraire abſolument les clercs aux tribunaux ſéculiers; ouvrage qui devint néanmoins la baſe du droit canonique, la règle des jugemens; & qui, durant pluſieurs ſiècles,

La juriſprudence devoit reſtreindre la juridiction eccléſiaſtique.

On y oppoſe le décret de Gratien.

a prévalu ſur les notions du ſens commun, ainſi que ſur les lois civiles & la vraie diſcipline de l'égliſe. Les commentaires dont on le chargea, étoient encore plus abſurdes que le texte.

Moyens de faire dominer le droit canonique.

Nous obſervèrons ici avec Giannoné un grand trait de la politique romaine. Plus le droit civil étoit cultivé, plus il importoit de faire dominer le droit canonique. On oppoſa livres à livres, en ſuivant la même méthode; le *décret* aux *pandectes*, les *décrétales* au *code*, aux *novelles* le *Sexte*, les *Clémentines*, les *Extravagantes*. Paul IV fit compoſer les *inſtituts* canoniques, pour les oppoſer encore aux *inſtituts* de Juſtinien. (Voyez *l'Hiſtoire de Naples*, *livre XIV*.) Ce genre d'étude fut le chemin de la fortune: il abſorba preſque tous les autres.

Mœurs toujours groſſières.

Les mœurs étoient en général toujours les mêmes: une ſimplicité groſſière, une valeur brutale, une galanterie romaneſque, une crédulité ſtupide; des duels ou des folies; point de goût ni d'agrémens dans le commerce; point de police ni de ſûreté; des idées fauſſes de tout ce qui intéreſſe le plus le genre humain, & par conſéquent nul principe de bonheur. Il ſemble que l'inſtinct des ſauvages vaut mieux que cet état de ſociété ſans règle & ſans repos.

Une invention née des croiſades fut celle des armoiries, par leſquelles on ſe rendoit reconnoiſſable ſous l'armure de fer qui couvroit entièrement le corps. De-là vint le blaſon, regardé comme une ſcience, lorſqu'on n'étudioit preſque rien d'utile. Armoiries nées des croiſades.



CINQUIÈME ÉPOQUE.

INNOCENT III & FRÉDÉRIC II.

ACCROISSEMENT DU POUVOIR DES PAPES. ---FIN DES CROISADES SOUS SAINT LOUIS.

Depuis le commencement jufques vers la fin du treizième fiècle.

CHAPITRE PREMIER.

Pontificat d'Innocent III. — Ses entreprifes contre Philippe-Augufte, &c. --- Quatrième croifade & prife de Conftantinople.

Innocent III, capable de furpaffer Grégoire VII.

INNOCENT III, un des plus grands génies, des plus habiles & des plus audacieux, qui foit parvenu au trône pontifical, mérite d'être nommé à la tête de cette époque, puifqu'il furpaffa les entreprifes & les fuccès de Grégoire VII. Elu en 1198, avant l'âge de quarante ans, il fignala d'abord fa politique par des coups d'autorité,

Ses premiers coups d'autorité.

qui annonçoient un vigoureux defpotifme. Il fe rendit maître d'Ancone, de Spolète, & de quel-

ques autres places; il se ligua contre l'empire avec les principales villes de Toscane; il restreignit la légation de Sicile, en accordant l'investiture au jeune roi Frédéric, fils de Henri VI & de la reine Constance; & s'il accepta la tutelle de ce prince encore enfant, ce fut moins avec l'intention de le protéger, qu'avec le desir de l'opprimer; car il ne tarda point à faire éclater sa haine contre la maison de Souabe, trop puissante pour ne pas lui paroître ennemie du saint siège.

Sa haine pour la maison de Souabe.

1197.

Frédéric II devoit succéder à Henri VI son père.

La couronne impériale appartenoit à Frédéric II, puisqu'on l'avoit proclamé dès le berceau roi des Romains. Son oncle Philippe, duc de Souabe & de Franconie, marquis de Toscane, étoit chargé de la tutelle & de la régence. Innocent haïssoit d'autant plus Philippe, qu'il l'avoit vu excommunié par Célestin III, & mépriser les censures. Il inspira ses sentimens à l'archevêque de Cologne; il suscita une cabale, qui élut empereur Berthold, ennemi déclaré de la maison de Souabe. Mais Philippe engagea ce dernier, pour onze mille marcs d'argent, à se désister; & représentant ensuite aux états combien l'enfance de Frédéric étoit favorable aux entreprises de la cour de Rome, il se fit élire lui-même, soit par ambition person-

Philippe, son oncle, est empereur.

nelle, ſoit pour ſoutenir la couronne dans ſa famille.

Le pape fait élire Otton IV.

Il eut bientôt à combattre un concurrent. L'archevêque de Cologne, exécuteur des ordres du pape, remue, intrigue, aſſemble une petite diète. Les ſuffrages de cette aſſemblée tombent ſur Otton de Brunſwick, comte de Poitou, neveu de Richard roi d'Angleterre, & troiſième fils du duc de Bavière, Henri le Lion, dont Frédéric Barberouſſe avoit puni les révoltes. Otton devoit à l'argent de Richard ſon élection. Celui-ci mourut; Jean Sans-terre, ſon ſucceſſeur, ne continua point les ſecours. Philippe, allié du roi de France, ayant battu ſon rival, toute l'Allemagne ſe déclara pour le vainqueur. Innocent, qui l'avoit excommunié, ſe réconcilia enfin avec lui, dans l'eſpérance de faire épouſer à ſon neveu une fille de ce prince. Mais l'empereur jouit peu de ſes avantages. Il fut aſſaſſiné en 1208, par un ſeigneur vindicatif. Otton IV, ſur le point d'être écraſé, fut alors unanimement reconnu dans une diète.

Philippe, vainqueur, eſt aſſaſſiné.

Otton lui ſuccède.

1200.

Divorce de Philippe-Auguſte.

La France & l'Angleterre étoient le théâtre des ſcènes les plus intéreſſantes. C'eſt là qu'Innocent III, avec ſes bulles, ſes anathêmes, & ſes légats, voulut diſpoſer de tout, en maître des couronnes & des peuples. Philippe-Auguſte

ayant répudié Ingelburge, fille du Roi de Danemarck, un interdit général sur le royaume fut le fruit de ce divorce, quoique deux légats de Céleftin III euffent déclaré le mariage nul à raifon de la parenté. Ainfi la parenté annulloit, n'annulloit pas les mariages, felon les vues actuelles de la cour de Rome; & les princes ne favoient jamais à quoi s'en tenir. D'abord Philippe déploya la fermeté de fon caractère. Il punit ceux qui troubloient l'état pour exécuter les ordres du pape. Mais cédant par politique, il rendit à Ingelburge le titre de reine, dont elle jouit triftement dans un cloître. Toutes fes vues fe portoient du côté de l'Angleterre, expofée à des révolutions violentes qu'il avoit intérêt de favorifer.

Il réfifte d'abord, & cède enfin au pape.

Après la mort de Richard, fon frère Jean, furnommé *Sans-terre*, parce que Henri II ne lui avoit point donné d'apanage, fut reconnu pour fon fucceffeur. Mais le jeune Arthur, duc de Bretagne, prétendit à la couronne, alléguant le droit de repréfentation ou de primogéniture: il étoit fils d'un aîné de Jean. En France, où ce droit féodal avoit plus de force qu'en Angleterre, où d'ailleurs Philippe-Augufte vouloit affoiblir une puiffance rivale; Arthur vit l'Anjou, le Maine, la Touraine, fe déclarer en fa faveur.

Jean Sans-terre fait affaffiner Arthur, duc de Bretagne, qui lui difputoit l'Angleterre.

Un accommodement paſſager fut ſuivi d'une guerre ouverte, dès que Philippe ceſſa de craindre les pourſuites d'Innocent. L'armée françoiſe étoit triomphante contre l'Anglois. Malheureuſement le duc de Bretagne perdit une bataille, & tomba entre les mains de ſon oncle, tyran lâche & inhumain, qui l'aſſaſſina ſans remords.

1203. Il eſt cité à la cour des pairs de France.

La mère d'Arthur & les états de Bretagne s'adreſſent au roi de France pour lui demander juſtice, comme au ſuzerain du meurtrier. Jean Sans-terre, cité à la cour des pairs, ne comparoît point : on confiſque tout ce qu'il poſsède dans le Royaume. Il eſt certain qu'un vaſſal étoit juſticiable du roi, & devoit ſubir le jugement de ſes pairs, ou des grands vaſſaux immédiatement ſoumis à la couronne.

Confiſcation de ſes provinces.

Mais, ſoit que la confiſcation de tant de provinces fût légitime, ou que, ſelon le droit féodal, Jean ne dût être condamné qu'à perdre la ſouveraineté de la Bretagne, dépendante de la Normandie ; (comme le prétend M. l'abbé de Mably) un tel arrêt ne pouvoit avoir de force que par les armes. Philippe, profitant de la ſtupide lâcheté du roi d'Angleterre, qui voyoit tranquillement ſes conquêtes, s'empara bientôt de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, & ne lui laiſſa que la Guienne. On peut juger des

des deux rois, par les conquêtes de l'un & l'indolence de l'autre.

Innocent III se prétend juge de ce différend.

Innocent, dont l'Anglois sollicita la protection, s'étoit érigé en juge; il avoit commandé plusieurs fois de finir la guerre, prétendant qu'il ne jugeoit point du *fief*, mais du *péché:* détour admirable pour s'attribuer le jugement de toutes les causes politiques, & généralement de toutes les affaires du monde; car où ne peut-on pas trouver du péché? Philippe fut peu effrayé de ses menaces. Il répondit que les querelles des rois n'étoient point du ressort de l'église. Nous verrons le pape s'en mêler d'une manière encore plus étrange.

Quatrième croisade, prêchée en France.

Dans le cours de cette révolution, Innocent ralluma le feu des croisades, & Constantinople en fut la victime. Foulques, curé de Neuilli, enthousiaste ignorant, ne réussit pas moins que saint Bernard à inspirer une guerre, qu'on appeloit toujours sainte, après l'expérience de tant de crimes qu'elle avoit produits. Baudouin, comte de Flandre, étoit le chef de l'expédition. Venise fournit des vaisseaux pour le transport, en exigeant une somme considérable. Les croisés commencent par attaquer Zara, en Dalmatie, ville chrétienne, qui avoit secoué le joug de Venise. Le pape les excommunie en vain: Zara

Les Vénitiens

prennent Zara malgré le pape. est prise, & les Vénitiens triomphent. Quoique l'indulgence de la croisade eût de grands attraits, l'ambition en avoit davantage, sur-tout aux yeux de ce peuple commerçant, avide comme les anciens Carthaginois & de richesses & de conquêtes.

Les croisés rétablissent Isaac Lange, détrôné par son frère. L'orage fondit bientôt sur Constantinople, déchirée par de cruelles dissentions. Isaac-Lange II y avoit été détrôné en 1195, par Alexis son frère, qui régnoit en lâche tyran. Le fils d'Isaac, nommé aussi Alexis, implore le secours des croisés contre l'usurpateur : il s'engage de leur fournir des vivres, de leur payer deux cents mille marcs d'argent, de se soumettre au pape, &c. Par ce moyen, l'empereur légitime

A quelles conditions. est rétabli. Le traité que son fils avoit conclu lui paroissoit impossible à exécuter. Il le ratifie cependant; il fait fondre les vases sacrés pour le payement de la dette, & son fils épuise l'état dans la même vue.

1204.

Constantinople se révolte. Tandis que ces opérations irritoient le peuple, les brigandages & les insultes des croisés augmentoient sa haine. On se révolte contre les deux empereurs; car le fils en avoit le titre comme le père. Isaac meurt subitement; le jeune Alexis est assassiné; Alexis-Ducas, surnommé Murtzulphe, coupable de ce meurtre, est en possession du

trône. Mais les croisés, profitant de la conjoncture, prennent d'assaut Constantinople, la pillent, y trouvent des richesses immenses, & commettent des excès atroces que les Historiens grecs ont sans doute exagérés. Le légat du pape & les évêques, opposés d'abord à une entreprise si injuste, l'avoient autorisée depuis la révolte, & avoient promis l'indulgence plénière pour cette conquête, où ils voyoient l'avantage du saint siège.

Les croisés profitent de cette circonstance, & s'en rendent maîtres.

Les Vénitiens y gagnèrent le Péloponèse ou la Morée, Candie & plusieurs villes. Baudouin eut l'empire, presque sans puissance : tout fut divisé, & les Grecs conservèrent quelque chose. Théodore Lascaris, que les Grecs avoient proclamé empereur le jour même de l'assaut, s'établit à Nicée; un Alexis-Comnène à Trébizonde : ils donnèrent à leurs petits états le nom d'empire. Baudouin fut battu & mis en pièces par les Bulgares en 1206. Henri, son frère & son successeur, mourut empoisonné en 1216. Pierre de Courtenai, de la maison royale de France, qui lui succéda, se fit couronner à Rome par le pape, & périt avant d'arriver à Constantinople. On attribue sa mort à une trahison de Théodore, prince d'Épire. Ses deux fils, Robert & Baudouin méritent à peine d'être nommés. En un mot,

Les Vénitiens y gagnèrent la Morée, Candie, &c.

Mais l'em-

pire françois de Constantinople fut très-foible. l'empire latin de Constantinople, pendant cinquante-huit ans qu'il subsista, n'eut ni force, ni gloire, ni prospérité. Une ville chrétienne, la plus florissante du monde, prise pour la première fois, & cruellement saccagée par des chrétiens, qui croient gagner le ciel en la saccageant : c'est ce qui caractérise le mieux l'esprit des croisades.

Innocent III approuve cette conquête. Voici les termes d'Innocent III au sujet de la conquête : *Dieu voulant consoler son église par la réunion des schismatiques, a fait passer l'empire des Grecs superbes, superstitieux, désobéissans, aux Latins humbles, pieux, catholiques & soumis.* Ainsi l'on donne aux choses & aux personnes la couleur des préjugés favorables à l'intérêt.

Il se trompoit. Les Latins *humbles & pieux* étoient certainement aussi *superbes*, aussi *superstitieux* & plus barbares que les Grecs. Mais il falloit bien canoniser les uns & damner les autres, pour que cette usurpation parût un glorieux triomphe de l'église. Ceux qui se permettent d'interpréter de la sorte les décrets de la providence, devroient craindre du moins d'être démentis par l'événement. La *réunion des schismatiques* fut une chimère, qu'on s'efforça toujours en vain de réaliser.

Ses plaintes contre les croisés. Le même pape, dans une lettre au marquis de Montferrat, se plaint amèrement des violences

que les croiſés avoient commiſes, & dit que leur conquête, *loin d'attirer les Grecs à l'obéiſſance qu'ils devoient à l'égliſe romaine, les en a éloignés davantage par l'horreur que ces forfaits leur ont inſpirée contre les Latins.* Ici du moins on entend le cri de la religion, & l'on ſent la force de la vérité, que faiſoient taire ſouvent les intérêts politiques.



CHAPITRE II.

Inquisition ; croisade des Albigeois. — Règne de Jean Sans-terre. — Fin d'Innocent III.

Les guerres contre les hérétiques, suite des croisades.

APRÈS le succès d'une pareille entreprise, il faut s'attendre à en voir éclore plusieurs de cette nature. Les exemples servoient toujours de règles. Si la guerre pouvoit être sainte contre les schismatiques, à plus forte raison contre les hérétiques, dont le nombre augmentoit tous les jours, & dont la doctrine sappoit la puissance du clergé ainsi que les dogmes de l'église. L'orgueil & la curiosité de l'esprit humain ; l'aversion pour des abus consacrés par l'ignorance ; un fanatisme de réforme, plus dangereux encore que les abus ; l'opiniâtreté & l'audace, si naturelles à des enthousiastes, qu'on veut forcer de croire ce qu'ils ne croient pas, ou dont on punit les erreurs comme des crimes : tout servit à répandre, à exciter cet esprit de secte, que les bûchers d'Orléans, sous le Roi Robert, n'avoient pu anéantir.

Sources des hérésies.

Quels furent les hérétiques du douzième siècle.

Le douzième siècle fut fécond en novateurs, parce que le goût de la liberté conduisoit à la licence, & qu'à force de raisonner sur la reli-

gion, on s'enhardiſſoit à franchir les bornes de la foi. Pierre de Bruys, Dauphinois, attaqua le baptême des enfans, la meſſe, les prières pour les morts, le culte de la croix, & d'autres articles, toujours attaqués depuis. Son ſupplice, comme celui d'Arnaud de Breſcia, ne fut qu'un ſignal de révolte. La France & l'Italie ſe rempliren d'hérétiques, *cathares* ou *patarins*, *humiliés*, *pauvres de Lyon*, *Vaudois* ou *Albigeois;* tous ayant à-peu-près les mêmes principes; tous confondus ordinairement ſous le nom de Manichéens, quoique leurs opinions paroiſſent fort différentes du manichéiſme; preſque tous accuſés ſans preuves, (comme les premiers chrétiens par les idolâtres, & enſuite les juifs par les chrétiens) ou d'immoler des enfans, ou de commettre dans leurs aſſemblées nocturnes des excès abominables. La plupart étoient des fanatiques entêtés, qui, prenant l'évangile à la lettre, couroient follement après une chimère de perfection.

Origine de l'inquiſition.

Déja Lucius III, dans un concile de Rome en 1184, avoit ordonné aux évêques de rechercher les perſonnes ſuſpectes d'héréſie, même ſur de ſimples dénonciations. Il vouloit que les coupables fuſſent livrés au bras ſéculier, après qu'ils auroient ſubi les peines ſpirituelles. Le germe de l'inquiſition, renfermé dans ſa bulle,

ſe développa bientôt avec des progrès rapides.

Innocent preſcrit des peines temporelles pour l'héréſie.

Innocent III, en 1198, envoya dans les provinces méridionales de France, deux moines de Cîteaux, à la pourſuite des hérétiques. Il commandoit aux princes & aux ſeigneurs de punir, par la confiſcation ou le banniſſement, ou par des peines plus rigoureuſes, ceux qui ſeroient excommuniés; & autoriſoit les deux moines à y contraindre les ſeigneurs par les cenſures & les interdits. Que de violences devoit produire un tel ordre!

1208.

Il excommunie Raimond, comte de Toulouſe.

Raimond VI, comte de Toulouſe, deſcendant du général de la première croiſade, s'intéreſſoit pour ces malheureux Albigeois, dont il étoit le ſouverain, & qu'on vouloit exterminer. Innocent l'excommunia comme fauteur de l'héréſie. Il eſt vraiſemblable que des légats miſſionnaires, dont le faſte avoit excité beaucoup de murmures, ménageoient peu, dans leurs diſcours & dans leur conduite, le prince excommunié. Saint Dominique, alors chanoine régulier, s'étant joint à eux avec un évêque eſpagnol, leur perſuada de changer de vie, leur inſpira l'auſtérité apoſtolique, mais n'adoucit point leurs préventions.

Il donne ſes états, & publie la croiſade des Albigeois.

Pierre de Caſtelnau, un de ces légats, ayant été aſſaſſiné, on impute le meurtre à Raimond. Sans examen, ſans preuve, comme ſans droit, le pontife donne ſes états à qui pourra s'en

rendre maître, & publie une croisade contre lui, avec toutes les indulgences qu'on pouvoit gagner dans la guerre contre les Turcs.

Le comte de Toulouse, trop foible pour se défendre, se soumit, demanda l'absolution, fit amende honorable en chemise, reçut des coups de verges, & livra sept places pour gage de la sincérité de sa pénitence. On voulut qu'il se croisât lui-même contre ses sujets, & il obéit. Le fameux Simon de Montfort, chef de l'expédition, versa des flots de sang hérétique en bénissant Dieu. L'abbé de Cîteaux, légat, & les évêques croisés animoient eux-mêmes le fanatisme. Des milliers d'Albigeois furent massacrés ou brûlés sans compassion. Il sembloit que le meurtre fût un acte de piété chrétienne. L'expérience prouva du moins, quoique inutilement, qu'il n'étoit pas un moyen de détruire l'héresie.

Il force Raimond à la croisade.

Barbarie des croisés & de leur chef, le comte de Montfort.

Au milieu de ces barbaries, Raimond, dépouillé d'une grande partie de ses états, qu'on lui ordonnoit de céder au comte de Montfort, se réfugia chez Pierre II, roi d'Aragon, son beau-frère, & fut excommunié de nouveau. Pierre ne pouvant rien obtenir en sa faveur, prit les armes, passa en Languedoc, perdit la vie à la bataille de Muret en 1213. Le triomphe des croisés fut complet. Raimond eut beau demander

Raimond implore le secours de Pierre II, roi d'Aragon.

Pierre est tué à la bataille de Muret.

Raimond est

dépouillé de ses états.

grace ou justice. Innocent III, au concile de Latran, ne lui accorda que l'avantage de faire pénitence, avec une pension de quatre cents marcs. Montfort, tout dévoué à l'église, qui le récompensoit si bien de son zèle, continua ses violences jusqu'en 1218, qu'il périt au siège de Toulouse.

Fanatisme attaqué par les Troubadours.

On ne doit pas s'étonner que le clergé de ces provinces ait enflammé le fanatisme: il y trouvoit son intérêt propre, en croyant y voir celui de la religion. Le célèbre Folquet, évêque de Toulouse, fut un des plus ardens & des plus injustes; il fut un de ceux qui gagna le plus à ces violences. Troubadour, libertin dans sa jeunesse, il étoit devenu moine & prélat factieux. Plusieurs Troubadours élevèrent du moins la voix contre les excès des croisés, contre ceux des évêques en particulier. La reconnoissance pour les bienfaits du comte de Toulouse excitoit leur zéle. Comme le clergé les persécutoit eux-mêmes, le ressentiment n'étoit pas leur moindre motif. Et d'ailleurs l'humanité & la raison conservent toujours quelque empire sur des hommes que le goût des lettres met au-dessus du vulgaire.

Brouilleries de Jean Sans-terre avec Innocent.

Pendant la croisade des Albigeois, Innocent se signala contre la couronne d'Angleterre par

des entreprifes plus étonnantes. Il avoit donné malgré le roi, le fiège de Cantorbéry au cardinal Langton. Jean Sans-terre, auffi violent que lâche, brava & irrita le pontife. Auffi-tôt partirent les foudres; le royaume fut en interdit. Une excommunication perfonnelle, lancée fur le roi en 1209, acheva d'y mettre le feu. Prefque tous les prélats fe retirèrent; les feigneurs tyrannifés firent des complots : tout favorifoit la vengeance d'Innocent; tout lui infpiroit une audace que rien ne pouvoit modérer

Enfin, il difpofe du royaume en faveur de Philippe-Augufte; il lui accorde l'indulgence des croifades, pour l'exécution d'une fentence fi odieufe. Accepter étoit reconnoître que le pape ufoit de fes droits, & dès-lors s'expofer foi-même à être détrôné par une bulle. Mais l'ambition eft aveugle; ou, pour mieux dire, Philippe ne craignoit rien de pareil, & vouloit profiter de la conjoncture. Il accepta. Une flotte de dix-fept cents voiles alloit conquérir l'Angleterre. C'eft alors que la politique romaine déploie toute fon adreffe. Le légat Pandolphe va traiter à Douvres avec Jean, lui repréfente le péril, lui perfuade & de recevoir Langton, & de foumettre au pape fon royaume. L'indigne roi fe reconnoît vaffal du faint père: il s'oblige de lui

1212. Le pape donne fon royaume au roi de France.

Jean fe fait vaffal du pape.

payer annuellement un tribut de mille marcs d'argent ; il ſe met à genoux devant le légat, aſſis ſur un trône, & lui prête ſerment de fidélité en 1213. Innocent III félicita beaucoup le roi Jean de poſſéder un *royaume ſacerdotal.* Pandolphe court dénoncer au roi de France, que l'Angleterre étant un fief de l'égliſe romaine, il lui eſt défendu de l'attaquer ſous peine d'excommunication.

Artifice du légat Pandolphe.

Philippe-Auguſte perd ſa flotte.

La perfidie étoit trop infâme pour qu'aucun prétexte pût la colorer. Preſque tous les vaſſaux de Philippe partagèrent l'indignation qui l'animoit. Il eut le malheur de perdre ſa flotte, & de ne pouvoir porter ſes armes en Angleterre ; mais il ſe vengea ſur le comte de Flandre & ſur l'empereur Otton IV, alliés de Jean. Il les défit à Bouvines en Flandre, avec cinquante mille hommes contre près de deux cents mille. Expoſé aux plus grands périls, renverſé, foulé aux pieds des chevaux, il triompha de tous les obſtacles par ſa valeur héroïque & par les efforts des François. Un Montmorenci enleva ſeize bannières. L'évêque de Beauvais, ſe faiſant ſcrupule de verſer le ſang des ennemis avec une épée, les aſſommoit à coups de maſſue. Cette fameuſe victoire augmenta dans le royaume l'autorité de Philippe.

Mais il gagne la bataille de Bouvines.

Celle de Jean s'affoiblit au contraire de jour en jour. Injuste, perfide & cruel, il révolta contre lui ses propres sujets. Le primat Langton se mit à la tête des factieux. On força le prince à signer la *grande charte*, regardée encore aujourd'hui comme le fondement de la liberté Angloise. Elle porte entre autres articles, que le roi n'imposera aucune taxe sans le consentement d'une assemblée de la nation; qu'on ne fera le procès à personne que d'une manière légale; & que nul homme libre ne sera emprisonné, banni, &c. que par le jugement de ses pairs. Les barons s'emparèrent de l'autorité. Jean viola bientôt la charte: Innocent III l'avoit condamnée, comme attentatoire à la puissance du saint siège, avec excommunication pour quiconque oseroit la soutenir. Alors les Anglois offrent la couronne à Louis, fils & héritier de Philippe-Auguste.

1215. Révolte des Anglois.

Grande charte.

Jean la viole, quoique condamné.

Les menaces d'anathême touchent peu le père & le fils. Philippe affecte de s'opposer à une conquête que la cour de Rome taxe de sacrilège, mais il fournit en secret tous les moyens de l'exécuter. Excommuniés l'un & l'autre, ils n'en sont que plus ardens à l'exécution. Louis, en 1216, étoit presque en possession de l'Angleterre, lorsque la mort de Jean fit évanouir

On offre la couronne au fils de Philippe-Auguste.

La mort de

Jean change tout. ses espérances. Comme les jalousies nationales avoient déja éclaté, & que la haine pour un tyran pouvoit seule soutenir le parti de l'étranger; les Anglois proclamèrent bientôt le jeune Henri III, fils aîné du dernier roi. Ils obligèrent le prince Louis d'abandonner une couronne, qu'il étoit moralement impossible d'unir à celle de France.

Mort d'Innocent III, en 1216. Innocent III, transporté de colère à la nouvelle de son expédition, monta en chaire & s'écria : *Glaive, glaive, sors du fourreau & aiguise-toi pour tuer;* paroles qui servirent de prélude à de nouveaux anathêmes. Le pape mourut en 1216. Quelques auteurs le comblent d'éloges. Matthieu Pâris, le meilleur historien du temps, moine Anglois, le peint des plus noires couleurs. Un mot suffit: Grégoire VII fut son modèle, & il surpassa ce modèle. On lui doit l'institution des ordres mendians, dont les papes se servirent avec de grands avantages; on lui doit l'inquisition, qui souvent n'a pas été moins redoutable à la science qu'à l'héréfie.

Sa puissance en qualité de souverain. Il fut souverain de Rome, d'où tant de papes avoient été chassés par les factions; il posséda le patrimoine de saint Pierre, c'est-à-dire; la Romagne, l'Ombrie, la marche d'Ancône, Viterbe, &c. qui faisoient partie des états donnés

par la comtesse Mathilde. Aucun de ses prédécesseurs n'avoit été si puissant comme prince, ni si terrible comme pape. Il n'étoit parvenu à cette puissance, qu'à force d'intrigues & d'excommunications.

A quelles conditions il avoit couronné empereur Otton IV.

Les troubles qu'il excita en Allemagne furent un des principaux instrumens de sa politique. En donnant la couronne impériale à Otton IV, il lui avoit fait prêter serment de rendre la marche d'Ancône, le duché de Spolète, les autres allodiaux de Mathilde, & de renoncer au droit de main-morte ou à la dépouille des prélats. L'année suivante 1210, Otton viola ce serment, incompatible, disoit-il, avec celui de défendre les droits de l'empire. L'excommunication & la guerre civile vengèrent Innocent. Le jeune Frédéric, roi de Sicile, fut proclamé empereur dans une diète de Nuremberg en 1212. Son rival, vaincu à Bouvines par Philippe Auguste, se voyant hors d'état de se maintenir sur le trône, y renonça volontairement, & le pape obtint tout ce qu'il voulut de ce même Frédéric II, qui devoit bientôt être la victime de la haine pontificale.

Frédéric II proclamé à la place d'Otton.

Anarchie en Allemagne.

Au commencement de son règne, Frédéric exigea des nobles un serment, de ne plus faire de fausse monnoie, & de ne plus voler sur les

grands chemins. Un tel ferment eft la meilleure preuve de l'anarchie où l'Allemagne étoit retombée. Dans la diète de Francfort en 1220, l'empereur ayant fait élire roi des Romains fon fils Henri, obtint le confentement des états pour aller recevoir la couronne impériale; il renonça au droit de main-morte, au pouvoir d'établir de nouveaux péages, de bâtir des forterefles & de donner cours à des monnoies étrangères dans les terres du clergé. Le clergé, déja fi puiffant en Allemagne, le devenoit davantage par les circonftances.

Conceffions de l'empereur, avant que de venir en France.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

L'empereur Frédéric II persécuté par Grégoire IX. — Son expédition en Palestine. — Fin de la guerre contre les Albigeois. — Commencemens du règne de saint Louis.

FRÉDÉRIC, couronné par le pape Honorius III, non-seulement exécuta sa promesse, de rendre au saint siège l'héritage de la comtesse Mathilde; mais il céda même à son fils le royaume des deux Siciles, en déclarant que ce royaume ne pourroit jamais être uni au domaine de l'empire. La cour Romaine craignoit pour sa suzeraineté, si l'union avoit lieu. La puissance de la maison de Souabe lui donnoit les plus vives inquiétudes : un empereur, roi de Lombardie, roi de Naples & de Sicile, enveloppant de toutes parts les états de la papauté, devoit être en butte aux traits de sa politique ambitieuse. Les pontifes, comme souverains, pensoient trop à leurs intérêts pour avoir, comme pontifes, la modération & l'équité convenables à leur ministère.

1220. Frédéric sépare pour jamais le royaume des deux Siciles, du domaine de l'empire.

Le séjour agréable de l'Italie plaisoit à Frédéric, accoutumé dès l'enfance aux charmes

L'Italie déchirée par les factions des

Guelfes & des Gibelins.

d'un si beau climat. Mais l'Italie étoit déchirée par les factions des Guelfes & des Gibelins, que la querelle du sacerdoce & de l'empire avoit produites en Allemagne depuis environ un siècle ; la première déclarée pour les papes, la seconde pour les empereurs. Elles entretenoient la discorde dans les villes, dans les familles. On ne voyoit que haines mortelles, violences & brigandages. Les habitans d'une ville se battoient entre eux, après s'être battus avec leurs voisins. La Lombardie sur-tout étoit un théâtre de discordes interminables.

Guerres civiles en Lombardie, peu sanglantes.

« Dans ces guerres des Lombards, dit Muratori, ordinairement on ne renonçoit point à l'humanité. Quiconque demandoit quartier, l'obtenoit ; & l'on mettoit sa gloire, non à tuer, mais à prendre les ennemis ». Cette espèce de modération n'empêchoit pas qu'on ne sentît les maux de la guerre. Les Lombards, ainsi divisés, respiroient toujours l'indépendance. Milan avoit entraîné la plupart des autres villes dans une ligue contre l'empereur. Frédéric se préparoit à les dompter, lorsque la cour de Rome vint à bout de l'éloigner de l'Italie par des moyens dignes de l'esprit du siècle.

Mauvais suc-

On venoit d'échouer encore dans une croisade.

Les croisés François, Allemands, Hongrois, Italiens, Anglois, devoient établir sur le trône de Jérusalem Jean de Brienne, cadet d'une maison de Champagne. Ils prirent Damiette en Égypte (1219) après un siège de deux ans. Mais le légat de la croisade, Pélage, moine Espagnol & cardinal, ayant prétendu que le commandement lui appartenoit, puisque le pape étoit le chef des guerres saintes; & le pape, dont on attendoit les ordres, ayant donné gain de cause à son légat, ce nouveau général commanda si bien, que le fruit de l'expédition se réduisit à tout perdre. Les malheurs d'une croisade ne servoient qu'à en attirer une autre. Ainsi la circonstance parut favorable pour écarter Frédéric.

ces d'une croisade récente; où un moine légat avoit voulu être général.

Il s'étoit engagé, sous Innocent III, à une guerre contre les infidèles. Pour l'y engager davantage, on lui avoit fait épouser Yolande, fille unique de ce Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem. Cependant il différoit avec prudence, les affaires de l'Europe l'intéressant plus que celles de la Palestine. La Sicile même, son royaume héréditaire, étoit troublé par des querelles du pontificat. Enfin Grégoire IX, successeur d'Honorius III, pontife d'un caractère indomptable, lui ordonne d'accomplir son vœu,

1227. L'empereur s'étoit engagé à une autre croisade.

Grégoire IX le force à partir, & l'excommunie

après le départ. le force de s'embarquer ; l'excommunie parce qu'il eſt revenu à Brindes, malade, après trois jours de navigation. Frédéric ſe rembarque l'année ſuivante ; & parce qu'il ne s'eſt pas fait abſoudre avant ſon départ, il eſt de nouveau excommunié. On vouloit ſa perte : toutes ſes démarches devenoient des crimes.

Il obtient Jéruſalem par traité. Malgré l'anathême, il réuſſit mieux que perſonne. Almalec, ſultan d'Égypte, lui céda, par un traité, Jéruſalem, Béthléem, Nazareth, Sidon ; & ils conclurent une trève de dix ans. Les deux princes gagnoient à cet accord. Le Muſulman, expoſé à des guerres civiles, ſe débarraſſoit de l'armée chrétienne. Frédéric, maître de Jéruſalem, le grand objet des croiſades, pouvoit aller au ſecours de ſes états, attaqués par Grégoire IX.

Le pape lui en fait un crime ; Comme on lui avoit fait un crime d'être parti excommunié, on ne manqua pas de lui en faire un d'avoir traité avec les infidèles, & ſur-tout de leur avoir laiſſé une moſquée à Jéruſalem, & lui ſuſcite des guerres. qui étoit auſſi pour eux une ville ſainte. Le pape fulmina des excommunications plus terribles, ſouleva l'Italie, envahit la Pouille, arma Jean de Brienne contre ſon gendre, offrit l'empire à différens princes : il auroit détrôné l'empereur, ſi les Allemands avoient

été difpofés comme les Italiens à la révolte.

Frédéric arrive & triomphe de fes ennemis. Les Romains faififfent l'occafion de fe révolter contre Grégoire. Réduit à l'extrémité, ce pontife négocie avec l'empereur ; il lui accorde l'abfolution, & fe fait payer cent trente mille marcs d'argent. Les papes s'étoient rendus fi redoutables par leurs anathêmes, qu'après les avoir vaincus, on s'eftimoit encore heureux d'acheter la paix. Frédéric n'en jouit pas long-temps. Son fils Henri, qu'il avoit fait élire roi des Romains, imita l'exemple du fils de Henri IV, fans doute parce que le pontife imitoit celui d'Urbain II & de Pafcal II. Mais ce crime fut puni. Le rébelle, arrêté en 1234, finit fes jours dans une prifon; & la bataille de Corténuova, que Frédéric gagna enfuite fur les Milanois, parut étouffer les révoltes & la ligue de Lombardie.

1230. Frédéric triomphe, & paye cependant le pape.

Il punit fon fils rébelle.

Il bat les Milanois à Corténuova.

Cependant la guerre avec le facerdoce fe rallume encore au fujet de la Sardaigne. Grégoire IX, felon l'ancien préjugé, prétendoit que cette île appartenoit au faint fiège : l'empereur la revendiquoit comme un fief de l'empire. Alors éclate plus que jamais l'animofité du pontife. Il délie les fujets du ferment de fidélité : il s'efforce d'armer toute l'Europe contre un prince,

1239. Grégoire le perfécute de nouveau, au fujet de la Sardaigne.

plus déteſtable à ſes yeux que les Muſulmans; il deſtine à cette guerre l'argent & les troupes levés pour une nouvelle croiſade. Il accuſe publiquement Frédéric d'avoir peint Moyſe & Jéſus-Chriſt comme des impoſteurs tels que Mahomet; d'avoir mis Jéſus-Chriſt crucifié bien au-deſſous des deux autres, qui étoient morts dans la gloire; d'avoir dit qu'on ne pouvoit croire ſans folie qu'un dieu créateur ſoit né d'une femme, d'une vierge, &c. L'empereur juſtifie ſa foi par un écrit, où il rend injures pour injures; appelant Grégoire *le grand dragon*, *l'Antechriſt*, *un autre Balaam*, *un prince des ténèbres*. Comme la querelle va intéreſſer la France, il faut connoître l'état actuel de cette couronne.

Injures de part & d'autre.

Sous Louis VIII, nouvelle injuſtice à l'égard du comte de Toulouſe.

Philippe-Auguſte, le premier reſtaurateur de l'autorité royale, le premier qui ait eu des troupes ſoudoyées & une armée ſur pied en temps de paix, étoit mort en 1223. Louis VIII, ſon fils, régna peu. Engagé dans la croiſade contre les Albigeois, il dépouilla le jeune Raimond, comte de Toulouſe, excommunié comme hérétique par un légat d'Honorius III, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique. L'accuſation d'héréſie dépendoit beaucoup des circonſtances: c'étoit une arme en réſerve qui ſervoit à la ruine des malheureux. Ce

roi mourut en 1226, au retour de ſon expédition.

Fin de l'affaire des Albigeois ſous ſaint Louis.

Louis IX, plus connu ſous le nom de ſaint Louis, n'avoit alors que douze ans. La ſage fermeté de la régente, Blanche de Caſtille, ſa mère *, diſſipa les troubles excités par l'ambition de quelques vaſſaux. On finit l'affaire des Albigeois, d'une manière conforme aux préjugés dominans, plutôt qu'à l'humanité & la juſtice. Raimond n'eut la paix qu'en s'obligeant à exterminer les hérétiques, à faire amende honorable en chemiſe, à laiſſer au pape & au roi une partie de ſes états. Il parut catholique alors, & reçut l'abſolution. C'eſt ainſi que le ſaint ſiège acquit le comté Vénaiſſin ou le comtat, dans l'intérieur du royaume. Il faut avouer que de telles acquiſitions étoient dignes des ſiècles barbares.

Henri III, roi d'Angleterre, odieux à ſes ſujets.

Henri III, roi d'Angleterre, prince foible, léger, imprudent; dont le règne fut plein de troubles & de révoltes; qui ſe rendit odieux à ſes ſujets, en ſe livrant à des étrangers avides; Henri, dis-je, dans l'eſpérance de recouvrer la Normandie, & les autres provinces qu'on

* Elle étoit petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre, & d'Éléonore de Guienne, répudiée par Louis le jeune. Particularité remarquable. Malgré le divorce de Louis, nos rois deſcendent d'Éléonore.

avoit perdues en France, se joignit au comte de Bretagne, fit la guerre sans succès comme sans courage, & ne put même empêcher saint Louis d'affermir de jour en jour son autorité.

Le clergé, contenu en France.

Quelque pieux que fût ce grand prince, dans un siècle plein de superstition, il vit qu'on abusoit de la puissance ecclésiastique, & il eut la force de s'y opposer en la respectant. Certains évêques furent punis par la saisie de leur temporel, des censures & des interdits révoltans qu'ils fulminoient, par des vues d'intérêt ou de vengeance. La cour de Rome, dont les entreprises étoient plus funestes, ne trouva point dans Louis, l'aveugle prévention qu'il falloit pour les appuyer.



CHAPITRE IV.

Suite des querelles suscitées à Frédéric II par les papes. — Gouvernement de saint Louis avant sa première croisade.

GRÉGOIRE IX écrit en France qu'il a excommunié Frédéric, & donné l'empire au comte d'Artois, frère de saint Louis. Le sage roi ne se contente pas de refuser un don que le pape ne peut accorder, il répond que cette offre est évidemment l'effet de la haine contre l'empereur; que ce prince lui a toujours paru bon catholique; qu'on enverra cependant des ambassadeurs pour s'informer de ses sentimens sur la foi; que, s'il est orthodoxe, on n'a aucune raison de l'attaquer; que, s'il est hérétique, on lui fera la guerre à outrance, comme on la feroit en pareil cas à tout autre, & au pape même. Après la croisade des Albigeois, après l'établissement de l'inquisition, comment révoquer en doute que l'hérésie dût être combattue avec le fer? C'étoit beaucoup de démêler le vrai motif d'une imputation si dangereuse.

1240. Saint Louis refuse l'empire offert par Grégoire IX.

Il suppose cependant qu'on doit combattre l'empereur s'il est hérétique.

Cependant la guerre continuoit entre le pape

Fin de Gré-

goire, malheureux dans ses entreprises.

& l'empereur. Des légats extorquoient par-tout de l'argent pour la soutenir, comme s'il eût été question de défendre le christianisme. L'Angleterre gémissoit de leurs rapines, & la France n'étoit pas elle-même épargnée. Grégoire veut porter le dernier coup dans un concile; il y appelle les évêques François, qui se rendent à ses ordres, sans que le roi s'y oppose. Mais Frédéric faisoit garder les chemins de Rome. Ces prélats sont arrêtés; & le pape meurt de chagrin, voyant que tout lui réussit mal.

Moyens bizarres pour convertir les Musulmans.

Son zèle pour la conversion des Musulmans, étoit à-peu-près de même nature que ses violences contre Frédéric. Il avoit écrit de longues lettres à plusieurs princes de cette religion, pour les inviter à la foi chrétienne; les menaçant, s'ils persistoient dans l'erreur, de soulever contre eux leurs sujets chrétiens. Ses menaces ne firent pas plus d'effet, que les sermons de saint François d'Assise. Celui-ci, pendant le siège de Damiette, avoit proposé au sultan d'Égypte l'épreuve du feu, pour constater laquelle des deux religions étoit la véritable. A peine daigna-t-on l'écouter.

1243.

Innocent IV élu après une longue vacance du pontificat.

Le successeur de Grégoire IX, Céléstin IV, étant mort au bout de quelques jours, le saint siège vaqua près de deux ans, parce que les cardinaux ne s'accordoient point. L'empereur

leur écrivit : « Tout le monde assure que le père » du mensonge & de la discorde, & non » Jésus-Christ, auteur de la paix, se trouve » au milieu de vous ; que chacun aspirant au « pontificat, ne veut pas qu'un autre y par- » vienne ». Enfin le cardinal de Fiesque, auparavant son ami, fut élu sous le nom d'Innocent IV, & devint son ennemi en devenant pape ; comme Frédéric l'avoit prévu & annoncé. Après des négociations inutiles, ce pontife quitta l'Italie, où il ne se croyoit point en sûreté. Il demanda un asyle aux rois de France, d'Aragon, d'Angleterre : tous refusèrent de le recevoir. On souffroit trop dans l'éloignement, des exactions & du despotisme de la cour romaine, pour ne pas craindre son voisinage.

Trois rois refusent de le recevoir chez eux.

L'Angleterre en particulier étoit opprimée. Des Italiens y possédoient la plupart des bénéfices, & leurs revenus montoient plus haut que celui de la couronne. Aussi le pape, craignant un refus, usa de finesse ; il fit écrire par des cardinaux à Henri III : « Nous vous donnons en » amis un conseil utile & honorable ; c'est d'en- » voyer au pape des ambassadeurs, pour le » prier de vouloir bien honorer de sa présence » votre royaume, auquel il a un droit particulier. » Nous tâcherons de le faire condescendre à

Combien l'Angleterre sur-tout étoit opprimée par la cour de Rome.

Henri III cependant fut presque dupe de ses artifices.

» votre prière. Vous acquerrez une gloire » immortelle, si l'Angleterre possède le souve- » rain pontife en personne; ce qui n'est point « encore arrivé ». L'imbécille Henri donnoit dans le piège. On le dissuada par des remontrances très-fortes. *C'est déja trop*, lui dit-on, *que les Romains nous infectent de leurs simonies & de leurs usures, sans que le pape vienne encore lui-même piller les biens de l'église & du royaume.*

1245. Concile de Lyon contre Frédéric II.

Ne trouvant pas d'autre asyle, Innocent IV se retire à Lyon, ville que les archevêques avoient enlevée à l'empire. Là, dans un concile général, il accuse l'empereur de parjure, de sacrilège, d'hérésie, de félonie; il prononce, avec un appareil effrayant, la sentence d'excommunication & de déposition, sans daigner avoir le moindre égard aux promesses de ce prince. Frédéric s'obligeoit par ses ambassadeurs, de réparer tous les dommages faits à l'église romaine, de travailler à lui soumettre entièrement l'église grecque, d'aller en personne rétablir le royaume de Jérusalem, que les infidèles avoient détruit. Les rois de France & d'Angleterre devoient être ses garans. Le pape n'en voulut point; il dit qu'il seroit contraint de les châtier comme Frédéric, si ce dernier manquoit à sa parole, & qu'ainsi

Le pape rejette ses offres.

le saint siège auroit trois ennemis puissans, au lieu d'un.

On commençoit à ouvrir les yeux.

On ouvroit les yeux sur l'abus de ces anathêmes, lancés contre les couronnes. A force d'être absurdes & révoltans, ils devenoient ridicules.

Hardiesse d'un curé de Paris.

Un curé de Paris osa dire en chaire : « J'ai » ordre de publier l'excommunication contre » l'empereur Frédéric II. J'en ignore le sujet; » je sais seulement qu'il y a entre le pape & lui » de grands démêlés & une haine irréconciliable. » Ne sachant lequel des deux a tort, j'excom- » munie de tout mon pouvoir & déclare excom- » munié celui qui a fait l'injustice, & j'absous » celui qui la souffre ». L'indécence même de cette raillerie prouve que la raison se révoltoit contre des préjugés tyranniques.

Fermeté de Frédéric déposé.

L'empereur reçut à Turin la nouvelle de sa déposition. Il prit sa couronne : *avant qu'on me l'arrache*, dit-il, *on verra couler beaucoup de sang.* Son chancelier, Pierre des Vignes, écrivit en son nom des lettres terribles contre le clergé romain ; il reprochoit aux princes d'être cause de tant d'excès, *en obéissant à ces hypocrites, dont ils connoissoient l'ambition démesurée.*

Les évêques allemands font un empereur.

Cependant des évêques allemands, excités à la révolte par des légats, élurent pour empereur le landgrave de Thuringe; on l'appela

plaisamment *le roi des prêtres.* Conrad, fils de Frédéric, ayant vaincu le Thuringien, qui mourut bientôt après, les mêmes prélats élurent le comte de Hollande. Le clergé étoit si puissant en Allemagne, que ces excès n'étonnent plus.

Mort de Frédéric II, en 1250.

Persécuté jusqu'à la mort, quoiqu'il eût subi un examen pour se purger de l'accusation d'hérésie, Frédéric II négocia toujours un accommodement avec le pape ; & ne pouvant rien obtenir, soutint toujours ses droits par les armes. Il avoit soumis les rebelles d'Italie, quand Mainfroi, son fils naturel, l'empoisonna, dit-on, & l'étouffa en 1250. Conrad IV, son fils légitime & son successeur, ne régna qu'au milieu des troubles & des revers. La dignité impériale s'affoiblit de jour en jour ; les Italiens & le royaume d'Arles s'affranchirent de la dépendance. On ne savoit plus ce qu'étoit l'empire ni l'empereur : tout retomboit dans le chaos.

Sous Conrad IV, l'Italie secoue le joug.

Saint Louis, vainqueur des Anglois, réforme les abus.

Revenons à saint Louis, le plus grand prince de son siècle par ses vertus, par la sagesse du gouvernement, & à qui on ne peut reprocher que les fautes où l'entraîna son siècle même. Le comte de la Marche s'étoit révolté, & avoit pour appui le roi d'Angleterre. Deux victoires consécutives, remportées sur l'Anglois, à Taillebourg & à Saintes, en 1242, ayant assuré le calme du

royaume, & mérité au roi la réputation d'un héros, il ſe livra au ſoin de réformer les abus; matière immenſe, digne d'occuper uniquement ſon zèle.

Réglement ſur les fiefs.

C'étoit une ſuite de l'anarchie féodale, que le même ſeigneur, poſſédant des fiefs en France & en Angleterre, fût obligé de ſervir celui des deux ſouverains dont relevoit le fief principal; & par conſéquent d'être quelquefois l'ennemi du roi, auquel la naiſſance l'avoit ſoumis. Depuis la réunion de la Normandie & d'autres provinces à la couronne, ce déſordre monſtrueux n'étoit point rare. Pour y remédier, Louis déclara qu'on ne pouvoit ſervir deux maîtres à la fois, ſelon l'évangile; qu'il ne vouloit pas que ſes vaſſaux le fuſſent d'un prince étranger; & qu'il permettoit de choiſir entre lui & l'Anglois. Preſque tous les ſeigneurs intéreſſés renoncèrent aux fiefs d'Angleterre; préférant la domination d'un roi également ferme & juſte, à celle d'un ſouverain ſans autorité & ſans force, tel que Henri III.

Zèle violent contre les hérétiques.

Mais Louis, pour le malheur de la France, ne put ſe garantir de quelques-uns des préjugés qui faiſoient tant de ravages. Il favoriſoit le tribunal de l'inquiſition, confié aux dominicains, & déja célèbre par d'injuſtes barbaries. Perſuadé

que les lois même devoient faire mourir les hérétiques, il ne pouvoit qu'attacher beaucoup de mérite à la guerre contre les Musulmans. La dévotion sanglante des croisades s'empara de lui, & rouvrit les plaies du royaume. Dans une maladie violente qu'il eut en 1244, il s'imagina que le ciel lui ordonnoit de se croiser; il en fit le vœu au sortir de la léthargie; il se crut indispensablement obligé de l'accomplir, malgré les remontrances de sa mère, des seigneurs, de l'évêque de Paris sur-tout, dont les raisons auroient convaincu tout homme moins assujetti au préjugé. Il ne respira enfin que la croisade.

Louis fait un vœu de croisade, & s'obstine à l'accomplir.

Préparatifs.

Les préparatifs durèrent près de quatre ans. On mit un impôt sur les ecclésiastiques. Innocent IV en exigeoit un dans le même temps, pour sa guerre contre Frédéric II. Les murmures du clergé furent si forts, que le roi supprima ce dernier impôt; ne voulant pas, dit-il, qu'on ruinât les églises pour combattre des chrétiens. Malheureusement on se ruinoit pour être vaincu par les infidèles.

Impôt sur l'église.

Dépense du roi pour cette expédition.

Un historien célèbre, attentif aux détails intéressans, fait ici une observation curieuse. » On voit, par les comptes de Saint Louis, » combien les croisades appauvrissoient la » France. Il donnoit au seigneur de Valleri huit mille

» mille livres pour trente chevaliers. Le conné-
» table avoit pour quinze chevaliers trois mille
» livres. L'archevêque de Reims & l'évêque de
» Langres recevoient chacun quatre mille livres,
» pour quinze chevaliers que chacun d'eux
» conduisoit. Cent soixante-deux chevaliers
» mangeoient aux tables du roi. Ces dépenses &
» les préparatifs étoient immenses ». (*Essai sur l'hist. génér.*) les seigneurs avoient épuisé leur fortune dans les croisades : la couronne s'y épuisoit de même.

Je n'ignore point ce que les panégyristes ont débité en faveur de ces entreprises. On a déployé tout l'art de l'éloquence, pour les peindre sous un point de vue avantageux, en politique aussi bien qu'en religion. C'est là que brille un orateur : mais peut-il convaincre ? Que les intentions de saint Bernard, de saint Louis, &c. aient été très-bonnes, l'histoire même leur rend ce témoignage. Que les croisades aient pu réussir dans les circonstances : c'est ce qu'on ne croira jamais, en réfléchissant sur les mœurs, les principes, les gouvernemens, l'état général ou particulier de l'Europe.

Les croisades pouvoient-elles réussir ?

CHAPITRE V.

Conquêtes de Genghiz-Kan. --- Malheureuse expédition de saint Louis en Égypte.---Révoltes en Angleterre contre Henri III.

Genghiz-Kan avoit fait une révolution en Asie.

TOUJOURS l'Asie fut un théâtre de révolutions. Elle venoit de changer de face. La dynastie Turque des Korasmins, qui possédoit le Khorassan vers la fin du onzième siècle, avoit étendu ensuite ses conquêtes, d'une part jusques en Syrie, & de l'autre jusques dans l'intérieur de la Tartarie, lorsque le célèbre Genghiz-Kan à la tête des tartares Moguls ou Mogols, vint fonder sur les ruines de ce vaste empire un empire nouveau & plus puissant. Il subjugua la Tartarie, une grande partie de la Chine & de l'Indostan, la Perse jusqu'à l'Euphrate. Ses troupes ravagèrent la Russie. En un mot, on compte plus de dix-huit cents lieues de l'orient au couchant, & plus de mille du nord au midi, formant l'étendue de ses conquêtes. Il mourut en 1226, fort âgé, & prêt à conquérir la Chine entière.

Partage de son empire.

Son empire fut partagé entre ses quatre fils. Un de ses petits-fils s'empara d'une partie de

l'Asie mineure, appelée maintenant Natolie; & détruisit la domination des califes à Bagdad. Un autre porta la terreur en Dalmatie, en Hongrie même, après avoir fait trembler Constantinople. Ces Tartares féroces, accoutumés dès l'enfance à braver la faim, la fatigue, la mort, étoient des conquérans invincibles, tant qu'ils conservoient la dureté sauvage de leurs mœurs. Les lois de Genghiz-Kan, rapportées par M. le Beau, d'après l'historien Pachymère, sont dignes d'un tel prince & d'une telle nation : « Peuples, dit-il, » éloignez-vous des délices. Soyez contens des » choses les plus communes. Aimez-vous les » uns les autres. Ne cherchez point l'intérêt » personnel; n'envisagez que l'intérêt public. » Point de recherche dans les choses de la vie. » Faites usage de tout ce qui peut nourrir: » il n'y a point de viandes impures. Prenez » plusieurs femmes pour multiplier votre race; » chargez-les des soins domestiques: vous ne » devez prendre soin que de vos armes & de » vos chevaux. N'acquérez point d'immeubles; » ne vous arrêtez pas à bâtir des maisons; n'ayez » point de racines sur la terre comme les arbres; » soyez libres & toujours prêts à changer de » demeure, selon qu'il vous sera utile. Vous » n'avez besoin que d'habits & d'alimens. Si

» quelqu'un manque de nourriture, que son arc » & ses flèches lui en fournissent, & qu'il en » tire des veines de son cheval. S'il a besoin » d'une substance plus forte, qu'il remplisse de » sang l'intestin d'une brebis, & le fasse cuire » sous la selle de son cheval : il y trouvera un » repas solide. Si vous rencontrez en chemin » quelque pièce de peau ou d'étoffe, attachez-la » à votre manteau, elle servira à le réparer » quand il en sera besoin, & il durera autant » que vous ». (*Hist. du bas empire, tom. 21.*)

Les Korasmins poussés par les Tartares, venoient de saccager Jérusalem.

Comme les Goths s'étoient autrefois jetés sur la Thrace, quand ils furent chassés par les Huns du pays qu'ils habitoient; de même les Korasmins, fugitifs devant les tartares Mogols, inondèrent la Syrie & la Palestine. Ils s'emparèrent de Jérusalem en 1244, y firent un massacre affreux, taillèrent en pièces les chrétiens unis au sultan de Damas. Les chrétiens conservoient Antioche, Tyr, Tripoli, Sidon, Acre ou Ptolémaïs. Toujours divisés entre eux, ils réclamoient les secours de l'Europe, tandis qu'ils se détruisoient eux-mêmes par leurs dissentions.

Croisade ridicule d'enfans, avant celle de saint Louis.

Plus on avance dans l'histoire des croisades, plus on s'étonne que cette manie résistât encore aux leçons de l'expérience. Une reine de Hongrie s'étoit croisée au commencement du siècle. En-

viron cinquante mille enfans s'étoient croisés avec une foule de prêtres, parce que Dieu, selon l'écriture, *a tiré sa gloire des enfans.* A l'occasion d'une croisade si ridicule, Innocent III avoit auguré que la puissance de Mahomet touchoit à sa fin, *puisque*, disoit-il, *c'est la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est 666, & il y en a déja près de 600 de passés.* Tout cela doit paroître moins étrange que la prévention d'un grand prince, sur des entreprises toujours funestes aux états, jamais utiles à la religion.

Louis s'embarque à Aigues-mortes, avec la reine & deux de ses frères, sur une flotte commandée par des Génois. Il passe l'hiver dans l'île de Chypre, où son armée s'affoiblit par les ravages d'une maladie contagieuse. Il va ensuite attaquer l'Égypte, au lieu de passer en Palestine. Après avoir sommé le soudan de rendre hommage à la croix, ce qui ne pouvoit être au fond qu'une déclaration de guerre, il exécute la descente près de Damiette, en présence d'une armée ennemie, la met en déroute, s'empare de cette importante place, dont les défenseurs avoient pris la fuite; mais il y est malheureusement retenu contre sa propre opinion, par la crainte prématurée des débordemens du Nil, & pour attendre

1248. Expédition malheureuse de ce prince en Égypte.

le comte de Poitiers qui amenoit des renforts. L'été de 1249 se passe dans un funeste repos. Les désordres & les malheurs en sont la suite. Vers la fin de novembre on prend la route du Caire. Il falloit passer un bras du Nil très-bien défendu par les Musulmans. Après de longs travaux inutiles, un arabe ayant découvert un gué, on profite de l'occasion. La témérité du comte d'Artois, frère de saint Louis, entraîne l'armée à sa perte. Il poursuit jusqu'à la Massoure quelques fuyards. Les ennemis se rallient bientôt, l'accablent par le nombre, le tuent. Le roi arrive, & malgré ses efforts & ceux de ses braves chevaliers, il ne peut gagner la bataille. C'étoit la perdre dans une position si critique. Il tâcha en
1250. vain de réparer ce revers. La débauche avoit affoibli ses troupes : les maladies & la disette les réduisirent à l'extrémité. Il combattit encore, & tomba entre les mains des Musulmans avec toute la noblesse.

Il est prisonnier.

On demandoit pour sa rançon Damiette, & un million de besans d'or, évalué à cent mille marcs d'argent. *Un roi de France*, répondit-il, *ne se rachette point à prix d'argent*. Il convint de donner la ville pour sa rançon, & la somme pour celle de ses sujets. On conclut une trève de dix ans. Enchaîné par la dévotion dans la Palestine,

Son voyage inutile en Palestine.

il y perdit quatre ans à desirer sans fruit la délivrance de Jérusalem. Les besoins de son royaume, vivement représentés, le touchoient moins que cet objet chimérique. Tant les illusions en fait de piété peuvent éloigner les plus belles ames de la route commune des devoirs !

Heureusement la mère du roi, Blanche de Castille, gouvernoit avec sagesse en qualité de régente. Les dominicains & les franciscains, zélés émissaires d'Innocent IV, prêchant contre l'empereur Conrad une croisade ; dont les indulgences s'étendoient aux pères & mères des croisés ; elle eut la force de se roidir contre l'absurdité & l'injustice. Elle ordonna qu'on saisît les terres de quiconque s'enrôleroit; elle dit que *c'étoit au pape à entretenir ses soldats, puisqu'il vouloit faire la guerre.*

Sa mère s'oppose à une croisade contre Conrad.

Cependant un nouveau fanatisme gagna le peuple. Le même homme qui avoit excité la croisade des enfans, en prêcha une, de la part des anges & de la vierge, aux bergers, aux gens de la campagne, & leur prédit des succès miraculeux. Il eut bientôt cent mille hommes sous l'étendard de la croix. On les appeloit *pastoureaux.* La régente espéra au commencement que ce pourroit être un renfort pour son fils. Mais ce ne furent que des brigands qu'il fallut exterminer,

Fanatisme des pastoureaux.

Mort de la reine mère. Cette illustre princesse mourut à la fin de 1252. Elle avoit toujours conservé sur son fils l'ascendant de la maternité, jointe à ses talens supérieurs. Ambitieuse peut-être de dominer, le bien de l'état avoit été le but de tous ses travaux. Trop impérieuse peut-être à l'égard de son fils & de la reine Marguerite de Provence, elle avoit extrêmement gêné le commerce intime des deux époux. Étoit-ce jalousie de pouvoir, ou crainte que l'amour ne détournât des affaires? Marguerite désolée lui dit un jour : *Hélas ! ne me laisserez-vous voir Monseigneur ni en la vie ni en la mort?* Et aussi-tôt elle tomba en pamoison.

1254. Retour du roi, nécessaire à la France. La mort de Blanche détermina enfin Louis à revenir dans ses états. Son zèle pour la justice, son application à réformer les abus, ses lois, ses exemples, réparèrent les maux que sa longue absence avoit causés. La droiture & le désintéressement étoient la règle de sa politique. Peut-être poussa-t-il trop loin ces vertus. On le blâme d'avoir abandonné des provinces qui appartenoient à la couronne : on doit louer le motif d'un sacrifice si généreux, inspiré par l'amour de la paix, & regardé par quelques auteurs estimables comme avantageux dans les circonstances.

Jacques I, roi d'Aragon, dont la fille Isabelle épousa Philippe le Hardi, un des fils de France, avoit des prétentions, la plupart très-mal fondées, sur plusieurs arrière-fiefs de la couronne, en Provence & en Languedoc. Louis, en 1258, lui céda en échange ses droits incontestables sur le Roussillon & la Catalogne, soumis à la monarchie françoise depuis la conquête de Charlemagne.

Il cède au roi d'Aragon le Roussillon & la Catalogne;

L'année suivante, il rendit au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord, le Querci, l'Agenois, sous condition de l'hommage lige; & il n'obtint en échange qu'une renonciation aux droits de la maison d'Angleterre sur la Normandie, & les autres provinces confisquées. La validité de la confiscation lui paroissoit peu douteuse; il avoit des raisons plausibles de s'emparer du reste de la Guienne; Henri III, opprimé par ses barons, n'auroit pu faire de résistance. Pour concevoir ce dernier traité, il faut donc perdre de vue toutes les maximes de la politique des cours. Le roi le fit certainement en homme vertueux, plutôt qu'en habile prince.

au roi d'Angleterre Henri III plusieurs des provinces confisquées.

Avec une magnanimité presque sans exemple, il s'efforçoit de pacifier les troubles de l'Angleterre, qu'un Philippe-Auguste à sa place n'auroit pas manqué de tourner à son profit. Les barons anglois, non par zèle pour le bien

Révolte des barons en Angleterre.

public, mais par esprit de faction & d'indépendance, s'étoient révoltés contre le foible Henri, sous prétexte qu'il violoit la grande-charte, qu'il opprimoit le peuple, & qu'il sacrifioit tout à des favoris étrangers. En 1258, dans un parlement d'Oxford, ils avoient formé un conseil de vingt-quatre d'entre eux, qui gouvernoit despotiquement. Le comte de Leicester, fils du fameux comte de Montfort, en étoit le chef, & le monarque n'étoit rien. La tyrannie de ces prétendus libérateurs, leurs dissentions & leurs querelles, lui procurèrent les moyens de se relever. Le pape Alexandre IV se déclara contre les barons, parce qu'ils avoient chassé les Italiens, possesseurs des bénéfices. Mais Henri retomba bientôt. La guerre civile se ralluma, & c'est alors que le roi de France fut pris pour arbitre. On jura de part & d'autre de se soumettre à son jugement. Quel hommage plus glorieux pouvoit-on rendre à sa vertu?

1264. Saint Louis, arbitre des Anglois.

Sa sentence éludée par les barons.

Saint Louis prononce en faveur de l'autorité royale, annulle les statuts d'Oxford & tout ce qui en a été la suite; déclarant néanmoins qu'il ne prétend pas déroger aux libertés & aux chartes de la nation. Cette sentence équitable est éludée par les factieux. Leicester publie qu'elle doit s'interpréter contre le roi, puisque les

ſtatuts d'Oxford ſont fondés ſur la grande charte. Jamais les paſſions ne manquèrent de prétextes. On reprend les armes. Henri, vaincu & fait priſonnier à la bataille de Lewes, auroit perdu la couronne ſans retour, s'il n'avoit eu pour fils un héros. Le prince Édouard le ſauva par la bataille d'Exesham, où Leiceſter fut tué. Henri III priſonnier, ſauvé par ſon fils.

Cet ambitieux chef de parti, pour s'attacher les Anglois, qu'il gouvernoit déja en ſouverain, venoit d'introduire dans le parlement deux chevaliers de chaque comté & quelques députés des bourgs. C'eſt l'origine la plus certaine de l'établiſſement des *communes*, auquel Édouard I mit le ſceau en 1295, afin de ſe ménager des ſubſides. Origine des communes en Angleterre.



CHAPITRE VI.

La maison de France établie sur le trône des Deux-Siciles par Clément IV. Fin du régne de saint Louis.

Conrad IV avoit triomphé d'Innocent IV.

NOUS touchons au moment où la maison de Souabe sera enfin écrasée par la haine constante des papes. Après la mort de Frédéric II, Innocent IV s'empara d'abord d'une partie du royaume de Naples & de Sicile; donna ou vendit cette couronne au roi d'Angleterre, en faveur du prince Edmond, un de ses fils; & ruina les Anglois pour une conquête qui ne réussit point. L'empereur Conrad IV battit l'armée pontificale. Il avoit le courage de son père; mais il mourut, en 1254, empoisonné, dit-on, comme lui, par le barbare Mainfroi, son frère naturel.

Après Conrad, Guillaume, comte de Hollande, est empereur; ensuite Richard, frère

Guillaume, comte de Hollande, que la faction ecclésiastique avoit élu empereur, & que Rome n'avoit pu soutenir, régna dès-lors en cette qualité. Sa foiblesse augmenta celle de la dignité impériale. Voulant subjuguer les Frisons rebelles, il fut surpris & tué en 1256. Richard, frère du roi d'Angleterre Henri III, se fit élire à

ſorce d'argent. Quand ſes tréſors furent épuiſés, ſon pouvoir s'évanouit. Il abandonna l'Allemagne, où l'anarchie faiſoit le malheur des princes & des peuples.

du roi d'Angleterre.

Mainfroi uſurpe les deux Siciles ſur Conradin ſon neveu.

C'étoit ſur-tout le royaume de Naples & de Sicile, que les entrepriſes de la cour romaine menaçoient d'une révolution. Mainfroi y régnoit, avec le titre de tuteur du jeune Conradin, fils de l'empereur Conrad. D'abord ſoumis en apparence à Innocent IV, il fut bientôt obligé de défendre contre lui les droits de la royauté. La rupture produiſit de nouvelles guerres. Alexandre IV, ſucceſſeur d'Innocent, fit prêcher une croiſade, ſelon la coutume, pour l'intérêt du ſaint ſiège. Les croiſés ayant été battus, Mainfroi trahit ouvertement ſon neveu, uſurpa le trône des deux Siciles, & fut couronné à Palerme en 1258.

La cour de Rome offre cette couronne à ſaint Louis, qui la refuſe.

Si les papes avoient joint l'équité à la politique, en pourſuivant un odieux uſurpateur, ils auroient défendu un pupille indignement dépouillé. Mais Conradin, comme héritier de la maiſon de Souabe, perdoit les titres que lui donnoient l'humanité & la juſtice. Urbain IV, fils d'un artiſan champenois, offre à ſaint Louis, pour un des enfans de France, le royaume déja

donné à Edmond. Le ſage roi conſulte la conſcience, & ne croit pas pouvoir accepter ce qui appartient à un autre. Charles, comte d'Anjou, ſon frère, moins délicat ſur les principes, accepte bientôt pour lui-même. Urbain meurt. L'affaire eſt conſommée par ſon ſucceſſeur Clément IV, gentilhomme languedocien.

1265. Charles, comte d'Anjou, l'accepte à des conditions honteuſes.

Les conditions du traité démaſquent la politique de Rome. Tout ſe rapporte à l'intérêt du pontificat. Les anciens droits de la Sicile ſont anéantis. Le prince s'engage à payer un tribut annuel de huit mille onces d'or, ſous peine d'excommunication, ſi le payement eſt différé de deux mois, & même de dépoſition, ſi toute la ſomme n'eſt pas payée ſix mois après le terme. Il s'engage à ne jamais accepter l'Empire, la Lombardie, ni la Toſcane, dont l'union avec Naples & la Sicile avoit attiré tant de maux ſur la maiſon de Souabe; à laiſſer en ſon entier la juridiction eccléſiaſtique, avec la liberté de l'appel au ſaint ſiège; à ne pas ſouffrir qu'aucun clerc ſoit ſoumis aux impoſitions, ni aux tribunaux laïcs, &c. Le ſerment de fidélité porte qu'il ſera obéiſſant au pape, ſon ſeigneur; qu'il ne formera point d'alliance qui puiſſe lui être préjudiciable; & que s'il avoit le malheur d'en

faire quelqu'une par ignorance, il y renoncera au premier ordre. C'étoit prendre une ombre de royauté.

Une chose peut-être plus étonnante, c'est que saint Louis, soit respect pour le pontife, soit complaisance pour son frère, approuva ce traité, & laissa prêcher une croisade contre Mainfroi. Le comte d'Anjou fut bientôt en Italie. Rien ne résista. Mainfroi périt à la bataille de Bénévent. Conradin, encore très-jeune, entreprit de recouvrer son patrimoine. Il arriva avec le duc d'Autriche. Excommunié par Clément, qui l'appeloit *rejeton d'une race maudite*, il fut néanmoins reçu dans Rome où le parti Gibelin dominoit. Mais le roi Charles l'ayant battu & fait prisonnier en 1268, forma un tribunal pour le juger. On le condamna, ainsi que le duc d'Autriche, à perdre la tête sur un échafaud. Sentence monstrueuse, qui fut exécutée à Naples.

1268. Il s'empare du royaume.

Conradin traité cruellement.

Rien ne prouve mieux l'influence de la superstition & de la coutume sur le sort des peuples, que le nombre des croisades prêchées par ordre de Clément IV. Croisade en Espagne contre les Maures qu'on vouloit exterminer; croisade en Hongrie, en Bohême & ailleurs, contre les Tartares dont on craignoit les invasions; croisade en faveur des chevaliers Teutoniques contre les

Clément IV fait prêcher une multitude de croisades.

païens de Livonie, de Prusse & de Courlande; sur lesquels ils vouloient régner; croisade en Angleterre, contre les barons que Henri III ne pouvoit soumettre; croisade en France & en Italie, pour enlever à la maison de Souabe le royaume de Naples & de Sicile; croisade par-tout pour la conquête de la terre sainte. Ces croisades étoient souvent opposées; on délioit du vœu de l'une, pour presser l'exécution de l'autre; les indulgences se répandoient au gré du pape; les frais de la guerre épuisoient les royaumes; & des bulles mettoient en feu toute l'Europe. C'étoit comme un usage consacré.

1270. Saint Louis se livre encore au préjugé.

Saint Louis, qui rendoit la France heureuse par la sagesse de son gouvernement, se laissa encore entraîner par les préventions de son siècle. Il crut devoir abandonner l'état pour aller combattre de nouveau les infidèles. Le dessein étoit si évidemment pernicieux, que Joinville lui-même, l'un des plus zélés promoteurs de la précédente croisade, assure qu'on taxoit de péché mortel ceux qui l'inspirèrent au bon roi. Mais Louis suivoit ses propres idées avec enthousiasme. Il s'embarque après de grands préparatifs. Il

Son expédition & sa mort en Afrique.

passe en Afrique, où il espéroit, dit-on, de faire embrasser au roi de Tunis la religion chrétienne. Le Musulman menace au contraire de faire

faire égorger les chrétiens captifs. Les maladies se mettent dans l'armée. Le héros voit mourir un de ses fils, en voit un autre en danger de mort, & meurt au milieu de la consternation générale, âgé de cinquante-six ans.

Sa loi contre les usurpations de la cour de Rome.

Il avoit publié en 1269 une pragmatique fameuse, qui porte que les collateurs ordinaires des bénéfices jouiront de leurs droits ; que les affaires bénéficiales se régleront sur le droit commun ; & qu'on ne levera plus les exactions par lesquelles la cour de Rome *a malheureusement ruiné* la France, *excepté pour des causes justes & raisonnables*, *dans le cas d'une nécessité urgente*, & avec le consentement exprès du roi & de l'église. *

Les papes ruinoient les royaumes par leurs exactions;

Les papes, donnant par-tout des ordres en souverains, faisant ou commandant des guerres, ayant besoin d'argent pour étayer leur politique, levoient arbitrairement des taxes sur les églises étrangères ; ils s'attribuoient la nomination des bénéfices, les donnoient à leurs courtisans, & s'approprioient en quelque sorte les biens qu'on

* L'authenticité de cette pragmatique paroît un problême à l'éditeur du père Daniel. (Tom. IV, pag. 593). Mais ses doutes ne peuvent prévaloir sur les autorités qui la confirment.

avoit prodigués dévotement aux églises de toute l'Europe. En Angleterre, un tel abus se portoit si loin, que, selon les remontrances des ambassadeurs de Henri III au concile de Lyon, le clergé italien y avoit soixante mille marcs de revenu, tandis que la couronne en avoit moins. La France étoit foulée à proportion; &, malgré la pragmatique de saint Louis, elle le fut bien davantage après son règne, quand le schisme amena des papes dans le royaume.

sur-tout l'Angleterre.

Droit d'appel aux justices royales.

Ce prince mérita le titre de législateur. Il établit solidement le droit d'appel aux justices royales, & ce fut un des meilleurs expédiens pour affoiblir l'extrême autorité des seigneurs. Il défendit absolument les guerres privées, que l'anarchie féodale avoit rendues légitimes. Il substitua les preuves juridiques au duel. Mais les désordres triomphèrent encore long-temps de la législation; & d'ailleurs ces réglemens ne regardoient que les provinces du domaine de la couronne.

Les guerres privées & le duel défendus.

Fautes que les préjugés du siècle firent commettre à saint Louis.

Les préjugés du saint roi, c'est-à-dire, les erreurs de son siècle, lui inspirèrent quelquefois ou trop d'indulgence, ou trop de rigueur. Il soutint les religieux mendians, dominicains & franciscains, qui troubloient l'université de Paris, où ils affectoient l'indépendance; qui ne vouloient

dépendre que de Rome, au mépris de l'autorité épiscopale ; & que les pontifes Romains firent triompher, en accablant d'excommunications leurs adversaires. Il favorisa l'inquisition, si contraire, par ses procédures illégales, au repos des citoyens ; si cruelle dès sa naissance, qu'elle paroissoit insatiable de sang hérétique. Il exposa enfin le royaume à être la victime des croisades. Avec une vertu éminente, que de fausses démarches ne peut-on pas faire, lorsque les préjugés commandent à la raison ! Mais que Louis étoit grand d'ailleurs, lorsqu'il s'élevoit également au-dessus des vices & des préjugés !



CHAPITRE VII.

Fin des croisades. — Rodolphe de Habsbourg, empereur. — Révolutions en Sicile, où la maison d'Aragon s'établit.

Fin des croisades.

LES croisades finirent enfin : non que cette manie ne se réveillât encore souvent, par les suggestions de la cour de Rome ; mais on ne vit plus des armées européennes passer en Asie ou en Afrique pour le triomphe de la croix. Déja l'empire latin de Constantinople étoit détruit. Baudouin II, troisième empereur de la maison de Courtenai, dont l'état se bornoit presque à l'enceinte de la ville, avoit été détrôné & chassé en 1261 par Michel Paléologue, tuteur & oppresseur de Jean Lascaris. Les François de Constantinople étoient si foibles, leur puissance & leur courage s'étoient si énervés sous les derniers règnes ; les Grecs au contraire s'étoient tellement ranimés sous des princes courageux ; que la conquête de Constantinople se fit avec la plus grande facilité. L'empire appartenoit de droit au jeune Lascaris, dont les pères avoient régné glorieusement à Nicée. L'ambitieux Paléologue lui fit crever les yeux.

Michel Paléologue chasse les François de Constantinople.

Pour s'affermir, l'usurpateur affecta politiquement de vouloir soumettre son église à celle de Rome. La vanité & la jalousie des Grecs ne pouvoient y consentir : nous verrons la même entreprise, tentée plusieurs fois, échouer toujours. Ce peuple conserva ses petitesses superstitieuses. Pour finir un schisme entre deux patriarches, on fit jeter au feu les mémoires des deux partis, dans la persuasion qu'un miracle feroit connoître la vérité. Le feu brûla tout ; mais l'expérience n'éclaira point des esprits également vains & crédules. L'empire de Constantinople ira sans cesse en déclinant, jusqu'à ce qu'il soit renversé par les Turcs.

Vaine tentative pour réunir les deux églises.

Superstition des Grecs.

Celui d'Allemagne étoit en proie à l'anarchie, depuis la mort de Frédéric II. L'empereur Richard, frère du roi d'Angleterre, avoit abandonné un pays où il ne possédoit qu'un vain titre. Il mourut en 1271. Un interrègne de deux ans acheva de ruiner le domaine impérial. Les peuples tributaires, le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, secouèrent absolument le joug. Chacun s'empara de ce qui étoit à sa bienséance ; chacun s'affranchit des obligations & des redevances qui le gênoient : il ne resta aux empereurs que l'héritage de leur maison.

Anarchie en Allemagne, après la mort de Frédéric II.

En ces temps d'anarchie, le droit public

Commence-

ment du droit public de l'empire. d'Allemagne commence à se débrouiller. On voit le collége des électeurs, celui des princes, celui des villes, & le corps de la noblesse immédiate qui ne dépend d'aucun prince particulier. Dès le commencement du douzième siècle, les trois primats de la province *Rhenane*, ainsi nommée, parce qu'elle est sur les bords du Rhin, (Trèves, Mayence & Cologne) jouissoient avec les ducs, du fameux droit de *prétaxation*, choisissant entre eux l'empereur avant de le proposer à la diète. C'est l'origine de la dignité électorale. Elle s'établit plus solidement, parce que les autres princes, dans ces temps de troubles & de brigandages, ne se soucioient point d'aller à grands frais confirmer des élections, qu'ils ne faisoient pas eux-mêmes. Il n'y avoit aucune loi publique en faveur des sept électeurs. L'usage, les circonstances, firent leur droit: la plupart des droits anciens ont le même fondement.

Origine des électeurs.

Villes libres & villes impériales.

Auparavant, les villes qu'on appeloit impériales, payoient des impositions à l'empereur. Elles profitèrent tant qu'elles purent de l'anarchie pour s'en délivrer; & prirent alors la qualité de *villes libres*, qui les distingua d'un grand nombre de nouvelles villes impériales, qu'elles reçurent dans leur corps. La ligue

Ligue Hanséatique.

Hanſéatique ſe forma. Lubeck s'étoit liguée en 1241 avec ſes voiſins pour la ſûreté du commerce. Bientôt plus de quatre-vingt cités floriſſantes entrèrent dans cette confédération : elle ſe trouve réduite aujourd'hui à Lubeck, Hambourg & Bremen.

1273. Rodolphe de Habsbourg, élu empereur.

Enfin on s'ennuya de l'anarchie. Comme le pape Grégoire X, ſucceſſeur de Clément IV, menaçoit de nommer lui-même un empereur, ſi l'élection ne ſe faiſoit point ; on élut Rodolphe, comte de Habsbourg, deſcendant d'un ancien comte d'Alſace. Il avoit ſervi Ottocar, roi de Bohême, en qualité de maréchal de la cour, ou de grand-maître d'hôtel. Son peu de puiſſance fut cauſe de ſon élévation ; car les électeurs ne diſſimuloient point qu'ils vouloient bien un empereur, & non un maître. Telle elle l'époque d'où la maiſon d'Autriche tire ſon luſtre. L'habileté de Rodolphe I ſuppléa aux reſſources que lui refuſoit ſon domaine. Nous obſerverons ici que le revenu de ſa nouvelle dignité, qui ſous Frédéric Barberouſſe montoit à ſix millions d'écus, ne monta qu'au tiers de cette ſomme. Il eſt encore diminué depuis, au point qu'un empereur n'a pas de fixe plus de vingt mille florins.

Le domaine impérial réduit preſqu'à rien.

Dans un concile général de Lyon en 1274, (où ſe fit en apparence la réunion de l'égliſe

Le pape confirme l'elec-

tion de Rodolphe; grecque avec la romaine,) le pape confirma l'élection de Rodolphe, en tirant de lui une nouvelle renonciation aux terres de la comtesse

& l'excommunie bientôt. Mathilde. Peu de temps après, ils se brouillèrent. L'empereur fut excommunié, parce qu'il soutenoit ses droits de souveraineté sur des villes d'Italie; & parce qu'il négligeoit un vœu de croisade, pour s'occuper des affaires de l'empire.

Rodolphe fait la guerre au roi de Bohême Ottocar. Cette excommunication ne l'empêche point de fonder la grandeur de sa famille. Il somme Ottocar, roi de Bohême, de rendre les duchés d'Autriche, de Stirie, de Carinthie, de la Carniole, dont il avoit été investi sans le consentement des électeurs. Ottocar répond avec insulte, *qu'il ne doit rien à Rodolphe, qu'il lui*

La dépouille d'Ottocar enrichit la famille impériale. *a payé ses gages*. Aussi-tôt la guerre est déclarée. Le roi de Bohême périt dans une bataille près de Vienne. L'empereur avoit deux fils à enrichir de sa dépouille. Il donne l'investiture de l'Autriche & des autres duchés à l'aîné, Albert; il donne en même temps à Rodolphe, le cadet, les débris du duché de Souabe, mais si démembré, que ce prince ne put avoir le titre de duc. On refusa d'élire Albert roi des Romains; l'empire, disoient les électeurs, n'ayant pas de quoi entretenir deux chefs.

Liberté ven- Plusieurs villes d'Italie, Lucques, Florence,

Gènes, Bologne, achetèrent pour des sommes médiocres une liberté, que les circonstances ne permettoient plus de leur ravir. due à des villes d'Italie.

L'esprit de faction & de révolte qui animoit les Italiens en général, produisit dans le royaume de Sicile des scènes atroces & une fatale révolution. Charles d'Anjou s'étoit rendu odieux, par son gouvernement dur. La licence de ses Provençaux, (il étoit comte de Provence) augmentoit continuellement les griefs d'un peuple séditieux. Jean de Procida, gentilhomme dépouillé, forma des projets de vengeance, où son activité & son adresse le rendoient capable de réussir. Conjuration de Procida contre Charles d'Anjou.

1282.

Le roi d'Aragon Pierre III, gendre de Mainfroi, avoit des prétentions sur la Sicile. Procida lui persuada sans peine d'entreprendre cette conquête. Le pape Nicolas III, Michel Paléologue, empereur de Constantinople, contre lequel le prince françois avoit formé tout récemment une ligue, entrèrent dans le complot. Déguisé en cordelier, le dangereux italien excita les peuples à la révolte. Elle éclata par le massacre qu'on appelle les *vêpres siciliennes*. Presque tous les François qui se trouvoient en Sicile, furent égorgés, dit-on, le même jour. La boucherie commença à Palerme le lundi de Pâque à l'heure de vêpres. Un François y donna occasion, en insultant une femme. La Il y engage le roi d'Aragon & le pape. Vêpres siciliennes, ou massacre des François.

fureur étoit ſi grande, qu'on éventra les femmes ſoupçonnées d'être groſſes de ces proſcrits. Des prêtres même & des moines commirent de pareilles barbaries : la ſuperſtition rendoit la haine nationale plus atroce, comme il arrive preſque toujours en pareilles circonſtances.

Pierre III, roi d'Aragon, ſe rend maître de la Sicile.

Pierre III, avec une flotte conſidérable, attendoit les événemens ſur les côtes d'Afrique. Il arrive. Les Siciliens le reconnoiſſent pour roi, malgré les anathêmes d'un nouveau pape, Martin IV, françois d'origine, & partiſan de la maiſon de France. Philippe le Hardi, ſucceſſeur de ſaint Louis, envoie une armée au roi Charles. L'Aragonois, prêt à ſuccomber, propoſe à ce dernier un duel en pays neutre, près de Bordeaux. Il ne vouloit que gagner du temps. Charles, moins politique & plus brave, accepte le défi, ſe rend en Guienne au rendez-vous, n'y trouve point ſon rival. On croit que ce dernier ſe montra, mais déguiſé, & ſeulement pour prendre acte de ſon apparition. Le roi Charles ſe trouva bientôt dans l'impuiſſance de recouvrer ce qu'il avoit perdu. Naples s'étoit révoltée en ſon abſence, & pour comble de malheur, ſon fils tomba entre les mains des ennemis.

Martin, voyant le roi d'Aragon méprifer les foudres de l'églife, donne fon royaume au comte de Valois, fecond fils du roi Philippe, à condition (comme on l'imagine bien) de faire hommage & de payer tribut au faint-fiège. Il publie une croifade pour l'exécution de fa bulle. Une armée françoife, également avide & d'indulgences & de pillage, paffe en Efpagne, y commet toutes fortes de violences, fans épargner ni les femmes ni les églifes : elle revient fur fes pas, prefque détruite par les maladies. Philippe le Hardi meurt à Perpignan en 1286, au retour de cette malheureufe expédition. Le pape Martin, le roi Charles & Pierre III étoient morts l'année précédente. Charles II d'Anjou, furnommé le Boiteux, conferva Naples; mais céda l'Anjou & le Maine au comte de Valois, en dédommagement du royaume d'Aragon, auquel il fallut renoncer. La Sicile, en dépit des fouverains pontifes, forma un royaume féparé pour Jacques, fils cadet de Pierre : Alphonfe III, l'aîné, eut l'Aragon.

1285. Croifade contre ce prince.

Charles II d'Anjou ne conferve que Naples.



CHAPITRE VIII.

État de l'Espagne dans le treizième siècle.

COMME l'Espagne entre actuellement dans les affaires générales, recueillons ici les principaux événemens de son histoire, avant d'entamer une autre époque.

Les chrétiens encore divisés.

Au commencement du treizième siècle, tout étoit encore divisé. Les chrétiens se faisoient cruellement la guerre, tandis que leur intérêt commun les invitoit à s'unir contre les Maures. Sanche VII, roi de Navarre, qui étoit allé à Maroc dans le dessein d'épouser la fille du Miramolin, ne put l'obtenir; & trouva en revenant une partie de ses états envahie par les rois de Castille & d'Aragon.

Ils se réunirent contre les Maures.

Bataille de Tolose, en 1212.

Enfin, ces trois princes, voyant les Maures sur le point de recommencer leurs conquêtes, se réunirent & remportèrent, en 1212, la célèbre victoire de Tolose. Des témoins oculaires font monter la perte des ennemis à près de deux cens mille hommes: ils réduisent celle des chrétiens à vingt-cinq hommes. Voilà un de ces cas, où l'on ne peut s'en rapporter aux témoignages historiques. Cependant les mêmes témoins ne

disent mot de la croix miraculeuse, qu'on vit dans le ciel, suivant des traditions postérieures; & que l'on célèbre encore à Tolède tous les ans, par une fête nommée le *Triomphe de la croix*. La victoire méritoit d'être célébrée, en la dépouillant même de tout miracle. Elle auroit eu de grandes suites, si l'art militaire avoit été mieux connu, ou s'il eût été possible de tenir long-temps les troupes sur pied. On se battoit; l'armée se dissipoit presque aussi-tôt. Pierre II, roi d'Aragon, fut tué l'année suivante à la bataille de Muret, en combattant pour le comte de Toulouse, son beau-frère, victime de la croisade des Albigeois. Alphonse IX, roi de Léon & de Castille, mourut aussi en 1214, après avoir enlevé Alcantara aux Musulmans.

Elle n'eut pas de grandes suites.

Les troubles recommencent. Aux factions, aux guerres civiles, se joignent en quelques pays de violentes disputes avec le clergé, qui ne vouloit payer aucune contribution; & avec les dominicains, qui vouloient se mêler de la justice criminelle. L'inquisition s'établit. Elle rend les mœurs encore plus barbares. On est pénétré de douleur en lisant que Ferdinand III ou saint Ferdinand, roi de Castille, attisa lui-même le feu où devoient être brûlés plusieurs hérétiques. Ferréras, historien estimé, dit froidement,

Disputes avec le clergé.

Établissement de l'inquisition.

qu'en prince catholique, il voulut contribuer au châtiment. Ainſi l'office de bourreau devient une œuvre de religion pour les rois mêmes.

Saint Ferdinand (III) ſe rend maître de Cordoue & de Séville.

Ce prince venoit alors (en 1236) de prendre Cordoue, que les Maures poſſédoient depuis plus de cinq cents ans. Il tenta le ſiège de Grenade, mais ſans fruit. Cependant les rois de Murcie & de Grenade, intimidés par ſes armes, le reconnurent pour ſuzerain. La priſe de Séville, en 1248, mit le comble à ſa grandeur & à ſa gloire. Trois cens mille Maures ſortirent de cette place. La politique auroit dû les diſperſer dans les villes chrétiennes : on aima mieux leur permettre de ſe retirer chez les ennemis, dont ils augmentèrent le nombre. Comment l'inquiſition auroit-elle pu les ſouffrir ?

Prodiges dont les Eſpagnols ornent leurs victoires.

Quelques hiſtoriens eſpagnols ont embelli les victoires de ce temps, par des prodiges dont certainement l'honneur de la nation pourroit ſe paſſer. Tantôt c'eſt une croix reſplendiſſante dans l'air, qui anime les chrétiens ; tantôt ſaint Jacques à la tête des bataillons, qui épouvante les infidèles ; tantôt le ſoleil qui s'arrête aux ordres d'un ſecond Joſué, pour donner le temps de tailler en pièces les vaincus. Du moins la crédulité n'aveugloit pas tout-à-fait les princes, ſur les entrepriſes de la cour romaine. Saint Ferdi-

Saint Fer-

nand fit plus en un ſens que ſaint Louis : il reçut dans ſes états & ſecourut de ſes troupes le roi de Portugal, Sanche II, qu'Innocent IV avoit dépoſé. Mais des moines ayant publié dans le camp la bulle d'excommunication, l'infant de Caſtille, tous les chefs de l'armée, toutes les troupes, frappés du même coup, ne pensèrent plus qu'à ſe retirer promptement. (1237) Ce trait ſeul peint l'ignorance & la ſuperſtition populaires.

dinand protège un roi dépoſé par Innocent IV.

Jacques I, roi d'Aragon, célèbre par la conquête des îles de Majorque & de Minorque, & par celle de Valence en 1238, avoit fait couper la langue à l'évêque de Girone, qu'il accuſoit d'avoir révélé ſa confeſſion. Cet *horrible ſacrilège* du roi, pour me ſervir des termes de Ferréras, le firent excommunier & par les évêques de Catalogne & par Innocent IV. Deux légats venus de Rome ne conſentirent à l'abſoudre, qu'après qu'il ſe fut avoué publiquement coupable dans un concile. Jacques I, ſi redoutable aux Maures, donna un code à ſes ſujets, & fixa la juriſprudence trop incertaine. Saint Ferdinand fut auſſi légiſlateur. Il établit le conſeil royal de Caſtille ; il commença le corps de lois appelé *las partidas*, auquel Alphonſe X, ſurnommé le Sage, ſon ſucceſſeur, mit la dernière main.

Le même pape excommunie Jacques I, roi d'Aragon.

Lois de ce prince & de S. Ferdinand.

Afin d'attacher les grands à la couronne, dont ils n'étoient souvent que les ennemis, Ferdinand créa ou releva des charges très-distinguées par leurs privilèges ; celles d'*adelantado* (vice-roi), d'*alferez mayor* (grand-enseigne du royaume), d'*amirante* ou amiral, de grand-maître de la maison du roi. Il imita en ce point la politique des rois de Cordoue ; & l'on observe que les Espagnols ont emprunté en partie des Maures leur étiquette & leurs usages. Une observation plus importante, c'est que le faste, le luxe & la mollesse avoient corrompu les conquérans de l'Espagne. Par-là tombent les empires, sur-tout quand la discorde en mine encore les fondemens.

Usages de cour, empruntés des Maures.

Le règne d'Alphonse le Sage (depuis 1252 jusqu'à 1284) mérite d'être célébré comme une époque pour les sciences. Ce prince fonda plusieurs chaires dans l'université de Salamanque, deux de physique en particulier ; il publia les tables astronomiques connues sous le nom d'*alphonsines* ; il fut assez savant pour connoître la fausseté des systêmes d'astronomie de son temps. C'est ce qui lui faisoit dire, dans la supposition de tels systêmes, que *si Dieu l'eût appelé à son conseil, le monde seroit plus simple & plus parfait.* On lui doit la première histoire d'Espagne,

Règne d'Alphonse (X) le Sage, en Castille.

Il cultive & anime les sciences.

d'Eſpagne, en caſtillan. Il ordonna que les actes publics fuſſent écrits en cette langue; ordonnance très-ſage dans un ſiècle où les vues politiques étoient ſi confuſes. Le mot trivial qu'on a dit de lui, que *l'étude du ciel lui avoit fait perdre la terre*, eſt, ſelon Voltaire, fort mal appliqué. Cependant Alphonſe s'attira véritablement des malheurs, ſinon en négligeant les affaires pour l'étude, du moins en pourſuivant un objet où il ne pouvoit atteindre.

Elu empereur en 1257 par un parti oppoſé à celui de Richard, il voulut ſoutenir ſon élection, d'autant plus qu'il ſe croyoit héritier de la maiſon de Souabe, du chef de ſa mère. Il altéra les monnoies, accabla le peuple d'impôts, & excita un mécontentement général, pour ſatisfaire cette ambition funeſte. Les partiſans qu'il achetoit à Rome & en Allemagne, ne lui procurèrent aucun avantage réel; tandis qu'il s'expoſoit à la haine & aux révoltes des Caſtillans. En vain proteſta-t-il, au concile de Lyon en 1274, contre l'élection de Rodolphe de Habsbourg; en vain alla-t-il à Beaucaire ſolliciter le pape Grégoire X. Son abſence ne fit qu'augmenter les troubles.

Elu empereur, il fait de grandes fautes par ambition.

Quelques années après, Don Sanche ſon fils, déclaré ſon ſucceſſeur au préjudice des princes

Révolte de ſon fils.

de la Cerda, enfans d'un aîné, se brouille avec lui & soulève une grande partie du royaume. Il se fait nommer régent dans les états assemblés à Valladolid; il réduit Alphonse à implorer le secours du roi de Maroc. Le malheureux père déshérite ce fils rebelle, nomme pour ses héritiers les princes de la Cerda, & au cas qu'ils meurent sans postérité, les rois de France. Sanche lui succéda néanmoins. C'est alors qu'on faisoit la guerre pour le royaume de Sicile. Philippe le Hardi se proposa, & de conquérir le royaume d'Aragon, donné par le pape, & d'établir les princes de la Cerda, ses neveux, sur le trône de Castille: deux projets qu'il ne put exécuter.

Ce fils déshérité lui succède.

Le royaume de Navarre passe dans la maison de France.

Le royaume de Navarre avoit passé en 1234 à Thibaut, comte de Champagne, qui en hérita du chef de sa mère, sœur du dernier roi. Jeanne, héritière de ce royaume, le fit passer dans la maison de France, par son mariage avec Philippe le Bel, en 1284. L'histoire d'Espagne est toujours pleine de confusion, jusqu'au temps où Ferdinand & Isabelle réunissent les deux principales couronnes.

CHAPITRE IX.

Obſervations générales ſur la cinquième époque.

Il y a peu d'obſervations générales à faire ſur cette époque. Nous avons marqué dans le tiſſu de la narration les changemens les plus remarquables : du reſte, le fond des mœurs & des idées étoit le même qu'auparavant. On peut juger par les entrepriſes des papes contre les couronnes, de l'empire qu'avoient toujours les opinions les moins raiſonnables. La cour de Rome employa des moyens auſſi étranges que ſes entrepriſes.

Sous le pontificat d'Innocent III, fut approuvée la règle de ſaint François d'Aſſiſe, homme d'une piété fervente & d'une extrême ſimplicité ; qui prenant à la lettre ces paroles de l'évangile, *ne portez ni or, ni argent, ni ſac pour le voyage, ni ſandales, ni bâton ;* perſuadé que la perfection chrétienne conſiſtoit à ne rien avoir ; ayant jeté juſqu'à ſon bâton & ſa beſace, raſſembla des diſciples dont la pauvreté abſolue paroiſſoit une preuve évidente d'apoſtolat. Ils devoient mendier leur pain, & ne pouvoient recevoir d'argent. Cet inſtitut fit des progrès ſi rapides, qu'au premier

Règle de ſaint François, où la mendicité eſt preſcrite.

chapitre général en 1129, on compta plus de cinq mille frères. Le fondateur établit deux ans après son tiers-ordre, pour satisfaire la dévotion d'une infinité de personnes des deux sexes, qui, sans quitter leurs maisons, vouloient participer aux mérites des nouveaux apôtres.

Pierre Valdo, avant saint François.

On peut observer que Pierre Valdo, marchand de Lyon, avoit eu à-peu-près la même idée que saint François d'Assise. Mais n'ayant pas eu la même soumission au saint siège, il fut regardé comme un patriarche des hérétiques Albigeois.

Saint Dominique fonde aussi un ordre mendiant.

La mendicité des *frères mineurs*, (c'est le nom qu'on leur donna,) suivie de tant de succès, excita l'émulation de saint Dominique, espagnol, missionnaire des Albigeois, fondateur des *frères prêcheurs.* Ceux ci, de chanoines réguliers qu'ils étoient d'abord, devinrent bientôt mendians. Ils eurent peut-être moins de crédit que les autres parmi le peuple; mais ils en eurent davantage à Rome, dans les cours, dans les écoles; & l'inquisition mise entre leurs mains les rendit plus redoutables.

Les mendians utiles aux papes, qui les protègent.

Tous ces religieux, comblés de privilèges par les souverains pontifes, immédiatement soumis au saint siège, affranchis de l'autorité des évêques, même pour les fonctions du saint mi-

niſtère, furent les inſtrumens ordinaires de la cour romaine. Elle les faiſoit voler ſans frais d'un pays à l'autre, chargés de ſes ordres, & ardens à les exécuter. Auſſi dans leurs diſputes opiniâtres avec le clergé ſéculier, principalement avec les docteurs de Paris, étoient-ils ſoutenus de toute la puiſſance pontificale : les bulles & les excommunications ne leur manquèrent jamais.

Inconvéniens naturels de cet établiſſement.

S'ils exaltèrent ſans meſure cette puiſſance, qui leur donnoit tant de crédit ; ſi après avoir combattu leurs adverſaires, ils devinrent jaloux & rivaux les uns des autres ; ſi leurs nouvelles dévotions & leurs ſyſtêmes ſcolaſtiques furent quelquefois des ſources de ſuperſtitions & de diſcordes ; enfin, ſi à la première ferveur, aux travaux d'un zèle édifiant & déſintéreſſé, ſuccédèrent le relâchement, les cabales, l'intérêt, l'intrigue, l'oiſiveté : c'eſt ce qu'un peu de réflexion ſur l'expérience & ſur l'homme auroit dû faire prévoir aiſément. La mendicité ſeule expoſoit aux plus grands abus. Et quelle apparence que des religieux, répandus dans toute eſpèce de ſociété, puſſent y conſerver des mœurs contraires à tous les penchans de la nature ? (Voyez *Fleury*, *huitième diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.*)

Fanatiques parmi les franciscains.

Une perfection outrée dégénère presque toujours en fanatisme. Il y eut bientôt chez les franciscains une secte de *spirituels*, qui, pour la forme de leur capuchon, pour l'étoffe de leur habit, sur-tout pour l'opinion bizarre, que la propriété de leurs alimens appartenoit au saint siège, formèrent un schisme dans l'ordre, se firent anathématiser, & quelques-uns brûler comme hérétiques. Nous verrons que cette folie fournit des armes à un empereur contre un pape.

Contradictions singulières par rapport à la multiplicité des ordres.

En 1212, un concile de Paris ordonna que les religieux voyageant fussent pourvus du nécessaire, pour n'être pas contraints de mendier *à la honte du Seigneur & de leur ordre.* Précisément alors saint François multiplioit les mendians volontaires. En 1215, le concile général de Latran défendit d'instituer de nouveaux ordres, de peur qu'ils ne portassent la confusion dans l'église, par une trop grande diversité. Innocent III, qui tint ce concile, avoit établi les frères mineurs & les prêcheurs: les Carmes, les Augustins, & d'autres religieux mendians parurent presque aussi-tôt. En 1274, le concile général de Lyon supprima tous ces ordres établis depuis Innocent III, excepté les Carmes & les Augustins, qu'il toléra jusqu'à ce qu'il y eût

quelque nouveau réglement à leur ſujet. L'ordre de la Trinité & celui de la Merci, reſpectables par leur dévouement au ſecours des malheureux; l'ordre des Servites, celui de Sainte-Croix, celui des Céleſtins, &c. naquirent cependant, & ſe ſoutinrent malgré les canons. Les ſiècles ſuivans en produiront pluſieurs autres. Ces contradictions n'étonnent point ceux qui en cherchent les cauſes dans le cœur humain, & dans la force des préjugés.

Ouvrage contre les mendians; & diſputes injurieuſes.

Guillaume de Saint-Amour, docteur de Paris, publia contre les religieux mendians ſon livre célèbre *Des périls des derniers temps.* Il les dépeignoit comme les phariſiens de l'évangile, reconnoiſſables à ces traits: *Ils aiment les premières places dans les feſtins, les premières chaires dans les ſynagogues; ils veulent être ſalués dans les places publiques, & qu'on leur donne le nom de maîtres.* Cette invective fut réfutée, condamnée, & le docteur exilé; mais ſes partiſans n'en perdirent pas courage. On ſe déchira de part & d'autre. Les injures étoient ſouvent les meilleures raiſons dans les diſputes. C'eſt ainſi qu'on diſputera pluſieurs ſiècles ſans éclaircir la vérité, juſqu'à ce qu'enfin le doute amenant la vraie ſcience, la raiſon poliſſant les mœurs, un

ridicule ineffaçable faſſe tomber l'ancienne rouille du pédantiſme.

Reproches faits à l'inquiſition.

Je n'inſiſterai point ſur les effets de l'inquiſition, établie d'abord en France, où elle ne ſubſiſta pas long-temps; enſuite en Italie & en Eſpagne, où elle ſubſiſte toujours. Punir comme les plus grands crimes des erreurs ſecrètes; changer en devoir les délations les plus contraires au repos de la ſociété; pourſuivre ſur de ſimples ſoupçons, & ſur de frivoles indices, des citoyens ſoumis aux lois, tant civiles que naturelles; porter ainſi la défiance & les allarmes dans le commerce, juſques dans le ſein des familles; déshonorer par les ſupplices une religion de charité; & exciter le fanatiſme des ſectaires par les moyens violens que l'on employoit contre les ſectes: c'eſt ce que mille voix éloquentes ont reproché à ce tribunal. Il ſuffit d'obſerver que l'ignorance devoit néceſſairement en être la ſuite. La lecture des livres ſaints étoit ſévèrement défendue en langue vulgaire, par conſéquent interdite à preſque tous les fidèles. Si des opinions ou des vérités, ſoit théologiques, ſoit philoſophiques, ne s'accordoient point avec les ſyſtêmes des inquiſiteurs, elles devenoient hérétiques, erronées, ou du moins ſuſpectes

Elle devoit produire l'ignorance.

d'héréſies : elles expoſoient à la perſécution, & l'eſprit humain devoit trembler de prendre l'eſſor.

Les opinions des dominicains acquirent plus de crédit.

Les dominicains exerçant preſque par-tout une autorité ſi terrible, leurs ſentimens particuliers étoient de grand poids. C'eſt une raiſon de plus de s'étonner du ſerment qu'exigent la Sorbonne, & même le conſeil de Caſtille, de défendre l'immaculée conception de la Vierge, que nioient les dominicains. Cependant ſaint Bernard avoit déſapprouvé la fête qu'en faiſoit l'égliſe de Lyon ; & l'égliſe romaine n'a jamais mis cet article au nombre des dogmes.

Mauvaiſes études dans les univerſités.

Les univerſités ſe forment, ſe multiplient. On accourt de toute l'Europe à celle de Paris ; mais on n'y trouve pas les bonnes études. Tout ſe réduit preſque aux vaines ſubtilités de la ſcolaſtique. La grande ſcience conſiſte à diſputer ſur les mots, ſans connoître les choſes ; à embarraſſer la raiſon dans un labyrinthe de ſyllogiſmes, d'où il ne ſort pas une idée claire ; à étaler, comme des preuves irréfragables, des autorités ſouvent abſurdes, & preſque toujours mal entendues.

Ariſtote condamné, & devenu un oracle.

Un concile de Paris en 1210, condamna au feu la métaphyſique d'Ariſtote, parce qu'on lui attribuoit la naiſſance de je ne ſais quelle héréſie.

Cependant Ariſtote devint plus que jamais l'oracle, non-ſeulement des philoſophes, mais des théologiens, qui le citoient plus que les ſaints pères. De-là les ténébreuſes rêveries, qui compromettront le dogme & enfanteront les ſchiſmes.

Privilèges dangereux des univerſités.

Dans la nuit de l'ignorance, on marche au haſard, on ne ſait point tenir un juſte milieu. Il falloit encourager les études; mais il falloit que les univerſités donnaſſent l'exemple de la ſoumiſſion aux lois. Les privilèges exorbitans qu'on leur prodigua, en firent des corps quelquefois redoutables au gouvernement. Les écoliers même étoient exempts de la juridiction des tribunaux. Cette jeuneſſe innombrable, déréglée, ſans frein, commettoit impunément d'énormes excès. Les maîtres, les docteurs, moins jaloux du bien public que de leurs funeſtes immunités, ne manquoient pas de s'oppoſer à la juſtice, lorſqu'elle vouloit punir les coupables. Ce fut à Paris & ailleurs une ſource de déſordres.

Les papes voulant y dominer, augmentoient le déſordre.

En même temps, les papes voulant dominer ces corps littéraires, tantôt les protégeant contre la puiſſance politique, tantôt les révoltant par le deſpotiſme pontifical, y occaſionnèrent des troubles, auſſi nuiſibles à la vérité qu'au droit commun. Ainſi des établiſſemens reſpectables, qui devoient tirer l'Europe de la

barbarie, participèrent long-temps à la contagion générale.

Prévôt de Paris, sacrifié aux docteurs.

Ce qui arriva en 1304 à Paris, mérite d'être rapporté. Le prévôt de la ville avoit fait pendre un écolier. L'official ordonna par un mandement, que tous les curés se rendroient en procession à son hôtel, & y jetteroient des pierres, en criant : *Retire-toi, maudit satan; reconnois ta méchanceté; rends honneur à notre mère sainte église, que tu as blessée en ses libertés, autrement, que ton sort soit avec Dathan & Abiron, que la terre engloutit vivans.* Toutes les écoles cessèrent; le magistrat fut contraint de faire satisfaction à l'université, & d'aller chercher à Rome la pénitence & l'absolution.

Albert le Grand & saint Thomas d'Aquin.

Albert le Grand & saint Thomas d'Aquin son disciple, tous deux dominicains, fleurirent dans ce siècle. Les vingt & un *in-folio* du premier sont oubliés : le second est encore un oracle en théologie. En admirant sa pénétration & son esprit d'analyse, on doit regretter qu'il ait suivi le torrent des questions subtiles & contentieuses.

Légende dorée.

Jacques de Voragine, autre dominicain, archevêque de Gènes, publia un recueil de vies des saints, rempli de fables qui ont servi d'aliment à la superstition, mais qui sont enfin tombées dans le mépris : c'est la *légende dorée.*

Roger Bacon.

Roger Bacon, franciſcain anglois, fut aſtronome, mathématicien, phyſicien, chimiſte, médecin, artiſte, inventeur des miroirs ardens, de *la chambre obſcure*, &c. génie admirable en un temps où les meilleurs eſprits n'étoient ordinairement que des ſophiſtes : auſſi l'accuſa-t-on de magie.

Poëtes en France.

La France comptoit déja une multitude de poëtes. Fauchet en fait connoître cent vingt-ſept, qui écrivirent avant la fin du treizième ſiècle. L'extrait de leurs ouvrages ſe trouve dans ſon *Recueil de la langue & poëſie françoiſe*. Quels poëtes ! puiſqu'il y en a ſi peu de bons aujourd'hui. C'étoit beaucoup que l'aurore des talens perçât une longue nuit de barbarie.

Troubadours.

Les Troubadours avoient ouvert cette carrière dans nos provinces méridionales, dès le douzième ſiècle ; ils avoient même répandu dans une grande partie de l'Europe le goût des vers, & celui de leur langue provençale, la ſeule qui eût alors quelque élégance. On comptoit parmi eux des princes, des ſeigneurs, ainſi qu'une foule d'aventuriers plus avides d'argent que de gloire. Mais leurs poëſies en général répondent peu à leur réputation. Excepté un petit nombre de traits de génie & de peintures délicates, ce qu'elles ont de plus remarquable, ce ſont des morceaux

ſatiriques, où les grands, le clergé, & même les papes ſont impitoyablement déchirés. On y reconnoît les mœurs du temps; on y voit avec intérêt les premiers efforts de l'art; on y apprend que ce qui a fait l'admiration des ſiècles d'ignorance, ne mérite plus la curioſité que pour faire ſentir les progrès de l'eſprit & des talens.



SIXIÈME ÉPOQUE.

PHILIPPE LE BEL ET BONIFACE VIII.

L'AUTORITÉ ROYALE AFFERMIE EN FRANCE.

Depuis la fin du treizième siècle, jusques vers l'an 1380.

CHAPITRE PREMIER.

Édouard I, roi d'Angleterre. — Philippe le Bel confisque la Guienne. — Commencement de ses démêles avec Boniface VIII.

Idée générale du règne de Philippe IV (le Bel).

LE règne célèbre de Philippe IV, surnommé le Bel, fils & successeur de Philippe le Hardi, mort en 1285, fait époque dans l'histoire générale par les grands événemens qu'il a produits. Nous verrons les entreprises d'un pape altier, réprimées avec vigueur; l'autorité royale soutenue avec succès, mais souillée par des injustices & des

violences. Des guerres affreuſes vont s'allumer entre les François & les Anglois ; & leur haine mutuelle perpétuera les malheurs du genre humain. Il nous reſte à parcourir une longue ſuite d'horreurs, avant de parvenir à des temps dignes de l'humanité.

Édouard I, roi d'Angleterre, ſubjugue les Gallois.

Édouard I, fils de Henri III, régnoit en Angleterre depuis l'an 1272 ; prince également brave, ambitieux & politique. Il avoit ſubjugué les Gallois, dont le ſouverain, ſous le règne précédent, s'étoit ſoumis à la couronne en qualité de vaſſal, ſans que le peuple en fût moins jaloux de l'indépendance. Leolyn & ſon frère David, derniers princes de Galles, ayant voulu rétablir leurs droits, furent vaincus & perdirent la vie. Alors cette principauté devint le titre des fils aînés d'Angleterre.

Le trône d'Écoſſe vacant.

Depuis pluſieurs ſiècles, l'Écoſſe étoit gouvernée par des rois d'une même race. Guillaume, un de ces rois, priſonnier de Henri II, avoit été contraint de lui faire hommage. Mais Richard ayant renoncé à un droit acquis par la force, l'indépendance des ſucceſſeurs de Guillaume devoit paroître hors d'atteinte. Cependant Édouard profita d'une occaſion ſingulière, pour s'attribuer des droits de ſuzeraineté. Pluſieurs compétiteurs, entre autres Jean Baliol ou Bailleul

Pluſieurs compétiteurs.

& Robert Bruce, l'un & l'autre descendans, par les femmes, de l'ancienne maison royale d'Écosse, se disputoient la couronne, vacante par la mort d'Alexandre III & de son unique héritière. Le droit étant fort obscur, & les Écossois trop ignorans pour l'éclaircir, ils convinrent de s'en rapporter à la décision d'Édouard.

Édouard choisi pour arbitre, s'érige en suzerain de ce royaume.

Ce prince, après avoir fait compiler tous les passages tant soit peu conformes à ses vues, s'approcha des frontières avec une armée, & déclara qu'il jugeroit non en arbitre, mais en seigneur suzerain. Les compétiteurs ne manquèrent pas de reconnoître la souveraineté de leur juge, qui par précaution se fit remettre les places fortes. On consulta ensuite les meilleurs jurisconsultes de l'Europe; & sur leur avis unanime, il prononça en faveur de Baliol, parce que le droit de représentation étoit pour lui. Ce nouveau roi d'Écosse fit le serment de fidélité en 1293; mais indigné d'une dépendance qu'on affectoit de rendre toujours plus pénible, il s'unit secrètement avec le roi de France contre celui d'Angleterre. Des intérêts communs devoient lier pour long temps la France avec l'Écosse.

Le roi Baliol lui prête serment.

Querelle de matelots; source de guerre.

Un matelot anglois prend dispute avec un matelot normand, & le tue. Qui auroit pu penser qu'une

qu'une querelle de matelots enfanteroit une guerre ? Mais le ſort des peuples tient quelquefois à ſi peu de choſe ! Les Normands font des courſes pour venger leur compatriote ; les Anglois les battent, inſultent même la Rochelle, & pillent les campagnes d'alentour. Philippe le Bel envoye demander ſatisfaction ; Édouard I ne ſatisfait point. Cité comme duc de Guienne à la cour des pairs, il refuſe d'abord d'y comparoître. Il envoye enſuite ſon frère Edmond pour négocier ; mais au terme de la citation, le roi de France confiſque la Guienne. On la prend auſſi-tôt, ſans trouver de réſiſtance : ce qui donne lieu de croire que Philippe avoit amuſé l'ennemi par de fauſſes promeſſes de paix.

1295.
Philippe le Bel confiſque & prend la Guienne.

Le comte de Flandre & l'empereur Adolphe de Naſſau étoient alliés de l'Angleterre. Ce dernier, après la mort de Rodolphe de Habsbourg, avoit été élu en 1291 préférablement au fils de Rodolphe, Albert d'Autriche, dont les électeurs craignoient la puiſſance. Peu tranquille en Allemagne, il étoit peu redoutable au-dehors. Philippe le Bel affecta de le mépriſer. L'argent que lui avoit fourni Édouard, fut employé pour ſes beſoins particuliers, non pour l'intérêt de la ligue. L'Anglois conquit l'Écoſſe ; le François conquit une grande partie de la Flandre. Ainſi

Adolphe de Naſſau, empereur, foible allié d'Édouard.

les alliés de part & d'autre souffrirent beaucoup, excepté l'empereur.

Comment Boniface VIII étoit parvenu au pontificat.

Boniface VIII (Caïétan) occupoit alors le saint siège. La manière dont il y étoit monté dévoile parfaitement son génie. Il avoit persuadé à Céleſtin V, le plus simple des hommes avec la sainteté d'un anachorète, d'abdiquer le pontificat qu'il étoit réellement incapable d'exercer; & il l'avoit fait périr dans une rude prison, de peur qu'on ne lui fît reprendre sa place.

Démission de Céleſtin V, conteſtée.

En effet, la démission étoit déja conteſtée. On se démet d'une dignité eccléſiaſtique entre les mains du supérieur : un pape n'a point de supérieur: donc il ne peut se démettre. Ce raisonnement, tout-à-fait digne de l'ancienne école, paroissoit aux mécontens une forte preuve; quoique Céleſtin eût pris la précaution, non moins bizarre, de permettre par une bulle aux souverains pontifes l'abdication volontaire de leur dignité. Il eſt le seul qui ait profité de ce droit.

Boniface parle en maître des couronnes.

Aussi infatué que personne des chimères de la cour romaine, Boniface avoit pour les soutenir, plus d'audace qu'aucun de ses prédécesseurs. Il envoya des ordres à tous les rois, comme maître de toutes les couronnes. *Vous savez sans doute*, écrivit-il à Edouard I, *que le royaume d'Écosse*

appartient de plein droit au ſaint ſiège. Dans une lettre au ſujet de la Hongrie, qu'il prétendoit lui appartenir de même : *Le pontife Romain*, dit-il, *que Dieu a établi ſur les rois & les royaumes, tenant le premier rang ſur tous les mortels, juge tranquillement du haut de ſon trône, & diſſipe tous les maux par ſes regards.* Mais ſon regard ne fit que lancer des foudres ſur la France, où un roi fier & abſolu oſa braver ſes jugemens. Il étoit irrité contre Philippe le Bel, qu'il avoit cité en vain à ſon tribunal, ſur un appel du comte de Flandre au ſaint ſiège ; car les princes foibles reconnoiſſoient volontiers un juge, pour ſe délivrer de la pourſuite des forts. Une taxe impoſée par le roi aux eccléſiaſtiques, & les plaintes que ceux-ci en firent à Rome, fournirent au pape l'occaſion d'éclater.

Il ſe brouille avec Philippe le Bel.

Alors parut la fameuſe bulle *Clericis laïcos*, portant défenſe à tout clerc, à tout religieux, de payer aucune taxe, même ſous le nom de don gratuit, ſans la permiſſion du pape ; & excommuniant quiconque en payeroit ou en recevroit. Philippe le Bel défendit à ſon tour de tranſporter de l'argent hors du royaume, ſans une permiſſion ſignée de ſa main. C'étoit un coup ſenſible pour la cour de Rome, qui s'enrichiſſoit de l'argent de France. Boniface déclara par une

1296. Bulle *Clericis Laïcos*, ſuivie de grandes diſputes.

autre bulle, que si l'on prétendoit étendre cette défense à lui & aux ecclésiastiques, elle étoit *insensée ;* puisque les princes séculiers n'ont *aucune puissance sur eux.* Le roi répondit par un manifeste vigoureux, que les ecclésiastiques étant membres de l'état, & intéressés comme les autres à sa conservation, ils devoient contribuer pour les besoins de l'état; & qu'on pouvoit d'autant moins le leur défendre, qu'on ne les empêchoit pas de dépenser leurs revenus en vanités & en plaisirs, au préjudice des pauvres.

Le clergé doit il contribuer pour les besoins de l'état ?

Édouard I lui en fait sentir la nécessité.

Édouard I se montra aussi ferme que Philippe. Le clergé d'Angleterre lui ayant refusé un subside, en conséquence de la bulle *Clericis laïcos ;* il déclara que le clergé ne jouiroit plus de la protection des lois; qu'elle ne lui étoit pas due, lorsqu'il refusoit d'aider le gouvernement. Les causes des ecclésiastiques furent dès-lors rejetées, & on jugea toutes celles qui étoient contre eux. Cette leçon valoit mieux que des manifestes: le roi eut bientôt de l'argent malgré la bulle.

La loi du pape reçue en Castille.

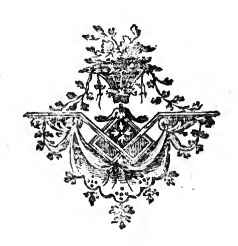
On observe qu'elle fut reçue par un concile de Tolède, dans le temps même que Ferdinand IV exigeoit des subsides, pour payer au pape dix mille marcs d'argent, que coûtoient certaines graces de la cour de Rome. Le clergé dominoit

ſans doute en Caſtille ; & l'on y étoit plus eſclave de la papauté.

Boniface uſa de tempéramens envers la France. Il interpréta ſa bulle, & reconnut (c'étoit quelque choſe) que dans une preſſante néceſſité, les rois pouvoient tirer des ſubſides du clergé ſans la permiſſion de Rome. Philippe alors, non-ſeulement lui laiſſa tout pouvoir de lever une décime, mais conſentit à le prendre pour médiateur dans ſes différends avec l'empereur & le roi d'Angleterre ; pourvu cependant qu'il décidât comme arbitre, & non comme juge. Le pape décida comme ſon ennemi perſonnel : il ordonna la reſtitution, & de la Guienne, & même de la Flandre. Ce jugement fut rejeté avec indignation. Boniface raccommodé & brouillé avec Philippe.

Quelle eſt la misère humaine ! Ce qui devroit diſſiper les maux publics, y met quelquefois le comble. Suppoſons tous les ſouverains pontifes également ſages & reſpectés, pères communs des peuples, dignes de la confiance des rois, dévoués aux ſoins d'une charité univerſelle ; tels enfin que l'égliſe en célèbre pluſieurs. Combien leur miniſtère auroit ſervi au bonheur du monde ! Mais ſont-ils ambitieux, paſſionnés & imbus de faux principes, abuſent-ils de leur pouvoir, la crédu- Combien l'influence du pontificat pouvoit être utile.

lité favorise-t-elle leurs excès ; alors du sanctuaire même sortent des torrens de flammes, qui mettent les états en combustion.



CHAPITRE II.

Entreprises violentes de Boniface VIII. —— Philippe le Bel lui résiste avec vigueur. —— Fin de ce Pontificat.

DE nouveaux sujets de brouillerie s'élevèrent coup sur coup. Les Colonnes, premiers barons romains, étoient de la faction gibeline. Boniface avoit été lui-même de ce parti, & ne les en haïssoit pas moins comme tels *. A force de persécutions, il les réduisit à se retirer. Philippe les reçut & les protégea. D'un autre côté, Albert d'Autriche, élu en 1298 par les électeurs de Mayence, de Bohême, de Saxe & de Brandebourg, révoltés contre l'empereur Adolphe, avoit tué ce malheureux prince dans une bataille. Quoiqu'il eût ensuite été reconnu dans une diète de Francfort, Boniface le traitoit d'usurpateur ;

Boniface persécute les Colonnes.

Il outrage l'empereur Albert d'Autriche.

* On raconte qu'un Spinola, archevêque de Gènes, qui étoit de la même faction, se présentant pour recevoir les cendres de la main du pape, Boniface les lui jeta dans les yeux, en disant : *Souviens-toi que tu es Gibelin, & que tu iras en enfer avec les Gibelins.* Cela me paroît peu croyable.

le sommoit de comparoître devant lui, pour se purger du crime de lèse-majesté, délioit en cas de refus ses sujets de toute obligation, de tout serment à son égard. Philippe étoit depuis longtemps l'allié d'Albert; il avoit resserré les nœuds de cette alliance. Le pape ne savoit ni pardonner, ni mettre des bornes au ressentiment qui le transportoit. Ainsi on devoit s'attendre aux scènes les plus violentes.

1301.

Son légat, évêque de France, insulte le roi.

Un évêque de Pamiers, sujet & ennemi déclaré du roi de France, arrive en qualité de légat, pour braver insolemment le souverain. Il lui reproche en face sa conduite, le menace, lui déclare qu'il sera bientôt puni selon ses mérites; qu'on l'excommuniera, qu'on jetera l'interdit sur le royaume. Le roi l'ayant chassé de sa présence, il se déchaîne en invectives. On le dénonce comme un séditieux & un rebelle. Plusieurs témoins déposent contre lui; & Philippe le met sous la garde du métropolitain, n'osant le traiter en criminel d'état. Le pape avoit publié auparavant une croisade contre les Colonnes, dont deux étoient cardinaux : & un monarque ne pouvoit sévir contre des ecclésiastiques rebelles!

Le roi fait arrêter ce légat.

Sage réponse faite au pape.

Cependant le jurisconsulte Pierre Flotte de Revel, ministre de France à Rome, dit un mot qui auroit dû ouvrir les yeux. Boniface, avec sa hauteur

ordinaire, ſe vantant d'avoir la puiſſance temporelle, auſſi bien que la ſpirituelle, ſur le roi & ſur le royaume : *Saint père*, répondit-il, *votre glaive n'eſt qu'en paroles ; celui du roi mon maître eſt réel.* Mais des paroles pouvoient beaucoup ſur les eſprits.

La détention du légat mit le pontife en fureur. *Dieu l'a établi ſur les rois & les royaumes, pour arracher, détruire, perdre, diſſiper, édifier & planter en ſon nom & par ſa doctrine:* ce ſont les termes d'une bulle envoyée au roi. D'autres bulles attaquent ſans ménagement l'autorité ſouveraine. Le clergé de France eſt mandé à Rome pour délibérer ſur la réformation de l'état : on laiſſe au roi la liberté de s'y rendre ou d'y envoyer quelqu'un à ſa place, pour entendre le jugement de Dieu & celui du pape. Un archidiacre François, porteur des bulles, lui commande, ſous peine d'excommunication, de reconnoître qu'il tient du pape la ſouveraineté temporelle. Jamais la cour de Rome n'avoit pris un ton ſi haut & ſi révoltant. Plus elle inſultoit la royauté, plus elle s'expoſoit elle-même au mépris. Auſſi le roi traita-t-il Boniface d'*extravagant* dans une réponſe qu'il lui adreſſa. Il fit même brûler une de ſes bulles.

Excès de Boniface contre la France.

Il veut que le roi Philippe le Bel le reconnoiſſe pour maître temporel.

Connoiſſant néanmoins la force des préjugés,

Ce prince

convoque les états généraux de son royaume.

& la néceſſité d'en prévenir les effets, il aſſembla les états généraux pour concerter avec la nation les meſures qu'exigeoient les circonſtances. C'eſt

Tiers-état ou communes.

ici qu'on commence à voir le tiers-état ou les communes. Édouard I, à l'exemple du comte de Leiceſter, les avoit introduites dans le parlement anglois, où leur autorité ſe borna long-

L'indépendance de la couronne eſt reconnue.

temps au droit d'accorder des ſubſides. Leur début en France eſt plus honorable, puiſqu'elles ſoutiennent dans cette aſſemblée l'indépendance de la couronne. Les trois ordres furent de même avis ſur un point ſi eſſentiel; mais le clergé, plus imbu que les autres des opinions ultramontaines, montra beaucoup moins de zèle; il demanda même la permiſſion d'aller à Rome, conformément aux ordres du pontife. Malgré la défenſe expreſſe du roi, trente-quatre évêques s'y rendirent.

Sentimens du clergé.

On ſollicitoit ou l'on exigeoit par tout des actes d'adhéſion à la cauſe du roi. Pluſieurs prélats y mirent la clauſe, *ſauf la fidélité due au pape*: les Jacobins de Paris mirent, *ſauf l'obéiſſance particulière de leur ordre pour l'égliſe romaine & la vérité de la foi catholique*. De pareilles clauſes prouvent que les eſprits balançoient entre le pontife étranger & le ſouverain naturel.

Si Boniface avoit joint un peu de prudence à ſon audace, il auroit compris que des excès violens ne pouvoient que déciller les yeux des nations, auſſi intéreſſées que les princes à n'être point eſclaves de la cour de Rome. Il ne conſulta que ſa paſſion, toujours aveugle; ou il crut aveugler le genre humain par de grands mots & des anathêmes. Après avoir tonné dans ſon concile, il publia la bulle *Unam ſanctam*, regardée comme l'ouvrage du concile même. Voici la doctrine de cette bulle: « le glaive temporel » doit être employé par les rois & les guerriers » pour l'égliſe, ſuivant l'ordre & la permiſſion » du pape; la puiſſance temporelle eſt ſoumiſe » à la ſpirituelle, qui l'inſtitue & la juge, & qui » ne peut être jugée que de dieu; réſiſter à la » puiſſance ſpirituelle eſt donc réſiſter à dieu, » à moins qu'on n'admette les deux principes » des manichéens ».

1302. Bulle *Unam Sanctam*, qui détruit la puiſſance temporelle.

Sur quel fondement portoient des chimères deſtructives de l'ordre ſocial, qu'un pontife préſomptueux ſembloit ériger en dogmes? Sur de bizarres allégories. Les deux *luminaires* de la Genèſe ſont les deux puiſſances: le grand brille par lui-même & éclaire tout; c'eſt le ſacerdoce: le petit n'a qu'une lumière & une vertu empruntée de l'autre; c'eſt l'empire. Les deux

Ridicule fondement de cette doctrine.

épées des apôtres dans l'évangile, sont aussi les deux puissances ; & puisque ces deux épées appartenoient aux apôtres, il falloit certainement que la puissance temporelle, ainsi que la spirituelle, appartînt au pape. On pourroit citer beaucoup d'opinions fausses & de grands abus établis par des raisonnemens de cette espèce. Mais ne nous écartons point de notre objet.

Nogaret accuse Boniface, qui cite le confesseur du roi.

La querelle s'aigrissant de jour en jour, le chevalier Guillaume de Nogaret, avocat général, accusa le pape de simonie, d'hérésie, & demanda qu'on le fît arrêter & déposer. Le pape de son côté, non-seulement excommunia le roi, mais (chose étrange !) ordonna au confesseur de ce prince de venir rendre compte de la conduite de son pénitent.

1300.

Boniface veut donner la France à l'empereur, qu'il persécutoit.

Il fit plus encore : il destina la couronne de France au même Albert d'Autriche, qu'il avoit toujours traité en criminel, & qu'il reconnut sans peine pour empereur, dès qu'il espéra d'en faire un ministre de sa vengeance. Albert n'obtint cependant, dit-on, une paix si avantageuse,

A quelles conditions.

qu'en reconnoissant par écrit, *que le saint siège a transféré des Grecs aux Allemands l'empire romain, dans la personne de Charlemagne ; que certains princes ecclésiastiques & séculiers tiennent du saint siège le droit d'élire le roi des romains destiné*

à l'empire; & que le ſaint ſiège accorde aux rois & aux empereurs la puiſſance du glaive. L'empereur promit de faire uſage de cette puiſſance, ſelon les ordres que le pape lui donneroit.

Seconde couronne à la tiare.

On ne doit pas s'étonner que Boniface VIII, foulant aux pieds les couronnes des princes, en ait mis une ſeconde à la tiare, qui n'en avoit encore qu'une.

La France appelle au concile général.

La France indignée manifeſta de nouveau ſon zèle. Tous les ordres appelèrent avec le roi au pape futur & au concile général, de ce qui s'étoit fait ou ſe feroit contre lui. Appeler, c'eſt reconnoître un juge, & Philippe n'en avoit point dans une cauſe politique. Mais ces ſortes d'appels ont paru ſouvent néceſſaires, ou par l'empire des préjugés, ou par celui de la coutume. Boniface fulmina des bulles contre le roi & la nation : il en préparoit une nouvelle plus injurieuſe aux têtes couronnées ; lorſque Nogaret & Sciara Colonne l'arrêtèrent dans Anagnie. Colonne l'accabla d'injures, le frappa même au viſage. Les habitans de la ville, compatriotes du pontife, l'ayant délivré parce que les François étoient en trop petit nombre, il alla mourir à Rome de chagrin. Un tel pape, ſans contredit, peut être appelé le fléau du monde catholique, diſons même, le fléau du pontificat.

Fin de Boniface VIII.

Impiétés dont on l'a accusé contre toute vraisemblance.

Dans le procès qui fut fait à sa mémoire, comme nous le verrons bientôt, les dépositions de plusieurs témoins le chargent des plus grands blasphêmes contre les mystères, contre les dogmes; elles mettent dans sa bouche ces paroles, au sujet de la vie future : *Il faut que nous parlions comme le peuple ; mais il ne faut pas que nous croyions comme lui*, &c. Voltaire, qu'on ne soupçonnera point d'être partial en sa faveur, fait là-dessus une réflexion judicieuse. « Le » grand nombre de témoins fortifie ordinaire- » ment une accusation ; mais ici il l'affoiblit. Il » n'y a point du tout apparence qu'un souverain » pontife ait proféré devant treize témoins ce » qu'on dit rarement à un seul ».

Etablissement du Jubilé.

C'est à Boniface VIII que l'église romaine doit l'établissement du Jubilé. En 1300, quelques vieillards se souvinrent, disoient-ils, qu'à l'autre centième année on étoit venu à Rome gagner l'indulgence. Sur leur témoignage, il accorda par une bulle l'indulgence plénière à ceux qui visiteroient les tombeaux des saints Apôtres, au commencement de chaque siècle. Le concours des pélerins fut prodigieux ; ils laissèrent beaucoup d'argent. Cette dévotion a été depuis avancée de cent ans à cinquante, & de cinquante à vingt-cinq.

Dans le fort des disputes avec Boniface, Philippe le Bel essuya un triste revers. Il avoit entièrement dépouillé le comte de Flandre; il avoit réuni ses états à la couronne; il y avoit même fait aimer sa domination. Mais la tyrannie du comte de Saint-Paul, Gouverneur de ces provinces, & les impôts qu'il exigeoit, révoltèrent un peuple toujours terrible dans la révolte. Les Flamands, animés par un simple artisan de Bruges, massacrèrent presque tous les François. Le comte d'Artois, qui fut envoyé pour les réduire, les méprisant comme de la canaille, s'exposa témérairement: il perdit, en 1302, la fameuse bataille de Courtrai, où il périt avec le connétable & une infinité de seigneurs. Quatre mille éperons dorés restèrent aux ennemis pour monument de leur victoire. Le roi marcha deux fois en personne. Il gagna une bataille à Mons en Puelle, mais sans dompter les ennemis. Enfin il conclut un traité en 1304, retenant pour les frais de la guerre Lille, Douai, Orchies & Béthune; & rendant le reste au fils aîné du comte de Flandre, à condition de l'hommage à la couronne. La Guienne avoit été rendue de même au roi d'Angleterre.

Révolte des Flamands, que Philippe le Bel avoit soumis.

Bataille de Courtrai, où ils sont vainqueurs.

La Flandre & la Guienne sont restituées.

L'Écosse soulevée contre Édouard, écrasée en 1303 par ses armes & ses rigueurs, fut enfin

Robert Bruce délivre l'Écosse.

délivrée en 1306 par un héros. Robert Bruce, fils du compétiteur Baliol, chaſſa les Anglois, reçut la couronne, & la conſerva. Ainſi tant de guerres funeſtes à l'humanité furent inutiles aux conquérans. Combien n'en verrons nous pas d'autres exemples ! Les conquêtes même les mieux cimentées, ſi on réfléchit à ce qu'elles ont coûté de ſang & de calamités publiques, exciteront plus d'horreur qu'elles n'ont jamais excité d'envie.



CHAPITRE III.

Fin du règne de Philippe le Bel. — Pontificat de Clement V.

QUOIQUE Benoît XI, successeur du violent Boniface, eût absous Philippe le Bel de l'excommunication *en cas qu'il l'eût encourue*, ce prince fier & vindicatif n'étoit point encore satisfait. Après la mort de Benoît, deux factions divisant les cardinaux, il fit tomber les suffrages sur Bertrand de Got, habile gascon, que la plupart des écrivains accusent, sans preuves, de lui avoir promis avec serment une déférence absolue à ses volontés. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nouveau pape, Clément V, auparavant déclaré contre lui, s'empressa de lui complaire. Les principales bulles de Boniface furent annullées ou restreintes; le roi obtint pour cinq ans les décimes. Il pressa indécemment les procédures contre la mémoire d'un pontife, qu'il poursuivoit jusques dans le tombeau; & ne se désista de ses poursuites que long-temps après. Pour l'honneur de la papauté, le concile général de Vienne en 1312 déchargea Boniface de

1305. Clément V dévoué à Philippe le Bel.

Procès à la mémoire de Boniface.

l'accusation d'hérésie, sans prononcer sur les autres crimes. Deux chevaliers espagnols avoient offert de le justifier par le duel. Étrange proposition dans un concile.

Procès des Templiers.

Philippe vouloit détruire l'ordre des Templiers, & Clément fit encore ce qu'il voulut. Cet ordre militaire étoit devenu odieux par ses richesses, son orgueil & ses débauches; mais les accusations pour lesquelles on l'abolit choquent toute vraisemblance. Comment seroit-il possible que l'impiété, que des excès abominables y eussent passé en lois; qu'on obligeât les novices de renier Jésus-Christ, & d'adorer une idole? &c. On arrêta tous les Templiers en 1307; on nomma des inquisiteurs pour instruire le procès. La plupart des chevaliers avouèrent d'abord: presque tous rétractèrent leurs aveux, & de cinquante-neuf qu'on brûla, il n'y en eut aucun qui ne soutînt dans les flammes l'innocence de leur ordre.

Le grand-maître ne peut obtenir un conseil.

Le grand maître, Jacques de Molai, demanda un conseil. Il ne savoit ni lire ni écrire, il n'avoit pas un sou pour payer des avocats: ce furent les raisons, assez fortes sans doute, sur lesquelles il fonda cette demande. On eut la barbarie de refuser, sous prétexte qu'en matiere d'hérésie, les accusés ne devoient avoir ni avocat ni conseil. On lui lut son premier interrogatoire: il frémit,

& traita d'imposteurs les cardinaux qui l'avoient signé.

Enfin le pape, sans vouloir entendre les défenses des grands officiers, supprima l'ordre par provision dans le concile de Vienne, contre l'avis du grand nombre des prélats & des docteurs. Le grand-maître, le commandeur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, furent brûlés vifs pour avoir rétracté leurs premiers aveux, qu'ils soutenoient faux & extorqués par le roi & le pontife. Les biens des Templiers passèrent aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, (aujourd'hui les chevaliers de Malte,) qui venoient d'enlever aux Turcs l'île de Rhodes.

Abolition de l'ordre.

Supplice des grands officiers.

Que les inquisiteurs poursuivissent de toutes parts des hérétiques obscurs, *bégards*, *béguines*, *fratricelles*, *bizoques*, & qu'ils se glorifiassent d'en livrer une multitude au bras séculier : c'étoit l'esprit de l'inquisition, c'étoit une chose consacrée par la coutume. Mais qu'un corps de guerriers, distingués par la noblesse & par l'opulence, ait subi un tel jugement, un sort si affreux : ce n'est pas le moins inconcevable des phénomènes historiques. On accuse ordinairement Philippe le Bel d'avoir recherché leur dépouille. Quelques auteurs disent que les Templiers avoient eu

Réflexions sur cet étrange procès.

part à une sédition, qu'excitèrent les impôts & l'altération des monnoies : la haine & la vengeance du roi s'expliquent aisément par ce motif. Les Templiers furent déclarés innocens par un concile de Salamanque, qui les renvoya néanmoins au pape sur l'article de la confiscation de leurs biens. Le pape pouvoit confisquer les biens des innocens !

Le saint siège fixé à Avignon en 1309.

Clément V, en servant Philippe avec zèle, travailloit pour lui-même. Dès le commencement, il avoit fixé son séjour en France ; il s'étoit fait couronner à Lyon. Le doyen des cardinaux ne se trompa point, en disant : *Je connois les Gascons, l'église ne reviendra de long-temps en Italie.* Philippe, qui vouloit avoir le pape dans le royaume, le payoit de sa complaisance, en abandonnant les églises & les monastères à l'avidité de la cour pontificale.

Annates extorquées.

Elle s'appropria les revenus d'une année de tous les bénéfices, grands & petits, qui vaqueroient en Angleterre. C'est ce qu'on appelle *annates* ; la France y fut bientôt assujettie. Clément s'établit à Avignon, en 1309.

Bulle terrible contre les Vénitiens, au sujet de Ferrare.

Il y publia la même année contre les Vénitiens une bulle foudroyante, où l'on reconnoît le systême de Boniface VIII. Ces républicains ayant enlevé Ferrare à la maison d'Est, il prétendit

que Ferrare appartenoit au saint siège. Il déclara le doge & la république déchus de tout privilége; leurs sujets, déliés de leur serment ; tous les Vénitiens, infâmes, incapables de tester & de recevoir par testament, incapables de fonctions publiques ; leurs enfans même, jusqu'à la quatrième génération, incapables de dignités ecclésiastiques ou séculières.

Venise résiste ; mais un cardinal bat ses troupes.

Venise, dont le gouvernement étoit déja vigoureux, ne céda point aux menaces ni aux anathêmes. Une croisade fut plus efficace ; le cardinal de Pélegrue, parent du Pontife, commandant l'armée en qualité de légat, battit les excommuniés à Francolin, & se rendit maître de Ferrare. On donna ensuite l'absolution aux Vénitiens.

Commencement de la ligue des Suisses.

La politique romaine respiroit dans Avignon: elle s'exerça sur les affaires d'Allemagne & d'Italie. Une partie de la Suisse appartenoit à l'empereur, Albert d'Autriche, qui voyant l'esprit de liberté s'y répandre comme ailleurs, crut pouvoir l'étouffer par les rigueurs d'un gouvernement despotique. Les trois cantons de Schweitz, d'Ury & d'Underwalden, se liguèrent en 1307 pour s'affranchir d'un joug odieux: foible commencement d'une ligue que l'amour de la liberté a rendue si forte & si respectable. Albert marcha

Mort d'Al-

bert d'Autriche.

contre les Suiſſes. Il avoit déja paſſé le Ruſſ, lorſque Jean d'Autriche, ſon neveu, dont il retenoit le patrimoine, l'aſſaſſina en préſence de la cour & de l'armée.

Vues de Philippe le Bel ſur l'empire.

On prétend que Philippe le Bel, réſolu de procurer l'empire à Charles de Valois, ſon frère, obligea le pape d'écrire pour cet effet aux trois électeurs eccléſiaſtiques ; & que le pape rompit ſes meſures par de ſecrètes dépêches, en affectant de ſeconder publiquement ſes deſſeins. Ce fait peu certain eſt vraiſemblable, à conſidérer l'intérêt particulier de la papauté ; car étant ennemie de l'empire, elle devoit craindre de le voir dans une maiſon ſi puiſſante.

Henri VII, comte de Luxembourg, élu empereur.

En 1308, fut élu empereur le comte de Luxembourg, Henri VII, prince courageux, mais foible par ſes domaines. Il ſomma les fils d'Albert de rendre le duché d'Autriche. Leur réponſe fut que ce duché, depuis cinquante ans, avoit coûté la vie à cinq princes, & qu'il pourroit bien être le ſixième. Le meilleur parti étoit de leur donner l'inveſtiture : il le fit *de l'aveu & du conſentement des états.*

Il paſſe en Italie, eſpérant de profiter des troubles qui y régnoient.

Depuis Frédéric II, les empereurs ſembloient perdre de vue l'Italie. Les Guelfes & les Gibelins continuoient à s'y battre, non plus pour la guerre du ſacerdoce avec l'empire, mais par la rage

invétérée des factions. La concorde, qui seule auroit pu faire le bonheur de ce beau pays, en étoit bannie sans retour. Henri VII, espérant profiter des troubles, passa les Alpes, força Milan, y reçut la couronne royale, se fit reconnoître prince de Gènes, & alla ensuite à Rome se faire couronner par des cardinaux, avec une recommandation du pape. Les Orsini, à la tête des Guelfes, plus jaloux de l'indépendance que de l'intérêt d'un pontife éloigné, étoient les plus forts dans cette ville depuis l'affoiblissement des Colonnes. Il y eut entre eux & l'empereur des combats sanglans.

Il se fait couronner à Milan.

Clément V lui envoya ses ordres comme à un vassal; sous prétexte qu'il avoit prêté serment de fidélité, & que ses prédécesseurs avoient prêté le même serment. Henri, de son côté, mit au ban de l'empire le roi de Naples Robert, fils de Charles le Boiteux, comme un vassal rebelle; parce qu'il étoit allié des Orsini, sous la protection du pontife.

Clément V le traite en vassal.

Il alloit dompter les Guelfes de Toscane, pour attaquer ensuite le roi de Naples. Mais il mourut, empoisonné, dit-on, par un dominicain, qui avoit mis le poison dans une hostie dont il le communia. Son fils, roi de Bohême, déclara depuis l'ordre de saint Dominique innocent de

Mort tragique de cet empereur.

ce crime atroce. Des auteurs graves n'ont pas laiſſé de le mettre au nombre des faits certains.

1314. Mort de Clément V & de Philippe le Bel.

Le pape & le roi de France moururent l'année ſuivante 1314. Le premier laiſſa un grand tréſor. On accuſa le comte de Lomagne, ſon neveu, d'avoir pris des ſommes immenſes, que Clément avoit levées pour une croiſade. Quant à Philippe le Bel, il ruina ſes ſujets à force d'extortions. Il chaſſa les Juifs pour les dépouiller; ce qui eſt arrivé ſouvent par-tout, & ce que la haine populaire contre eux a toujours juſtifié inhumainement. Par le conſeil de financiers Lombards, il altéra les monnoies d'une manière ſi criante, que les ſéditieux lui donnoient le nom de *faux monnoyeur*. Son gouvernement mérite quelques obſervations particulières, qui peuvent fournir des idées ſur divers objets de l'ordre civil ou politique.



CHAPITRE IV.

Observations sur le gouvernement de Philippe le Bel. ---- Monnoies ; parlement ; états généraux.

C'ÉTOIT le fruit des croisades, d'avoir absorbé l'argent du royaume. Il falloit des ressources dans le besoin. L'économie en avoit fourni de suffisantes à saint Louis ; puisque loin d'altérer les monnoies, à l'exemple d'autres princes, il les avoit rétablies avec autant d'équité que de sagesse. Philippe, au contraire, ne vit rien de mieux que d'affoiblir les monnoies, pour amasser tout-à-coup de grosses sommes. Elles étoient déja haussées d'un tiers au-delà de leur valeur, en 1303 ; en 1306, elles le furent de deux tiers ; de sorte qu'un denier de saint Louis en valoit trois d'alors. Le roi sembloit donc avoir gagné les deux tiers de l'argent : erreur ; car il perdoit en même temps les deux tiers sur ce qui lui étoit dû, dès qu'on le payoit en monnoie courante. Altération prodigieuse des monnoies.

Le mal auroit été supportable, si l'on avoit su à quoi s'en tenir. Mais les variations étant con- Désordres qui en résultent.

tinuelles, & les eſpèces tantôt fortifiées pour appaiſer les murmures, tantôt affoiblies encore pour en tirer du profit, la défiance régna dans le commerce, la circulation ſe trouva comme obſtruée ; les uns ne vouloient payer qu'en monnoie foible, les autres ne vouloient être payés qu'en monnoie forte : tous étoient dans l'agitation & l'inquiétude. Auſſi le peuple ſe ſouleva-t-il quelquefois avec fureur.

Changemens ſur cet objet, depuis Charlemagne.

Pour peu qu'on examine les fondemens du commerce, ſoit intérieur, ſoit extérieur, on ſentira combien les opérations ſur les monnoies ſont délicates. Cette matière n'a été bien éclaircie que dans notre ſiècle. Contentons-nous d'obſerver ici la prodigieuſe différence de l'ancienne monnoie avec la moderne. Du temps de Charlemagne, la livre numéraire répondoit à une livre peſant d'argent, de douze onces. Sous le règne de ſaint Louis, le marc d'argent de huit onces, faiſoit deux livres ſeize ſous de compte. Il valut ſous Philippe le Bel juſqu'à huit livres dix ſous. Il vaut aujourd'hui cinquante livres. Qu'on ſuppoſe une rente d'une livre, ſubſiſtante depuis Charlemagne. Elle valoit alors une livre peſant d'argent : elle ſe payeroit aujourd'hui avec vingt ſous de cuivre.

Le parlement fixé à Paris.

Malgré les fautes de Philippe, la couronne

lui a les plus grandes obligations. S'il mit trop de paſſion dans ſes démêlés avec Boniface VIII, il eut la gloire de ſecouer ce joug de préjugés, dont les pontifes accabloient les ſouverains & les empires. En fixant le parlement à Paris, il établit dans la capitale un corps illuſtre, dépoſitaire des lois, qui devint un des principaux appuis de l'autorité royale. Les gens d'épée avoient toujours fait les fonctions de la robe. Mais ſaint Louis ayant aboli le combat judiciaire, & donné cours à la juriſprudence de Juſtinien, les affaires ne pouvoient plus ſe juger ſi aiſément; elles exigeoient une étude & un travail, dont la nobleſſe guerrière étoit incapable. On introduiſit dans le parlement des *légiſtes* ou gens de lois, en qualité de conſeillers rapporteurs. Ils diſcutoient & rapportoient les cauſes, ſans avoit le droit de ſuffrages. Cependant comme tout ſe décidoit ſelon leur rapport, ils étoient au fond les vrais juges. Ils devinrent bientôt les juges uniques; car les autres, ſoit mépris pour eux, ſoit dégoût pour des occupations ennuyeuſes, ſe retirèrent tout-à-fait quand le parlement fut perpétuel ſous Philippe le Long. Philippe le Bel ne l'aſſembloit que deux fois l'année; & chaque ſéance n'étoit que de deux mois.

Comment les gens de robe y entrèrent.

Ils devinrent bientôt les ſeuls juges.

Les gens de robe, chargés de fonctions ſi

Ce qu'ils

firent en faveur de l'autorité royale.

importantes, & acquérant tous les jours plus de crédit, devoient faire une révolution avantageuse à la monarchie. Leur intérêt les attachoit à la personne du prince, qui nommoit chaque année aux places de judicature. Exposés au mépris des seigneurs & des gens d'épée, ils ne demandoient pas mieux que de rabaisser leur pouvoir. Ils tirèrent de la bible & des lois romaines les textes les plus forts en faveur de l'autorité royale; ils en firent des principes certains, sans examiner la différence qu'il pouvoit y avoir entre un roi de France & un roi des Juifs, ou un empereur romain. Ils exagérèrent souvent; comme les canonistes & les jurisconsultes italiens avoient fait, tantôt en faveur des papes, tantôt en faveur des empereurs d'Allemagne. Mais de ces exagérations même sortirent les vrais principes du gouvernement monarchique, nécessaires pour rétablir le bon ordre avec la soumission, & pour extirper les abus de l'anarchie féodale. Ces principes, fortement soutenus par les magistrats, ne pouvoient cependant s'établir qu'avec lenteur. Ils montroient le chemin à l'autorité; ils ne lui donnoient pas des forces réelles.

Motifs qui firent appeler les communes aux états.

Ce fut pour Philippe une démarche hardie, d'assembler les états généraux & d'y admettre des communes. Mais dans sa dangereuse querelle

avec le pape, il devoit gagner beaucoup, si la nation assemblée reconnoissoit son indépendance, ce qui étoit vraisemblable; & il avoit peu à craindre que ces trois ordres, divisés par des intérêts différens, se réunissent contre son autorité. D'ailleurs, les subsides se levoient sur le tiers état. En l'honorant & le flattant, on le rendoit libéral; au lieu qu'on le révoltoit en le vexant. Du reste, ces grandes assemblées furent en France rarement utiles, ordinairement turbulentes, & quelquefois dangereuses. On verra le moment où les communes voudront y faire la loi, comme en Angleterre. Heureusement pour la couronne, le François, d'un caractère plus doux, plus léger & plus docile que l'Anglois, étoit incapable de soutenir un systême d'indépendance.

Pour que les états généraux produisissent le bien permanent qu'on pouvoit en espérer, ils auroient eu besoin de règles, de principes, de droits établis, d'harmonie entre les ordres malgré leurs rivalités, enfin d'un esprit national qui dirigeât tout à l'utilité publique. Mais la France étoit trop étendue, les François trop peu éclairés, trop vifs, les intérêts de la monarchie trop com-

Ce qui manquoit aux états généraux.

pliqués, pour qu'on vît naître un plan qui ſuppoſe tant de combinaiſons & de ſageſſe.

Les trois belles-filles du roi, accuſées d'adultère.

S'il faut juger des mœurs de la nation par celles de la cour, voici un fait qui en donne une idée affreuſe. Avant la mort de Philippe le Bel, les femmes de ſes trois fils furent accuſées d'adultère. On étrangla l'une en priſon ; une autre échappa au ſupplice, en diſant que ſon mariage étoit nul pour cauſe de parenté ; la troiſième ſe réconcilia avec ſon mari.



CHAPITRE V.

Règnes de Louis X & de Philippe V en France. --- Édouard II, roi d'Angleterre, détrôné par sa femme & par son fils.

Louis X, surnommé Hutin, fils aîné de Philippe le Bel, étoit déja roi de Navarre comme héritier de sa mère, lorsque la mort de son père le fit monter sur le trône de France. Peu capable de gouverner, & livré à de mauvais conseils, il commença son règne par une injustice. Il sacrifia le surintendant Marigni, que la haine publique poursuivit calomnieusement, comme l'auteur des maux de la nation. Des financiers Italiens (car les François étoient trop ignorans pour se mêler de finances) avoient fait altérer la monnoie sous le dernier règne. On imputoit leur pernicieux systême à Marigni. La magie entra dans son procès; l'absurdité tint lieu de preuve. Le comte de Valois, oncle de Louis Hutin, ennemi personnel du ministre, le fit condamner sans l'entendre; & il fut pendu comme un vil scélérat. Du moins les remords du comte le vengèrent; le peuple même gémit à la vue de son supplice.

1314. Procès de Marigni, sous Louis X (Hutin).

La franchise vendue aux gens de campagne.

Cependant on avoit besoin d'argent. On n'osoit employer les expédiens qui avoient excité tant de plaintes; on imagina de vendre la liberté aux habitans de la campagne, encore serfs, attachés à la *glébe*, ne pouvant sortir de la terre du seigneur, ni disposer de leurs biens. L'édit du roi, pour l'affranchissement général, porte: *Selon le droit de nature, chacun doit naître franc.* Paroles d'autant plus remarquables qu'il falloit acheter ce droit de nature; & que plusieurs ne s'en souciant point, on les força d'être libres pour de l'argent.

1316.

Application de la loi salique à la fille de Louis X.

Après la mort de Louis en 1316, il s'éleva une grande difficulté au sujet de la succession. La reine accoucha d'un fils, qui ne vécut que huit jours. Jeanne, fille du roi, avoit pour oncle maternel le duc de Bourgogne, qui soutint qu'elle devoit succéder. Les états généraux décidèrent que la loi salique excluoit les femmes de la couronne. On ne trouve rien de décidé là-dessus par la loi salique; mais la coutume invariable, le vœu de la nation & l'intérêt du royaume valoient bien une loi formelle. C'est un des principaux avantages de la France, qu'un étranger ne puisse y devenir roi par mariage; puisque le contraire a produit ailleurs tant de troubles & de révolutions.

Philippe

Philippe V, dit le Long, frère de Louis Hutin, monta ainsi sur le trône. Il calma les mécontens par ses bienfaits; il donna sa fille au duc de Bourgogne, avec la Franche-Comté pour dot. Il amassa de l'argent en chassant de nouveau les Juifs, & en confisquant les biens des *ladreries* ou hôpitaux de lépreux, dont le nombre & les richesses étoient fort considérables. Les Juifs & les lépreux avoient, dit-on, formé le complot d'empoisonner les puits & les fontaines. Ce fut le motif ou le prétexte des rigueurs qu'on exerça.

Règne de Philippe V (le Long).

Rigueurs contre les Juifs & les lépreux.

Ce prince exclut les évêques du Parlement, où ils conservoient trop d'autorité, pour que la juridiction ecclésiastique ne luttât point contre les lois & les tribunaux civils. Il acheta de quelques barons puissans le droit qu'ils vouloient conserver de battre monnoie; & il s'efforça de réprimer l'abus énorme qu'on faisoit d'un droit si important. Il obligea les bourgeois de déposer leurs armes dans les arsenaux, d'où elles ne devoient être tirées qu'en cas de guerre pour son service; il leur donna des capitaines, & se rendit maître ainsi d'une milice nombreuse. Il se proposoit d'établir l'uniformité de monnoie, de poids, de mesure. La mort l'empêcha de suivre des vues qui ne tendoient qu'au bien public.

Évêques exclus du parlement.

La bourgeoisie désarmée.

Comme il n'avoit point laiſſé d'enfans mâles, ſon frère Charles IV, ſurnommé le Bel, lui ſuccéda en 1322.

Édouard II, roi d'Angleterre, livré à des favoris.

L'Angleterre étoit alors agitée de terribles mouvemens, auxquels la France devoit s'intéreſſer, & dont les ſuites furent ſanglantes. Édouard II, fils & ſucceſſeur d'Édouard I, prince foible, vicieux, eſclave de ſes mignons, ſe trouvoit expoſé aux entrepriſes d'une nobleſſe turbulente & d'un peuple redoutable. Son premier favori, Gaveſton, gentilhomme de Guienne, lui attira la haine des grands. Ils s'emparèrent auſſitôt de l'autorité, comme du temps de Henri III. On maſſacra le favori. Le roi, profitant d'une apparence de calme, marcha en Écoſſe contre Robert Bruce, le libérateur des Écoſſois. Il perdit en 1214 une bataille déciſive; & loin de profiter de l'expérience, il s'abandonna au jeune Spencer, nouveau mignon, inſolent, avide, dont la faveur ne pouvoit que ranimer l'eſprit de révolte.

1326.

Il eſt détrôné par ſa femme Iſabelle de France.

Déja les barons s'étoient ſoulevés. Le comte de Lancaſter, leur chef, premier prince du ſang, avoit été ſurpris & exécuté ſans aucune forme juridique. Tout préparoit à une révolution. La reine Iſabelle, ſœur du roi de France, ennemie de Spencer, amoureuſe de Mortimer qui étoit

un des principaux factieux, se met à la tête des rebelles avec le prince de Galles, son fils, (Édouard III). Elle publie que son dessein est de détruire la tyrannie des favoris. Presque toute la nation se déclare en sa faveur. Le roi fuit; un parlement le dépose comme incapable de régner, & l'oblige de résigner la couronne à son fils. Mortimer eut la barbarie de le faire assassiner l'année suivante. Mais il fut lui-même pendu quelque temps après. Isabelle devint un objet d'exécration. Édouard III, qui régnoit avant le temps par le crime de cette reine odieuse, la confina dans une espèce de prison où il alloit quelquefois lui rendre visite. Ce prince finit, par un traité, la guerre que son père avoit recommencée avec la France. Nous le verrons bientôt l'ennemi le plus formidable de cette couronne.

Édouard III, son fils, prend sa place.



CHAPITRE VI.

Pontificat de Jean XXII. --- L'empereur Louis de Bavière, persécuté par ce pontife.

Élection singulière de Jean XXII, en 1316.

DE grandes affaires de l'églife & de l'empire doivent trouver place ici. Après la mort de Clément V, le faint fiège vaqua plus de deux ans. Tout le règne de Louis Hutin fut fans pape : les cardinaux ne pouvoient s'accorder fur le choix, les Gafcons voulant un gafcon, & les autres n'en voulant point. On les attira tous à Lyon, ville réunie enfin à la couronne par Philippe le Bel. On les enferma dans le couvent des jacobins, en leur déclarant qu'ils n'en fortiroient que quand le pape feroit élu. Les débats durèrent encore quarante jours; & ne finirent, felon Villani & d'autres hiftoriens, que par une convention de s'en rapporter au fuffrage du cardinal Jacques d'Eufe, qui fe nomma lui-même en 1316. C'étoit, dit-on, le fils d'un favetier de Cahors. Il prit le nom de Jean XXII, & fe rendit bientôt célèbre, fur-tout en amaffant des richeffes & en s'élevant contre l'empereur.

Louis de Bavière, empereur.

Une guerre civile avoit déchiré l'Allemagne après la mort de Henri VII. Frédéric le Bel,

duc d'Autriche, élu par une faction, disputa l'empire à Louis, duc de Bavière, élu d'une manière plus légitime sous le nom de Louis V. La bataille de Muhldorff, dans le diocèse de Salzbourg, assura les droits du dernier en 1322. Frédéric, vaincu, prisonnier, abandonna ses prétentions.

Le pape, jusqu'alors tranquille, paroît tout-à-coup en juge & en maître. Il déclare nulle l'élection de Louis; il soutient hardiment que c'est le droit du souverain pontife, d'examiner & de confirmer l'élection des empereurs, & que le gouvernement de l'empire lui appartient pendant la vacance; il reproche à ce prince d'être le fauteur des Visconti, excommuniés comme hérétiques; il lui ordonne sous peine d'excommunication de se désister dans trois mois; & défend à toutes personnes de lui obéir, de l'aider même de leurs conseils. Les Visconti étoient les chefs du parti Gibelin. C'étoit là leur hérésie. Le pape défend de lui obéir.

Après quelques négociations inutiles, l'empereur suivit l'exemple de Philippe le Bel, appela au pape mieux instruit, & au concile général; continua dans le gouvernement de Milan, Galéas Visconti, plutôt maître que gouverneur de cette ville; & traita de même Castruccio Castracani, grand capitaine que Machiavel a célébré, & Les Visconti & Castruccio Castracani.

qui gouvernoit Lucques en ſouverain. Il y eut bientôt une croiſade publiée contre Galéas & ſes frères, avec les indulgences de la terre ſainte. Les armes ſpirituelles avoient grand beſoin du ſecours des armes temporelles.

Invectives de l'empereur contre le pape.

Louis V, privé de l'empire par une bulle injurieuſe, employa la plume de quelques docteurs : il publia ſous ſon nom l'écrit le plus outrageant contre le pontife ; il lui prodigua les titres de prévaricateur, de corrupteur, d'impie, de ſatan qui ſe compare au très-haut & ſe fait adorer comme lui. « C'eſt une lâcheté infâme, » diſoit-il, ou plutôt c'eſt un effet de la colère » de dieu, que le prince des princes ſoit le ſujet » & l'eſclave du ſerviteur des ſerviteurs. S'ima» gine-t-il que tous les Allemands ſoient des » fous, des ânes, des bûches, comme les » appellent les Romains? &c. » Ce ſtyle étoit » digne du temps.

Il l'accuſe d'héréſie, au ſujet des fratricelles.

Pour comble de ſcandale, il accuſe Jean XXII d'héréſie & de blaſphême contre la pauvreté évangélique. C'eſt que le ſaint père avoit condamné la doctrine des *fratricelles*, ces franciſcains enthouſiaſtes, qui ſoutenoient comme un article de foi que la propriété de leurs uſtenſiles, de leurs alimens, appartenoit à l'égliſe romaine. Nicolas III avoit prononcé pour eux en 1279.

Ainsi un pape se trouvoit en contradiction avec un autre; ce qui ne devroit pas étonner.

Enfin, on se porte de part & d'autre aux derniers excès. Jean dépose l'empereur; il s'efforce de faire élire à sa place le roi de France, Charles le Bel, dont les vues ambitieuses & imprudentes n'ont aucun succès. Louis à son tour dépose le pape, après s'être fait couronner en Italie. Les Romains l'avoient reçu avec joie, indignés de ce que Jean refusoit de venir chez eux. Dans une grande assemblée qu'il tient à Rome, un augustin ayant crié trois fois : *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre le prêtre Jean de Cahors qui se dit pape?* & personne n'ayant répondu; on déclare Jean de Cahors notoirement convaincu d'hérésie, dépouillé de tout ordre & bénéfice, soumis à la puissance séculière pour être puni comme hérétique. Pierre de Corbière, franciscain, est ensuite installé sur le saint siège & nommé Nicolas V.

L'empereur déposé.

1328.

Le pape déposé aussi à Rome.

Il seroit inutile de rapporter les anathêmes dont se frappèrent mutuellement Jean & Nicolas. Un trait singulier fera mieux connoître quelle indécence régnoit dans ces odieuses querelles. Le franciscain avoit été marié cinq ans; son mariage avoit été cassé, & depuis quarante ans il portoit le froc. On engagea sa vieille femme à lui intenter

Pierre de Corbière anti-pape, condamné à retourner auprès de sa femme.

procès devant l'évêque de Riéti. L'évêque jugea que le mariage étoit légitime, condamna l'antipape à retourner auprès de sa femme. Jean XXII envoya cette sentence ridicule à tous les princes. (*Voyez Maimbourg, Décad. de l'empire.*)

Il va se faire punir à Avignon.

Pierre de Corbière ne se soutint pas long-temps ; parce que l'empereur fut bientôt contraint d'abandonner l'Italie. Il se soumit quand il eut perdu l'espérance. Transporté à Avignon en 1330, il confessa ses fautes sur un échafaud, la corde au cou : & il finit sa vie dans une prison. On doit observer que le général des franciscains s'étoit déclaré son partisan ; au lieu que les dominicains étoient fort zélés pour le pape, qui soutenoit leur sentiment sur la pauvreté religieuse. Selon le témoignage de quelques auteurs célèbres, les dominicains, comme pour le disputer en excès à leurs rivaux, représentèrent Jésus-Christ sur la croix, non pas nu & avec une couronne d'épines, mais avec une couronne d'or & une robe de pourpre. Ce n'est là qu'un monument de plus des extravagances nées de l'esprit de parti & de controverse.

Franciscains d'un côté, dominicains de l'autre.

Louis, pour obtenir l'absolution, consent à renoncer à l'empire.

En vain l'empereur tâcha de se réconcilier avec Jean XXII, & d'obtenir une absolution, que ce changement de fortune lui faisoit juger nécessaire. On exigeoit qu'avant tout il renonçât

à l'empire. Il y consentit enfin, il en fit la proposition aux électeurs. Mais les états s'y opposèrent unanimement. La mort du pape en 1334 ne finit point la querelle.

Sous ce pontificat, furent inventés de nouveaux moyens d'enrichir la chambre apostolique : réserves, par lesquelles on s'attribuoit la collation des bénéfices ; créations fréquentes d'évêchés, & translation d'un siège à l'autre ; en un mot, la plupart des taxes dont la chancellerie romaine a fait des droits. Aussi le trésor, selon Villani, se trouva-t-il de vingt-cinq millions de florins d'or ; ce qui paroît incroyable. Une troisième couronne, ajoutée à la tiare par ce pontife, annonçoit plus de vanité que de grandeur.

Comment Jean XXII s'enrichissoit.

Il fut malheureux en théologie. Outre l'affaire des fratricelles, dont Louis de Bavière lui faisoit un si grand crime ; il s'exposa encore au reproche d'hérésie, en prêchant que les bienheureux ne jouiroient de la vision béatifique qu'après la résurrection. Philippe de Valois le menaça, selon le cardinal d'Ailly, de le faire brûler, s'il ne se rétractoit : il se rétracta.

Il essuya deux accusations d'hérésie.

En 1332, les Bolonois s'étoient donnés à lui, pour attirer la cour pontificale dans leur ville, où il promettoit de s'établir dans un an. Un légat y fit aussitôt construire une for-

Comment il se rendit maître de Bologne.

tereſſe. Le pape ne tenant point ſa parole ; on eut honte d'être dupe. Bologne ſe révolta deux ans après ; le légat & les autres Gaſcons furent chaſſés. Mais les cenſures, quelque temps bravées, produiſirent leur effet ; & Bologne ſe ſoumit en 1340 pour obtenir l'abſolution de Benoît XII.

Pourquoi les rois de France retinrent chez eux les papes.

Telle étoit encore l'influence du pontificat dans les affaires politiques de l'Europe, que les rois de France retinrent les pontifes chez eux tant qu'ils purent. Ils livroient à leur diſcrétion les égliſes du royaume ; mais en récompenſe, ils obtenoient des décimes pour eux-mêmes, ou d'autres graces dont ils croyoient avoir beſoin. Charles IV, par exemple, voulant répudier ſa femme, avec laquelle il avoit une affinité ſpirituelle ; Jean XXII déclara nulle la diſpenſe qu'avoit donnée Clément V pour le mariage. Ce fut à Paris un ſujet de plaiſanterie ; parce que dans le même temps le tréſorier du roi épouſa une femme, qui avoit double affinité ſpirituelle avec lui. Tout eſt contradiction, quand de mauvaiſes lois gouvernent la ſociété, & dépendent du caprice de quelques hommes.

Divorce de Charles IV (le Bel.)

CHAPITRE VII.

Philippe de Valois, roi de France. — Ses premières guerres avec Édouard III. — Fin de l'empereur Louis, poursuivi par Clément VI.

Charles IV mourut en 1328 sans enfans mâles. On avoit vu passer rapidement sur le trône les trois fils de Philippe le Bel : on vit sa postérité féminine exclue de la succession. Les femmes auroient succédé vraisemblablement dans la monarchie françoise, comme ailleurs, s'il y en avoit eu quelque exemple ; car l'exemple fit presque toujours les lois & les principes. Heureusement l'histoire n'en fournissoit aucun. Le roi d'Angleterre, Édouard III, fils d'Isabelle de France & le plus proche parent du dernier roi, prétendit en vain que la couronne lui appartenoit. Philippe de Valois, plus éloigné d'un degré, mais parent du côté paternel, l'emporta au jugement des pairs. La loi qu'on nomme salique fut cimentée pour toujours. Édouard n'étoit pas en état de prendre les armes ; il rendit hommage de la Guienne, quoiqu'il eût dit arrogamment,

Philippe VI (de Valois) succède à la couronne de France.

La loi salique prévaut sur les prétentions d'Édouard III.

felon quelques hiftoriens, que *le fils d'un roi n'iroit pas s'humilier devant le fils d'un comte.*

La Navarre détachée de la couronne.

Le royaume de Navarre appartenoit au contraire, par la coutume d'Efpagne, à Jeanne, fille de Louis Hutin, héritière de fa mère. Philippe ne fit aucune difficulté de le lui remettre, & le comte d'Évreux, mari de Jeanne, devint roi de Navarre.

Difpute en France fur la juridiction eccléfiaftique.

Je ne m'arrêterai point à la fameufe difpute, élevée en France au fujet de la juridiction eccléfiaftique. Pierre de Cugnières, avocat du roi, préfenta un mémoire de foixante-fix articles, contre les abus qu'il trouvoit à réformer. L'affaire fe difcuta folemnellement. Si le magiftrat raifonnoit avec peu de jufteffe, deux prélats, parlant pour le clergé, raifonnoient encore plus mal; car ils prétendoient établir de droit divin une juridiction certainement inconnue dans les premiers fiècles de l'églife. Une des raifons fur lefquelles ils appuyèrent, fut que les évêques perdroient une grande partie de leurs revenus, qui confiftoit dans les émolumens de la juftice; & que, par conféquent, le roi, le royaume, perdroient un de leurs plus grands avantages, qui confiftoit dans la fplendeur des évêques. On auroit pu mieux colorer l'intérêt de corps. Le roi donna un an aux prélats pour réformer

les abus. Il n'y eut point alors de vraie réforme : la ſeule autorité légiſlative pouvoit la faire en des jours moins ténébreux. Cette diſpute a produit avec le temps les appels *comme d'abus*, qui ſoumettent aux tribunaux ſéculiers pluſieurs ſentences eccléſiaſtiques.

Elle ne produiſit aucune réforme.

Les conquêtes des Turcs en Aſie, où les Grecs perdoient chaque jour du terrein, ranimèrent de temps en temps la fantaiſie des croiſades. C'étoit toujours un motif ou un prétexte pour exiger des décimes. Philippe ſe croiſa & parut enflammé de zèle ; mais l'embarras de ſes affaires fit bientôt évanouir un deſſein qui ne pouvoit qu'entraîner de nouveaux malheurs. Il avoit empêché Benoît XII, fils d'un artiſan du comté de Foix, de réconcilier à l'égliſe l'empereur Louis : par-là il s'étoit attiré la haine de ce prince. Il avoit battu près de Caſſel les Flamands, révoltés contre leur comte ; & ce peuple indomptable reſpiroit ſecrètement la vengeance. Il avoit un ennemi mortel dans Robert d'Artois, ſon beau-frère, qui, diſputant le comté d'Artois à la fille & l'héritière légitime du dernier comte, avoit été condamné au banniſſement pour avoir produit de faux titres, & pour avoir refuſé de comparoître au parlement. Robert furieux, réfugié auprès d'Édouard III, lui inſpira la réſolution d'attaquer

Vain projet de croiſade.

Ennemis de Philippe de Valois.

Édouard III

ligué contre lui avec les Flamands. Philippe. Le fameux Artevelle de Gand, brasseur de bierre, chef des Flamands rebelles, contribua plus que tout autre à l'entreprise de l'Anglois. Il lui persuada, dit-on, de prendre le titre de roi de France, pour lever le scrupule des Flamands, qui avoient juré de ne pas faire la guerre au roi de France.

Démarches & prétextes d'Édouard. Édouard étoit un prince vaillant, politique, ambitieux ; il savoit tout mettre à profit ; il tendoit à ses fins avec autant d'adresse que de vigueur. David Bruce, roi d'Écosse, détrôné par ses armes, s'étoit retiré auprès de Philippe. Il en fit un prétexte de guerre, tandis que lui-même il donnoit asyle à Robert d'Artois. Le jugement des pairs, qui l'avoit exclu de la couronne, fut sa principale raison, quoiqu'il eût reconnu solemnellement le roi en faisant hommage. Il alla en Flandre animer le courage de ses alliés ; il passa ensuite à Cologne, où l'empereur le créa vicaire-général de l'empire dans les Pays-Bas.

1340. Bataille navale de l'Écluse. Dans ces commencemens de guerre, je ne vois rien de remarquable que le fameux combat naval de l'Écluse. La flotte françoise, composée de six-vingt gros vaisseaux, sans compter les autres bâtimens, & montée par quarante mille hommes, fut battue avec une très-grande perte.

Édouard commandoit en perſonne, & reçut une bleſſure. Les Anglois ſignalèrent leur ſupériorité dans la marine, par une manœuvre ſavante que les François n'étoient point capables d'exécuter. Ceux-ci avoient tellement négligé l'avantage que leur offroient les deux mers, qu'ils ſe ſervoient de vaiſſeaux étrangers, dont ils tiroient fort peu de ſecours. Leur imprudence alloit juſqu'à mépriſer l'arc & l'arbalête, armes terribles entre les mains des archers Anglois. C'eſt la principale cauſe des malheurs qui arriveront dans la ſuite. Tant le courage aveugle eſt au-deſſous de la prudence !

Les François vaincus par leur négligence.

Après ſa brillante victoire de l'Écluſe, Édouard, à la tête de cent mille hommes, ne put s'emparer de Tournai. Il envoya un cartel à Philippe, ſans lui donner le titre de roi : Philippe répondit qu'un vaſſal ne pouvoit défier ſon ſuzerain ; que cependant il accepteroit le défi, pourvu que le royaume d'Angleterre, auſſi bien que celui de France, dût être le prix du vainqueur. Les deux princes étoient également braves ; mais quelle apparence qu'ils vouluſſent tenter une aventure ſi haſardeuſe ?

Cartel envoyé au roi de France.

L'Anglois, ſans argent, expoſé à la défection de ſes alliés, & aux pourſuites importunes de ſes créanciers, ſe trouva enfin réduit à partir

L'Anglois échoue dans ſes entrepriſes faute d'argent.

ſecrétement preſque en fugitif. C'eſt que les ſubſides ſe payoient en marchandiſes & en denrées ; la perception étoit lente, la vente l'étoit davantage. On ne ſavoit pas encore ménager de promptes reſſources pour les beſoins preſſans. Une trève ſuſpendit les hoſtilités, mais l'ambition d'Édouard ne s'endormit point.

Troubles de Bretagne, qui rallument la guerre.

Les troubles qui s'élevèrent en Bretagne étoient favorables à ſes deſſeins. Le comte de Montfort diſputoit ce duché au comte de Blois, neveu de Philippe, & mari de Jeanne de Penthièvre, héritière du dernier duc. Le roi d'Angleterre ſe déclara pour Montfort, parce que Philippe ſoutenoit la cauſe de ſon neveu. On reprit les armes. Une ſeconde trève fut violée encore plus légèrement. Le ſupplice illégal de quelques ſeigneurs bretons, amis d'Édouard, fournit à ce prince le prétexte qu'il cherchoit ſans doute. Geoffroi d'Harcourt, ſeigneur normand, qui s'étoit réfugié, par la crainte de quelque violence pareille, ne contribua que trop à ſes ſuccès.

1346.

Invaſion de la Normandie.

Déja il s'étoit embarqué pour la Guienne, devenue le théâtre de la guerre, lorſque d'Harcourt lui donna le conſeil fatal d'envahir la Normandie. Il y trouva peu de réſiſtance ; car on n'avoit pris aucune précaution. Il s'avance juſqu'aux portes de Paris. Preſſé enfin par l'armée

l'armée françoise, le roi à sa tête, il se retire vers la Flandre. On le poursuit avec des forces supérieures; mais on l'attaque sans prudence & sans discipline. Il gagne la fameuse bataille de Créci, où la France perd environ trente mille hommes, & l'élite de la noblesse. Il court assiéger Calais, ville maritime de la plus grande importance; il s'en rend maître par sa constance invincible. Le siège dura onze mois.

Bataille de Créci, prise de Calais.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême, vieillard aveugle, allié de Philippe, & ennemi mortel de l'empereur Louis V, avoit combattu à Créci, & y avoit été tué. La querelle de l'empereur avec les papes subsistoit encore. Benoît XII ayant refusé l'absolution à ce prince, pour complaire au roi de France, les diètes de Rensée & de Francfort, en 1338, établirent, par une pragmatique sanction, que la pluralité des suffrages du collège électoral conféroit l'empire, sans le consentement du saint siège; que le pape n'avoit aucune supériorité sur l'empereur d'Allemagne, ni aucun droit d'approuver ou de rejeter les élections; & que soutenir le contraire, seroit un crime de lèse-majesté. On défendit d'avoir commerce avec la cour d'Avignon, & d'en recevoir des bulles, d'avoir égard aux censures fulminées contre l'empereur. On réfuta

Suite de la querelle des papes avec l'empereur.

Pragmatique sanction, où l'on établit l'indépendance de l'empire.

l'absurde prétention des papes, qui se disoient vicaires de l'empire pendant la vacance; & l'on déclara que ce droit appartenoit, par l'ancienne coutume, au comte palatin du Rhin.

Clément VI poursuit encore Louis de Bavière.

Les décrets d'un peuple libre, en faveur d'une dignité à laquelle les pontifes étoient autrefois soumis, ne pouvoient triompher d'abord de l'opinion soutenue par les censures. Clément VI, Limousin, successeur de Benoît XII, étoit si entreprenant & si hautain, qu'il disoit que *ses prédécesseurs ne savoient pas être papes*. Il commence en 1343, par renouveler toutes les sentences contre Louis de Bavière, & par nommer un vicaire général de l'empire en Lombardie. Louis dément encore son ancienne fermeté. Il envoie des ambassadeurs au pontife. Celui-ci exige, pour préliminaires d'un accommodement, qu'il dépose la dignité d'empereur, qu'il casse la dernière pragmatique, qu'il reconnoisse que l'empire est fief du saint siège, qu'il livre Occam & d'autres franciscains, qui avoient écrit contre les prétentions pontificales.

Conditions qu'il exige de lui.

Il fait élire empereur Charles IV.

Indignés de ces articles, les Allemands, dans une diète, les déclarèrent injurieux à l'empire. Mais le pape vint à bout, par ses intrigues, de soulever les électeurs, après avoir ordonné une nouvelle élection. Charles, margrave de Moravie,

fils aîné de Jean, roi de Bohême, fut élu en 1246. L'archevêque de Cologne vendit sa voix huit mille marcs d'argent. Clément avoit déposé l'archevêque de Mayence, attaché à l'empereur; & avoit fait mettre à sa place un jeune homme dont il étoit sûr. La guerre civile fut le fruit de cet attentat. Vainqueur de toutes parts, Louis V mourut en 1247, lorsqu'il alloit fondre sur la Bohême. Charles IV conserva l'empire, sans être capable de le soutenir avec vigueur: on l'appela *l'empereur des prêtres*.

Mort de l'empereur Louis en 1247.

Dans le même temps que Clément VI, de son palais d'Avignon, s'érigeoit en maître de l'Allemagne, & déclaroit, par une bulle, que *Dieu a donné au pape l'empire céleste & terrestre*; un homme obscur, éloquent, fanatique, plein d'ambition & d'audace, se donna pour le restaurateur de la liberté & de la puissance romaine. Il se nommoit Nicolas Rienzi, & étoit fils d'un meunier. Proclamé tribun par le peuple, mis en possession du capitole, il publia une déclaration *à la gloire de Dieu, des apôtres & de la sainte église Romaine, notre mère*. Dans cet acte plus que singulier, il dit que le peuple romain a toujours l'empire de l'univers; que tous les peuples d'Italie sont libres & citoyens Romains; & il dénonce à tous rois, princes & autres qui

Rienzi tribun à Rome.

Déclaration extravagante qu'il publie.

prétendent à l'empire ou à l'élection de l'empereur, qu'ils aient à comparoître devant lui, tribun, sans quoi il procédera ainsi que de droit, *& selon la grace du saint Esprit.* Il s'intituloit, *sévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers, & tribun Auguste.* Le pape le condamna, les nobles le poursuivirent.
Sa fin malheureuse.
Il prit la fuite, tomba entre les mains du roi de Bohême, fut envoyé à Avignon, où il resta sept ans prisonnier. Élargi ensuite, & même employé par Innocent VI, il périt dans une sédition de Rome, victime de ce peuple turbulent dont il avoit été l'idole.



CHAPITRE VIII.

La reine Jeanne à Naples. --- Fin du pontificat de Clément VI. ---- Édouard III, roi d'Angleterre, vainqueur du roi Jean.

UNE révolution sanglante arrivée à Naples, procura aux pontifes la propriété d'Avignon; objet plus important que l'exercice d'un pouvoir caduc, usurpé sur les couronnes. Robert d'Anjou, fils de Charles le Boiteux, avoit régné glorieusement, quoique ses efforts pour enlever la Sicile aux princes d'Aragon, n'eussent rien produit. Le royaume de Naples étoit devenu florissant par ses soins, par ses lois & par sa justice. Il mourut en 1343, laissant la couronne à Jeanne, sa petite-fille, qu'il avoit mariée à André, frère de Louis d'Anjou, roi de Hongrie. André vouloit devenir le maître. Ses Hongrois excitèrent la haine des Napolitains. Un cordelier qui le gouvernoit, le brouilla, dit-on, avec la jeune reine, princesse de beaucoup d'esprit, mais exposée à de grandes fautes par son âge & par les circonstances. Ce prince fut étranglé dans le palais, en 1345. Un an après, la reine épousa Louis, son cousin, frère du prince de Tarente.

Naples florissante sous Robert d'Anjou.

Jeanne, qui lui succède, se brouille avec son mari.

Mort du roi André.

Jeanne fugitive en Provence.

Presque tous les historiens l'accusent du meurtre d'André. Soit qu'elle y eût consenti ou non, ce fut la source de ses malheurs. Le roi de Hongrie lui écrivit une lettre foudroyante, & s'avança bientôt à la tête d'une armée. Jeanne s'enfuit en Provence avec son époux. Elle fit son apologie devant Clément VI, qui la déclara innocente. Peut-être l'envie d'avoir Avignon, influa dans le jugement. Elle possédoit cette ville en qualité de comtesse de Provence. Pressée de besoins, elle la vendit au pape, avec tout le territoire, pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'un célèbre historien prétend n'avoir pas été payés. Comme Avignon étoit fief de l'empire, on fit approuver la vente par l'empereur Charles IV, redevable de son élection à Clément VI. Le roi de Hongrie, content de la vengeance qu'il avoit tirée, ou voulant s'éloigner de la peste qui ravageoit l'Italie, abandonna bientôt Naples. Jeanne recouvra son royaume. Nous la verrons périr par une affreuse catastrophe.

Elle vend Avignon à Clément VI.

Elle est rétablie à Naples.

Le jubilé avancé par Clement.

Clément VI vécut jusqu'en 1352, aussi complaisant pour la couronne de France, qu'impérieux pour celle de l'Empire. Ajoutons quelques remarques sur son célèbre pontificat. Il fixa le terme du jubilé à cinquante ans, & accorda l'indulgence plénière à quiconque mourroit en

chemin : sa bulle enjoint aux anges du paradis de tirer ces ames du purgatoire, & de les porter dans le ciel. Rome fut inondée de pélerins pendant le cours de l'année 1350. Les fêtes de noël & tout le carême, on en compta au moins un million rassemblés habituellement : c'étoit une source prodigieuse de richesses.

Peste qui produit le fanatisme des Flagellans.

Une peste générale, dont l'Europe venoit d'éprouver l'horreur, allumoit sans doute la dévotion. Cette peste donna naissance à une secte de flagellans fanatiques, de tout sexe & de tout âge, qui couroient par-tout, se déchirant le corps à coups de fouet, & prétendant désarmer ainsi la colère de Dieu. L'Italie avoit déja vu autrefois de pareilles extravagances. Le pape excommunia ces foux, que d'autres admiroient. Leur pénitence dégénéra en brigandages.

Lettre satirique adressée au pape.

Peu de temps avant sa mort, Clément reçut une lettre satirique, dont la suscription portoit : *Léviathan, prince des ténèbres, au pape Clément, son vicaire, & aux cardinaux, ses conseillers & bons amis.* Il seroit inutile de rapporter les complimens d'une telle épître. Elle finit en ces termes : *Votre mère la Superbe vous salue, avec vos sœurs l'Avarice, l'Impureté, & les autres, qui se vantent d'être sur le bon pied, grace à votre protection.* Un Visconti, archevêque de Milan,

fut ſoupçonné d'être l'auteur du libelle ; ce qui rend la choſe plus remarquable.

Clément VI reconnoît qu'il a pu errer.

Un fait non moins ſingulier, c'eſt que Clément VI, après avoir écrit au patriarche des Arméniens, que le ſouverain pontife ſeul peut terminer par ſes déciſions les diſputes ſur la foi, & qu'on doit regarder comme catholique ou comme hérétique ce qu'il juge tel ; publia une bulle pour déclarer que, s'il lui étoit échappé quelque choſe de contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, il le rétractoit, & le ſoumettoit à la déciſion du ſaint ſiège. Le grand ſyſtême de l'impeccabilité, de l'infaillibilité, de la ſupériorité à tout jugement, ne ſe concilie guère mieux avec les décrets des pontifes qu'avec leur hiſtoire.

Fautes de Philippe de Valois.

Depuis la bataille de Créci, les affaires de France étoient dans un triſte état. Philippe de Valois, avec de l'eſprit & du courage, ne ſavoit pas régner. L'altération des monnoies, jointe à des impôts exceſſifs, le rendit odieux à la nation. Edouard III l'appeloit, en plaiſantant, l'*auteur de la loi ſalique*, parce qu'il avoit augmenté l'impôt ſur le ſel, ou la gabelle. Les financiers italiens furent chaſſés après s'être enrichis ; mais leur art pernicieux étoit l'ame d'un mauvais

Sa mort.

gouvernement. Philippe mourut en 1350, dévoré de chagrins & d'inquiétudes.

Le dauphin de Vienne, Humbert II, ayant perdu ſon fils, & voulant ſe retirer dans un cloître, lui avoit cédé le Dauphiné, d'où les aînés de France ont tiré leur titre de dauphin. Le Dauphiné réuni à la couronne.

Jean, fils & ſucceſſeur de ce roi malheureux, s'attira encore de plus grands malheurs. Imprudent, emporté, cruel, il ne connut de reſſource, dans les beſoins, que l'altération des monnoies : il n'eut pas honte de preſcrire à ſes officiers les moyens de tromper ſur ce point la foi publique. Il fit exécuter, ſans aucune forme de procès, le comte d'Eu, connétable, & d'autres ſeigneurs, dont le ſupplice ne pouvoit qu'exciter l'eſprit de révolte. Il ſe fit un ennemi mortel de Charles d'Évreux, roi de Navarre, ſon gendre, digne du ſurnom de Mauvais, capable de tous les crimes; & qu'il falloit ou ménager avec adreſſe, ou pourſuivre avec vigueur. Tantôt il le rendit furieux, en voulant le réprimer & le punir; tantôt il augmenta ſon audace, en achetant la paix par des faveurs. Le roi Jean ſe rend odieux. Sa conduite envers Charles le Mauvais.

Rien n'étoit plus favorable à l'ambition d'Édouard III. Ce prince, depuis la priſe de Calais, profitoit d'une trève ſouvent prolongée, pour ſe préparer à de nouvelles expéditions. Le roi Édouard III ſe préparoit à la guerre.

de Navarre, toujours rebelle, avoit été ſurpris & arrêté à Rouen. Son frère, réfugié en Angleterre avec le même Geoffroi d'Harcourt, dont nous avons déja parlé, ſollicitoit, animoit l'ennemi de la France. La guerre étant inévitable, Jean convoque les états généraux en 1355.

Fameux états généraux.

Cette fameuſe aſſemblée, comparable au parlement anglois, accorde trente mille lances, faiſant une armée d'environ cent mille hommes : elle accorde un ſubſide d'environ neuf millions cinq cens mille livres de notre monnoie actuelle, pour leur entretien ; mais elle impoſe la loi au ſouverain. Il s'oblige de fixer invariablement les monnoies ; il renonce à l'ancien droit de prendre ſur le peuple des vivres & des voitures pour ſa maiſon ; il s'engage même à ne conclure ni paix ni trève, que par l'avis des trois ordres ou de leurs députés. On étoit convenu qu'aucune propoſition ne ſeroit admiſe dans l'aſſemblée, ſans le concours des trois ordres. Le tiers-état reſſembloit alors aux communes d'Angleterre : ſon crédit augmentoit, parce qu'on ne pouvoit ſe paſſer de ſon argent.

Le prince de Galles, dit le prince noir.

Déja le prince de Galles, autrement le prince *noir*, avoit ravagé quelques provinces du royaume ; lorſque le roi Jean, avec une armée de ſoixante

mille hommes contre huit mille, l'atteignit à Maupertuis, près de Poitiers. L'Anglois, manquant de vivres, étoit perdu ou forcé de se rendre prisonnier, si on avoit eu de la prudence. Il offrit en vain de restituer ses conquêtes, de signer une trève de sept ans. Jean rejeta ses propositions, l'attaqua en téméraire dans un poste avantageux, perdit la bataille, & tomba entre les mains du vainqueur. Le prince de Galles, héros plein de générosité & de vertu, le traita de la manière la plus consolante. Les Anglois, à l'exemple du général, donnèrent des preuves d'humanité, aussi glorieuses que leur victoire. Quoique les mœurs de la chevalerie fussent encore bien grossières, elles avoient une certaine noblesse, qui suppléoit quelquefois à la culture de la raison. Cet établissement n'a pas peu contribué à polir les mœurs.

1356. Bataille de Poitiers.

Jean, prisonnier des Anglois.

Le dauphin (depuis Charles V) gouverna en qualité de lieutenant général du royaume. Ses grandes qualités ne s'étoient point encore fait connoître. Il avoit même donné de justes sujets de défiance, soit par ses liaisons avec le roi de Navarre, soit par sa retraite précipitée à la bataille de Poitiers. Aussi n'éprouva-t-il d'abord que des traverses & des séditions. Les états généraux, convoqués pour obtenir des secours,

Charles, dauphin, en butte aux séditions.

voulurent s'emparer du gouvernement. Il les congédia ; mais il fut bientôt contraint de les rappeler & de recevoir la loi. Une trève de deux ans, que le roi prisonnier conclut à Bordeaux, ne désarma point la fureur des séditieux.

Le roi de Navarre, à la tête des séditieux.

Ils avoient pour chefs l'évêque de Laon, & Marcel, prévôt des marchands de Paris, deux hommes qu'aucun devoir, aucune pudeur n'arrêtoit. Le roi de Navarre sort de sa prison, se joint à eux, est reçu en triomphe. Un désordre affreux règne dans la capitale; les provinces sont ravagées par les gens de guerre; les *Jacques* ou les paysans s'arment contre la noblesse, en massacrent une partie, sont massacrés à leur tour : ce n'étoient partout que violences, meurtres & désespoir.

1358.

Le dauphin les réprime.

Au milieu des périls & des disgraces, le génie du dauphin se développoit, son ame acquéroit de la vigueur : il triompha de tous les obstacles, par sa profonde sagesse. Dès qu'il eut atteint l'âge de vingt ans, où finissoit d'ordinaire la minorité des rois, il prit le titre de régent, & résolut de réprimer les factieux. Paris, dont il s'éloigna, connut bientôt l'utilité de la subordination. Marcel fut tué par un citoyen, lorsqu'il se préparoit à faire couronner le roi de Navarre. On députa au dauphin, on le conjura

de revenir, on le reçut avec transport ; & les affaires se rétablirent insensiblement.

Traité honteux du roi, rejeté par les états.

Le roi, ennuyé de sa prison, fit un traité honteux avec Édouard ; lui cédant toutes les provinces qui avoient appartenu aux rois d'Angleterre, & s'engageant de plus à payer pour sa rançon quatre millions d'écus d'or. Les états rejetèrent unanimement ce traité : Édouard rentra en France à la tête de cent mille hommes. Si le dauphin avoit risqué une bataille, on pouvoit tout perdre. Il eut la prudence d'abandonner les campagnes à une dévastation que le temps devoit réparer, & de pourvoir à la sûreté des places dont la perte auroit paru irréparable.

Édouard s'avance inutilement jusqu'à Paris.

Une grande partie du royaume fut ravagée. L'Anglois s'avança jusqu'à Paris ; mais un pays ruiné lui laissoit peu de ressources. La disette & la fatigue épuisoient ses troupes. De sages conseils inspiroient à Édouard le desir d'une paix avantageuse. On assure qu'il fut déterminé par un orage des plus violens, qui lui tua beaucoup d'hommes & de chevaux, & qui passa pour une vengeance divine. Une crainte superstitieuse pouvoit bien agir sur son esprit, comme sur tant d'autres. Il est cependant presque impossible de croire qu'elle ait été son principal motif :

elle ne fit sans doute qu'ajouter du poids aux raisons.

1360. Traité de Bretigni entre les deux rois.

Enfin la paix fut conclue à Bretigni, près de Chartres. On convint que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, demeureroient en pleine souveraineté au roi d'Angleterre; qu'il renonceroit à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou; & que Jean payeroit trois millions d'écus d'or pour sa rançon. L'exécution entière de ce fameux traité dépendra des circonstances. Les prétextes de le rompre ne peuvent manquer.

Nouvelle imprudence, & mort du roi Jean.

Telle étoit l'imprudence du roi Jean, qu'à son retour, malgré l'état déplorable du royaume, il se laissa engager par le pape à une croisade contre les Turcs. Il s'y préparoit avec ardeur, quand un de ses fils, qu'il avoit laissé en otage auprès d'Édouard, s'évada sans vouloir y retourner. Scrupuleux observateur de tous ses engagemens, il se fit un devoir de retourner lui-même à Londres, où il mourut en 1364. *Si la justice & la bonne foi*, disoit-il, *étoient bannies de la terre, elles devroient se retrouver dans la bouche & dans le cœur des rois.* Avec une ame si noble, pourquoi fut-il cause des malheurs de la patrie? c'est qu'aucune vertu ne peut

ſuppléer dans un prince à la modération & à la prudence.

Il acquit la Bourgogne par droit de ſucceſſion; & il la donna pour apanage à Philippe, ſon quatrième fils; tige de la ſeconde maiſon de Bourgogne, qu'on verra bientôt ſi redoutable. Le mariage de Philippe avec l'héritière de Flandre, augmenta beaucoup ſa puiſſance. Seconde maiſon de Bourgogne.



CHAPITRE IX.

Règne de Charles V en France. --- Pierre le Cruel, roi de Castille, détrôné par son frère Henri de Transtamare. --- Fin d'Édouard III.

1364. Charles V, roi de France. CHARLES V, n'étant que dauphin, avoit sauvé le royaume. Devenu roi, il répara tous les maux du dernier règne, & le glorieux surnom de Sage ne fut pour lui qu'un titre mérité par la plus haute sagesse. Avec une santé foible, il soutint tous les travaux du gouvernement. Sans paroître à la tête des armées, il fut constamment vainqueur. Du Guesclin. Le célèbre du Guesclin, chevalier breton, le modèle des héros du siècle, eut des succès prodigieux, dont la gloire rejaillit sur le grand prince, qui sut l'employer & le récompenser dignement.

Le royaume pacifié. La paix & la tranquillité sont nécessaires pour guérir les plaies d'un état. Charles en fit le premier objet de ses soins. Du Guesclin battit les troupes du roi de Navarre, souvent lié par des traités, mais aussi souvent parjure. Le comté de Longueville fut la récompense du chevalier. Fin de la La guerre de Bretagne allumée depuis

puis 1341, où les Anglois & les François ne cessoient de prendre part, où les exploits de la chevalerie étoient sur-tout remarquables, & où la comtesse de Blois & la comtesse de Montfort signalèrent leur vaillance, aussi bien que leurs époux; cette guerre finit par la mort du comte de Blois, tué dans une bataille. Le roi aima mieux s'occuper du bien public que d'une vengeance particulière, & recevoir l'hommage de Montfort, maître de la Bretagne, que de s'en faire un ennemi. Le roi de Navarre obtint la paix, en renonçant à de vaines prétentions, qui avoient servi de prétexte à sa révolte. guerre de Bretagne.

Mais d'autres ennemis désoloient la France. Une multitude d'aventuriers, la plupart anglois ou gascons, parmi lesquels se trouvoient même des hommes distingués par leur naissance, n'avoient point quitté les armes depuis le traité de Bretigni. Brigands avides & cruels, ils perpétuoient en pleine paix les calamités de la guerre : les provinces étoient tour-à-tour la proie de leur rapacité féroce. On ne doit pas s'en étonner; car les guerriers en général ne connoissoient ni règle ni discipline; & le fameux général anglois, Talbot, disoit ingénument : *Si Dieu étoit gendarme, il seroit pillard.* Ces bandits, connus sous le nom de *compagnies* Compagnies ou malandrins, peste publique.

ou de *malandrins*, avoient même défait un prince du ſang, Jacques de Bourbon, envoyé contre eux par le dernier roi. Il importoit de les éloigner adroitement, plutôt que de les combattre. L'occaſion ſe préſenta & fut ſaiſie.

Le royaume de Caſtille, ſous Alfonſe XI, prince digne de célébrité, s'étoit agrandi par de nouvelles victoires ſur les Maures. Algéziras fut pris en 1344, conquête d'autant plus glorieuſe, que le ſiège duroit depuis près de deux ans, & que les ennemis employèrent du canon, invention terrible encore inconnue aux chrétiens. Alfonſe eut pour ſucceſſeur en 1350, un fils capable de le déshonorer, ſi la gloire des pères pouvoit être flétrie par l'opprobre des enfans.

Pierre I, de Caſtille, tyran déteſté.

Pierre I, ſurnommé le Cruel, roi de Caſtille, tyran auſſi débauché que ſanguinaire & perfide, commença ſon règne par le meurtre de la maîtreſſe de ſon père. Henri, comte de Tranſtamare, fils naturel du dernier roi, reſpirant la vengeance & l'ambition, ſe mit à la tête d'une ligue de mécontens. Ses premiers efforts furent inutiles ; il ſe réfugia en France. On y étoit irrité contre Pierre qui, ayant épouſé Blanche de Bourbon, l'avoit quittée auſſi-tôt, & la tenoit comme priſonnière. Quelque temps après, il fit périr cette princeſſe : du moins on le crut. Ses autres

Il avoit irrité la France & l'Aragon.

fureurs rendoient ce crime plus que vraisemblable. Il s'unit avec le roi d'Angleterre, pour se ménager du secours; tandis que d'un autre côté il provoquoit les armes du roi d'Aragon, Pierre IV, dont il envahissoit les états. Les excommunications que deux légats lancèrent sur lui, étoient peu capables de l'effrayer; mais sans doute elles envenimèrent la haine des peuples.

1365.

Du Guesclin mène contre lui les compagnies.

Dans ces conjonctures, Henri de Transtamare offre de prendre à sa solde les compagnies qui pilloient la France. On y consent avec joie. Du Guesclin se charge de les conduire. Il va trouver les chefs; il les exhorte à cette entreprise par des motifs religieux. Il ne manque pas de fortifier ces motifs par l'espérance du butin, leur promettant même de rançonner le pape à Avignon. Les brigands avoient été frappés d'anathêmes; Innocent VI avoit publié contre eux une croisade: ils desiroient également de se faire absoudre & d'extorquer de l'argent: ils se livrèrent à la conduite de du Guesclin. Ce général leur tint parole. En passant sur les terres du pape Urbain V, successeur d'Innocent, il lui demanda cent mille francs, avec l'absolution pour les compagnies. Pendant qu'on délibéroit, elles ravageoient la campagne, elles menaçoient la ville. On fut contraint & de payer & d'absoudre. La

Le pape rançonné, & forcé d'absoudre.

somme ayant été levée sur les habitans, le chevalier exigea que la cour pontificale & le clergé les remboursassent. Il fallut encore obéir. Ce trait, mieux qu'aucun autre, peint les mœurs des gens de guerre, si superstitieux alors, qu'ils se croyoient tout permis, en arrachant l'absolution.

1367.

Pierre est rétabli par le prince de Galles, & lui manque de parole.

Voyant contre lui le roi d'Aragon, & Transtamare qu'on avoit proclamé roi de Castille, & les étrangers, & presque tous ses sujets, Pierre le Cruel s'enfuit auprès du célèbre prince de Galles, qui possédoit la Guienne, comme un don de son père & une récompense de ses exploits. Ce héros se déclare le protecteur du Castillan; passe les Pyrénées, gagne sur Henri la bataille de Navarette, fait prisonnier du Guesclin, dont les conseils n'avoient pas été suivis; rétablit enfin le roi détrôné. Il éprouva bientôt lui-même sa perfidie. Ses troupes devoient être payées; la Biscaye lui devoit être remise. Aucune de ces promesses ne s'exécuta. Mais le tyran fut puni.

Henri de Transtamare tue ce tyran, quoique son frère.

Transtamare s'étoit sauvé en France: il revint avec des secours. Du Guesclin lui en amena de nouveaux. Cet illustre chevalier avoit lui-même fixé sa rançon à cent mille florins. La princesse de Galles en rabattit vingt mille francs, dont

elle ſe chargeoit; ce qui fit dire à du Gueſclin: *Madame, je croyois être le plus laid chevalier du monde; mais vois-je bien que je ne dois plus tant me déplaire.* Charles V paya le reſte de la ſomme; & le héros françois vola en Eſpagne pour combattre & ſe venger. Pierre fut vaincu en 1369. On le prit; on le conduiſit à ſon frère: celui-ci n'appercevant en lui que le meurtrier de ſa famille, termina tant de ſcènes atroces par un fratricide. Quoique bâtard, Henri conſerva le royaume & le tranſmit à ſes deſcendans. Le roi de Portugal, & le duc de Lancaſter, fils d'Édouard III, y prétendirent l'un & l'autre ſans ſuccès; le premier par les droits de ſon aïeule, le ſecond par ceux de ſa femme. Tranſtamare eſt maintenant Henri II, roi de Caſtille.

Pendant cette guerre d'Eſpagne, la France tranquille recueilloit les fruits d'un ſage gouvernement. Les monnoies avoient été rétablies; l'agriculture floriſſoit & répandoit l'abondance; les impôts étoient diminués, le commerce encouragé; & plus la nation ſentoit le bonheur, plus le roi avoit de forces. Il penſoit à recouvrer les provinces perdues ſous le dernier règne. Diverſes infractions du traité de Bretigni pouvoient juſtifier cette entrepriſe. Les renonciations reſpectives, dont on étoit convenu, n'avoient

Sage gouvernement de Charles V.

Il penſe à recouvrer ſur les Anglois ce qu'ils ont pris.

point eu lieu, quoique Jean eût pressé Édouard sur ce point. L'Anglois, selon toute apparence, auroit fait revivre ses prétentions à la couronne, dans quelque conjoncture favorable : le François en trouva une, pour faire valoir les anciens droits de suzeraineté ; il en profita fort habilement.

1368.

Mécontentement en Guienne contre le prince de Galles.

Le prince de Galles, attaqué d'une fiévre lente, épuisé d'argent par la guerre de Castille & par le faste de sa cour, mit une taxe de vingt sous par feu sur ses provinces. La noblesse murmura, porta ses plaintes à la cour de France. Elle étoit d'ailleurs mécontente du roi d'Angleterre, qui, dans l'ivresse de la fortune & des plaisirs, ne pensoit plus à gagner les cœurs ni à prévoir les événemens. Charles V reçoit l'appel des seigneurs. En qualité de suzerain, il cite le prince de Galles à la cour des pairs. Celui-ci répond qu'il s'y rendra, mais avec soixante mille hommes. La guerre commence aussi-tôt ; les armes françoises ont l'avantage par-tout. Alors on confisque juridiquement les terres qu'Édouard III & son fils possèdent dans le royaume. C'eût été une insigne folie, si l'on n'avoit pu se promettre d'exécuter l'arrêt par les armes.

Charles V le cite, & confisque les provinces conquises.

On reprend

Comme les peuples souhaitoient ardemment

de rentrer ſous la domination du roi, on trouva d'autant moins de réſiſtance, que la cour de Londres ne s'attendoit point à être ainſi attaquée. Édouard ſe réveille, envoie des troupes. Les Anglois pénètrent juſques dans le cœur de la France; mais du Gueſclin, parvenu ſans intrigues à la dignité de connétable, les bat de tous côtés & les diſſipe. En même temps la flotte de Caſtille ſert utilement Charles V. Édouard, en 1373, a déja perdu toutes ſes conquêtes, excepté Calais. Il perd ſon fils aîné, le prince de Galles, ce héros, dont les vertus étoient chères à ſes ennemis mêmes. Il meurt lui-même peu après en 1377, eſclave d'une maîtreſſe avide, qui avoit flétri l'éclat de ſon règne de cinquante ans.

tout à l'Angleterre, excepté Calais.

Mort d'Édouard III, en 1377.

Édouard III, avec les plus grandes qualités du cœur & de l'eſprit, fit de grands maux par ſon exceſſive ambition. Combien de ſang répandu à pure perte! combien d'autres calamités, inſéparables de la paſſion des armes! Le parlement d'Angleterre, qui acquéroit du pouvoir, parce qu'on avoit beſoin de ſes ſecours, ſe plaignit ſouvent des abus de l'autorité, & le roi confirma vingt fois la grande-charte pour appaiſer les murmures. Sous ce règne, fut aboli l'uſage de la langue françoiſe dans les actes publics, uſage introduit par Guillaume le Conquérant. Le

Sous ce règne, le parlement acquit du pouvoir.

Tribut, que l'on payoit au pape, supprimé.

tribut qu'on payoit au pape fut supprimé, malgré les menaces d'Innocent VI: le parlement déclara que le roi Jean n'avoit pu se rendre vassal & tributaire sans le consentement de la nation.

Exactions de Rome.

Déja l'Angleterre poussoit des cris contre la cour romaine, dont les taxes étoient cinq fois plus fortes, disoit-on, que les subsides qu'on payoit au roi. La fermentation des esprits devoit produire un jour quelque éclat terrible.

Richard II, mineur.

Richard II, fils du prince de Galles, monta sur le trône; mais comme il étoit mineur, l'autorité fut entre les mains de ses oncles, les ducs de Lancaster, d'York & de Glocester. Ce règne orageux produira une révolution.

Charles V veut s'emparer de la Bretagne.

Nous touchons à la fin de Charles V, & nous le voyons faire une faute, tant la sagesse humaine est chancelante! Le duc de Bretagne, (Montfort) s'étoit uni aux Anglois; il leur avoit livré Brest, de même que le perfide roi de Navarre leur avoit livré Cherbourg: la punition suivit la révolte: il fut bientôt dépouillé de ses états, & contraint de prendre la fuite. Le roi se flattant de réunir par un coup d'autorité la Bretagne à la couronne, cita le duc à la cour des pairs. Sans lui faire signifier l'ajournement, ni lui envoyer de sauf-conduit, il fit confisquer

Les Bretons

le duché. Les Bretons, auparavant soulevés

contre leur duc qu'ils haïſſoient, ſe déclarent alors en ſa faveur, le rappellent & le défendent. Le chagrin d'avoir pris de fauſſes meſures, diſpoſa le roi à écouter la calomnie. Trompé par un courtiſan, il ſoupçonna du Gueſclin d'intelligence avec Montfort. Mais les princes mêmes & les ſeigneurs diſſipèrent ces nuages. Le connétable revint à la cour, où il ne vouloit plus paroître. Il fut chargé d'une expédition contre les Anglois, & y mourut de maladie, en recommandant à ſes officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans & les vieillards. Les Anglois qu'il aſſiégeoit dans Châteauneuf de Rendans, avoient promis de rendre la place, s'ils n'étoient pas ſecourus à un terme fixe. Au jour marqué, le commandant vint dépoſer les clefs ſur le cercueil de ce grand homme; hommage digne de ſa gloire. Perſonne, juſqu'au règne ſuivant, n'oſa ſe charger de l'épée de connétable, tant il paroiſſoit difficile de le remplacer.

ſauvent leur duc qu'ils haïſſoient auparavant.

Mort de du Gueſclin.

Charles le Sage lui ſurvécut peu de mois. Ce prince eſt un des plus grands modèles dans l'art de régner. Il rétablit tout par ſa prudence, ſon économie, ſa politique; il amaſſa un tréſor en ſoulageant ſon peuple: il eut une flotte conſidérable, & juſqu'à cinq armées ſur pied, après

1380.

Mort de Charles V.

Son éloge fondé ſur les faits.

avoir eu peine au commencement à raſſembler un corps de douze cents hommes ; il réprima la licence des troupes, plus dangereuſes ſouvent en temps de paix, qu'utiles en temps de guerre ; il honora & récompenſa toute eſpèce de mérite, même les lettres & les ſciences, qui ne faiſoient encore que bégayer ; il fut zélé pour les bonnes mœurs, & les inſpira par l'exemple de ſes vertus. En un mot, il ne faiſoit conſiſter le bonheur du trône que dans le pouvoir de faire du bien ; & cette excellente maxime étoit la règle de ſa conduite.



CHAPITRE X.

Règne de l'empereur Charles IV. ---- État de l'Espagne.

L'EMPEREUR Charles IV, (de Luxembourg) roi de Bohême, étoit mort en 1378. Nous placerons ici quelques faits remarquables de son règne, qui placés dans l'ordre du temps, auroient mis de la confusion dans les idées. Ce prince, redevable de l'empire à la haine des papes pour Louis de Bavière, se distingua toujours par une extrême foiblesse, jointe à un faste orgueilleux. Son couronnement en Italie fut, en quelque sorte, le dernier soupir de l'autorité impériale, expirante dans cette contrée. Les Visconti, maîtres de Milan, ne le reçurent qu'à condition qu'il viendroit avec très-peu de suite; il les créa vicaires héréditaires de l'empire pour la Lombardie, où la force établissoit leur domination. On ne lui ouvrit les portes de Rome, qu'après lui avoir fait promettre d'en sortir le même jour, & de ne plus mettre les pieds dans le pays, sans la permission du pape. Insatiable de vains honneurs achetés par l'humiliation, il alla encore à Avignon recevoir

Particularités du règne foible de l'empereur Charles IV.

Comment il fut reçu par les Visconti, & à Rome.

Il alla encore se faire cou-

ronner à Avignon.

d'Urbain V la couronne d'Arles. De-là il se rendit en Italie pour réprimer ces mêmes Visconti, ses vicaires, dont le saint siège avoit à se plaindre. Mais son voyage aboutit à vendre aux seigneurs & aux républiques, le peu de droits que conservoient les empereurs, sans se réserver autre chose qu'un titre stérile de suzerain. Il avoit déja cèdé aux Vénitiens Vérone, Padoue & Vicence.

Il vendit le peu de droits qui lui restoient en Italie.

Sa bulle d'or très-bisarre.

On parle beaucoup de sa fameuse *bulle d'or*, publiée en 1356, du consentement de tout le corps germanique, dont elle fut une loi fondamentale. Elle commence par des allusions aux sept péchés mortels, aux sept chandeliers de l'apocalypse, pour fixer l'établissement des sept électeurs. Ces électeurs sont les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, le roi de Bohême, le comte Palatin, le duc de Saxe & le margrave de Brandebourg. Charles IV étant roi de Bohême, ennemi de la maison de Bavière & jaloux de celle d'Autriche, il n'est pas étonnant que la Bohême ait eu la préférence sur l'Autriche & la Bavière. La bulle d'or assigne à chaque électeur un des grands offices de la couronne. Elle règle qu'on fera l'élection à Francfort; que l'empereur sera sacré à Aix-la-Chapelle par l'électeur de Cologne; qu'il tiendra la première diète à Nuremberg; que les électorats passeront sans partage aux fils aînés, selon

Les sept électeurs.

Réglement pour les élections.

les lois de primogéniture, &c. Les deux tiers de cette loi roulent ſur la pompe du couronnement & ſur le cérémonial de la cour. C'étoient-là les grands objets d'un prince, qui mettoit toute la grandeur en cérémonies, & qui ſe croyoit le ſouverain des rois, en ſe faiſant ſervir par les premiers princes d'Allemagne.

Voyage de Charles IV en France.

La dernière année de ſa vie 1378, il vint en France acquitter un vœu à l'abbaye de Saint-Maur. Quoique Charles V fût ſon neveu, on eut une attention ſcrupuleuſe au cérémonial, au ſtyle des complimens, de peur que la chimérique ſouveraineté de l'empereur ſur les couronnes ne parût être méconnue. Le juriſconſulte Bartole avoit ſoutenu cette chimère comme un article de foi. Mais la cour impériale n'avoit pas les foudres ſpirituels de Rome.

Combien il étoit foible en Allemagne.

Ce monarque univerſel étoit ſi peu maître dans ſon pays, que les bouchers de Worms firent arrêter ſes équipages, n'ayant pas été payés de leurs avances. Il acheva de ruiner le domaine par ſes aliénations. Il demanda au pape la permiſſion de faire élire ſon fils Wenceſlas, roi des Romains, & il acheta cent mille florins le ſuffrage de chaque électeur. Wenceſlas, dont on verra la cataſtrophe, a été horriblement noirci par les hiſtoriens moines, fort ſuſpects de partialité ſur ſon

compte, parcequ'il ne gouverna point ſelon leurs principes.

État de l'Eſpagne ſous cette époque.

L'Eſpagne eſt, ſous cette époque, comme auparavant, pleine de troubles, de guerres, de ſuperſtitions. Un roi de Portugal, Denis I, eſt excommunié pour avoir fait mettre en priſon des eccléſiaſtiques, complices de la révolte de ſon fils. Les rois chrétiens s'uniſſent quelquefois contre les Maures, & plus ſouvent ſe livrent entre eux aux fureurs de la diſcorde. Les Caſtillans prennent Gibraltar, & en ſont chaſſés. Alphonſe XI, roi de Caſtille, règne glorieuſement; mais Pierre le Cruel, ſon ſucceſſeur, eſt un monſtre que chacun voudroit étouffer. Charles le Mauvais, roi de Navarre, exerçoit ſa méchanceté en France, plus que ſur ſon royaume. Pierre IV, roi d'Aragon, tyranniſoit en même temps ſes peuples. Tandis que le ſang & les larmes couloient par-tout, les princes étaloient leur magnificence dans les tournois, dans les vaines cérémonies. Ce goût de faſte fut long-temps funeſte à l'Eſpagne.

Peu de choſes remarquables.

Artillerie chez les Maures.

Nous avons déja obſervé que les Maures, aſſiégés dans Algéziras par les Caſtillans, firent uſage du canon, & prolongèrent par-là, ainſi que par leur courage, ce ſiège fameux, terminé en 1344. Il paroît donc preſque certain qu'ils furent les

inventeurs de l'artillerie, puiſque l'hiſtoire en parle ici pour la première fois. On prétend que les Anglois s'en ſervirent à la bataille de Creci en 1346. Roger Bacon avoit peut-être inventé la poudre, depuis environ un ſiècle ; mais ce n'eſt point une preuve qu'on lui doive l'invention de l'artillerie : car les Chinois, depuis pluſieurs ſiècles, faiſoient de la poudre, & n'avoient aucune idée d'armes à feu. Bertold Schwarts, cordelier allemand, paſſe auſſi pour avoir fait cette découverte, au commencement du règne de Charles IV. Il eſt étonnant qu'on ignore d'où eſt venu un ſecret qui a changé tout l'art de la guerre, de cet art qui a malheureuſement immortaliſé tant d'ennemis du genre humain.

Poudre à canon inventée auparavant.



CHAPITRE XI.

Arts & littérature en Italie, &c.

Plusieurs arts inventés en Italie.

DES arts utiles & agréables, le goût même, commençoient à briller en Italie. On y avoit inventé la faïence, les glaces, les lunettes appelées besicles, le papier, les notes de musique, &c. Le génie induftrieux fe développoit dans les villes commerçantes, tandis qu'ailleurs tout étoit groffier & miférable. C'étoit encore un grand luxe au treizième fiècle d'avoir des vitres, de porter du linge, d'ufer de chandelle, de manger tous les jours de la viande chaude, de fe fervir de cueiller & de fourchette d'argent.

Poésie italienne.

A l'exemple de nos troubadours, les Italiens fe livrèrent à la poéfie, & ils furpafsèrent bientôt leurs maîtres. Le Dante, Florentin, mort en 1321, répandit dans fes ouvrages bifarres des morceaux, qui peuvent encore aujourd'hui être cités pour modèles. Perfécuté par Boniface VIII, parce qu'il étoit Gibelin, il fe vengea en poëte, & fit fentir que les puiffans même doivent toujours craindre les traits piquans du génie.

Le Dante.

Pétrarque & Bocace.

Après lui, Pétrarque, né en Tofcane, élevé dans les écoles de France, infpiré par l'amour, donna

donna plus de graces & de ſentimens à la langue italienne. Bocace, ſon contemporain, la fixa par ſa proſe ingénieuſe & élégante. Les autres langues n'étoient encore que des jargons. Mais les Italiens avoient un grand avantage ; puiſque le latin faiſoit le fond de leur langue, & que la barbarie n'avoit pu faire chez eux autant de progrès qu'ailleurs. La couronne de lauriers que Pétrarque reçut à Rome, les honneurs qu'il reçut d'autres pays, furent un des grands motifs qui animèrent les talens.

Traits ſatiriques de Pétrarque contre la cour d'Avignon.

Ce bel eſprit s'exprimoit avec une extrême liberté ſur les affaires de l'égliſe. Le couronnement honteux de Charles IV, à condition de ne plus retourner à Rome, lui inſpira une vive indignation. Il en écrivit à l'empereur, comme ſi Charles eût été un Conſtantin : *Quel orgueil pour un évêque, d'ôter au ſouverain, au père de la liberté, la liberté même ! quelle indignité, que celui à qui tout l'univers doit obéir, ne ſoit pas maître de ſa perſonne !* il peignit de couleurs affreuſes la cour de Rome qu'il voyoit de près à Avignon. Dans ſon langage, c'eſt » un labyrinte où l'on ne fait que s'égarer ; où » un Minos impérieux jette le ſort des hommes » dans l'urne fatale ; où mugit un minotaure » raviſſeur ; où paroiſſent les monumens d'une

» Vénus abominable. Point d'Ariane, point de
» Dédale pour vous en tirer. L'or ſeul eſt capable
» d'appaiſer le monſtre qui y règne, de l'en-
» chaîner, de gagner ſon portier hideux. Avec
» l'or on peut s'y ouvrir le ciel, & y faire
» vendre Jéſus-Chriſt. Dans cet empire de Baby-
» lone, la vie future & l'immortalité paſſent
» pour des fables; les champs Éliſées, le Styx
» & l'Achéron, la réſurrection de la chair & le
» jugement dernier ſont des ſornettes, &c. »

Pédanterie qui infecta la littérature.

Qu'on juge par ce morceau, combien les premiers littérateurs, qui ſe formèrent le goût à l'école des anciens, étoient éloignés du diſcernement néceſſaire pour éviter la pédanterie. Les termes & les idées du paganiſme, appliqués à la religion chrétienne, formoient un mélange monſtrueux, que la mode accrédita de jour en jour; comme elle avoit accrédité le mélange, plus monſtrueux encore, de ſubtilités arabeſques avec les dogmes de la foi.

Eſprit de liberté, excité par l'excès des abus.

On voit auſſi que l'eſprit de liberté animoit déja des écrivains ſupérieurs, nullement ſuſpects d'incrédulité ou d'héréſie. Les abus étoient ſi crians, qu'une plume amie de l'égliſe & de l'humanité, ne pouvoit s'empêcher de les peindre avec une ſorte d'aigreur. Graces, bénéfices, pardons, indulgences, tout ſe vendoit pour l'ordinaire. Une

crédulité ſtupide pouvoit ſeule ſe taire ſous le joug qui l'écraſoit. Mais quand le mal eſt devenu intolérable, les ſuperſtitieux mêmes pouſſent à la fin des cris ; & ces cris devenus fréquens annonçoient quelque révolution. Le grand ſchiſme, dont nous allons voir l'époque, la rendra encore plus certaine.

Uſages eccléſiaſtiques différens des nôtres.

Il eſt utile d'obſerver certains uſages pour reconnoître les changemens que le temps a introduits dans toute choſe. Un concile de Bourges, en 1336, ordonna aux prêtres chargés du ſoin des ames, de dire la meſſe au moins une ou deux fois par mois. S'ils n'avoient point de vicaires, comment ſe deſſervoient les égliſes ? Un concile de Saint-Ruf près d'Avignon, tenu l'année ſuivante, enjoint aux bénéficiers & aux clercs qui ſont dans les ordres ſacrés, de s'abſtenir de viande le ſamedi en l'honneur de la vierge. Cette abſtinence avoit été commandée généralement depuis trois ſiècles, lorſqu'on publia la *trève de Dieu* ; mais il s'en falloit bien qu'elle fût ſolidement établie. Un autre concile du même endroit en 1326, condamne des laïcs, *enfans de Bélial, qui allument des chandelles, des bottes de paille, des tiſons, & les éteignent enſuite, en dériſion des cierges qu'on a éteints en publiant des*

cenſures. Preuve ſenſible du mépris où l'excommunication étoit tombée, parce qu'elle ſervoit d'inſtrument au caprice, à l'intérêt & à la vengeance.

Affaire ſingulière des Jacobins de Paris.

Le ridicule, plus fort ſouvent que la raiſon, commençoit à s'exercer ſur ceux qui abuſoient du miniſtère eccléſiaſtique, pour s'enrichir de la dévotion populaire. Jean de Méhun, par exemple, voulant être enterré dans l'égliſe des Jacobins de Paris, leur légua un coffre fort, & chargea ſon exécuteur teſtamentaire de ne le remettre *aux bons pères* qu'après ſes funérailles. Les funérailles ſe firent magnifiquement. On courut enſuite au coffre fort; on n'y trouva que des ardoiſes ornées de figures de géométrie. Les *bons pères* s'en prirent au cadavre, l'arrachèrent du tombeau; & il fallut que le parlement leur ordonnât de l'enterrer dans le cloître.

Conſéquence de ces traits.

Encore une fois, il faut connoître les mœurs, les abus & les folies antiques, pour ſentir combien la religion & ſes miniſtres ont gagné, à meſure que la ſageſſe s'eſt répandue avec les lumières. Les ignorans calomnient leur ſiècle, parce qu'ils ne ſe doutent pas des anciens déſordres. En s'inſtruiſant des faits, on a du moins l'avantage de pouvoir ſe dire

ſouvent : qu'eſt ce que les maux qui nous affligent, en comparaiſon de ceux qu'ont vus nos ancêtres ? Le ſacré & le profane fourniſſent également ce ſujet de conſolation.



SEPTIÈME ÉPOQUE.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

MALHEURS DE LA FRANCE SOUS CHARLES VI, RÉPARÉS SOUS CHARLES VII.

Depuis l'an 1378, jusqu'au milieu du quinzième siècle.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les troubles de l'église. — Retour des papes à Rome.

Premières causes des troubles excités sur les affaires ecclésiastiques.

PLUS on avance dans l'histoire, plus on s'étonne de voir le monde troublé par des affaires ecclésiastiques. Depuis que le christianisme est devenu, sous Constantin, la religion dominante, pourquoi tant de querelles, tant de violences, tant de frénésie, au sein d'une religion de paix & de charité ? Nous en avons vu les causes, qui n'ont cessé de se reproduire avec des effets toujours plus contagieux. Les ministres de l'église, éga-

La puissance

lement paiſibles & modeſtes quand ils n'étoient que paſteurs des ames, avoient acquis trop d'autorité & de puiſſance, pour ſe tenir dans les bornes du ſaint miniſtère. Règnant ſur l'eſprit des peuples, ils pouvoient leur inculquer comme des vérités divines leurs opinions les moins raiſonnables; favoriſés & révérés dans les cours, ils pouvoient transformer ces opinions en lois de l'état. Devenus riches & ſeigneurs par divers moyens, ils prirent les paſſions qui accompagnent d'ordinaire la fortune & la grandeur.

& les richeſſes avoient corrompu le clergé.

Expoſés dès-lors à la haine, aux entrepriſes des grands, ils oublièrent la morale évangélique; & quelquefois ils ne parurent ſe ſervir de la religion, que pour faire tomber le feu du ciel, ou pour attiſer celui de l'enfer. Seuls capables de quelque étude dans les ſiècles de barbarie & d'ignorance, il leur fut aiſé d'étendre leurs droits, de s'emparer des affaires, d'envahir la juridiction, de forger des chaînes au vulgaire ſtupide, aux princes foibles & aveugles. Le ſuccès d'une entrepriſe hardie les conduiſit naturellement à une autre plus hardie.

Abus qu'il fit quelquefois de la religion & de ſon crédit.

Le temps & la coutume changèrent des uſurpations en droits, des erreurs en principes, & des abus en devoirs. Enfin le culte, la doctrine, la morale, tout fut défiguré par de groſſières ſuperſtitions, dont les moines

Tout avoit dégénéré.

& le clergé faisoient leur profit, mais qui ne pouvoient manquer de leur nuire tôt ou tard. Les souverains pontifes sur-tout, par l'excès même de leurs entreprises ambitieuses, avoient miné les fondemens de leur puissance.

On doit s'en prendre aux hommes, & non au christianisme.

C'est une injustice énorme d'imputer au christianisme les maux sans nombre auxquels il a servi de prétexte. L'évangile, la tradition, la discipline primitive y étoient formellement opposés. Les vertus chrétiennes & la saine doctrine, dont il resta toujours quelques traces, déposoient contre les vices dominans. On abusoit de la religion, ou faute de la bien connoître, ou parce que les passions abusent de tout. Le sacerdoce faisant un corps séparé, ayant été presque affranchi des lois civiles, exerçant en partie le pouvoir législatif, étant maître absolu de l'enseignement, gouvernant les consciences à son gré, commandant sous le nom de dieu à des hommes qui ne raisonnoient point, qu'on empêchoit même de raisonner; avec tous ces avantages, comment les prêtres & les pontifes, en des siècles corrompus, n'auroient-ils pas tenu les nations dans une espèce de servitude?

Le despotisme sacerdotal devoit tomber avec l'opinion

Mais le despotisme sacerdotal est de sa nature chancelant. il attaque avec des armes fragiles l'intérêt de la société entière, les puissances armées

du glaive matériel. L'opinion fait toute sa force : qu'elle change, il ne peut se soutenir. On avoit pris, à la vérité, des mesures pour éterniser l'ignorance. On déroboit aux laïcs l'écriture sainte; on brûloit cruellement quiconque osoit ne pas penser comme le vulgaire; l'inquisition exerçoit sa tyrannie sur les esprits & sur les corps. Ces moyens, quelque efficaces qu'ils parussent, ne suffisoient point. Il auroit fallu brûler tous les livres, fermer toutes les écoles, anéantir la raison; sans quoi on devoit s'attendre à des assauts redoutables. qui le soutenoit.

La cour de Rome, par son imprudente avarice & par sa tyrannie manifeste, avoit provoqué la haine du clergé de presque tous les royaumes: voilà donc une foule de docteurs prêts à se déclarer contre elle dans l'occasion. La renaissance des études avoit mis les esprits en mouvement, & leur avoit inspiré cette ardeur pour la dispute, que la contradiction enflamme toujours davantage : voilà donc, au milieu des préjugés, un levain de systêmes hardis, d'où naîtra quelque nouveauté importante. Le fanatisme malheusement fera plus que la raison : les supplices l'irritent au lieu de l'éteindre. Dans ses transports, il attaquera tout-à-la-fois les abus & les dogmes. Si les dogmes triomphent, les abus n'en seront pas Ce qui annonce un changement d'opinions.

moins affoiblis ; parce que l'on verra combien des excès pernicieux ſont étrangers à des vérités divines.

Doctrine de Marſile de Padoue, & de Jean de Gand.

Déja Marſile de Padoue, juriſconſulte, & Jean de Gand, théologien, écrivant pour la cauſe de l'empereur Louis de Bavière, avoient porté de terribles coups à la puiſſance pontificale. Non-ſeulement ils ſoutenoient qu'elle ne peut ni exercer la force coactive, ni ſe mêler de ce qui concerne le civil, ni faire des réglemens généraux de diſcipline, ou établir des articles de croyance ; mais ils dépouilloient le pape de la primauté ſur les évêques, & le ſoumettoient en tout à l'empire. Jean XXII condamna cette doctrine, ſans diſtinguer ce qu'il y avoit de vrai parmi le faux.

Wiclef va plus loin que ces docteurs.

Jean Wiclef, docteur d'Oxford, dogmatiſa en Angleterre avec moins de retenue. Réformateur enthouſiaſte, comme Arnaud de Breſcia, il enſeigna que les eccléſiaſtiques devoient être pauvres ; que le prince devoit employer leurs biens au profit de l'état & au ſoulagement du peuple ; il attaqua la hiérarchie, les ſacremens, les indulgences, les vœux monaſtiques, la plupart des cérémonies religieuſes ; il ne ménagea point la papauté, ſi long-temps redoutable au

Il réuſſit en Angleterre.

royaume. Le duc de Lancaſter, un des oncles

du jeune Richard II, le protégea contre les pourſuites du clergé. Ses diſciples, appelés communément Lollards, ſe multiplièrent & excitèrent des troubles. Sa doctrine, qui ne fut condamnée qu'après ſa mort, jeta de ſi profondes racines, que la chambre des communes, quoique effarouchée au nom d'héréſie, propoſa pluſieurs fois de confiſquer les biens de l'égliſe, dont elle faiſoit monter les poſſeſſions au tiers de toutes les terres du pays.

Les héréſies funeſtes à l'égliſe romaine viennent toutes de la même ſource.

Wiclef, en un mot, ſuivit les traces des Albigeois. Les proteſtans ſuivront les traces de Wiclef. Si l'on remonte à la ſource des héréſies, par leſquelles une grande partie de l'Europe ſera détachée de l'égliſe romaine; on la trouve principalement, & dans les ſuperſtitions introduites au ſein du chriſtianiſme, & dans les abus de l'autorité eccléſiaſtique, étendue ſur la liberté civile, comme ſur les droits de la ſouveraineté. Le grand ſchiſme d'occident va augmenter les déſordres: il hâtera par conſéquent cette révolution, qu'une profonde & conſtante ſageſſe pouvoit ſeule prévenir.

Papes François à Avignon.

Sept papes francois, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V & Grégoire XI, régnèrent dans Avignon, où le

ſaint ſiège avoit été transféré en 1309. C'étoit pour les Romains un ſujet de ſcandale & de douleur. Quoique ennemis du joug, ils vouloient le pape chez eux, ſoit parce que ſa préſence devoit y attirer de l'argent, ſoit parce que des motifs de religion ſe joignoient à leurs vues intéreſſées. L'évêque de Rome étoit obligé ſans doute de réſider à Rome. Mais puiſqu'il diſpenſoit arbitrairement de l'obſervation des lois, on ne peut trouver étrange qu'il s'en diſpensât lui-même. D'ailleurs, comme les pontifes faiſoient encore beaucoup avec leurs bulles & leurs anathêmes, les rois de France s'efforçoient de les retenir dans le royaume : politique ruineuſe pour le clergé, mais peut-être utile à la couronne en ces temps de fanatiſme.

Pourquoi ils y demeuroient, malgré les Romains.

Les Florentins excommuniés par Grégoire XI.

Cependant Urbain V ſe rendit à Rome en 1367. Il s'ennuya preſque auſſi-tôt de ce ſéjour ; il revint, en 1370, à Avignon, & y mourut la même année. Son ſucceſſeur Grégoire XI fut décidé au voyage d'Italie, par des circonſtances particulières. Les Florentins avoient formé une ligue contre les gouverneurs que les papes envoyoient dans le pays. Des excommunications, ſuivies d'une armée, les punirent de cette démarche, en nuiſant beaucoup à leur commerce.

Ils envoyèrent des propositions de paix; & ce fut une religieuse à révélations, sainte Catherine de Sienne, qu'ils choisirent pour ambassadeur.

Ils lui envoient sainte Catherine de Sienne.

Le mariage solemnel de cette Sainte avec Jésus-Christ; l'anneau d'or enrichi de pierres précieuses que lui donna son divin époux, & qu'elle porta toujours au doigt, sans que personne l'apperçût; plusieurs traits semblables, racontés par les légendaires, doivent être révoqués en doute; mais il est certain qu'elle décidoit en oracle sur les affaires publiques. Cependant il paroît que les Florentins n'avoient pas en elle toute la confiance qu'ils lui témoignèrent d'abord: leurs députés, qui vinrent ensuite, ne devoient point conférer avec Catherine. On croit communément qu'elle persuada au pape de fixer à Rome sa résidence.

Grégoire va à Rome, & y meurt de chagrin.

Grégoire y entra en 1377, après que les Romains eurent promis de lui remettre la pleine seigneurie de la ville, & de lui prêter serment de fidélité. L'expérience lui apprit bientôt que ni les Romains ni les Florentins n'étoient d'humeur à se soumettre. Saisi de chagrin, résolu d'abandonner l'Italie, il y mourut, en se repentant d'avoir suivi les conseils de certaines

personnes, *qui, ſous prétexte de religion*, dit-il, *débitent les viſions de leur cerveau.* Sainte Brigitte de Suède, religieuſe à Rome, avoit auſſi travaillé efficacement à tirer le pape d'Avignon.



CHAPITRE II.

Commencement du Schisme. ---- Révolutions à Naples & en Hongrie. — Troubles en France & en Angleterre.

ONZE jours après la mort de Grégoire XI, se fit l'élection fatale qui occasionna un schisme de quarante ans. Les Romains assiégeoient le conclave, demandoient en tumulte un pontife de leur nation & menaçoient les cardinaux de violences, s'ils ne se hâtoient de les satisfaire. On élut l'archevêque de Bari, napolitain, célèbre sous le nom d'Urbain VI. On publia son élection comme l'ouvrage du saint Esprit. On lui obéit trois mois comme à un pape légitime. Six cardinaux, demeurés à Avignon, le reconnurent pour tel, ainsi que les autres. Mais son humeur altière, sa dureté, sa sévérité indiscrète, le rendirent bientôt si odieux, que les cardinaux se retirèrent à Anagnie. Ils déclarèrent l'élection forcée & nulle; ils en firent une nouvelle à Fondi, dans le royaume de Naples, & fixèrent leur choix sur Robert, fils du comte de Genève, parent ou allié des plus grands princes. Il prit le nom

1378. Origine du grand schisme.

Élection d'Urbain VI, suivie de celle de Clément VII.

de Clément VII. Trois Italiens, les ſeuls qu'il y eût dans le ſacré collége, avoient été frauduleuſement attirés au conclave, par la promeſſe faite à chacun d'eux en particulier de leur donner le pontificat : circonſtance fâcheuſe dans une affaire ſi eſſentielle.

L'Europe partagée entre les deux papes.

Rien n'étoit plus difficile que de juger quel etoit le vrai pape. Dans l'incertitude, le meilleur parti eût été, ce ſemble, de n'en reconnoître aucun; puiſqu'on fut obligé d'en venir là pour finir le ſchiſme. Mais on ne croyoit pas encore pouvoir ſe paſſer d'un pape, même douteux. L'Europe ſe diviſa au gré de la prévention ou de l'intérêt. Charles V, en France, ne ſe décida qu'après un long examen. Il embraſſa l'obédience de Clément. L'Angleterre, l'Empire, &c. étoient pour Urbain. Une pareille diviſion auroit ſuppléé à d'autres ſujets d'animoſité.

Scandales de part & d'autre. Saints opposés.

Ces deux pontifes, en ſe foudroyant de malédictions & d'anathêmes, en ſe faiſant une guerre furieuſe, en troublant toutes les conſciences & tous les états, comptoient dans leur parti des ſaints, dont on vantoit les révélations & les miracles, comme des preuves de la bonne cauſe. Catherine de Sienne écrivoit par-tout en faveur d'Urbain. Dans une lettre au roi de France, elle appeloit *démons incarnés* les

cardinaux

cardinaux qui suivoient Clément. Une autorité si forte avoit besoin de contre-poids. On lui en opposa d'aussi fortes. Mais le grand miracle auroit été d'agir sans passion de part & d'autre.

Clément VII à Avignon.

Les armées pontificales combattirent en Italie avec différens succès. Clément qui avoit pris Rome, fut chassé par les Romains, & vint s'établir à Avignon pour ruiner la France. Urbain usa de la victoire en tyran. La fameuse reine de Naples, Jeanne première, dont nous avons vu les tristes commencemens, s'étant déclarée contre lui, éprouva d'abord sa vengeance. Il la déclara hérétique, criminelle de lèze-majesté. Il la déposa; il donna le royaume à Charles Durazzo cousin de cette princesse *. Il vendit & domaines de l'église & vases sacrés, pour lui en faciliter la conquête, après que le prince eut promis de céder Capoue à François Prignano, neveu d'Urbain VI. le fier pontife avoit plus à cœur la fortune de son neveu que toute autre chose.

Jeanne première persécutée par Urbain VI.

Elle adopte le duc d'Anjou.

Jeanne, quoiqu'à son quatrième mariage, étoit sans enfans. Elle chercha un héritier qui pût la défendre, & adopta Louis duc d'Anjou, frère de Charles V. Mais la mort du roi de

* D'une branche de la maison d'Anjou établie en Grèce.

France en 1380, l'année même de l'adoption, ſuſpendit les ſecours. Durazzo arrive avec une armée. Urbain lui avoit frayé la route en le couronnant à Rome, & en ſemant la diſcorde à Naples. Otton de Brunſwick, époux de la reine, eſt battu & fait priſonnier. Elle eſt forcée de ſe rendre. Le vainqueur conſulte le roi de Hongrie, Louis, ſur le ſort de la malheureuſe princeſſe. Ce roi décide qu'elle doit périr de la même mort qu'André de Hongrie, ſon premier mari; Jeanne fut étouffée ou étranglée en 1382.

Durazzo s'empare de Naples, & la fait mourir.

Malheureuſe expédition du duc d'Anjou.

Cependant le duc d'Anjou s'étoit emparé du tréſor de Charles le Sage. Maître du royaume pendant quelques mois, en qualité de régent, il avoit foulé les peuples pour ſon expédition d'Italie. Ayant reçu du pape d'Avignon l'inveſtiture de Naples, il ne doutoit point que ſes grands préparatifs ne lui aſſuraſſent le trône. Mais il ne trouva qu'un tombeau dans la Pouille. Son armée y périt preſque toute entière par la diſette, les maladies, & par le fer des ennemis. Les droits de cette ſeconde maiſon d'Anjou ſeront encore funeſtes à la France. On voudra les ſoutenir par ambition: on échouera toujours par mauvaiſe politique.

Fureurs d'Urbain, trompé par Durazzo.

Quand le nouveau roi de Naples ſe vit établi ſolidement, il ſe garda bien d'exécuter ſa promeſſe

en faveur de Prignano. Urbain preſſoit, menaçoit. Auſſi imprudent qu'impérieux, il étoit venu en perſonne négocier, ou plutôt commander. Charles après avoir tenu la bride du cheval, ſelon la coutume, avoit arrêté priſonnier le pontiſe. Une réconciliation apparente fut bientôt ſuivie d'une rupture. Urbain, aſſiégé dans Nocéra, paroiſſoit à ſa fenêtre trois fois le jour, excommuniant le roi & ſes troupes au ſon de la cloche, un flambeau à la main. Sa fureur ſe déchargea ſur cinq ou ſix cardinaux, ſoupçonnés de trahiſon, parce qu'ils l'exhortoient à la paix. Il les condamna aux plus cruelles tortures; il aſſiſta lui-même, en récitant l'office divin, à la queſtion que ſubiſſoit le doyen des cardinaux. Après tant de violences, il s'enfuit à Gènes, les traîna demi-morts à ſa ſuite, & s'en délivra par des meurtres. C'eſt ainſi qu'un furieux ſoutenoit le titre de pape, tandis qu'un autre pape ne mettoit point de bornes à ſes rapines.

La couronne de Hongrie offerte à Durazzo.

Charles de Durazzo ne jouit pas long-temps d'une couronne enſanglantée. Louis de Hongrie étoit mort ſans enfans mâles : les Hongrois avoient reconnu pour ſon héritière, ſa fille, ſous le nom de *roi Marie*. Ce peuple encore féroce ne ſe ſoumettoit à une femme, que parce qu'il reſpectoit la mémoire de Louis. Le roi femelle

n'avoit pas l'âge de majorité. Sa mère gouverna, ou pour mieux dire, abandonna le gouvernement à un ſeigneur. La nobleſſe, paſſant bientôt du murmure à la révolte, offrit la couronne au roi de Naples, qui étoit de la maiſon régnante.

Il l'accepte, & on l'aſſaſſine.

Ce prince, énivré de ſes ſuccès, accepte malgré les ſages remontrances de ſon épouſe. Il ſe rend à Bude ſous les dehors de l'amitié; il vient à bout de s'y faire couronner; mais il eſt aſſaſſiné peu de mois après, en 1386. Les Hongrois, ſe repentant de leur révolte, proclamèrent de nouveau Marie & Sigiſmond ſon mari, fils de l'empereur Charles IV, que nous verrons empereur lui-même. Le jeune Ladiſlas, fils de Charles de Durazzo, ſuccéda au royaume de Naples, du conſentement d'Urbain, auquel on promit toutes les terres qu'il voudroit pour ſes parens. D'un autre côté, le pape Clément donna l'inveſtiture de cet état à Louis II, fils du duc d'Anjou. Nouvelle ſource de guerre & de malheurs.

Troubles en Angleterre ſous Richard II.

L'Angleterre & la France étoient alors dans un état déplorable. On n'y voyoit que diſcorde & confuſion. Les oncles de Richard II, qui dirigeoient le gouvernement, s'occupoient moins du bien public que de leurs propres intérêts. En 1381, le peuple des campagnes ſe ſouleva

avec fureur, à l'occafion d'un nouvel impôt. Ces payfans étoient excités fur-tout par un francifcain, prédicateur fanatique, dont les maximes d'égalité & de liberté abfolue aigriffoient le fentiment de leurs maux; il ne ceffoit de dire: *Lorfqu'Adam bêchoit & qu'Ève filoit, y avoit-il des nobles?* Les rebelles commirent dans Londres même des excès affreux; mais, comme les *Jacques* en France, ils fuccombèrent bientôt, parce qu'ils étoient fans chef & fans difcipline.

Un fanatique foulève le peuple.

La foibleffe du roi, fa complaifance aveugle pour des favoris, fon empreffement à fecouer le joug de fes oncles, l'expofèrent à des orages plus dangereux. On le dépouilla de toute autorité; on condamna, on exécuta fes miniftres. Parvenu enfin à l'âge de vingt-deux ans, il fe déclara majeur; & parut quelque temps le maître, tandis qu'on creufoit le précipice où il devoit un jour être abîmé.

Le roi perd toute autorité

Il n'eft pas douteux que la France n'eût profité de ces troubles, fi elle avoit eu encore Charles V. Depuis la mort de ce grand roi, tout fut en proie aux cabales & aux défordres. Les ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne fes frères, oncles du jeune Charles VI, devinrent les oppreffeurs de la nation par leur infatiable rapacité. Le duc de Bourbon, oncle maternel, oppofa en

Mêmes défordres en France fous Charles VI.

vain de grandes vertus à de grands vices *. Un esprit contagieux de revolte s'envenima de jour en jour par les fautes du gouvernement. Le roi porta la guerre en Flandre, où le peuple s'étoit soulevé contre son prince, beau-père du duc de Bourgogne. Ayant défait les Flamands à Rosbec en 1382, il vint punir sévérement les Parisiens, ou plutôt il les abandonna au despotisme de ses oncles, dont il recevoit lui-même la loi. Pendant l'expédition ruineuse du duc d'Anjou en Italie, on fit des armemens ruineux contre l'Angleterre; & toutes ces dépenses furent perdues. En un mot, l'aveuglement, le vertige, la passion sembloient gouverner le royaume.

Crime & mort tragique de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Un scélérat couronné, Charles le Mauvais, roi de Navarre, voulut empoisonner toute la famille royale. Mais le projet fut decouvert. Ce monstre périt par un accident, qu'on pouvoit

* Un trait suffit pour peindre le caractère de ce prince. Il avoit été plusieurs années prisonnier en Angleterre, & ses vassaux avoient pillé ses domaines en son absence. A son retour, lorsqu'il ne pensoit qu'à gagner les cœurs, on lui met devant les yeux la liste des coupables & le *registre de leurs crimes*. Ils étoient présens, ils tremblèrent. *Avez-vous aussi tenu registre de leurs services?* dit le prince à son procureur général. Il jeta au feu le papier sans vouloir le lire.

regarder comme une punition éclatante du ciel. Épuisé de débauches, pour ranimer la chaleur naturelle, il se faisoit envelopper d'un drap imbibé d'esprit de vin. Un valet de chambre y mit le feu par étourderie; & le prince expira dans le plus affreux supplice. Le parlement commença son procès après sa mort. Un procès si bizarre n'eut point de suites.

Enfin Charles VI voulut gouverner, & se mit à la tête des affaires en 1388. Avec de la prudence, il auroit pu les rétablir. Fougueux, inconsidéré, volage, quoique bon, généreux & vaillant, il ne pouvoit qu'augmenter le mal dans des conjonctures critiques où l'on ne connoissoit ni principes ni devoirs. Le roi veut enfin gouverner.

Le schisme n'étoit pas le moindre fléau des nations. Urbain VI avoit publié une croisade contre Clément & les *Clémentins*. Un évêque anglois, général de cette croisade, s'étoit jeté sur la Flandre, quoiqu'elle fût *Urbaniste*, & en avoit été chassé par Charles VI, protecteur du comte son vassal. Clément, d'un autre côté, mettoit au pillage l'église de France, pour entretenir sa cour de trente-six cardinaux. Un moine, chargé de ses pouvoirs, y exigeoit la moitié des revenus de tous les bénéfices; il avoit ordre d'en dépouiller quiconque s'opposeroit aux vo- Croisade d'Urbain VI. Extorsions de Clément VII.

lontés du pontife. Les cris du clergé, de l'univerfité fur-tout, arrachèrent un édit contre de fi violentes concuffions. Mais le roi envoya le premier préfident au pape, & alla lui-même le vifiter à Avignon, fans doute pour calmer ou fon reffentiment ou fa douleur.

Continuation du fchifme après la mort d'Urbain.

On fe flatta vainement que la mort d'Urbain, arrivée en 1389, termineroit la guerre du pontificat. Les cardinaux italiens lui donnèrent un fucceffeur, Boniface IX. Tous les fcandales fe renouvelèrent. Ils fervirent du moins à détourner Charles VI d'un projet infenfé de croifade contre les turcs. On lui perfuada qu'il valoit mieux employer fes armes contre les fchifmatiques. Il réfolut donc d'aller foumettre l'Italie au pape de France. Ce deffein, prefque auffi peu raifonnable que le premier, fut abandonné par une autre imprudence, qui entraîna des fuites affreufes.

Imprudence de Charles VI.

1392.

Il tombe en démence.

Pierre de Craon, ayant affaffiné le connétable de Cliffon, qui gouvernoit alors le royaume, fe réfugia chez le duc de Bretagne. Cliffon guérit de fes bleffures. Le roi ne refpira pas moins la vengeance. Il marchoit avec une armée contre le duc, lorfque la chaleur du mois d'août, jointe à la frayeur que lui causèrent quelques accidens, le firent tomber en démence; maladie d'autant plus funefte, qu'elle devoit durer trente

ans, & ne lui laisser que des intervalles de raison pour sentir toute l'horreur de son état.

Il donne sa fille à Richard II.

Le roi d'Angleterre, exposé à des révoltes, incapable de profiter des maux de la France, souhaita de s'unir avec Charles VI. Il demanda & obtint en mariage sa fille Isabelle. Il conclut une trève de vingt-huit ans; il restitua pour une somme Brest & Cherbourg, livrés aux Anglois sous le dernier règne. Les deux rois convinrent dans une entrevue de travailler à finir le schisme. C'étoit le vœu de tout le monde chrétien; mais on trouva un obstacle que la raison ni la religion ne purent vaincre, l'ambition des pontifes.

L'université de Paris s'efforce de finir le schisme.

Clément, qui affectoit de soupirer pour la paix, n'étoit pas le moins opiniâtre à défendre sa dignité. Il extorquoit sans cesse le revenu des églises. L'université de Paris, toujours plus puissante, souffrant beaucoup de ses rapines, sensible d'ailleurs aux malheurs publics, proposoit trois moyens de réunion; ou la cession absolue des deux rivaux; ou un compromis, par lequel ils s'en rapporteroient au jugement de quelques personnes choisies, ou un concile général qui prononceroit en dernier ressort. Le roi, ou plutôt le duc de Berri, n'ayant pas eu égard à ses remontrances, elle ferma les écoles. Cette dé-

marche féditieufe lui paroiffoit légitime quand elle étoit mécontente, & lui réuffiffoit prefque toujours par la force des abus. Son mémoire envoyé à Clément VII, avec une lettre vigoureufe, caufa au pontife un chagrin mortel, & il expira peu de temps après.

1394. Convention des cardinaux après la mort de Clément.

Les cardinaux d'Avignon jurèrent dans le conclave, chacun en particulier, de renoncer au pontificat après l'élection, fi le plus grand nombre le jugeoit néceffaire pour l'extinction du fchifme.

Benoît XIII, élu, la viole.

Pierre Luna ou de Lune, Aragonois, fut élu fous le nom de Benoît XIII. Étant légat à Paris & en Efpagne, il avoit couvert adroitement fon ambition d'un mafque de zèle, qui tomba quand il eut pris la tiare. On fe laiffa éblouir aux premières apparences: on le crut fincèrement difpofé à la paix; on le reconnut volontiers dans cette idée. Mais en vain trois princes du fang de France, accompagnés de prélats & de docteurs, vinrent à fa cour l'exhorter au feul parti que l'on jugeoit alors convenable, à la ceffion; en vain les cardinaux fe déclarèrent pour la même voie. Il dit dans une bulle, que la voie de ceffion étoit nouvelle, qu'il craignoit de pécher en la fuivant. Jamais ni lui ni Boniface, quelques inftances que fiffent les couronnes, ne voulurent plier leur orgueil jufqu'au facrifice de leur

dignité : à les entendre, ils n'écoutoient que la voix de la religion & du devoir.

1397. La France ne reconnoit plus de pape.

Si les princes avoient eu des lumières & du courage, rien n'étoit plus facile que de trancher ce nœud gordien. On le fit en France dans un concile national, qui décida la neutralité. En conféquence, la collation des bénéfices eft rendue aux ordinaires ; défenfe de faire paffer de l'argent à Benoît XIII, & de lui obéir en rien ; ordre à tout fujet du roi de fe retirer de fa cour. L'églife gallicane fe gouverna comme autrefois par fes évêques. Mais ce fyftême raifonnable dura peu. Une partie des grands & du clergé le condamnoit, peut-être parce que les autres l'approuvoient. L'univerfité de Touloufe, en particulier, regardoit comme un fcandale, ce que l'univerfité de Paris regardoit comme un grand bien. La fuperftition d'ailleurs étoit fi aveugle, que malgré une défenfe expreffe du roi, une foule de François coururent à Rome au commencement du fiècle, pour gagner le jubilé de Boniface IX, quoique la nation ne l'eût jamais reconnu pour pape. Benoît foutint un fiège dans fon palais d'Avignon, contre le maréchal de Boucicault, & fut quelque temps prifonnier. Il trompa de nouveau les princes & le peuple. Les Caftillans, les

Oppofitions à cette neutralité.

François retournèrent à ſon obédience : ce triomphe le rendit plus intraitable.

La paſſion ne doit pas étonner ici.

Que les paſſions ſe déploient avec tant de force dans les affaires de religion, ce n'eſt point un phénomène étonnant, lors même que les ſeules idées religieuſes, mal appliquées, remuent fortement le cœur humain. Mais il s'agit ici du pouvoir & de la plus haute dignité. Quelle fermentation ne devoit pas produire le mélange du ſpirituel & du temporel, de toutes les matières inflammables réunies pour agiter les eſprits, les ames & les ſens !



CHAPITRE III.

L'empereur Wenceslas déposé. — Richard II, roi d'Angleterre, déposé. --- Factions d'Orléans & de Bourgogne en France. --- Concile de Pise. --- Sigismond empereur.

AU milieu des horreurs du schisme, les états éprouvent encore des révolutions. L'empereur Wenceslas, à l'exemple de son père Charles IV, aliéna les restes du domaine d'Italie, dont il n'étoit plus guère possible de profiter. Il créa duc de Milan, comte de Pavie, de Parme & de Plaisance, Galéas Visconti, & ne se réserva que les droits caducs de suzerain. Une partie des électeurs, indignés de cette aliénation, se liguent d'abord contre lui. Trop peu inquiet de leur cabale, il vient à Reims, en 1398, concerter avec le roi de France les moyens de finir le schisme. Il se charge, comme *avoué* de l'église romaine, de presser l'abdication des deux papes. Celui de Rome, Boniface IX, prévient le coup, en excitant les trois électeurs ecclésiastiques à une révolte ouverte. Le comte Palatin se joint à eux. Des nonces de Boniface animent & dirigent

L'empereur Wenceslas aliène les restes du domaine d'Italie.

Il veut faire abdiquer les deux papes.

On le dépose pour de petites raisons.

les conspirateurs. Enfin le malheureux Wenceslas est solemnellement déposé en 1400 ; « pour » avoir dissipé le domaine de l'empire ; pour » avoir négligé les affaires du gouvernement ; » pour avoir tenu une conduite indigne de la » majesté impériale ; en particulier, pour avoir » *fait coucher des chiens dans sa chambre* ».

Pourquoi les moines l'ont dépeint si odieux.

Est-il vraisemblable qu'on se fût borné à de pareilles imputations, si l'empereur avoit été un monstre, tel que les moines l'ont dépeint ? Les Bohémiens, ses sujets, l'avoient tenu quatre mois en prison ; irrités de ce qu'il les empêchoit de dépouiller & de massacrer les Juifs. Son adhésion au concile de Pise, tenu contre les deux papes, & dont je parlerai bientôt ; sa protection accordée au fameux Jean Huss : voilà sans doute ce qui le rendoit infâme aux yeux du parti contraire.

L'usurpateur Robert battu par les Visconti.

Robert, comte Palatin, élevé à l'empire par la cabale, entreprit avec le secours des Lucquois & des Florentins, d'abattre la puissance des Visconti. Mais il ne parut en Italie que pour perdre une bataille au lac de Garde. Ce prince demeura néanmoins en possession de la couronne impériale. Elle sembloit toujours appartenir à Wenceslas, qu'on verra y renoncer après la mort de l'usurpateur.

Une révolution plus sanglante arriva en Angleterre. Le duc de Glocester, oncle de Richard II, génie adroit & turbulent, avoit déja soulevé les esprits contre son foible neveu, à l'occasion du traité conclu avec la France; & il l'auroit détrôné, si on n'eût pas saisi le rebelle. On s'en délivra par un meurtre, avant l'instruction de son procès. Le jeune duc de Lancaster, cousin du roi, réussit mieux dans une entreprise semblable. Richard lui avoit enlevé injustement son patrimoine. Le duc, par sa réputation de courage & de piété, étant sûr de la faveur populaire, lève l'étendard de la révolte, & se rend maître de la personne du roi.

Révoltes contre Richard II.

Henri, duc de Lancaster.

On accuse Richard dans le parlement. Des actes d'autorité arbitraire, plus communs sous le règne d'Édouard III, & trop justifiés par les violences continuelles des seigneurs, servent de prétexte à une sentence qui le dépose. Il périt de mort violente. Son oppresseur lui succède sous le nom d'Henri IV, au préjudice d'Edmond de Mortimer, comte de la Marche, héritier légitime de la couronne par droit de primogéniture. Henri étouffa, les armes à la main, plusieurs révoltes. Sa politique sacrifia au clergé les Lollards, que son père avoit protégés, & dont il ne paroissoit pas lui-même désapprouver la doctrine.

1399.

Il fait déposer le roi.

Il lui succède injustement.

Lollards persécutés.

Le parlement les déclara dignes du feu, comme hérétiques. Le fond de leur héréſie devoit cependant un jour être la baſe de la religion anglicane. C'eſt ainſi que les idées changent parmi les peuples.

Tout eſt en déſordre en France.

En France, où les mœurs étoient moins atroces, les maux publics n'étoient guère moins affreux. La démence de Charles VI ſembloit renverſer toutes les têtes. On employoit la magie pour le guérir. Deux moines impoſteurs furent chargés de cette cure. La maladie augmenta. Ils accusèrent le duc d'Orléans d'y avoir contribué par des maléfices; ils furent pendus après un aveu de leurs crimes. Les factions des princes, qui ſe diſputent le gouvernement, déchirent la monarchie. La reine Iſabelle de Bavière, épouſe ſans foi, mère ſans entrailles, foule aux pieds tous les devoirs, immole tout à ſes paſſions. Après la mort de Philippe duc de Bourgogne, le duc d'Orléans, frère du roi & amant de la reine, devient le maître du royaume, pour l'accabler d'exactions révoltantes. Jean *Sans-peur*, nouveau duc de Bourgogne, plus dangereux encore par ſon caractère, s'élève hautement contre lui; & enflamme la rage du peuple, en affectant le zèle du bien public. Outre les états de ſon père, Jean poſſédoit, du chef de ſa femme, le Hainaut, la

Iſabelle de Bavière.

Ducs d'Orléans & de Bourgogne.

la Hollande & la Zélande, &c. Peu de monarques l'égaloient en puiſſance & en richeſſe.

Ce prince vindicatif ſacrifie tout, juſqu'à l'honneur, à une haine implacable. Fauſſement réconcilié avec le duc d'Orléans, ayant communié & couché avec lui en ſigne d'amitié, il le fait aſſaſſiner dans une rue de Paris. Il ſe retire & reparoît bientôt comme en triomphe. Il obtient la permiſſion de ſe juſtifier publiquement. Jean Petit, docteur de l'univerſité, prononce en préſence du dauphin un diſcours abſurde, où il établit la doctrine du tyrannicide, par douze argumens en l'honneur des douze apôtres; & il conclut que le duc de Bourgogne mérite des éloges & des récompenſes, comme ſaint Michel *qui a tué le diable*, ou comme Phinées qui tua Zambri. On peut obſerver en paſſant, que les fanatiques ont preſque toujours conſacré le meurtre par des exemples de la bible; tant les hommes s'égarent, quand la raiſon & l'humanité ſont excluſes de leurs idées religieuſes, c'eſt-à-dire, quand ils ignorent l'eſprit de la vraie religion.

1407. Aſſaſſinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne.

Un docteur fait ſon apologie.

Quoique perſonne n'eût oſé combattre cette criminelle apologie; quoique des lettres d'abolition euſſent lavé le duc de Bourgogne, il falloit s'attendre à de terribles repréſailles. Le jeune

Factions meurtrières.

duc d'Orléans brûloit de venger ſon père. Le comte d'Armagnac, depuis connétable, dont il avoit épouſé la fille, le ſervit avec ardeur. Armagnacs & Bourguignons ſe ſignalèrent par leurs excès. Paris fut inondé de ſang: tout conſpiroit à la ruine de la monarchie.

Le ſchiſme continue par l'ambition des pontifes Boniface IX, Innocent VII & Grégoire XII.

Toujours l'égliſe étoit agitée par le ſchiſme; & cette agitation violente cauſoit des maux infinis, parce que ni les peuples ni même les gouvernemens, n'avoient de principes fondés en raiſon. Boniface IX, entre autres moyens de ſe procurer de l'argent, avoit imaginé de vendre l'eſpérance des bénéfices à quiconque prendroit date pour les obtenir. Il mourut en 1404. Son ſucceſſeur, Innocent VII, rejeta comme les autres la voie de ceſſion, qu'on ne ceſſoit de propoſer inutilement. Grégoire XII, (Corario, noble Vénitien,) ſucceſſeur d'Innocent en 1406, ne fut pas moins opiniâtre, quoique octogénaire. Ces pontifes & le fier Benoît XIII, leur rival, trompèrent toute l'Europe par des promeſſes d'union, qui n'aboutirent qu'à de nouveaux anathêmes.

1409. Concile de Piſe.

Enfin la France ayant repris la neutralité, Benoît s'étant ſauvé d'Avignon; les cardinaux des deux papes, également irrités de la conduite de l'un & de l'autre, ſe réunirent, & convoquè-

rent à Pise un concile général. Les concurrens y furent cités. Comme ils se gardèrent bien de comparoître, on les déclara contumaces, on les déposa; on élut Alexandre V, homme de la naissance la plus obscure, qui avoit mandié son pain dans sa jeunesse. il s'étoit engagé, avec les autres cardinaux, à ne terminer le concile, qu'après que l'église auroit été réformée dans son chef & dans ses membres. Mais il le termina, en déclarant que la réforme ne pouvoit se faire alors, & qu'il la renvoyoit au premier concile, indiqué pour l'an 1412. Quelle apparence d'exécuter une réforme, incompatible avec l'intérêt du chef & des principaux membres de l'église même ? Tout le fruit du concile général de Pise qu'un auteur passionné appelle *conventicule de démons*, fut de créer un troisième pape.

Alexandre V, troisième pape, tel que les autres.

Alexandre étoit de l'ordre des frères mineurs : il confirma par une bulle leurs privilèges abusifs, livrant même au bras séculier ceux qui oseroient les attaquer. Par une autre bulle, il déclara priver du royaume de Sicile Ladislas, qui soutenoit Grégoire XII. Il envoya en France un légat pour extorquer des décimes. On eut du moins la sagesse d'en défendre la perception, quoique le nouveau pontife fût reconnu.

Ses opérations.

Mort de l'empereur Robert.

Grégoire avoit un zélé défenſeur dans la perſonne de Robert, toujours maître de l'empire. Les Allemands, dégoûtés de ce pape, s'éloignoient auſſi de ſon protecteur, & formoient une conſpiration redoutable. La mort de Robert en 1410 prévint leurs deſſeins. Wenceſlas, réduit à ſon royaume de Bohême, après quelques tentatives pour remonter ſur le trône impérial, y renonça pourvu que ſa maiſon y fût rétablie. Deux élections, l'une en faveur du margrave de Moravie, ſon couſin; l'autre de Sigiſmond, roi de Hongrie, ſon frère, annonçoient une guerre civile. Mais le premier étant mort peu de temps après, les ſuffrages ſe réunirent ſur Sigiſmond, prince ardent & infatigable, qui ſeul pouvoit rétablir la paix de l'égliſe. Ce fut le principal objet de ſes démarches.

Sigiſmond lui ſuccède.

Jean XXIII, pape; auparavant corſaire.

Le célèbre Barthazar Coſſa, napolitain, venoit de ſuccéder au pape Alexandre, ſous le nom de Jean XXIII. Il avoit été corſaire dans ſa jeuneſſe; profeſſion plus conforme à ſes mœurs & à ſon génie que le miniſtère eccléſiaſtique. Devenu légat de Bologne ſous Boniface IX, il s'étoit rendu maître par les armes de cette ville rebelle; il y avoit régné en tyran. Sous Alexandre V, il avoit chaſſé de Rome les troupes de Ladiſlas, roi de Naples, & avoit ſoumis la

ville au pontife. Élevé sur le saint siège en 1410, il se joignit à Louis d'Anjou pour détrôner Ladislas. Mais cette guerre, qui duroit depuis la mort de la reine Jeanne, fut si malheureuse, que Louis, après avoir remporté une victoire, se vit sans troupes, sans argent, & abandonna son entreprise.

Vaine entreprise de Louis d'Anjou sur la Sicile.

En vain le pape lança une bulle foudroyante contre Ladislas; ordonnant sous peine d'excommunication à tous les évêques, de le déclarer solemnellement, tous les jours de fêtes, excommunié, parjure, hérétique, relaps, &c; défendant, sous la même peine, de lui donner la sépulture; accordant les privilèges de la croisade à quiconque prendroit les armes contre lui. L'année suivante 1412, il reconnut Ladislas pour roi de Naples. Il promit même de le mettre en possession de là Sicile; à condition qu'il abandonneroit Grégoire XII. Celui-ci s'enfuit de Gaïete à Rimini, où Charles Malatesta voulut bien le recevoir.

Bulle contre le roi Ladislas.

Jean le reconnoît après.

Bientôt Jean XXIII & Ladislas furent brouillés, parce que le roi n'étoit point d'humeur à se laisser dominer par le pontife. Ils en vinrent à une guerre ouverte : Ladislas prit Rome en 1413, & y exerça beaucoup de violences. Jean, réfugié à Bologne, implora le secours

Il lui fait ensuite la guerre.

Sigiſmond en Italie.

de l'empereur Sigiſmond, qui profita de la circonſtance, pour ſes projets de pacification eccléſiaſtique. Il s'agiſſoit d'aſſembler un concile, capable de réformer l'égliſe, & de réprimer l'ambition pontificale. Sigiſmond propoſe Conſtance, ville dont il étoit le maître. Le pape ſe défend d'y convoquer cette aſſemblée; il promet enfin malgré lui; il fait enſuite de vains efforts pour éluder ſa promeſſe. Pendant un mois de conférence à Lodi, où Jean parut toujours en habits pontificaux, & Sigiſmond en habit de diacre; ce prince vint à bout d'arracher la bulle de convocation. Ladiſlas mourut ſur ces entrefaites; mais toute l'Europe étoit en mouvement pour le concile: le pape ne put reculer.

Il fait aſſembler le concile de Conſtance.



CHAPITRE IV.

Concile de Conſtance, & ſes ſuites.

LORSQUE tous ceux qui devoient paroître au concile furent aſſemblés, on vit à Conſtance un nombre prodigieux de cardinaux, de prélats, de docteurs ; plus de cent princes ſouverains d'Allemagne, l'empereur à la tête ; vingt-ſept ambaſſadeurs ; des députés innombrables, tant des états, que de preſque toutes les communautés de l'Europe. Il n'eſt point étonnant qu'une foule de ménétriers & de courtiſannes aient ſuivi cette multitude, dans un ſiècle où le clergé même n'avoit pas des mœurs exemplaires. Jean XXIII ouvrit le concile à la fin de 1414 ; Martin V le termina en 1418. Formons-nous l'idée des objets les plus importans.

1414. Aſſemblée prodigieuſe à Conſtance.

On régla d'abord que les ſuffrages ſe prendroient, non par tête, mais par nations ; & il y eut cinq nations, celles d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Italie, & enſuite celle d'Eſpagne, quand les Eſpagnols abandonnèrent leur pape Benoît. Ce réglement parut avec raiſon très-néceſſaire, parce que les évêques italiens

Réglemens pour le concile.

étoient ſeuls en plus grand nombre que tous les autres. Le pape s'y oppoſa inutilement, ainſi qu'à la propoſition de donner voix délibérative aux ſéculiers, parmi leſquels on comptoit beaucoup d'hommes inſtruits.

Jean XXIII abdique.

Sigiſmond n'aimoit point ce pontife & croyoit que ſon abdication étoit néceſſaire pour finir le ſchiſme. Le concile penſa de même. Il fallut que Jean ſignât une formule de ceſſion. A peine ſignée, il s'en repentit. Le duc d'Autriche, dont il avoit acheté la faveur, donna le ſpectacle d'un tournoi, afin de le faire évader dans le tumulte. Effectivement le pape ſe ſauva, déguiſé en poſtillon, & le duc après lui. Mais cette fuite ne fut pas heureuſe. D'une part, l'empereur ſaiſit les terres du prince qui fut obligé de venir demander grace; de l'autre, le concile inſtruiſit le procès du pape, accuſé de pluſieurs crimes affreux. On le dépoſa comme ſimoniaque, débauché, incorrigible. On lui notifia la ſentence; car il avoit été ſaiſi à Fribourg en Briſgau. Il ſe ſoumit, & fut transféré dans la même priſon où étoit Jean Huſſ, que nous verrons bientôt périr dans les flammes. La ſupériorité du concile ſur le pape étoit décidée depuis la quatrième ſeſſion, peu après la fuite de Jean XXIII.

Il ſe repent & s'enfuit.

Son procès.

Grégoire XII

Grégoire XII abdiqua enfin. Pierre de Lune,

Benoît XIII, réfugié à Perpignan, conservoit son orgueilleuse opiniâtreté. L'empereur alla lui-même pour le fléchir, & ne put en venir à bout. Les rois d'Aragon, de Castille, de Navarre, &c. l'abandonnèrent enfin. Il se retira dans le château de Péniscole, d'où il continua de lancer l'excommunication sur tout l'univers. On ne laissa pas de le déposer par une sentence.

abdique; Benoît XIII tient ferme.

Ainsi les trois papes n'étant plus rien, le concile auroit pu exécuter le grand projet de réformer l'église dans son chef & dans ses membres. C'étoit le moment favorable, puisque l'intérêt particulier de la papauté ne devoit pas s'opposer au bien général, si difficile à concilier avec un pareil intérêt. Mais les cardinaux craignoient la réforme, en paroissant la desirer. Ils soutinrent que le pape devoit la faire; qu'il falloit d'abord en élire un. Cet avis prévalut contre les raisons de l'empereur, des Allemands & des Anglois. On régla, pour une fois seulement, que trente députés du concile concourroient avec les cardinaux à l'élection. Otton Colonne fut unanimement élu, & prit le nom de Martin V.

On manque le moment de la réforme.

Élection de Martin V.

L'expérience démontra bientôt que les Allemands & les Anglois n'avoient pas tort. Quoique avant l'élection du pape, on eût arrêté plusieurs

Point de réforme.

articles sur lesquels il devoit faire la réforme, entre autres, les annates, les réserves, les expectatives, les dispenses, les indulgences, les appels en cour de Rome, les cas où le souverain pontife peut être corrigé & déposé, &c; la réforme ne se fit point. Il y eut seulement un petit nombre de décrets vagues, sur des articles moins importans. Le pape en fut quitte pour indiquer un autre concile à Pavie. On avoit ordonné qu'il s'en tiendroit un général cinq ans après celui-ci, un troisième sept ans après le second, & d'autres ensuite tous les dix ans. Mais comment ne prévoyoit-on pas que des obstacles sans nombre, soit du côté des pontifes, soit du côté des couronnes, rendoient cette ordonnance inutile?

Conciles indiqués vainement.

Jean Huss, haï des Allemands; pourquoi.

S'il pouvoit paroître douteux que l'opinion & l'esprit de parti eussent encore trop d'influence dans les affaires ecclésiastiques, pour qu'il fût possible d'espérer de long-temps une législation épurée; la manière dont Jean Huss & Jérôme de Prague furent traités par le concile de Constance, en est une preuve sans réplique. Jean Huss, recteur de l'université de Prague que Charles IV avoit établie; confesseur de la reine de Bohême, femme de Wenceslas, s'étoit attiré la haine de l'Allemagne par un simple réglement de disci-

pline. Il avoit obtenu que les Bohémiens, ses compatriotes, eussent trois suffrages dans l'université, & les Allemands un seul; au lieu que les Allemands en avoient eu trois, contre un seul des Bohémiens. Près de quarante mille étudians étrangers se retirèrent alors. On voit que l'université de Prague, comme celle de Paris, attiroit des milliers de sujets, la plupart moins propres à l'étude, que jaloux des privilèges académiques.

Il est brûlé malgré un sauf-conduit de l'empereur.

Le grand malheur de ce théologien fut de goûter & de soutenir la doctrine de Wiclef, sur-tout contre la hiérarchie. Jean XXIII l'excommunia. Muni d'un sauf-conduit de l'empereur, il eut l'audace de venir à Constance pour justifier sa conduite & ses sentimens. Le sauf-conduit n'empêcha point qu'on ne le mît en prison. On instruisit son procès. Ses livres furent condamnés. Il nia une partie des opinions qu'on lui imputoit; il offrit d'expliquer les autres. La modération n'étant point connue, on exigeoit absolument qu'il se rétractât, & il le refusa opiniâtrément. Dégradé, livré au bras séculier, même par l'ordre de Sigismond, il subit le cruel supplice du feu.

Jérôme de Prague brûlé de même.

Jérôme de Prague, son disciple, qui lui étoit supérieur en mérite, avoit donné une rétractation.

Le courage de Jean Huſſ ranimant le ſien, il la rétracta comme un crime, & mourut dans les flammes en béniſſant dieu. Poggio, ſecrétaire de pluſieurs pontifes, témoin oculaire, compare ſa mort à celle de Socrate.

La doctrine du tyrannicide condamnée à peine.

Gerſon, l'oracle de l'univerſité de Paris, ambaſſadeur de France au concile, eut, dit-on, beaucoup de part aux rigueurs exercées contre ces deux théologiens. Son zèle contre le tyrannicide enſeigné par Jean Petit, fut moins efficace, quoique aſſurément une pareille doctrine méritât la plus grande ſévérité. On ne la condamna qu'avec beaucoup de répugnance, ſans déſigner le livre, ſans nommer l'auteur. Ces ménagemens venoient de la crainte qu'inſpiroit le duc de Bourgogne.

Fanatiſme & révolte des Huſſites.

Remarquons ici les ſuites affreuſes du ſupplice de Jean Huſſ & de ſon diſciple. Leur doctrine avoit beaucoup de ſectateurs en Bohême; leur mort les embrâſa de ce fanatiſme qui brave tous les dangers, qui étouffe tous les ſentimens. Wenceſlas, ſe croyant offenſé par la ſentence du concile, favoriſa les Huſſites dont la rage s'enflammoit de jour en jour. Il mourut, & ſon frère Sigiſmond lui ſuccéda en 1419. Mais bientôt les Huſſites déclarèrent Sigiſmond ennemi de la religion & de l'état. Jean de Troſnow, ſurnommé Ziska (le Borgne), leur général,

Ziska, leur général.

remporta fur lui plufieurs victoires, le réduifit même à offrir des conditions honteufes. Ziska, mourant de la pefte en 1424, ordonna qu'on fît de fa peau un tambour, pour infpirer encore l'ardeur des combats. Cette guerre, féconde en toute forte d'atrocités, dura près de vingt ans. Terrible exemple, mais infructueux, contre l'efprit de perfécution devenu fi ordinaire. On maffacrera long-temps pour l'églife, & l'églife n'en aura que plus d'ennemis.



CHAPITRE V.

Succès de Henri V, roi d'Angleterre, en France. — Fin du règne de Charles VI.

Mort de Henri IV, roi d'Angleterre.

PENDANT la tenue du concile, la France éprouva de nouveaux malheurs, qui en amenèrent de plus grands encore. Le roi d'Angleterre, Henri IV, tranquille possesseur d'une couronne usurpée, n'eut pas le temps d'exécuter les entreprises qu'il méditoit : une maladie violente finit ses jours en 1413. Son fils Henri V, auparavant livré au vice & à la débauche, devint tout-à-coup sur le trône un prince sage, vertueux, appliqué au gouvernement. L'oisiveté l'avoit corrompu : la grandeur, autre source de corruption, le réforma, en fournissant à son génie des objets plus dignes de lui. Il auroit été le modèle des souverains, sans cette fatale ambition qui fit tant de maux à la France, & nul bien solide à l'Angleterre. Devoit-on s'attendre qu'elle seroit excitée par un prélat?

Henri V, son successeur : grand prince.

Le primat, par intérêt, l'excite à la guerre contre la France.

Les communes, en persécutant les Lollards, ne laissoient pas de suivre une partie de leur systême. Elles invitoient le roi à saisir les biens de l'église. On força, en effet, le clergé de céder

plusieurs bénéfices à la couronne. Ce fut une raison pour l'archevêque de Cantorbéry de souhaiter une guerre, qui détournât l'inquiétude des esprits sur quelque autre objet. Il inspira donc à Henri V le desir d'attaquer la France, où les ducs d'Orléans & de Bourgogne, se jouant tour-à-tour de l'autorité royale, sembloient lui offrir une conquête assurée. Ils venoient de se réconcilier en apparence; mais les cœurs étoient implacables.

Malgré la trève de vingt-huit ans, conclue en 1394, plusieurs hostilités avoient nourri la haine mutuelle des deux nations; lorsque Henri débarqua en Normandie, & prit Harfleur après avoir perdu au siège une grande partie de ses troupes. Hors d'état de rien entreprendre de plus, il passe la Somme; il se retire vers Calais, poursuivi par une armée quatre fois plus nombreuse que la sienne. En réfléchissant sur les désastres de Créci & de Poitiers, on auroit pu prendre un moyen sûr de l'écraser ou de le réduire. Mais on ne réfléchit à rien; on se précipite au gré d'un instinct aveugle : on renouvelle les anciennes fautes, qui renouvellent les anciens malheurs. Le connétable d'Albret, au lieu de temporiser, attaque Henri V dans un poste avantageux, étroit, glissant, où les François

1415. Invasion en Normandie.

Bataille d'Azincourt, fatale à la France.

ne peuvent s'étendre ni se ranger en bataille, & où les archers anglois décident bientôt la victoire. Cette fameuse bataille d'Azincourt ne coûta, dit-on, à l'ennemi que quarante hommes : la France y perdit sept princes, le connétable, & environ huit mille gentilshommes tués. Les ducs d'Orléans & de Bourbon furent faits prisonniers, avec des seigneurs du premier rang.

Pourquoi Henri V profita peu de sa victoire.

Henri se retira cependant, & conclut une trève. C'est que l'argent & les hommes lui manquoient. On étoit encore bien éloigné de cette politique prévoyante, qui ménage des fonds & des ressources, pour soutenir la guerre sans relâche. Les subsides ne suffisoient point ; il y avoit peu de troupes réglées ; une armée se levoit à la hâte, & se dissipoit bientôt faute de paye ou de vivres. Aussi ne voyoit-on ordinairement que brigandages. Pour que la guerre se fît autrement, il falloit que les rois acquissent de l'autorité dans leurs royaumes.

Affreuses discordes en France.

Après la défaite d'Azincourt, les factions, loin de se calmer en France, sont plus furieuses que jamais. Le comte d'Armagnac, devenu connétable, uni au dauphin (Charles VII), s'empare du gouvernement, augmente les impôts, proscrit les partisans de Jean Sans-peur, enlève un trésor de la reine Isabelle de Bavière, dont les désordres publics

publics forcent le roi de la reléguer à Tours. Cette princesse, jusqu'alors ennemie du duc, se ligue avec lui contre l'état. Il la tire de prison, il se rend maître de Paris. Le connétable, le chancelier, plusieurs autres personnages distingués, une foule de citoyens, sont massacrés dans la capitale. Le dauphin fuyoit, il transféroit le parlement à Poitiers, tandis que la reine tenoit un parlement à Troyes, & s'arrogeoit le titre de régente. La guerre civile mettoit en feu les provinces. L'Anglois repasse la mer : presque toute la Normandie est conquise par ses armes. L'Anglois en profite.

1419. Assassinat du duc de Bourgogne.

Rouen se défendoit encore. Le dauphin se réconcilie avec le duc de Bourgogne. C'étoit l'unique moyen de salut; mais cette réconciliation même attire les derniers malheurs. Dans une entrevue des deux princes sur le pont de Montereau, le duc est assassiné : crime atroce, tel que l'assassinat qu'il avoit commis. Les meurtriers étoient de la suite du dauphin. On le crut coupable de l'assassinat, non sans vraisemblance, quoique sans preuves. La reine, le jeune duc de Bourgogne, Philippe le Bon, emportés par une vengeance aveugle, s'unissent contre lui avec l'ennemi du royaume.

Henri V, déja maître de Rouen & de Pontoise, va les joindre à Troyes. On y conclut en 1420 Infâme traité de Troyes avec Henri V.

le traité infâme, par lequel Catherine de France, fille du roi, eſt accordée à Henri, à qui l'on donne la régence, avec le droit d'hériter de la couronne : Charles *ſoi-diſant dauphin*, eſt déclaré ennemi de l'état; on s'engage à le pourſuivre comme tel. Ce renverſement des lois fondamentales de la monarchie fut confirmé par un arrêt du parlement de Paris, dont les plus fidèles magiſtrats avoient ſuivi le dauphin. Le roi d'Angleterre fit ſon entrée dans la capitale avec l'imbécile Charles VI; le premier en ſouverain, le ſecond en automate mépriſé. Jamais on ne vit mieux combien les ſentimens du devoir flottent quelquefois au gré des conjonctures.

Son entrée à Paris.

Quelques avantages remportés ſur les Anglois, ranimèrent le zèle patriotique. Le maréchal de la Fayette, joint au comte de Buchan, écoſſois, de la maiſon de Stuart, les défit à la bataille de Baugé. Mais leur parti conſervoit des forces trop ſupérieures.

1422. Mort de Henri V, & de Charles VI.

Il y auroit eu, ſans doute, une révolution, plus ou moins conſidérable, ſi Henri n'étoit pas mort d'une fiſtule à l'âge de trente-trois ans. Il nomma régent de France le duc de Bedford, l'aîné de ſes frères; & le duc de Glocester ſon autre frère, régent d'Angleterre, pendant la minorité de ſon fils Henri VI, encore au berceau. Sa

veuve, Catherine de France, épousa peu de temps après Owen Tudor, gentilhomme de la principauté de Galles, dont nous verrons les descendans sur le trône. Charles VI ne survécut à Henri que deux mois. Il n'y eut aucun prince du sang à ses obsèques; mais le peuple y fondit en larmes, honorant la mémoire du plus malheureux des rois, soit par pitié, soit par attachement pour sa personne.



CHAPITRE VI.

Charles VII reprend son royaume aux Anglois. — Règne de Jeanne seconde à Naples, & révolution de ce royaume.

État cruel de Charles VII & du royaume.

L'ÉTRANGER reconnu pour souverain dans Paris, & dans la plupart des provinces ; le roi légitime, Charles VII, mou, négligent, livré tout entier aux plaisirs, jeune & sans expérience, faisant l'amour & ne se mêlant point des affaires, tandis qu'on lui enlevoit sa couronne; Bedford, au contraire, unissant l'activité, le courage & la prudence, pour achever & affermir la conquête; une reine dénaturée, un prince du sang vindicatif & redoutable, des magistrats infidèles, conspirant aux entreprises de l'Anglois : dans une crise si violente, il n'y avoit que des remèdes extraordinaires qui pussent sauver la monarchie. La fameuse Agnès Sorel, maîtresse de Charles, y contribua par sa grandeur d'ame. Elle excita aux devoirs & aux combats l'amant qu'elle tenoit enchaîné. Quoi de plus rare dans l'histoire, où l'on voit sans cesse l'amour égarer les princes, & faire par-là le malheur des peuples ! Le mer-

Agnès Sorel, amie du bien public.

veilleux, comme nous l'obſerverons bientôt, fut encore une reſſource néceſſaire. Les reſſources naturelles étoient effectivement ſi épuiſées, que le marc d'argent monta juſqu'à quatre-vingt-dix livres : il valoit ſeulement une demi-livre du temps de Charlemagne.

Altération des monnoies

La bataille de Verneuil, perdue en 1424 par la témérité de Buchan, qu'on avoit fait connétable quoique étranger, affoiblit extrêmement le parti du roi. Mais le mariage illégitime du duc de Glocester avec la comteſſe de Hainaut procura une heureuſe diverſion. Cette princeſſe avoit quitté le duc de Brabant, ſon mari, couſin germain de Philippe duc de Bourgogne. Glocester voulut prendre poſſeſſion du Hainaut. Le Bourguignon offenſé vola au ſecours de ſon couſin. Bedford s'efforça en vain de prévenir la querelle. A la faveur des troubles, Charles reſpire, s'accommode avec le duc de Bretagne, attaché au parti anglois. Le comte de Richemont, frère de ce duc, reçoit l'épée de connétable. C'étoit un grand capitaine, peu fait pour la cour, violent, ennemi mortel des favoris dont le monarque étoit obſédé. Tantôt il fut brouillé avec Charles, tantôt il le maîtriſa & ſe défit des miniſtres. Il mérita du moins, par ſon zèle & ſon courage, ainſi que l'illuſtre Dunois, bâtard de la maiſon

Le duc de Bourgogne brouillé avec le régent d'Angleterre.

Cette diverſion eſt utile.

Richemont connétable.

Dunois.

d'Orléans, d'être compté parmi les sauveurs de la patrie. Elle avoit besoin de tels héros: peu s'en fallut qu'elle ne succombât malgré leur secours.

1428. Siège d'Orléans.

Au retour d'un voyage d'Angleterre, Bedford, qui s'étoit mis en état de pousser la guerre avec une nouvelle vigueur, entreprend le siège d'Orléans pour s'ouvrir les provinces méridionales. Déja la ville étoit fort pressée ; le roi pensoit à une retraite honteuse. La reine Marie d'Anjou, & sur-tout Agnès Sorel, l'animent de sentimens plus dignes de lui.

Jeanne d'Arc est crue inspirée pour sauver le roi.

Une jeune paysane du diocèse de Toul, nommée Jeanne d'Arc, paroît alors, se dit inspirée, & promet de faire lever le siège, de faire même sacrer le roi à Reims. On l'examine ; on la croit : les moins crédules sont entraînés par l'enthousiasme, ou affectent de le suivre, afin de le rendre avantageux. La pucelle d'Orléans, (c'est le nom qu'on donne à l'héroïne,) armée de pied en cap, une bannière bénite à la main, est regardée généralement comme un ange tutélaire. Sa confiance, sa valeur, ses vertus, font la plus vive impression sur les troupes. On ne doute point du miracle, ni par conséquent de la victoire.

Elle fait lever le siège.

Cette fille merveilleuse, qui anime tout, mais que Dunois dirige habilement, pénètre dans la ville assiégée : elle répand une terreur panique

parmi les Anglois, & les force de décamper après un siège opiniâtre de sept mois.

Le sacre du roi à Reims fut un prodige peut-être plus étonnant. Il falloit traverser avec douze mille hommes, presque sans argent & sans provisions, environ quatre-vingt lieues de pays, dont les ennemis étoient maîtres. Sur la parole de la Pucelle, on risqua une aventure si hardie : on réussit contre toute vraisemblance. L'opinion fit encore plus que les armes ; & l'on devoit s'exposer, pour profiter de l'opinion. Elle frappoit également les deux partis, quoique d'une manière bien différente. L'un se croyoit défendu par le ciel même ; l'autre se croyoit attaqué par l'enfer.

1429. Charles VII sacré à Reims.

Après le sacre du roi, la Pucelle voulut se retirer, parce que sa mission étoit accomplie. On la retint ; sa fortune s'évanouit. Compiègne étant assiégé par le duc de Bourgogne, elle entreprit de sauver la place. Elle s'y jeta ; elle fut blessée dans une sortie, & tomba entre les mains des Bourguignons. Le duc la livra aux Anglois. Bedford, soit pour dissiper le prestige du merveilleux, soit pour satisfaire la vengeance de ses troupes, soit par un emportement de passion qu'il est impossible d'excuser ; Bedford, loin d'honorer le courage de cette héroïne, ou de la traiter du moins en prisonnière de guerre, la fit juger comme

La Pucelle prise à Compiègne.

On la brûle comme sorcière & hérétique.

hérétique & sorcière par un tribunal ecclésiastique, vendu à l'iniquité la plus infâme. Elle fut brûlée à Rouen en 1431. Le procès, l'interrogatoire, la sentence, le supplice, tout inspire l'indignation & l'horreur. L'université de Paris eut beaucoup de part à cette affaire. On doit le remarquer, comme une preuve de l'esprit faux & fanatique, alors enraciné dans les écoles ; esprit qui n'avoit que trop d'influence dans les affaires d'état.

1435. Le duc de Bourgogne fait sa paix avec le roi.

Cette abominable scène rendit le joug anglois plus odieux. Les François, déja revenus de leur délire, souhaitoient en général d'obéir à Charles VII. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, irrité des hauteurs de Bedford, se lassoit de persécuter un roi de son sang, contre l'intérêt de sa maison, pour assouvir l'ambition d'un prince étranger. Il ouvrit à Arras les conférences de paix. Eugène IV & le concile de Bâle, médiateurs y envoyèrent des légats, & des ambassadeurs de tous les princes y concoururent à la négociation. On offroit à la cour de Londres la Normandie & la Guienne. Sur le refus des Anglois, le duc fit son traité particulier en 1435 : il imposa les conditions ; le roi fut heureux de les accepter, quelque humiliantes qu'elles fussent.

Mort de la

La même année, moururent Isabelle de Bavière

& le duc de Bedford. Isabelle n'avoit recueilli d'autre fruit de ses attentats, que la haine des François & le mépris des Anglois : exemple mémorable des précipices qui environnent le crime. Bedford s'étoit déshonoré par le supplice de la pucelle ; & cette tache obscurcit la gloire d'un grand mérite. Son frère, le duc de Glocester, excita en Angleterre des troubles favorables à la France.

reine Isabelle & du duc de Bedford.

Bientôt le connétable de Richemont enleva Paris aux Anglois, en 1436. Tous les jours ils perdirent du terrain. Charles VII, soit par lui-même, soit par ses généraux & ses ministres, recouvra ses provinces, & rétablit l'ordre dans le royaume. En 1451, la Normandie, la Guienne, étoient déja réunies à la couronne : il ne resta aux ennemis que Calais, qu'ils conservèrent encore plus de cent ans.

Les Anglois sont chassés de France.

On aperçoit aisément les causes d'une si prompte révolution. Le vertige qui avoit aveuglé une grande partie de la France, devoit bientôt se dissiper, étant contraire à l'esprit national. Pouvoit-on souffrir l'anéantissement de la loi salique, cette base essentielle du bonheur de la monarchie ? Pouvoit-on se soumettre à une domination étrangère, malgré tant d'amour & de respect pour le sang royal, malgré tant de raisons de préférer

Causes de cette prompte révolution :

1°. L'intérêt des François.

2°. Celui même des Anglois. un prince françois? Les Anglois d'ailleurs, plus jaloux de leurs privilèges que de l'agrandissement de leurs souverains, voyoient bien que si la France étoit conquise, l'Angleterre deviendroit une province. Ils s'intéressoient foiblement à une conquête, dont ils avoient lieu de craindre les suites. Henri V lui-même ne tira du parlement que des subsides médiocres, & fut obligé d'emprunter de toutes parts, d'engager ses joyaux & sa couronne, pour soutenir les frais de la guerre.

3°. Les troubles d'Angleterre. Enfin les discordes civiles dont ce royaume fut agité, auroient seules délivré la France de l'oppression. Le duc de Glocester, oncle du foible Henri VI, troubloit tout par ses cabales. On l'arrêta; il mourut peu de jours après, vraisemblablement assassiné. Mais les factions sanguinaires de la *rose rouge* & de la *rose blanche*, qui signalèrent bientôt leur fureur, firent de l'Angleterre un théâtre de carnage. Nous verrons ailleurs la révolution qu'elles produisirent.

Désordres de Jeanne II, reine de Naples. Il en étoit arrivé une à Naples, occasionnée par les foiblesses de la reine Jeanne II, sœur & héritière de Ladislas. Cette princesse sans mœurs, livrée d'abord à un favori, excita des murmures & un mécontentement général. Jacques

Jacques de

de Bourbon vint l'époufer en 1415. On le reconnut pour roi. Il fit exécuter le favori ; il fit enfermer la reine. Peut-être auroit-il régné tranquillement, s'il avoit ménagé avec prudence les Napolitains. Il les irrita en prodiguant tout aux François. Alors fe forment des cabales contre lui. Jeanne recouvre fon autorité, pour en abufer de nouveau. Jacques eft retenu prifonnier ; les François font chaffés ; un nouveau favori devient maître de la reine & de l'état. Martin V, que le concile de Conftance venoit d'élire, obtint la liberté du roi, comme il avoit obtenu la reftitution des places conquifes par Ladiflas fur le faint fiège. Mais Jacques aima mieux fe retirer en France, que de refter fans pouvoir, trifte fpectateur des fcandales de fa femme. Il mourut moine à Befançon.

Bourbon fon époux, eft prifonnier.

Il renonce à ce royaume.

Jacques Sforce, grand capitaine, que les uns font naître d'un gentilhomme, & les autres d'un payfan, étoit devenu connétable de Naples, & gonfalonier de l'églife romaine. Indigné de la faveur de Sergiani Carraciolo, l'amant & le miniftre de la reine, il excite Louis III d'Anjou à venir s'emparer d'un royaume, dont fes pères n'avoient pu avoir que le titre. Jeanne, pour fe donner un défenfeur, adopte Alphonfe V, roi d'Aragon & de Sicile. Les deux rivaux arrivent,

Jacques Sforce, appelle Louis d'Anjou.

Jeanne adopte le roi d'Aragon ; enfuite Louis &

René d'Anjou.

& se font la guerre. L'Aragonois, s'appercevant que la reine change de sentimens à son égard, fait emprisonner le favori, se rend odieux à Jeanne. Sforce saisit cette occasion d'attaquer Alphonse. L'ayant vaincu, & s'étant réconcilié avec Carraciolo, il engage la reine à une autre adoption, en faveur de Louis d'Anjou. Ce prince étant mort, René, son frère, fut adopté. Alphonse, qui s'étoit retiré de Naples, devoit lui disputer une couronne sujette à tant de vicissitudes. Jeanne IIe. régnoit depuis 1414; elle mourut en 1435. La première maison d'Anjou s'éteignit dans sa personne.

Mort de Jeanne.

Elle prenoit le titre de reine de Rome.

On peut observer qu'à l'exemple de son frère Ladislas, elle prenoit le titre de reine de Rome, après même la restitution faite au pape Martin. Un roi de Naples ambitieux & habile, auroit pu profiter du grand schisme pour devenir souverain où il n'étoit que vassal.

Alphonse d'Aragon s'empare de Naples.

Après la mort de Jeanne, les deux prétendans à la couronne se trouvèrent en même temps prisonniers. René d'Anjou l'étoit du duc de Bourgogne : Alphonse d'Aragon le fut du duc de Milan, Philippe-Galéas Visconti, dont la flotte l'avoit battu à Gaïette. Tous deux, étant sortis de prison, recommencèrent la guerre. Elle finit en 1442 par la conquête de Naples, que

l'Aragonois emporta d'assaut. René retourna en France.

» On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jerusalem, d'Aragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine & de Bar.* Il ne fut rien de tout » cela. C'est une source de confusion dans nos » histoires modernes, qui les rend souvent dé» sagréables & peut-être ridicules, que cette » multiplicité de titres inutiles fondés sur des » prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire » de l'Europe est devenue un immense procès» verbal de contrats de mariage, de généalogies, » de titres disputés, qui répandent par-tout » autant d'obscurité que de sécheresse, qui » étouffent les grands événemens, la connoissance » des lois & celle des mœurs, objets plus » dignes de l'attention. » Cette remarque de M. de Voltaire nous trace la route que nous devons suivre. Laissons les minuties de la vanité, ou celles d'une curiosité frivole. Occupons-nous de ce qui intéresse véritablement le genre humain. Soyons bien persuadés qu'une idée juste sur des matières importantes, & encore plus un sentimeut vertueux acquis par l'étude des hommes, sont des fruits plus précieux de l'histoire, que la connoissance de tout ce qui ne produit rien d'utile.

Beaucoup de titres en Europe sans réalité.

espéroit de l'éviter. Dans l'intervalle, il fit la paix avec le roi d'Aragon, & l'anti-pape se démit sans peine. Martin V mourut en 1431, l'année même pour laquelle le concile étoit convoqué. Eugène IV, son successeur, qui ne craignoit pas moins cette assemblée, se contenta d'y envoyer un légat; bien résolu de la dissoudre, si elle formoit des entreprises contre lui, comme il y avoit grande apparence, puisqu'on parloit toujours de réforme.

Mort de Martin V.

1431.

Eugène IV brouillé d'abord avec le concile.

En effet, dès les premières sessions, le concile fut brouillé avec le pape : on débuta par renouveler les décrets de Constance sur la supériorité du concile général. Eugène, sommé de se rendre à l'assemblée avec les cardinaux, n'avoit garde d'obéir à la sommation, ni de s'exposer au sort de Jean XXIII. On se préparoit à le condamner. L'empereur Sigismond obtint quelques surséances. Arrivèrent enfin quatre cardinaux, avec plein pouvoir d'agir au nom du pape & d'adhérer aux décrets. Cette réconciliation apparente venoit de la crainte que lui inspiroient les armes du duc de Milan. La Campagne de Rome étoit ravagée; & les Romains furent si furieux de ces ravages, qu'Eugène prit la fuite pour se soustraire à une sédition.

Il y envoie enfin des légats.

On le vit bientôt prendre le dessus par son

L'empereur

de Conſtantinople s'embarque ſur les galères du pape.

habileté & par la vigueur de ſon génie. Jean Paléologue II, empereur de Conſtantinople, ne pouvant réſiſter aux Turcs, n'ayant de reſſource que dans les Latins, propoſoit la réunion des deux Égliſes; projet ſpécieux, pluſieurs fois tenté, mais que des préventions inſurmontables rendoient toujours inutile. Le prince grec devoit venir en perſonne, avec un nombre de ſes prélats. Le concile leur envoie des galères: Eugène IV envoie les ſiennes, qui font plus de diligence: les Grecs préfèrent celles du pape. Son intention étoit de transférer le concile en Italie, & d'y conſommer lui-même le grand ouvrage de la réunion.

Rupture éclatante d'Eugène avec le concile de Bâle.

Cité à ce ſujet en 1437 par les pères de Bâle, il diſſout leur concile par une bulle; il en convoque un autre à Ferrare. Celui de Bâle, toujours ſubſiſtant malgré la bulle d'Eugène, le déclare l'année ſuivante contumace, ſuſpens de toute juridiction ſpirituelle & temporelle. De ſon côté, il déclare excommunié quiconque reſtera au concile qu'il a diſſous. Cette guerre d'anathême devoit naturellement ſcandaliſer & révolter les grecs; mais leur hiſtoire en fourniſſoit une infinité d'exemples. Nous pourrions obſerver ſans ceſſe, que dans l'immenſe variété des choſes humaines, tout ſe reſſemble par quelque

quelque endroit : par-tout mêmes passions, même fonds d'erreurs ; & de ces deux sources, mêmes excès & mêmes folies.

Eugène, dans son concile, transféré de Ferrare à Florence, parut triompher du schisme le plus opiniâtre. Les Grecs, après de vives disputes, admirent la *procession* du saint esprit & la primauté du pape. Il étoit facile de s'accorder sur le reste. On s'embrassa en signe de paix. L'église romaine auroit eu sujet de se féliciter d'une victoire inouie, si Paléologue & les personnes de sa suite avoient pu fixer la croyance d'un peuple, infatué de ses erreurs religieuses. Que faut-il pour troubler la paix à cet égard ? Un des principaux objets de contestation étoit le purgatoire, dont les Grecs faisoient seulement un lieu de ténèbres & de tristesse, tandis que les Latins y faisoient purifier les ames par le feu. On convint à Florence, que les ames y étoient purifiées ; que du reste il importoit peu de dire comment, ou par le feu, ou par les ténèbres, ou par la tempête, &c. Cette décision indique la manière dont les disputes pourroient se terminer en supposant qu'on voulût s'entendre. Le peuple grec ne changea point.

Concile de Florence, où les Grecs se soumettent à l'église romaine.

Cette réunion ne pouvoit être solide.

Jusqu'alors le concile de Bâle avoit montré beaucoup de sagesse, dans ses décrets de

1439.

Eugène déposé à Bale.

difcipline. Mais toute affemblée eft fujette à l'efprit de parti. La paffion contre Eugène éclata fans bienféance. Ce pontife, auteur de la réunion des deux Églifes rivales, fut dépofé dans la trente-quatrième feffion, comme *fimoniaque*, *parjure*, *fchifmatique*, *hérétique*, *indigne de tout honneur & dignité.* Amédée, duc de Savoie, alors ermite à Ripaille, fut élu pape, fous le nom de Félix V. Je ne parle point des excommunications réciproques. Poggio, fecrétaire d'Eugène, rendant injures pour injures, appelle les pères de Bâle *des fots*, *des fous*, *des enragés*, *des bêtes féroces ;* & l'antipape, *un Cerbère*, *un Veau d'or*, *un Mahomet*, *un Antechrift.* Les puiffances de l'Europe gardèrent une prudente neutralité, qui prévint de plus grands maux. Sans fe détacher du concile de Bâle, elles reconnurent toujours Eugène IV; & l'obédience de Félix fut très-peu confidérable. Celui-ci abdiqua en 1447, après l'élection de Nicolas V, fucceffeur d'Eugène.

Schifme fcandaleux, qui n'eut pas de grandes fuites.

Décrets du concile de Bâle.

Les élections canoniques rétablies; les annates déclarées fimoniaques; les réferves, expectatives, & autres ufurpations de la cour de Rome, réprouvées; le tiers des bénéfices, deftiné à ceux qui ont pris des grades; la défenfe d'appeler au pape fans paffer au tribunal de l'ordinaire

& en cas d'appel, l'obligation imposée au pape de commettre des juges sur les lieux ; la supériorité du concile général, expressément reconnue ; le nombre des cardinaux, limité à vingt-quatre : ce sont-là les principaux décrets publiés à Bâle, & insérés dans la pragmatique sanction, que Charles VII fit à Bourges, en 1438. Cette loi fameuse ne put se soutenir long-temps contre les intrigues de la cour de Rome, quoiqu'elle accordât au pape une juridiction inconnue dans l'ancienne Église. La puissance pontificale avoit encore de grands moyens pour dominer.

Pragmatique sanction de Charles VII.

Auroit-on imaginé qu'après la barbarie commise à Constance, contre Jean Huss & Jérôme de Prague, les Hussites, vengeurs de ces deux théologiens, paroîtroient au concile de Bâle? Mais ils n'avoient rien à craindre. C'étoit le général Procope, émule & successeur de Ziska, avec une suite nombreuse. On disputa beaucoup sans fruit sur la controverse. Procope raisonnoit de manière à éluder tous les argumens. Selon lui, par exemple, les moines étoient *une invention du diable*, puisque Jesus-Christ ne les avoit pas institués.

Les Hussites au concile de Bâle.

Disputes inutiles.

Cependant la démarche des Hussites leur devint funeste. Le concile envoya des députés en Bohême, pour continuer les conférences de paix.

Les députés du concile sèment la division en Bohême.

Ces députés semèrent adroitement la discorde, ils animèrent la noblesse & la bourgeoisie contre des sectaires fanatiques & féroces. Les catholiques, profitant de la division, gagnèrent une grande bataille en 1434, tuèrent Procope, firent prisonniers tous les fantassins, & les brûlèrent inhumainement dans des granges. Les Hussites étoient plus inhumains. Le bûcher de leurs apôtres sembloit allumer encore leur rage & leur fanatisme. Enfin Sigismond négocia. Les Bohémiens se soumirent, en obtenant une amnistie générale, la confirmation de leurs priviléges, & le droit de communier sous les deux espèces, que le concile de Bâle leur accordoit. Une telle soumission étoit une sorte de triomphe.

Sigismond soumet enfin ce royaume.

Sigismond mourut en 1437, laissant toute sa succession à son gendre Albert II, duc d'Autriche qui mourut deux ans après. Frédéric III d'Autriche fut élu empereur après Albert. Leur maison a toujours depuis conservé l'empire. On verra dans l'époque suivante la guerre qu'elle faisoit déja aux Turcs. Je me borne ici à un objet important, encore lié au concile de Bâle.

La maison d'Autriche fixée sur le trône impérial.

1447.

Griefs de l'Allemagne contre la cour de Rome.

L'Allemagne ne se plaignoit pas moins que la France des usurpations de la cour romaine. Les taxes, les décimes, les annates arbitraires ruinoient le clergé; le pape s'arrogeoit sans cesse

la disposition des bénéfices ; ses commissaires vendoient des indulgences, des priviléges de toute espèce ; les affaires même civiles passoient souvent à son tribunal. Une pragmatique, semblable à celle de Charles VII, auroit extirpé la plupart de ces abus ; & les décrets du concile en jetoient les fondemens. Mais la foiblesse de Frédéric III, qui avoit, contre les droits de l'empire, supplié Eugène IV de confirmer son élection, mit obstacle à une réforme si desirée. Dans la diète d'Aschaffenbourg, en 1447, où l'on reconnut Nicolas V, il fit ce qu'on appelle le *concordat germanique*, observé encore aujourd'hui, quoique dès sa naissance il ait excité de grands murmures. Ce concordat, en rétablissant les élections des Évêques & des Abbés, excepté dans certains cas particuliers, laisse au pape la nomination des canonicats pour six mois de l'année ; & lui accorde, au lieu d'annates, une somme fixe proportionnée aux revenus des bénéfices. Avec de tels avantages, la cour de Rome pouvoit se consoler de ses pertes.

Concordat germanique de Frédéric III.

Frédéric ambitionna le stérile honneur d'être couronné en Italie. Milan venoit d'éprouver une révolution. Le dernier Visconti étant mort, le duc d'Orléans réclamoit la succession, du chef de sa mère, fille du duc Jean Galéas. Le roi de

Mort du dernier Visconti, duc de Milan.

Naples, Alphonſe, y prétendoit à titre d'héritier teſtamentaire. Les Milanois en même temps vouloient former une république. Mais ces différends furent terminés par François Sforce, bâtard du célèbre capitaine dont on a vu la fortune. François avoit épouſé une bâtarde de Philippe-Marie, le dernier duc. Sans autre titre, il s'empara du Milanès, & établit ſon droit par l'épée.

François Sforce s'empare du Milanès.

1450.

Frédéric s'humilie à Rome pour être couronné empereur.

C'eſt alors que l'empereur paſſe les Alpes. Il ne va point en Lombardie ſelon l'uſage, parce qu'apparemment Sforce lui faiſoit peur; il ſe rend à Rome, après avoir juré de n'y faire aucun acte de ſouveraineté, qu'avec le conſentement du pape; il s'humilie juſqu'à céder le pas aux cardinaux; il reçoit enſuite des mains de Nicolas V la couronne d'Italie & la couronne impériale; après quoi il ſe hâte de partir, comme le pontife le deſiroit. Frédéric III donna le dernier exemple de pareille cérémonie. Ce fut vraiſemblablement un effet de ſa ſuperſtition, qui étoit ſi grande, qu'avant de conſommer ſon mariage, en Italie même, il employa toute ſorte de préſervatifs contre les enchantemens, de peur d'avoir un enfant dont le caractère reſſemblât à celui des Italiens.

Sa ſuperſtition.

Les mœurs &

Ne ſoyons pas étonnés du peu de fruit que

produisoient les conciles de Bâle & de Constance. Il faut des lumières pour corriger les abus. Les princes, les gouvernemens, ouvroient à peine les yeux. Les superstitions populaires dominoient par-tout. Les docteurs de Paris & les autres adversaires de la cour de Rome étoient, en général plus ardens à défendre leurs bénéfices, que capables de bien établir les vérités essentielles au bon ordre. On voyoit encore des extravagances avilir le culte : la *fête des fous*, la *fête des ânes ;* l'usage de traîner nus à l'église ceux qu'on trouvoit au lit le premier de mai, ou la seconde fête de pâques, & de leur donner une espèce de baptême. Les prêtres incontinens entretenoient leurs concubines dans des maisons étrangères ; & croyoient satisfaire aux canons, qui leur défendoient d'avoir des *chambrières chez eux.* Il fallut qu'un concile de Paris expliquât le sens du précepte.

L'ignorance ne permettoient pas encore une réforme ecclésiastique

Le haut clergé conservoit en partie les anciennes mœurs. On vit un Évêque de Liége, Jean, surnommé *Sans pitié*, faire pendre toute la garnison d'un château qu'il avoit pris par force ; un prêtre lui servir de bourreau ; ce prêtre condamné ensuite à être brûlé ; & le prélat quitter son siége pour épouser une femme. Ainsi les mœurs & les préjugés luttoient également contre les projets de réforme.

Jean Sans-Pitié, évêque de Liége.

Ce qu'il faut pour que la religion ne serve plus de prétexte aux excès.

La religion servira donc encore de prétexte aux plus grands excès, jusqu'à ce que l'humanité vienne à la suite de la raison ; que l'esprit de corps ne soit plus l'esprit général ; que les vrais principes percent les nuages du préjugé & de l'intérêt ; que les peuples soient éclairés & non aveuglés par leurs guides ; qu'une saine morale éteigne le feu des dissentions théologiques ; enfin que les gouvernemens sachent rendre à la religion ce qui lui est dû, & contenir ses ministres dans les bornes du devoir. L'empire d'orient, dont nous allons voir la chute dans la huitième époque, s'écroula pour n'avoir jamais connu ces avantages.

Fin du Tome second.



TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

SUITE DE LA IVe. ÉPOQUE.

CHAPITRE IV.

VICTOR III déclare les simoniaques hérétiques. Sa mort. Urbain II prend pour modèle Grégoire VII. Divorce scandaleux de Philippe I, roi de France. Un légat du pape l'excommunie. Urbain l'excommunie encore dans le concile de Clermont. Il commande en souverain. Privilèges prodigués aux moines. Décret qui fait un crime de porter des cheveux longs. Décrets bizarres contre l'investiture & contre l'hom-



CHAPITRE VI.

Conrad et Lothaire, élus empereurs. Ambaſſade de Lothaire au pape. Elle tire à conſéquence. Schiſme dans l'égliſe, entre Innocent II & Anaclet. Le premier avoit été élu clandeſtinement. Anaclet s'attache les Normands, & donne à Roger le titre de roi de Sicile. Mais Innocent avoit un grand appui dans ſaint Bernard. Bernard le fait reconnoître en France; & par le roi d'Angleterre; & par l'empereur Lothaire, qui redemande en vain les inveſtitures. Il invective contre Anaclet & ſes partiſans. Innocent II donne la Corſe & la Sardaigne. Il eſt forcé de ſe retirer à Piſe, où il tient un concile. Guerre contre l'empereur & le roi de Sicile, à cauſe du ſchiſme. Mort d'Anaclet. Bernard ſoumet l'antipape Grégoire. Le pape prétend donner en fief des bénéfices. Canon ſur l'autorité des princes. On défend les tournois & les arbalètes. Innocent, priſonnier de Roger, lui donne l'inveſtiture du royaume de Sicile. Influence de la religion dans toutes les affaires. Démêlé de Louis le Jeune avec le pape. Interdit ſur la France. Thibaut, comte de Champagne, factieux & rebelle. Lettre de ſaint

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

I.

L'ALLEMAGNE ET LE NORD.

tout le gouvernement public. Une partie de la France appartenoit encore à l'empire. Sous la maison de Souabe, l'autorité du prince se relève un peu. Moyens dont se sert Fréderic : 1°. Droit romain, 2°. Plus grand nombre de princes & de villes libres. Pologne & Bohême devenues royaumes tributaires. États du nord dans la barbarie.

II.

L'ITALIE.

GENES & Venise, puissantes par le commerce; sur-tout Venise, qui avoit fait des conquêtes. Lucques, Pise, Florence.

III.

L'ESPAGNE.

L'ESPAGNE toujours déchirée. Le Cid, sous Alphonse VI, roi de Castille. Il enlève Tolède aux Maures, en 1085. Archevêché de Tolède. Alphonse veut établir l'office romain. Épreuves du duel & du feu pour cet objet. Cet Alphonse, mal-à-propos surnommé le Grand. François établis en Espagne. Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, prend Sarragosse, en 1118. Il donne ses états aux Templiers, par testament. Division entre les Aragonois & les Navarrois. Le roi de Castille en profite. Accord avec les Templiers au sujet de la couronne d'Aragon. Ordres Militaires d'Espagne. Royaume de Portugal en 1139. Le pape Alexandre III le rend tributaire du saint siège. Deux mariages de roi cassés par les

---

CHAPITRE XII.

Sciences des Arabes. École de Salerne. Univerſité. Juriſconſultes de Bologne. La juriſprudence devoit reſtreindre la juridiction eccléſiaſtique. On y oppoſe le décret de Gratien. Moyens de faire dominer le droit canonique. Mœurs toujours groſſières. Armoiries nées des croiſades.



CINQUIÈME ÉPOQUE.

INNOCENT III & FRÉDÉRIC II.

ACCROISSEMENT DU POUVOIR DES PAPES. ---FIN DES CROISADES SOUS SAINT LOUIS.

Depuis le commencement jusques vers la fin du treizième sicle.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.



CHAPITRE VI.

CONRAD IV avoit triomphé d'Innocent IV. Après Conrad, Guillaume, comte de Hollande, est empereur; ensuite Richard, frère du roi d'Angleterre. Mainfroi usurpe les deux Siciles sur Conradin son neveu. La cour de Rome offre cette couronne à saint Louis, qui la refuse. Charles, comte d'Anjou, l'accepte à des conditions honteuses. Il s'empare du royaume. Conradin traité cruellement. Clément IV fait prêcher une multitude de croisades. Saint Louis se livre encore au préjugé. Son expédition & sa mort en Afrique. Sa loi contre les usurpations de la cour de Rome. Les papes ruinoient les royaumes par leurs exactions, sur-tout l'Angleterre. Droit d'appel aux justices royales. Les guerres privées & le duel défendus. Fautes que les préjugés du siècle firent commettre à saint Louis.



CHAPITRE VII.

FIN des croisades. Michel Paléologue chasse les François de Constantinople. Vaine tentative pour réunir les deux églises. Superstition des Grecs. Anarchie en Allemagne, après la mort de Frédéric II. Commencement du droit public de l'empire. Origine des électeurs. Villes libres & villes impériales. Ligue Hanséatique. Rodolphe de Habsbourg, élu empereur. Le domaine impérial réduit presque à rien. Le pape confirme l'élection de Rodolphe, & l'excommunie bientôt. Rodolphe fait la guerre au roi de Bohême Ottocar. La dépouille d'Ottocar enrichit la famille impériale. Liberté vendue à des villes d'Italie. Conjuration de Procida contre Charles d'Anjou. Il y engage le roi d'Aragon & le pape. Vêpres siciliennes, ou massacre des François. Pierre III, roi d'Aragon, se rend maître de la Sicile. Croisade contre ce prince. Charles II d'Anjou ne conserve que Naples.



CHAPITRE VIII.

Les chrétiens encore divisés. Ils se réunirent contre les Maures. Bataille de Tolose, en 1212. Elle n'eut pas de grandes suites. Disputes avec le clergé. Établissement de l'inquisition. Saint Ferdinand (III) se rend maître de Cordoue & de Séville. Prodiges dont les Espagnols ornent leurs victoires. Saint Ferdinand, protège un roi déposé par Innocent IV. Le même pape excommunie Jacques I, roi d'Aragon. Lois de ce prince & de saint Ferdinand. Usages de cour, empruntés des Maures. Règne d'Alphonse (X) le Sage, en Castille. Il cultive & anime les sciences. Élu empereur, il fait de grandes fautes par ambition. Révolte de son fils. Ce fils déshérité lui succède. Le royaume de Navarre passe dans la maison de France.

CHAPITRE IX.

Regle de saint François, où la mendicité est prescrite. Pierre Valdo, avant saint François. Saint Dominique fonde aussi un ordre mendiant. Les mendians utiles aux papes, qui les protègent. In-



SIXIÈME ÉPOQUE.

PHILIPPE LE BEL ET BONIFACE VIII.

L'AUTORITÉ ROYALE AFFERMIE EN FRANCE.

Depuis la fin du treizième siècle, jusques vers l'an 1380.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

livré à des favoris. Il eſt détrôné par ſa femme Iſabelle de France. Edouard III, ſon fils, prend ſa place.

CHAPITRE VI.

Élection ſingulière de Jean XXII, en 1316. Louis de Bavière, empereur. Le pape défend de lui obéir. Les Viſconti & Caſtruccio Caſtracani Invectives de l'empereur contre le pape. Il l'accuſe d'héréſie, au ſujet des fratricelles. L'empereur dépoſe. Le pape dépoſé auſſi à Rome. Pierre de Corbière, antipape, condamné à retourner auprès de ſa femme. Il va ſe faire punir à Avignon. Franciſcains d'un côté, dominicains de l'autre. Louis, pour obtenir l'abſolution, conſent à renoncer à l'empire. Comment Jean XXII s'enrichiſſoit. Il eſſuya deux accuſations d'héréſie. Comment il ſe rendit maître de Bologne. Pourquoi les rois de France retinrent chez eux les papes. Divorce de Charles IV (le Bel).



CHAPITRE VII.

PHILIPPE IV (de Valois) ſuccède à la couronne de France. La loi ſalique prévaut ſur les prétentions d'Edouard III. La Navarre détachée de la couronne. Diſpute en France ſur la juridiction eccleſiaſtique. Elle ne produiſit aucune réforme. Vain projet de croiſade. Ennemis de Philippe de Valois. Edouard III ligué contre lui avec les Flamands. Démarches & prétextes d'Edouard. Bataille navale de l'Ecluſe. Les François vaincus par leur négligence. Cartel envoyé au roi de France. L'Anglois échoue dans ſes entrepriſes, faute d'argent. Troubles de Bretagne, qui rallument la guerre Invaſion de la Normandie. Bataille de Creci, priſe de Calais. Suite de la querelle des papes avec l'empereur. Pragmatiqne ſanction, où l'on établit l'indépendance de l'empire. Clément VI pourſuit encore Louis de Bavière. Conditions qu'il exige de lui. Il fait élire empereur Charles IV. Mort de l'empereur Louis en 1247. Rienzi tribun à Rome. Déclaration extravagante qu'il publie. Sa fin malheureuſe.



CHAPITRE VIII.



CHAPITRE IX.

CHARLES V, roi de France. Du Guesclin. Le royaume pacifié. Fin de la guerre de Bretagne. Compagnies ou malandrins, peste publique. Pierre I, roi de Castille, tyran détesté. Il avoit irrité la France & l'Aragon. Du Guesclin mène contre lui les compagnies. Le pape rançonné, & forcé d'absoudre. Pierre est rétabli par le prince de Galles, & lui manque de parole. Henri de Transtamare tue ce tyran, quoique son frère. Sage gouvernement de Charles V. Il pense à recouvrer sur les Anglois ce qu'ils ont pris. Mécontentement en Guienne contre le prince de Galles. Charles V le cite, & confisque les provinces conquises. On reprend tout à l'Angleterre, excepté Calais. Mort d'Edouard III, en 1377. Sous ce règne, le parlement acquit du pouvoir. Tribut que l'on payoit au pape, supprimé. Exactions de Rome. Richard II, mineur. Charles V veut s'emparer de la Bretagne. Les Bretons sauvent leur duc, qu'ils haïssoient auparavant. Mort de du Guesclin. Mort de Charles V. Son éloge fondé sur les faits.

CHAPITRE X.

PARTICULARITÉS du règne foible de l'empereur Charles IV. Comment il fut reçu par les Visconti, & à Rome. Il alla encore se faire couronner à Avignon. Il vendit le peu de droits qui lui restoient en Italie. Sa bulle d'or très-bizarre. Les sept électeurs. Réglement pour les élections. Voyage de Charles IV en France. Combien il étoit foible en Allemagne. État de l'Espagne sous cette époque. Peu de choses remarquables. Artillerie chez les Maures. Poudre à canon inventée auparavant.

CHAPITRE XI.

PLUSIEURS arts inventés en Italie. Poésie italienne. Le Dante, Pétrarque & Bocace. Traits satiriques de Pétrarque contre la cour d'Avignon. Pédanterie qui infecta la littérature. Esprit de liberté, excité par l'excès des abus. Usages ecclésiastiques différens des nôtres. Affaire singulière des Jacobins de Paris. Conséquence de ces traits.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

MALHEURS DE LA FRANCE SOUS CHARLES VI, RÉPARÉS SOUS CHARLES VII.

Depuis l'an 1378, jusqu'au milieu du quinzième siècle.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

fur la Sicile. Bulle contre le roi Ladiflas. Jean le reconnoît après. Il lui fait enfuite la guerre. Sigifmond en Italie. Il fait affembler le concile de Conftance.

CHAPITRE IV.



CHAPITRE V.



CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

Jean Sans-Pitié, évêque de Liége. Ce qu'il faut pour que la religion ne ferve plus de prétexte aux excès.

Fin de la Table des Matières du fecond Volume.



